2015_01_Pelle_a_chnis_n15 3
2015_02_Pelle_a_chnis_n16 19
2015_03_Pelle_a_chnis_n17 33
2015_04_Pelle_a_chnis_n18 47
2015_05_Pelle_a_chnis_n19 61
2015_06_Pelle_a_chnis_n20 73
2015_07_Pelle_a_chnis_n21 89
2015_09_Pelle_a_chnis_n22 105
2015_10_Pelle_a_chnis_n23 121
2015_11_Pelle_a_chnis_n24 133
2015_12_Pelle_a_chnis_n25 145
2016_01_Pelle_a_chnis_n26 157
2016_02_Pelle_a_chnis_n27 169
2016_03_Pelle_a_chnis_n28 181
2016_04_Pelle_a_chnis_n29 193
2016_05_Pelle_a_chnis_n30 207
2016_06_Pelle_a_chnis_n31 221
2016_07_Pelle_a_chnis_n32 233
2016_09_Pelle_a_chnis_n33 245
2016_10_Pelle_a_chnis_n34 257
2016_11_Pelle_a_chnis_n35 269
2016_12_Pelle_a_chnis_n36 281

Solidaires DOUANES

Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 15 - janvier 2015

L'actualité du mois passé en quelques mots

Vous avez entre vos mains le quinzième numéro de « La Pelle à Chnis » ; le journal de la section Solidaires de Franche-Comté. Le premier de cette nouvelle année.

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : vœux 2015

Page 3 : brèves et déconfiture en stock

À la Une **Pages 4-5-6** : analyse des élections professionnelles du 4 décembre

Pages 7-8 : compte-rendu du bureau interrégional du 13 janvier 2015

Pages 9-10 : CR des CAPL du 14/01

Page 11 : le PSD anticipé ? - le CNSP

Page 12 : les nouvelles du Solidaires local

Page 13 : agenda - vos élus

Page 14 : bulletin d'adhésion - cotisations 2015

Page 15 : liste de diffusion électronique

Tout d'abord meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015.

Même si les élections sont le moment où chaque organisation syndicale entre dans un rapport de force avec les autres, il est extrêmement important que l'unité syndicale se manifeste de nouveau face aux desseins de l'administration.

Comme la Directrice Générale se plaît à la rappeler dans ses vœux, des fermetures de services vont avoir lieu en 2015. Et même les paroles de C. Eckert devant l'Amicale des Directeurs insistant sur la nécessité du dialogue avec les agents ne sont pas de nature à rassurer.

Cela signifie que 2015 sera une année de lutte si nous voulons défendre notre outil de travail et nos missions.

Bonne lecture à vous.
À lire, diffuser et afficher autour de vous sans modération.

La section Solidaires de Franche-Comté vous présente ses meilleurs vœux pour cette

nouvelle année à vous ainsi qu'à tous vos proches

Que cette année 2015 soit placée sous le signe de la santé, de la joie et des satisfactions.

ACTUALITÉS BRÈVES

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

STPL, le jeu de dupes se poursuit

Après l'annonce de la suppression du STPL, le gouvernement et la DG se retrouvent contraints de trouver de nouvelles missions pour occuper la centaine de douaniers sur le site. L'idée est d'en faire un Service à Compétence Nationale mais pour la Taxe à l'Essieu et la TICPE. Bien sûr pour ce faire, il suffira d'enlever ces tâches aux bureaux actuellement compétents en la matière.
Ce qui permettra, par la même occasion, la suppression de nouveaux emplois. Bien entendu ...

Tickets resto : la hausse !!

Cette fois-ci c'est officiel. Les tickets restaurant du mois de mars verront leur valeur faciale passer de 5 à 6€. Pas de quoi pavoiser mais dans le climat actuel, ce sera toujours ça de pris.

L'anti-terrorisme : l'avenir radieux de la Douane ...

Il semblerait que la hiérarchie douanière parisienne soit prise d'une véritable frénésie en cherchant à tout prix à inclure tout ou partie de notre administration dans l'effort de lutte anti-terroriste.

N'en déplaise au DI qui a rejeté cette affirmation le 14/01, mais la fiche d'alerte n°89/2014 du 24/10 dernier émanant du Groupe Opérationnel de Lutte contre le Terrorisme (GOLT/DNRED) fait de la douane un des acteurs de la lutte contre Al Quaeda et cie.

Ce qui est assez ahurissant, c'est que la DG pousse au renforcement du Passenger Name Record (PNR), les enquêtes douanières ... sans faire mention de questions triviales telles que les effectifs, quelle protection pour les agents ... ? Et la plus importante sans doute : ***est-ce-tout bonnement notre mission*** *?*

TSI : la côte d'alerte !!

Les TSI de la DI connaissent une situation de plus en plus lourde à gérer : plus de TSI en Franche-Comté, 30 % du parc franc-comtois à changer en 2015, un départ en retraite a priori non remplacé, des FP obligatoires à assurer, pas d'argent pour se déplacer pour réparer le matériel ...
La DI a-t-elle prévu de trouver des solutions?

Anti-terrorisme = transfert d'emplois

Depuis les tragiques évènements de janvier, les effets d'annonce s'accumulent. Parmi celles-ci une mérite d'être soulignée : la création nette dès 2015 de 70 emplois affectés, entre autre, au service du PNR (Passenger Name Record) à Roissy ou encore au GOLT.

Or rien n'est plus faux dans cette affirmation. En effet, ces emplois seront un simple transfert en provenance du défunt STPL de Metz. Aucun effet d'aubaine donc. Juste de la GRH.

« Je n'ai rien à offrir que du sang, du labeur, des larmes et de la sueur »
Winston Churchill (mai 1940)

Ainsi pourraient se résumer les vœux de notre chère DG-ette. Vit-on sur la même planète ? On en doute.

C'est un empilement de faits justifiant les suppressions de services et d'effectifs puisque nous sommes soi-disant sans cesse plus performants. Avec moins d'effectifs ...

Facile d'avoir des résultats lorsque l'on sait la quantité de flux illégaux qui existent et les taux de contrôle imposés (1 conteneur sur 1000 inspecté au port du Havre).

Par contre, pas un mot sur le fiasco du STPL, sur la situation plus que difficile au CSRH, le logiciel Mutation qui ne calcule pas les points des agents ... On notera pour finir l'allusion aux cellules mobilité (au cas où nous n'aurions pas bien saisi le message).

Les résultats des élections du 4 décembre commentés

Solidaires DOUANES

À la Une

I - Les résultats des 3 Comités Techniques pour la DI de Dijon

Comité Technique Ministériel (CTM)

	Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Solidaires	UNSA CFTC	USD FO	CFDT	CGC	FGAF	FSU	CGT
Bureaux DI	34	32	1	31	9	10	4	0	1	0	0	7
		94,12%			29,03%	32,26%	12,90%	0,00%	3,23%	0,00%	0,00%	22,58%
Bourgogne	165	145	4	141	56	13	4	8	5	0	1	54
		87,88%			39,72%	9,22%	2,84%	5,67%	3,55%	0,00%	0,71%	38,30%
Centre	180	161	3	158	26	36	23	13	6	0	1	53
		89,44 %			16,46%	22,78%	14,56%	8,23%	3,80%	0,00%	0,63%	33,54%
Franche-Comté	240	216	2	209	56	44	20	33	6	1	3	46
		90,00%			26,79%	21,05%	9,57%	15,79%	2,87%	0,48%	1,44%	22,01
Total	619	554	10	539	147	103	51	54	18	1	5	160
		90,36%			27,27%	19,11%	9,46%	10,02%	3,34%	0,19%	0,93%	29,68%

Pour mémoire, résultats du 20/10/2011 : CGT (30,75%), Solidaires (24,64%), UNSA-CFTC (16,54%), CFDT (12,41%), USD-FO (10,43%).

Comité Technique de Réseau (CTR)

	Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Solidaires	UNSA	USD FO	CFDT	CFTC	CGC	CGT
Bureaux DI	34	32	1	31	8	1	3	1	11	1	6
		94,12%			25,81%	3,23%	9,68%	3,23%	35,48%	3,23%	19,35%
Bourgogne	166	146	5	141	58	5	8	8	9	1	52
		87,95%			41,13%	3,55%	5,67%	5,67%	6,38%	0,71%	36,88%
Centre	179	160	2	158	28	21	25	12	7	5	60
		89,39%			17,72%	13,29%	15,82%	7,59%	4,43%	3,16%	37,97%
Franche-Comté	240	216	5	211	55	39	21	27	22	4	43
		90,00%			25,82%	18,31%	9,86%	12,68%	10,33%	1,88%	20,19%
Total	619	554	13	541	149	66	57	48	49	11	161
		90,37%			27,54	12,19%	10,54%	8,87%	9,05%	2,03%	29,75%

Pour mémoire, résultats du 20/10/2011 : CGT (31,7%), Solidaires (24,81%), UNSA-CFTC (16,3%), CFDT (11,59%), USD-FO (13,58%).

Comité Technique Local (CTL)

	Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Solidaires	UNSA	USD FO	CFDT	CFTC	CGT
Bureaux DI	32	30	1	29	8	0	3	0	11	7
		94,12%			27,58%	0%	9,68%	0%	35,48%	24,13%
Bourgogne	166	149	4	145	57	5	8	7	9	58
		87,95%			39,31%	4,13%	5,67%	4,82%	6,38%	40%

Centre	182	159	1	158	30	21	28	11	4	64
		89,39%			18,99%	13,29%	15,82%	6,96%	4,43%	40,51%
Franche-Comté	240	214	5	209	44	37	24	39	18	47
		89,16%			21,05%	17,70%	11,48%	18,66%	8,61%	22,48%
Total	620	552	11	541	139	64	63	57	42	176
		89,03%			25,69%	11,83%	11,65%	10,54%	7,76%	32,53%
Sièges 2014					2	1	1	1	0	3

Pour mémoire, résultats du 20/10/2011 : CGT (34,07% et 3 sièges), Solidaires (22,59% et 2 sièges), UNSA-CFTC (16,11% et 1 siège), CFDT (14,44% et 1 siège), USD-FO (12,78% et 1 siège).

II - Les résultats des CAPL/C pour la DI de Dijon

A - Les Commissions Administratives Paritaires Centrales

	Solidaires	UNSA	USD FO	CFDT	CFTC	CGC	CGT
	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
CAPC 1			8			3	
CAPC 2			8			0	2
CAPC 3	15	1	22	11	3	3	4
CAPC 4	10	2	15	5		1	11
CAPC 5	87	29	8	26	30		85
CAPC 6	38	25	2	9	11		64

B - Les Commissions Administratives Paritaires Locales

	Solidaires		UNSA		USD FO		CFDT		CFTC		CGT	
	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
CAPL 1	10	10			24	20					17	16
CAPL 2	73	95	44	41			29		+ *UNSA*	24	100	104
CAPL 3	40	37	45	30					+ *UNSA*	10	88	69
% de voix	26,17 %	28,16 %	18,94 %	12,22 %	5,11 %	14,49%	6,17 %	0 %	+ *UNSA*	5,43 %	43,62 %	41 %
Progression 2011-2014	+ 1,99%		- 6,72%		+ 9,38%		-		-		- 2,62%	

La CGT obtient 6 élus (1 A, 1 CP, 2 C2 et 2 ACP2), Solidaires 3 (2 C1 et 1 ACP1) et l'UNSA 2 (1 CP et 1 ACP1). L'USD conserve son élu en A.

III - Les résultats au niveau national

A - Le Comité Technique de Réseau (CT Douane)

	Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Solidaires	UNSA	USD FO	CFDT	CFTC	CGC	CGT
Nombre	15615	13817	525	13292	2297	2150	2559	2481	444	362	2999
% de voix					17,28 %	16,17 %	19,25 %	18,66 %	3,34 %	2,72 %	22,56 %
Nombre de sièges					2	2	2	2	0	0	2

Pour mémoire, résultats au CT Ministériel : Solidaires (28,44% et 5 sièges), CGT (23,71% et 4 sièges), FO (20,96% et 3 sièges), CFDT (12,92% et 2 sièges), UNSA-CFTC (7,26% et 1 siège).

B - Les Commissions Administratives Paritaires Centrales

Solidaires ne présentait pas de listes en CAPC 1 et 2 (cadres supérieurs DSD et IP)

CAPC n°3 (Inspecteurs Régionaux) : 3 sièges FO (IR1, IR2, IR3), 1 siège Solidaires (IR2), 1 siège CFDT (IR3), 6ème siège FO (IR1)

CAPC n°4 (Inspecteurs) : 2 sièges FO, 1 siège CFDT, 1 siège Solidaires.

CAPC n°5 (Contrôleurs) : CP : 3 sièges CGT (CP, C1, C2) - 2 sièges CFDT (CP, C1) - 2 sièges UNSA (CP, C1) - 1 siège Solidaires (C2) - 1 siège FO (C2).

CAPC n°6 (Agents de constatation) : 3 sièges CGT (ACP1, ACP2, AC1-AC2) - 2 sièges CFDT (ACP1, ACP2) - 2 sièges UNSA (ACP1, ACP2) - 1 siège Solidaires (AC1-AC2) - 1 siège FO (AC1-AC2).

IV - Quelques commentaires

Tout d'abord félicitations à la CGT qui reste la 1ère OS de la DI. Devant Solidaires qui conforte, et de loin, sa seconde place tant en CT qu'en CAP. Encore merci à toutes celles et ceux qui ont porté leur voix sur nos listes. Entre 2011 et 2014 l'écart entre la CGT et Solidaires s'est encore réduit, principalement en Bourgogne et en Franche-Comté ; la région Centre restant encore largement dominée par la CGT. Comme en 2011, le duo CGT-Solidaires reste majoritaire dans l'interrégion à l'issue de ces élections.

On retrouve ensuite dans l'ordre l'UNSA, l'USD-FO et la CFDT. La CFTC étant beaucoup plus loin. Ces élections auront vu la nette progression de l'UNSA. Certes, aussi, au prix d'un véritable « bombardement » des messageries professionnelles, théoriquement interdit par les règles de fonctionnement de la DGDDI.

A la lecture des différents tableaux on peut se rendre compte de plusieurs choses :
- les votes dans les 3 CT ne correspondent pas forcément entre eux pour une même OS (on assiste à une certaine cohérence entre CTM/CTR, moins avec le CTL),
- les reports de voix entre CAPC et CAPL ne fonctionnent pas complètement. En CAPC, la CGT recule en A et en B tandis que l'UNSA baisse en B et C. Solidaires baisse en catégorie B en CAPC 5 mais se maintient en catégorie A. Ces situations illustrent bien une fois de plus l'importance de l'élu(e) et de sa « notoriété » au niveau local,
- importance de l'absence de listes en CAPL de la CFDT : cela a entraîné une redistribution des votes (les 2/3 selon nos estimations des votes en CTL se sont reportés sur la CGT en CAPL),

A noter que ces élections nous laissent un petit goût amer d'un point de vue local.

En effet, lors de la répartition des sièges en catégorie B, nous nous sommes retrouvés contraints de céder le siège que nous détenions en CP au profit de l'UNSA. A l'issue des élections elle n'avait obtenu qu'un siège dans la catégorie B (contre 2 à Solidaires). Comme elle n'avait déposé qu'une liste en CP, les règles de représentativité fixée par la DG (et dont les fondements légaux prêtent à caution) lui permettaient d'obtenir directement le siège en CP. Et ce, en dépit d'un total de voix très nettement inférieur à celui obtenu par Solidaires (41 voix contre 95). Et la même mésaventure est arrivée à la CGT en catégorie C (ACP 1).

Alors ne faisons pas nos vierges effarouchées car Solidaires il y a plusieurs élections de cela avait bénéficié de ce système. Mais la démocratie prévoit normalement que celui qui recueille le plus grand nombre de voix puisse avoir les sièges qu'il souhaite occuper et non prendre ce qui reste. Cela apparaît logique (imagine-t-on pareil système à l'Assemblée Nationale?).

D'une manière générale, il devient urgent que la DG arrête ce système de listes par grade et choisisse le système des listes par corps. On constate que certaines catégories font désormais l'objet d'un tirage au sort (AC) et que d'autres (ACP) ne sont couvertes que par un nombre d'OS qui ne cesse de se raréfier (CGT seule en ACP 1 et 2, CGT, Solidaires et UNSA en ACP 1). Les agents en sortent-ils vainqueur au final ?

Compte-rendu de la réunion du bureau interrégional Solidaires

Mardi 13 janvier 2015, se réunissait pour la première fois le bureau interrégional Solidaires. Étaient présents les co-secrétaires de Bourgogne (A. Marceaux et J. Moindrot) et leur adjointe (S. Fauchet), du Centre (E. Leconte et S. Elie) et leur adjoint (F. Michau) et de Franche-Comté (C. Bedeaux et R. Goyatton). Jean-Paul De Cubber, élu en CAPL n°3 (ACP 1) assistait également aux débats.

I - Formation-information des élu(e)s en CAPL

Constatant une certaine faiblesse des équipes de Solidaires siégeant en CAPL lors de la dernière mandature (en termes d'élus, de communication ...), le bureau interrégional avait souhaité organiser une réunion de formation-information au lendemain des élections professionnelles avec les (nouveaux) élus Solidaires.

L'objectif était de rappeler un certain nombre de principes intangibles pour les CAP. Importance de la modification des appréciations phraséologiques posant souci au niveau local car en central, sauf rares exceptions, il n'y a pas de modifications. Un point de la discussion est resté, pour le moment en suspens : la question de la place des examens professionnels. Où les placer par rapport aux LA dont certains ont 10 ans d'ancienneté dans la catégorie concernée ? Le débat est actuellement en discussion au sein de la Commission Personnel de Solidaires Douanes.

Lors de la discussion, les membres de la section du Centre ont expliqué que certains adhérents avaient fait part de leur mécontentement concernant notre opposition aux LA. En effet, celles-ci représentent pour eux un espoir de promotion à un moment où les concours et examens professionnels ne représentent plus une réelle opportunité.

Après le rappel de ces quelques principes, les membres du bureau ont également parlé de la nécessaire communication des résultats de CAPL aux agents, secteur dans lequel nous sommes encore défaillants. Il s'agit effectivement d'une sorte de service mais que nos adhérents sont en droit d'attendre de nous.

II - Bilan des élections professionnelles

Un bilan des élections a été fait.

Le constat dressé est que, malgré une légitime déception à la vue du travail réalisé par les 3 sections, nous pouvons quand même être satisfaits de notre score. En Bourgogne et en Franche-Comté nous avons renforcé notre place de seconde OS et même comblé une partie de l'écart nous séparant encore de la CGT. Dans le Centre, nous sommes la 2ème OS ; là aussi derrière la CGT.

Nous n'augmentons pas forcément partout autant que nous le voudrions mais les marges de progression dont nous disposons (principalement dans le Centre et la Franche-Comté) sont porteuses d'espoir. Certes, les règles démocratiques ont entraîné la perte du siège en CP alors que nous disposions de plus du double de voix de l'UNSA dans la catégorie (95 contre 41, 2 listes en CP et C1 contre 1 seule pour l'UNSA). La même mésaventure est arrivée à la CGT en ACP 1. Nous ratons aussi de peu un 3ème siège en CTL. Mais nous maintenons nos positions en catégorie A par rapport à 2011, nous augmentons en catégorie B et stagnons en catégorie C alors que les effectifs de la DI ne cesse de baisser depuis 2011.

Nous avons accompli tout ce travail avec des équipes militantes réduites tout en occupant de nombreux mandats dont certains étaient très prégnants (CHSCT par exemple). Nous avons assuré une diffusion de nos idées en sortant des journaux et des tracts interrégionaux. La qualité de nos écrits (contenu, forme) est d'ailleurs reconnue.

III - Questions diverses

1 - *élection du délégué interrégional*

Renaud Goyatton est réélu à la majorité des suffrages pour un 2ème mandat en tant que délégué interrégional Solidaires pour la DI de Dijon.

2 - *question sur le vote des PV*

Concernant le vote des PV par les nouveaux élus en CAPL : si nous avions un élu dans la catégorie lors de la précédente mandature, on vote pour. Si aucun élu Solidaires ne siégeait, on s'abstient. Les élu(e)s devront veiller à ce que les explications de vote soient bien mentionnées dans les PV.

3 - *point rapide sur la réforme territoriale*

Renaud qui a participé à une réunion la veille sur le sujet avec des représentants de Solidaires 21 fait une rapide présentation. Le gouvernement veut aller vite et boucler les travaux préparatoires en 2015 (2016 étant une année pré-électorale). Le schéma d'organisation territoriale retenu serait le suivant : les communes, des communautés de communes de 20 000 habitants au minimum, des départements croupions (principalement axés sur le social : RSA …), les régions, les métropoles (d'au moins 400 000 habitants - 13 sont prévues dont Paris, Lyon et Marseille) et enfin chapeautant le tout l'État ; du moins ce qu'il en restera. 9 corps d'inspection administratif se sont répartis la tâche de superviser la mise en place de la réforme.

Solidaires a attiré leur attention sur un certain nombre de conséquences que la réforme va engendrer : la concentration voulue dans les métropoles des sièges sociaux des entreprises et des services publics va entraîner une paupérisation des zones limitrophes et du reste des régions. L'inégalité des ressources entre régions va signifier la fin de l'unicité du territoire et du libre-accès aux services publics pour un nombre croissant de citoyens. Des maisons de services publics et des maisons ouvertes pour les services publics (mais dont la gestion pourrait être assurée par la Territoriale ou même des entreprises privées) ouvriront dans les zones non couvertes.

Parallèlement à la réforme, une refonte des statuts des 3 versants de la Fonction Publique est à l'œuvre. L'objectif étant à terme pour les préfets de région, qui auront la haute main sur les finances et la gestion RH, de disposer d'une main d'œuvre pouvant être affectée soit dans l'Hospitalière, la Territoriale ou la Fonction Publique étatique.

La date du prochain bureau interrégional est fixée au 09/04/2015 au siège du Solidaires 21.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

~~~~~~~

Pour continuer à être informé(e), n'oubliez pas les HS de la Pelle à Chnis. Le numéro 1, les ZUS, est en circulation (vous pouvez le demander à l'adresse suivante : solidaires.section25@gmail.com***).***

~~~~~~~

Compte-rendu de la CAPL catégorie B 14/01/2015 - Dijon

CAPL Tableau d'Avancement et de Mutation C2/C1 *(*)*

Suite à la liminaire de Solidaires lors de la séance plénière, le Président a répondu que la Douane ne faisait pas partie du dispositif anti-terroriste. Il a rappelé que les agents SU ne pouvaient se prévaloir d'un droit de retrait ou d'alerte s'ils devaient se rendre sur une mission et qu'ils jugeraient les moyens alloués inadéquats, car les situations dangereuses sont des « risques inhérents à la profession ».

L'ensemble des représentants du personnel élus en catégorie B a ensuite débattu des règlements intérieurs (chaque CAPL ayant le sien). Il a été convenu avec le Président, par souci d'efficacité, de n'avoir qu'un débat et d'appliquer le règlement voté à toutes les CAPL. À la demande de Solidaires il a été décidé d'inclure une annexe où serait prévue la convocation des CAPL en catégorie B la même journée afin de permettre par exemple que lors des CAPL de recours en notation, les mois disponibles puissent être attribués aux 3 grades (C2, C1 et CP). L'administration a, par contre, refusé d'étendre aux suppléants et aux experts les mêmes droits que pour les titulaires en terme de temps de préparation et de compte-rendu.

La CAPL a ensuite approuvé à l'unanimité le PV du 18/09/2014 (recours en notation B).

Le président donne aux représentants du personnel le détail de la note de campagne pour la constitution du tableau des mutations de la catégorie B. Les agents retenus lors de la CAP Centrale seront nommés au 01/09/2015. 15 agents de la DI étaient candidats en C1 et 14 en C2.

Les observations de Solidaires

Les agents saisissaient cette année pour la première fois leur demande dans l'application « Mutation » reliée à Sirrhus. Bilan les fiches extraites de l'application ne contenaient même pas les points (entre autre oubli) !!! La GRH a même été contrainte d'apporter les fiches des agents pour que les OS puissent travailler lors de cette CAPL.

Autre « nouvelle » : la GRH a dû cette année doubler la saisie faite par l'agent dans « Mutation ». Exceptionnellement. Mais heureusement car il semblerait que de très nombreuses erreurs ont ainsi pu être détectées et corrigées. Comment fera-t-on avec un système géré au CSRH à Bordeaux ?

Autre nouveauté : les agents inscrits au TAM 2014 et mutés au 31/12/14 se sont vus radiés automatiquement du TAM 2015 (le logiciel, semble-t-il, ne pourrait pas recalculer le nombre de points au 1er janvier). Ne parlons même pas de l'absence d'instructions et d'informations de la part de la DG aux agents des GRH pour apprivoiser le système ...

Le **compte-rendu** de la CAPL est accessible sur le site de Solidaires (**http://solidaires-douanes.org**)

(*) ce compte-rendu ne traite pas des C2 et CP car Solidaires n'y a aucun élu.

Compte-rendu de la CAPL catégorie C 14/01/2015 - Dijon

CAPL Tableau d'Avancement et de Mutation ACP2/ACP1

Lors de cette CAPL, il a été décidé de concert avec l'administration de voter un règlement intérieur commun à toutes les CAPL de la catégorie. Comme pour la CAPL en catégorie B, l'administration a refusé d'étendre aux suppléants et aux experts les mêmes droits que les titulaires en terme de temps de préparation et de compte-rendu. Solidaires s'est donc abstenu lors du vote.

Solidaires est nommé secrétaire-adjoint de la séance.

La CAPL a approuvé à l'unanimité le PV du 11/09/2014 (recours en notation C).

1/ Le renouvellement d'une disponibilité a été votée à l'unanimité.

2/ **cession restreinte d'ACP 2**

5 ACP 2 étaient inscrits au tableau. Pas de soucis. La parité administrative et les organisations syndicales ont voté pour à l'unanimité.

3/ **cession restreinte d'ACP 1**

7 ACP 2 étaient inscrits au tableau. Pas de soucis. La parité administrative et les organisations syndicales ont voté pour à l'unanimité.

Les observations de Solidaires

Ça y est j'ai enfin réussi à rentrer mes points dans l'application!!

La même situation a été constatée que lors de la CAPL en catégorie B. Les fiches agents « nouvelle version » sont très (trop?) succinctes. Elles ne contiennent pas suffisamment d'informations. Les élus en CAPL ont donc été là encore obligés de faire appel aux collègues de la GRH afin d'avoir un peu plus de renseignements.

Les agents ont eux aussi directement effectué leur demande dans l'application « Mutation ». Heureusement la GRH a effectué une double saisie afin de limiter les erreurs dans la constitution du tableau Sigrid.

Malheureusement, cette sécurité ne sera pas effectuée l'année prochaine lorsque le système sera géré par le CSRH. Le risque d'avoir des tableaux ne comprenant pas des agents régulièrement inscrits ou n'ayant pas le bon nombre de points repris est donc réel.

Le **compte-rendu** de la CAPL est accessible sur le site de Solidaires (**http://solidaires-douanes.org**)

Le PSD serait-il anticipé ?

La légende des 3 singes peut être présentée de cette manière : "*je ne dis pas ce qu'il ne faut pas dire*", "*je ne vois ce qu'il ne faut pas voir*", et enfin "*je n'entends ce qu'il ne faut pas entendre*", car selon le principe de la secte originelle, si l'on respecte ces trois conditions, le mal nous épargnera. C'est une expression de la sagesse et du bonheur.

La DG l'a adaptée à sa sauce : "*je ne parle plus du PSD*", "*je ne vois pas l'opposition des agents à ce projet mortifère*", et enfin "*je n'entends ni n'écoute les OS lors des réunions*" . **Cela ne l'empêche pourtant nullement d'en planifier la mise en œuvre sous la forme discrète de réorganisations interrégionales** (par exemple dans la DI de Méditerranée).

En ce qui concerne notre DI (et n'en déplaise à certains qui clament que dans 10 ans nous serons encore tous là pour rire de cette bonne blague autour d'un verre …) certains éléments laissent à penser que l'idée de réorganiser en 2015-2016 certaines services commence tout doucement à se mettre en place.

En effet, un cadre sup' a été chargé par la DI de remplir un certains nombre de questionnaires avec les chefs de service sur la supervision (le superviseur est-il une force de propositions, doit-il être situé à la CROC ...), les contrôles ex-post et ex-ante ou encore la veille écran (comment les déclarations sont-elles appréhendées ...). Le meilleur étant la question sur le Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC) : *« sa création est-elle de nature à optimiser l'efficience du travail en réseau au niveau de l'analyse de risque »* ? Les agents des diverses CROC apprécieront.

Ces questionnaires amènent à se poser un certain nombre de questions : pourquoi seuls les chefs de bureau sont-ils associés ? Pourquoi cela ne fait-il pas l'objet de réunions associant de manière contradictoire les personnels et la hiérarchie ? Quel est le but réel de tout ceci ?

Le Conseil National des Services Publics

Qu'est-ce-que c'est que c'est encore que ce « machin » là serait-on tenté de demander ? Il s'agit d'un organisme dont la création a été annoncée lors de la Conférence sociale des 7-8 juillet 2014 et mis officiellement en place par le gouvernement le 9 octobre dernier.

Son objectif officiellement est de permettre les échanges de point de vue entre l'administration et les organisations syndicales. En particulier au sujet de la réforme territoriale qui touchera directement ou indirectement les 3 versants de la Fonction Publique (Étatique, Hospitalière et Territoriale). Comme l'a rappelé son président, T. Mandon, *« Il y a une évidence absolue que des missions doivent être déconcentrées »*.

Officieusement, il s'agit plutôt pour le gouvernement de présenter la réforme. Le dialogue social est reconnu comme nécessaire mais les délais, tenus (de mi-octobre à mi-novembre), pour qu'il puisse de manifester laissent planer un doute certain sur la valeur que lui accorde le gouvernement.

Pour aller plus loin

- l'annonce de la création du CNSP (site du Ministère de la Fonction Publique),
- la documentation de l'Union Solidaires sur la réforme de l'État : accessible à partir d'ici.

Le jeudi 8 janvier à 9h le Solidaires local, section du Doubs, tenait sa réunion mensuelle à la maison des syndicats à Besançon.

Les dernières infos du Solidaires 25

Étaient présents : l'Insee, la DREAL, Sud Educ, Solidaires Douanes, Solidaires Finances Publiques, Sud PTT, l'UNIRS et Sud Santé Sociaux.

Plusieurs sujets étaient prévus à l'ordre du jour :

1/ ***point Trésorerie***

- les charges 2015 sont annoncées mais pas encore payées. Mais cela n'empêche pas d'avoir un fonds de caisse suffisant à l'heure actuelle. Les comptes 2014 devront être envoyés à la Direccte. Rappel du paiement des cotisations 2015 à faire le plus rapidement possible pour les structures membres.
- la subvention municipale est appelée à baisser de 10 % (le calcul est en cours). Demande est faite aux structures membres de faire remonter le plus rapidement les résultats électoraux du 04/12 afin de permettre à la mairie leur prise en compte lors du calcul du montant de la subvention (CHU, éducation nationale, finances publiques, douanes ...)

2/ ***les manifestations en préparation***

- samedi 10/01 : manifestation prévue à Besançon à 15h place de la Révolution en l'hommage aux victimes de Charlie Hebdo. Un appel à toutes les associations susceptibles d'être intéressées va être envoyé. Celle du mercredi 07/01 a été peu relayée (voire pas du tout) par l'Est Républicain à la différence du site Ma Commune (www.macommune.info).
- Le 14/01 : une réunion est prévue rue Battant au siège du Parti de Gauche (PG) pour préparer la manifestation contre la loi Macron votée au Parlement le 26/01 prochain (elle prévoit entre autre à terme que les heures faites le dimanche seront des heures de travail « normal »).

3/ ***Divers***

- la formation CHSCT : une formation des nouveaux élu(e)s sera organisée en janvier/février (prévoir à l'avance pour déposer des CFS!). Les répartitions de sièges seront, sous toute réserve, connues fin janvier. Des représentants de Sud PTT, Sud Educ et des Finances Publiques se son inscrits soit entre 15 et 20 candidats. Les formateurs, C. Bedeaux et C. Faucogney, prévoient une séance de 3 jours.
- une réunion Solidaires concernant la réforme territoriale aura lieu le 12/01 à Dijon avant la rencontre avec le préfet du Doubs le 14/01 à la Préfecture à Besançon. Les informations concernant la réforme sont parcellaires et un certain nombre de structures membres n'ont même pas d'informations à ce sujet.
- Collectif anti-Tafta : le 10/02 sera organisée dans la grande salle du Kursaal une conférence présentant ce qu'est le Tafta et ses conséquences avec des intervenants locaux.
- le site / blog de Solidaires 25 : le principe est acquis. Lors de la prochaine réunion de février, il sera décidé des rubriques à y inclure et de la plateforme choisie (abonnement et nom de domaine). Chaque structure membre devra donner les informations la concernant qu'elle souhaite voir mise en ligne. Cela pourrait constituer un vecteur de communication par exemple dans le cas des conseillers au salarié (permanences, infos juridiques …).

Prochaine réunion du Solidaires 25, le 5 février à 9h (Maison des syndicats)

Agenda février 2015

• **05/02** : réunion du Solidaires 25	• **26/02** : CAPC mutations cat. C

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants : **Renaud GOYATTON** *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL Contrôleur 1ère classe

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes : **Catherine ROYER** *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*
Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Conseil Interrégional de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Secrétaire du CHSCT : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section de Franche-Comté :

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Responsables de publication : les membres du bureau de la section Solidaires de Franche-Comté.

Pour nous contacter : solidaires.section25@gmail.com.

Site internet de Solidaires Douanes : http://www.solidaires-douanes.org

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	Inspecteur du 8ème au 12ème échelon	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	Inspecteur Régional de 3ème classe	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	Inspecteur Régional de 2ème classe	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	Inspecteur Régional de 1ère classe	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	Inspecteur Principal de 2ème classe	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	Inspecteur Principal de 1ère classe	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation “actif” comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 16 - février 2015

L'actualité du mois passé en quelques mots

Vous avez entre vos mains le seizième numéro de « La Pelle à Chnis » ; le journal de la section Solidaires de Franche-Comté.

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : brèves et déconfiture en stock

À la Une **Pages 3-4** : CR CTSD 17/02

Pages 5-6 : CR CAPC Contrôleur 13/01 et Agents de Constatation 03/02

Pages 7-8-9 : le Conseil national des 27-29/01

Pages 10-11 : les nouvelles du Solidaires local

Page 12 : agenda - vos élus

Page 13 : bulletin d'adhésion - cotisations 2015

Page 14 : liste de diffusion électronique

2015 est déjà bien avancée et l'administration continue à vouloir coûte que coûte faire appliquer son Plan Stratégique. Pour ce faire, elle délègue cette tâche aux DI en leur disant de faire passer les mesures pour des restructurations locales !!

Raison de plus pour être à Paris le 24 mars pour montrer à la DG (-ette) et au Ministère que nous rejetons cet avenir. Souvenez-vous que le 20 mars 2014, il s'en est fallu de peu que le Ministère ne fasse retirer le plan.

Pourquoi ?

Parce que tous les agents de toutes les branches étaient ensemble, unis pour défendre notre profession. Et c'est cela que la DG craint par dessus tout. Que la communauté douanière soit unie et non divisée au nom d'intérêts particuliers qui ne seront en aucun cas une garantie demain.

Alors le 24 toutes et tous à Paris.

À lire, diffuser et afficher autour de vous sans modération.

ACTUALITÉS
BRÈVES

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Facilités de formation

Pour celles et ceux qui veulent suivre une « e-formation », rappelez-vous que dans chaque message de la DI les annonçant se trouve une pièce jointe.

En accédant à celle-ci, vous trouverez un modèle de convention à faire signer à votre chef de service. Elle prévoit les heures durant lesquelles vous serez en formation. Quelles qu'elles soient (matin, après-midi, fractionnées ...).

Le PSD est mort ? Vive le PSD !!

A ceux qui pensent le PSD « gelé », nous disons vous avez tort. Il entre en phase préparatoire. La lettre du dernier Conseil d'Administration du 16/02 le prouve. Les premiers GT DG/services se mettent en place au sujet du futur Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC).

On sait également que la DG souhaite que les DI, pour mettre « en musique » le PSD, le fassent à leur niveau et en les affichant comme des mesures de réorganisation locales (cf. la situation actuelle dans la DI de Méditerranée).

Dans la lettre du CA on trouve les termes suivants : *« approfondir la réflexion sur l'évolution des métiers en mode participatif avec les services déconcentrés »*. Etonnante symétrie avec le CT de Dijon du 17/02. Le DI veut instaurer en mars-avril des GT avec des agents volontaires pour réfléchir sur nos métiers. **Pur hasard ?**

Pas d'agent disponible = externalisation

La Douane va bientôt recevoir un 3ème patrouilleur (PGC), qui sera basé à Toulon. Pour le commander, il faut un officier naval (10 sont actuellement en formation et une enquête a été élancée).

Sherlock mène toujours l'enquête ...

Sauf que n'ayant pas correctement anticipé l'arrivée du PGC, la DG va devoir recruter un marin pour assurer les essais du nouveau bâtiment pendant les 6 prochains mois !!

Et le temps de formation étant assez long, car complexe, on ne peut qu'espérer qu'à terme ce sera bien un officier naval douanier qui commandera notre navire.

Le 24 mars 2015 Paris à 13h devant l'Assemblée Nationale

L'intersyndicale douane (CFDT-CGT-Solidaires-UNSA et USD/FO) appelle à un grand rassemblement contre le PSD.

Un bus partira de Pontarlier, puis ira à Besançon, Auxerre, Dijon et enfin Paris.

STPL : la casse finale ministérielle

Le gouvernement a tranché : afin d'éviter d'aggraver ce qui est déjà un vrai fiasco, il a été décidé, sans réelle concertation et sans consultation des CHSCT compétents, le transfert de la TSVR («taxe à l'essieu») et de la TICPE à Metz.

En plus, coup de bol, cela va permettre de supprimer plusieurs dizaines d'emplois supplémentaires ...

Solidaires DOUANES
interrégion Bourgogne – Centre - Franche-Comté

Compte-rendu du Comité Technique Dijon - 17 février 2015

Lors de ce premier CT de la nouvelle mandature toutes les OS ayant des sièges étaient présentes (CFDT-CGT-Solidaires-UNSA et USD/FO).

L'intersyndicale a lu une déclaration liminaire rappelant que 70 créations d'emplois ne suffiraient pas à compenser les suppressions intervenues depuis des années et que les CHSCT devraient être obligatoirement consultés en cas de réorganisation de service suite à la décision du Conseil d'État.

Selon le DI, la seule contribution de la douane à l'anti-terrorisme serait dans les renseignements fournis aux autres services. Il n'en reste pas moins vrai que les contrôles à la circulation des unités SU de Modane et de Marseille ont malgré tout mis les agents en contact avec des personnes potentiellement très dangereuses. Concernant le matériel, la DG procèdera à des achats pour les unités SU.

La CGT a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

I - Règlement intérieur (RI) et approbation de PV

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.

Etaient soumis au vote des OS les PV des 23/04 et 07/05/2014. Concernant le 1er, l'intersyndicale l'avait boycotté. Pour le second, l'intersyndicale avait lu une déclaration préliminaire puis quitté la salle. Solidaires n'a pas pris part aux 2 votes.

II - Points d'informations générales

1/ *le Plan Interrégional de Formation (PIF) 2015*

Le responsable de la formation à la DI, J-P Lebas, a rappelé la difficulté à trouver des formateurs ainsi que des dates convenant à tous.

Contrairement aux idées reçues (et même si l'argument des économies budgétaires reste une réalité) ; la formation à distance ou par l'intermédiaire d'internet – le *e-learning* – ne représente que 4 % du nombre d'heures total de formation disponibles. L'idée reste d'avoir en priorité un formateur avec un groupe face à lui.

La FP prend plusieurs critères en compte pour établir son PIF, comme les souhaits des agents ou encore les obligations venant de la DNRFP.

Les OS ont fait par d'un certain nombre de difficultés rencontrées :

- quasi-impossibilité de s'isoler pour suivre une FP (en unité ou en bureau),
- problème des effectifs qui limite les possibilités d'apprentissage,
- les applications qui ne fonctionnent pas lors de FP en groupe,

Un autre élément est quelles sont les suites pour des formations, obligatoires (cf. le contrôle interne) mais que l'on ne pratique pas au quotidien ?

2/ *le Plan Annuel de Performances (PAP) 2015*

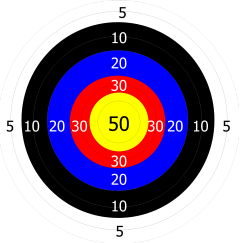

Les coeurs de cible

Parmi les grands thèmes retenus pour cette nouvelle année :

- l'importance de l'**action économique** (par l'adoption d'une *« démarche pro-active »*!!),
- l'importance du **ciblage** (le dogme 1 mise sous contrôle = 1 CTX est réaffirmé),
- **alléger le travail OPCO des unités SU** en frontière suisse (à effectifs constants),
- adapter la GRH-paie à la mise en place du CSRH de Bordeaux,
- le **resserrement du réseau comptable** (en clair suppression d'un grand nombre de RR),
- le déploiement du LAPI pour la lutte contre les grands trafics et mieux coordonner le travail des unités SU proches (A36/A39?).

A noter un élément surprenant : le terme LCF n'apparaît pas dans cette nouvelle mouture du PAP. Il semble (avantageusement?) remplacé par l'expression *« lutte contre les grands trafics »*.

3/ *éléments budgétaires 2015*

Sans doute le premier point réel de crispation du CT.

Gilles Gagey, responsable du PLI, nous a annoncé un budget de fonctionnement 2015 pour la DI aux alentours de 5 millions d'euros. Nous avons appris également qu'environ 90 000€ étaient le budget moyen consacré aux achats de véhicules.

Là où la tension est montée d'un cran, c'est lorsque le président et G. Gagey ont soutenu aux OS que le STA de Morteau coûtait 200 000€/an (salaires des 2 mécanos compris) et qu'en envoyant les voitures désormais au STA de Mulhouse (BSI de Montbéliard) et SGAP de Besançon on arrivait grosso modo à l'équilibre. **Où sont donc les fameuses économies annoncées ?**

4/ *la modification des divisions de Franche Comté*

L'objectif est de réunir les thématiques traitées actuellement indifféremment par les 2 divisionnaires au sein d'une division spécialisée.

Les aspects douaniers CO et SU liés à la frontière suisse seront traités par la division **Franche Comté frontière** basée à Pontarlier. Elle réunira les BSE de Delle, Les Rousses, Pontarlier et Morteau ainsi que les bureaux de Delle, Pontarlier et Morteau.

Les problématiques du dédouanement « intérieur » ainsi que de la LCF sur les axes routiers (A36/A39, RN 57/83) seront de la compétence de la division de **Franche Comté intérieure** située dans les locaux de la DR à Besançon.

Ces modifications entreront en application au cours du second semestre 2015.

Encore une nouvelle réforme des divisions dans la DR !! Elle s'accumulent depuis quelques années au gré des humeurs des Directeurs. Celle-ci cependant, à la différence des précédentes, a au moins le mérite de respecter une certaine logique de travail.

III - Les effectifs 2015

Quelques rappels de sémantique pour commencer :
- le Plafond Autorisé d'Emplois (**PAE**) : *nombre maximum d'emplois dont la Douane a budgété les salaires pour une année et que le TPG peut payer.*

- les Effectifs de Référence (**ER**) : nombre d'agents qui sont supposés être en poste dans une unité ou un bureau.

- les Emplois à Temps Plein Travaillés (**ETPT**) : unité de calcul de 100 % de temps de travail. Ce chiffre peut être réparti sur 1, 2 ou davantage d'agents en cas de temps partiel.

Au titre de 2015, la DI de Dijon perd 11 ETPT répartis comme suit :
DI/DR de Bourgogne : -7 (4 AG/CO et 3 SU)
DR du Centre : -2 (AG/CO)
DR de Franche Comté : -2 (AG/CO)

Ce sont les missions dites « support » (paie, GRH ...) qui ont payé le plus lourd tribut cette année. A cela il faut noter qu'un total de 17 pyramidages est comptabilisé au titre en 2015 (8 en Bourgogne, 3 dans le Centre et 6 en Franche Comté). Soit des passages de C en B, soit des arrivées d'agents de catégorie C en remplacement d'un de catégorie B.

L'intersyndicale, unanime, a rejeté les PAE et ER 2015, même si les suppressions sont plus limitées que les années précédentes. Le CT sera donc reconvoqué, le 26/02, sur ce point précis.

IV – Questions diverses

- la première question ne posait pas de soucis puisqu'il s'agissait d'installer un visiophone au bureau de douane de Dallas (Dijon).

- nous avons ensuite appris que, sur la base du volontariat, des GT réduits (4-5 personnes) allaient se réunir aux mois de mars-avril pour discuter des métiers douaniers afin de tendre vers davantage de spécialisation !!

Il s'agit justement de la méthode que demande d'appliquer la DG aux DI afin de décliner le PSD en insistant sur le caractère local des fermetures de services, suppressions d'emplois ... (voir ce qui se passe actuellement dans la DI de Méditerranée).

SOLIDAIRES était représenté par **Agnès MARCEAUX** (titulaire), **Renaud GOYATTON** (suppléant avec voix délibérative), **Jacques CHEMINET** (suppléant) et **Eliane LECONTE** (experte).

Ce compte-rendu est un résumé de celui fait au lendemain du CT et qui a été largement distribué. Si vous le souhaitez, il vous suffit d'envoyer un message à l'adresse de la section (solidaires.section25@gmail.com).

Compte-rendu de la CAPC Contrôleurs Titularisations et recours 2014 Paris - 13 janvier 2015

Cette première CAPC de la nouvelle mandature à laquelle assistaient les OS ayant des élu(e)s dans la catégorie B (CGT, CFDT, Solidaires, UNSA et USD-FO) a commencé sous de mauvais auspices :

- les documents qui auraient dû être communiqués aux représentants élus du personnel 8 jours auparavant **ne l'ont été que la veille**.
- **le règlement intérieur** (RI) n'était pas soumis à un examen détaillé **mais faisait juste l'objet d'une communication aux OS**.

Aux remarques de notre OS s'étonnant de cet état de fait, le président de la CAPC, M. Alexis LOPES, a simplement annoncé la possibilité d'étudier le RI lors d'une prochaine séance

Après le vote des PV des séances précédentes, **le premier point à l'ordre du jour a été abordé**. Il s'agissait de l'intégration de 8 militaires dans l'aéronautique et le domaine naval douaniers.

Ce point a entraîné un vote dispersé des OS. Certaines votant pour (l'UNSA), d'autres contre mais pour des raisons différentes (*pour le détail des votes cf. le PV détaillé sur le site de Solidaires*).

Le second point à l'ordre du jour abordé ensuite a été la titularisation des 160 contrôleurs stagiaires. Pour 159 cas, il n'y a pas eu de réel débat. Le président s'est contenté d'énumérer les différentes situations personnelles (réussite de concours, report de stage, 7 agents nommés en SU en tant que pilote ...). L'accord des OS était de toute façon acquis puisque rien ne s'opposait aux titularisations.

La CAPC à la croisée des chemins.

La situation s'est légèrement compliquée (et c'est un doux euphémisme) lorsque le président, très embarrassé, a annoncé aux OS que le 160ème contrôleur n'allait sans doute pas pouvoir bénéficier d'une titularisation car … décédé juste avant la tenue de la CAPC. Gêne du côté des OS car ce type de situation arrive assez rarement, reconnaissons-le. Sauf que le décès est arrivé en-dehors du lieu de travail dans des conditions que l'administration a refusé d'éclaircir (aucune enquête du CHSCT n'avait été diligentée). L'agent a quand même été promu avec accord unanime des OS.

2 agents ont vu leur stage prolongé de 6 mois car perdant leurs moyens devant le jury ils n'avaient pas d'assez bonnes notes (sachant que leurs notes à l'écrit et stage pratique donnaient toute satisfaction).

Le point suivant à l'ordre du jour, les recours en notation des C2, est arrivé sur le tapis.

Les dés sont-ils pipés?

Quelques remarques préalables :
- tous les recours 2014 ne sont pas encore remontés à la DG
- les dossiers se sont très souvent vus refuser toute réduction d'avancement à cause de « contrainte de quotas » ou de « contrainte technique » !

En clair la DG avait déjà tout ficelé et a par conséquent rejeté 6 demandes sur 9 !! Dans un cas, une enquête du CHSCT n'a pas suffi à faire infléchir la DG. Triste verdict.

La délégation SOLIDAIRES DOUANES était composée d'**Edwige YOT** (titulaire) et **Fabien MILIN** (expert).

Le compte-rendu détaillé est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

Compte-rendu de la CAPC
Agents de constatation
Titularisations et recours 2014
Paris - 02 février 2015

Cette commission qui s'est tenue en séance plénière était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2. Etaient représentées : CGT, CFDT, Solidaires, UNSA et USD-FO.

Le premier point à l'ordre du jour, le vote du règlement intérieur, a été abordé.

Solidaires a interpellé le président de la CAPC sur les dispositions de l'article 19 du RI (*doublement du temps de préparation/compte-rendu*) en demandant à ce qu'elles soient étendues également aux autres participants éventuels (élus suppléants, experts). L'administration a refusé de faire droit à cette demande. **Solidaires a donc voté contre**.

Etonnant les changements d'une CAPC à une autre : dans l'une le RI est communiqué aux OS tandis qu'il est soumis à vote dans la seconde. Avec le même président de séance ...

Le second point, le vote de 3 PV (dont 1 de décembre 2013 quand même), a suscité un vote unanime de tous les participants.

Le troisième point a été plus … surprenant.

En effet 9 agents recrutés sous contrat PACTE devaient être titularisés.

La CGT a fait une intervention rappelant son opposition à ce mode de recrutement.

Puis Solidaires est entré dans la danse avec une demande, à priori, surprenante : n'avait-on pas oublié le dossier d'un dixième agent (note DG du 24/10/2013) ?

Visiblement pas au courant, la DG n'a pu fournir d'explications. Le vote s'est donc limité à 9 dossiers sur lesquels le vote pour a été unanime.

Le quatrième point de l'ordre du jour portait sur la titularisation des AC stagiaires.

Les 9 agents l'ont été sans problème.

Le point suivant concernait 3 demandes de détachement d'agents de catégorie C issus de la DGFiP, l'Education Nationale et la Cour Nationale du Droit d'Asile. Elles ont été validées à l'unanimité.

Arrivait ensuite **le point consacré aux recours en notation** : au titre de l'année 2014, ce seront 31 mois qui seront disponibles avec 42 provenant du reliquat 2013 (soit 73 mois au total).

Lors de cette CAPC, 5 recours concernaient le cadencement et 1 la phraséologie. Pour ce dernier, la CAPL n'ayant pas modifié les appréciations portées sur l'agent, la CAPC a refusé de le faire (c'est la politique de la DG ; mis à part des cas de discrimination avérés). Sur ce dossier, Solidaires s'est abstenu (cf. le compte-rendu détaillé sur le site de Solidaires pour les explications complètes).

Sur les 5 recours restant, 4 mois ont été attribués à 4 dossiers, le 5ème étant débouté.

Solidaires a voté pour l'attribution des mois et contre le rejet du recours

La délégation SOLIDAIRES DOUANES était composée de **Grégory ALIKER** (titulaire) et **Gérald MANCELL** (expert).

Pour lire le compte-rendu détaillé, c'est en ligne sur le site de Solidaires Douanes. Vous y trouverez les statistiques détaillées de l'octroi des mois par DI.

Compte-rendu du Conseil National Solidaires des 27, 28 et 29 janvier 2015

Mardi après-midi (14h-18h30)

Les conséquences des attentats des 07 et 09/01/2015

Le débat a porté non sur les événements en eux-mêmes mais sur notre métier proprement dit (comment doit-on intervenir en tant que syndicat douanier ?). 2 thèmes ont été débattus :

- Quelles sont les conséquences en terme de politique douanière et de service public douanier ?
- Quelles sont les conséquences en terme de conditions de travail ?

Le premier thème pose la question de la circulation des marchandises dangereuses (pas de réels soucis pour obtenir une arme). Cela valide des thèses défendues par Solidaires : la DG n'a eu de cesse de démanteler le maillage douanier alors que les besoins en contrôles n'ont jamais été aussi importants. Et que s'impose plus que jamais le fait d'avoir des effectifs en nombre suffisant pour accomplir nos missions de contrôle. La création de 70 emplois en 2015 (PNR à Roissy, Tracfin) ne doit pas masquer les centaines qui seront détruits cette année. Il faut parler de ces problématiques au public et de ses conséquences pour les gens. Notre administration n'est pas qu'un *« accompagnateur économique »* mais en premier lieu un régulateur.

Doit-on s'orienter vers le tout-sécuritaire ou se recentrer sur notre coeur de métier ? Pour preuve lors des attentats, le Ministère de l'Intérieur a écarté la douane. Attention cependant à éviter l'écueil de vouloir entrer à tout prix dans la thématique sécuritaire car ce serait alors sous la coupe de la Place Beauvau et poserait la question du futur de la SU rattachée pour emploi à l'Intérieur.

Pour autant nos collègues en brigades sont en première ligne (arrestation de 2 djihadistes belges à Modane, arrestation à Marseille de Medhi Nemmouche). Et là dessus, la DG refuse de communiquer. Cette situation pose le problème des conditions de travail des agents OPCO/SU.

Le GPB, vaste débat ...

Les gilets pare-balle (GPB) ne permettent pas d'arrêter tous les types de munitions. Actuellement, des tests sont menés par les services techniques de la police et de la gendarmerie sur un éventail de GPB pour savoir s'ils sont toujours utilisables même après 5 ou 10 ans d'utilisation et quels modèles conviennent le mieux. Certaines DR ont doté toutes leurs unités SU de GPB, dans d'autres seules quelques unités en ont (2 sur 10 à Roissy). On a aussi la situation suivante : les élèves qui sortent de l'ENBD possède chacun un tel équipement en dotation individuelle. Lors de leur arrivée dans les unités, ils côtoient des collègues qui en sont démunis.

Diverses questions ont été ensuite abordées : faut-il doter les unités sur certains types de contrôles d'armes plus lourdes (fusils à pompe, pistolets-mitrailleurs …) ? Qui en serait doté, sachant que le risque 0 n'existe pas. Faut-il laisser le choix aux agents de porter leur GPB ou bien le rendre obligatoire ? Faut-il rendre anonyme les procédures en n'utilisant que les numéros de matricule ?

L'actualité douanière et l'intersyndicale

Depuis la rentrée 2 intersyndicales se sont tenues. Les lignes ont peu bougé. La DG, poussée par le Ministère, souhaite toujours un accord majoritaire signé par 3 OS (CFDT, CFTC et …?). Selon certaines rumeurs il aurait été envisagé de ne permettre qu'aux signataires de discuter du contenu de

l'accord social (qui est vide). Pour faire pression, le Ministère passe par les Fédérations pour qu'elles fassent pression sur les syndicats « rebelles ». La CGT parle d'une journée d'action le 24 mars.

Mercredi matin (9h30-12h30)

Mission Frontex, patrouilleur en Méditerranée ; lutte contre l'immigration clandestine ?

Pour commencer le débat, il est rappelé la sortie d'un Flash Infos en janvier 2015 sur le nouveau Patrouilleur Garde-Côtes (PGC) qui devrait entrer en fonction en Méditerranée en 2015.

Créée en 2004, basée à Varsovie, dirigée par un français depuis novembre dernier et gérant un budget de 88 millions d'euros, l'agence Frontex est en charge de la lutte contre les flux migratoires clandestins. En contradiction avec la Convention Internationale des Droits de l'Homme qui condamne tout acte visant à empêcher un migrant de quitter son territoire. 5 unités en Méditerranée ont été fermées pour faire de la place au PGC financé à presque 80 % par Frontex. Un appel à candidature a été fait et de nombreux marins venant de la façade Atlantique ont répondu pensant que le régime de travail serait similaire à celui des 2 autres déjà en service (ce qui ne devrait pas être le cas).

Image du futur PGC-Frontex

On peut intervenir en haute-mer pour empêcher un trafic d'esclaves, le rejet de déchets en mer, en cas de piraterie et si le navire ne dispose pas de pavillon. Et bien évidemment pour porter assistance à des naufragés en mer qui est une obligation légale. Cas qu'avait évoqué la DG lors des premiers GT. Or pour Frontex, l'assistance relèverait plutôt du refoulement de migrants. Les États ont confié la mission de lutte contre l'immigration clandestine à Frontex. Donc les douaniers seront sous juridiction communautaire et non plus française. Autre problème soulevé : où seront envoyés les migrants une fois ceux-ci ramenés à terre (sachant que le PGC ne dispose que de 70 places) ?

On durcit les règles de circulation des personnes tout en libéralisant celles sur les marchandises. Alors que les flux migratoires concernent désormais des personnes souhaitant entrer dans l'UE mais également des gens souhaitant en partir (Grèce, Espagne, Portugal …).

Néanmoins il ne s'agit en aucun cas de « criminaliser » les collègues effectuant ce genre de missions car pour certains cela a été un moyen de sauver des services et des unités. Solidaires continuera de défendre les marins face aux difficultés d'exercice de leurs missions (problèmes d'équipement, d'effectifs, de conditions de travail …).

Bilan des élections professionnelles du 4 décembre 2014

Un tour des sections présentes est organisé. Les situations sont assez différentes selon les DI ; le travail de plusieurs années ne trouvant pas forcément sa traduction dans des résultats électoraux. Les sections notent l'importance des résultats obtenus en CHSCT comme moyens d'attirer de nouveaux électeurs.

On va y travailler, grâce à vous

Mercredi après-midi (14h15-18h)

Poursuite des débats sur les élections. Pas de progression majeure pour les OS aux élections. Nous avons de réels motifs de satisfactions (CID, DNSCE, Chambéry, IdF, Lyon …). Cependant nous sommes un syndicat de bastions. Nous avons des déserts syndicaux à gérer (écoles, DI de Lille et de Metz entre autre). Le « spamming » à

outrance des messageries opéré par l'UNSA a pu fonctionner, jusqu'à un certain point. D'autres OS dans certaines DI ont également recouru à ce procédé de communication … pourtant interdit par la DG. Le nombre de militants Solidaires n'est pas assez étoffé.

Point trésorerie

Les commissaires aux comptes ont fait un état des lieux. Le débat a porté également sur les modalités de remboursements de nos sections d'outre-mer qui souhaitent venir assister aux CN (Réunion, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon). Il est voté à l'unanimité le remboursement par la trésorerie nationale de 2 billets d'avion, de 4 nuits d'hôtel ainsi que de 10€ par repas du soir.

Jeudi matin (9h30-12h)

Formation syndicale

Sera organisée au cours du premier semestre une formation militante Solidaires. De nouveaux militants sont à former et il faut prévoir le renforcement de l'équipe de formation. Restent à définir le format, le contenu de la formation et le calendrier. L'idée serait d'étaler celle-ci sur 3 jours (1 jour sur les valeurs, 1 sur l'action militante et 1 dernier jour sur l'interprofessionnel suivi d'une évaluation). Une réunion préparatoire est proposée le 23/03 ; sachant qu'une première session pourrait se tenir à Lyon courant mai.

Une proposition d'embaucher un maquettiste émane de certaines sections de manière à disposer d'une charte graphique unique et d'une mise en page plus professionnelle de manière à mieux utiliser le vecteur de la communication pour diffuser nos idées.

Action sociale

Suite aux élections du 04/12 et comme il est de coutume pour la première Fédération du Ministère, c'est elle qui choisit le poste de vice-présidence d'une des 3 associations les plus importantes de Bercy (ALPAF : logement, AGRAF : restauration et EPAF : vacances). Baptiste Alaguillaume (militant de la section de Roissy et fortement impliqué dans l'action sociale depuis plusieurs années), dont la candidature a été soutenue par Vincent Drezet (secrétaire national de Solidaires Finances Publiques), a pris la vice-présidence de l'ALPAF.

Pour conclure ce Conseil National, il a été demandé aux sections de commencer à réfléchir au lieu d'organisation du prochain Congrès de Solidaires Douanes (Marseille ? Berlats? Dijon ?).

Le prochain Conseil National aura lieu les 3 et 4 juin 2015 à Paris

Le jeudi 19 février à 9h le Solidaires local, section du Doubs, tenait sa réunion mensuelle à la maison des syndicats à Besançon.

Les dernières infos du Solidaires 25

Structures présentes : Sud Insee, Sud Educ, Solidaires Douanes, Solidaires Finances Publiques, Sud PTT, UNIRS, Sud Culture, Sud Rail et l'AMEB.
Etait excusées : DREAL et Sud Santé Sociaux.

L'ordre du jour prévoyait l'étude de plusieurs points :

1/ ***la réforme territoriale***

2 réunions ont eu lieu avec les 2 préfets des régions Bourgogne et Franche Comté, les 14/01 et 12/02. Ils doivent remettre un rapport au Premier Ministre le 15/03. L'administration territoriale, sous les ordres du préfet, est visée. Les ARS, le Rectorat, la DRFiP … sont associées mais n'ont pas de lien direct avec la réforme en cours. Une dernière réunion avec les OS aura lieu au cours de la première quinzaine de mars avec une synthèse du rapport. Il n'y aura pas de vote dessus, pas de dialogue social. Ce document de travail proposera différents scénarii et très certainement les chiffrera (en termes de budget et de gains en emplois).

Le rapport est structuré autour de 7 grandes questions :

- quels sont les scénarii d'organisation des futures DR (mono-site, bi-sites jumelées – les administrations sont présentes dans les 2 ex-régions ou bi-sites fonctionnels – 1 service est groupé à un seul endroit, 1 autre dans une autre ex-région).
- où seront basés les états-majors ?
- quelles seront les politiques de gouvernance en termes de RH (moyens, budgets) ?
- comment seront réparties le fonctions entre départements et région ?
- quelles seront les opportunités de mutualisation ?
- comment seront gérées les interfaces avec les utilisateurs ?
- quelle vitesse d'application de la réforme sera souhaitable ?

Cette réforme se télescope avec la réforme des régions (13 au lieu de 24), la Revue des Missions de l'Etat et les rapports des Inspections Générales. Il faut y ajouter l'élection de la nouvelle assemblée régionale en décembre 2015 qui décidera du lieu de la nouvelle capitale régionale ; qui pourra être différent de celui choisi pour la gestion préfectorale de la future région.

2/ ***la désignation de nos représentants au SRIAS***

Solidaires possède désormais 4 sièges dans cette instance (2 titulaires + 2 suppléants). Catherine Roussel et Catherine Roux seront titulaires, Gianfranca Vegliante et Edith Bedeaux suppléantes (**candidatures validées**). Solidaires demande à ce que les comptes-rendus des réunions locales soient mis en ligne afin de mieux faire connaître l'action sociale et nos positions dans ce domaine.

Catherine Roussel est invitée à participer à la prochaine réunion mensuelle afin que nous puissions en débattre.

3/ ***la réunion avec la mairie (18/02)***

La mairie souhaitait connaître les résultats des OS au niveau de la commune seule ce qui est impossible. Un compromis, poussé par l'UNSA et la CFDT, a été trouvé en prenant en compte les chiffres régionaux. Cela mettrait Solidaires à 3,7 % et la FSU à 4 %.

La subvention municipale (4 600€ en 2014) devrait se situer aux alentours des 3 000€ en 2015, baisse des subventions publiques oblige. Par contre, le Service Technique étudie le fait que chaque association puisse disposer de points d'eau individuels ; d'autres travaux de réparation/entretient étant prévu à la Maison des Syndicats.

4/ ***l'opération Alternatiba***

C'est un mouvement qui prône la transition énergétique. Né à Bayonne il y a 1 an et demi, il a pour but de faire la promotion des solutions qui existent en ce moment et de créer le débat au sein de la société. Les acteurs vont des particuliers aux entreprises en passant par les associations. Marie-Monique Robin, journaliste reconnue a accepté d'en être la marraine.

Des réunions ont lieu tous les 15 jours à la maison de l'Environnement et 8 pôles thématiques de 5-6 personnes ont été organisés. Infos diverses et documents sont accessibles sur le site : https://alternatiba.eu/besancon. Le collectif recherche des intervenants sur des thèmes liés à ces problématiques (fraude fiscale et paradis fiscaux par exemple ; demande faite en ce sens à Solidaires Finances Publiques).

Besançon organisera cette manifestation (comme 79 autres villes) les 17 et 18/10/2015. Avec le soutien de la mairie, tout le centre-ville sera concerné (peut-être aussi le secteur de Planoise selon les manifestations). Cette manifestation aura lieu en même temps que le Marché Alimentaire. Des évènements intermédiaires auront lieu entretemps comme la rediffusion du film *« Sacré croissance »*.

5/ ***les mouvements sociaux et autres rassemblements***

- **11/03** : rassemblement Place Pasteur (Besançon) pour « l'anniversaire » de Fukushima à l'appel de l'association « Stop nuke ».
- 06/04 : les retraités de Solidaires avaient prévu une manifestation Place Pasteur dans le cadre de la lutte contre la loi sur la dépendance, elle est décalée au **17/03** à cause du mouvement du 09/04.
- **09/04** : mot d'ordre unitaire Solidaires/CGT/FO au niveau interprofessionnel. Timide réveil de la CGT totalement absente sur la Loi Macron (leur nouveau secrétaire général a fait une apparition devant l'Assemblée Nationale lors des discussions sur la loi Macron). Appel contre l'austérité, le chômage …

6/ ***points divers***

- le 17/02 une réunion avec la LDH, FSU et Solidaires, en collaboration avec des associations comme le MRAP, Palestine Amitié ..., a décidé la (re)création d'un collectif sur la Palestine. En dépit de l'opposition de France-Palestine Solidarité (FPS), des actions seront menées auxquelles FPS sera bien entendu invitée à participer. Une des cibles pourrait être dans le cadre de la campagne BDS, l'entreprise israélienne Téva, leader mondial des produits génériques.

- Solidaires signe l'appel à la création d'un Collectif pour la liberté d'expression. La réunion de création aura lieu le 17/03 (lieu non encore fixé). Ce collectif est créé en réaction à la condamnation du blogeur Toufik.

- L'AMEB organisera une conférence autour du projet mis en place dans la région du Kurdistan syrien, Rojava, autour d'une université libre (une délégation de l'AMEB s'y rendra le mois prochain). Un appel aux dons en livres a été lancé et Solidaires étudiants est partie prenante à la campagne en France. Ces livres serviront à créer un fonds documentaire.

  L'AMEB souhaiterait également organiser sur le campus une conférence autour de la question kurde et de cette initiative d'université car ce projet anti-capitaliste, féministe, partisan de la démocratie directe est un projet politique important alors que se termine la bataille autour de la ville martyre de Kobané.

Prochaine réunion du Solidaires 25, le 12 mars à 9h (Maison des syndicats)

Agenda mars 2015

• **26/02** : CAPC TAM catégorie C	• **05/03** : CAPC TAM catégorie A
• **03/03** : CAPC TAM catégorie B	• **08/03** : réunion du Solidaires 25
• **24/03** : manifestation anti-PSD	

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires : **Frederic MICHAU** *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants : **Renaud GOYATTON** *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL Contrôleur 1ère classe

Titulaires : **Frederic MICHAU** *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes : **Catherine ROYER** *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*
Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Conseil Interrégional de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante au SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section de Franche-Comté :

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Responsables de publication : les membres du bureau de la section Solidaires de Franche-Comté.

Pour nous contacter : solidaires.section25@gmail.com.

Site internet de Solidaires Douanes : http://www.solidaires-douanes.org

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	Inspecteur du 8ème au 12ème échelon	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	Inspecteur Régional de 3ème classe	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	Inspecteur Régional de 2ème classe	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	Inspecteur Régional de 1ère classe	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	Inspecteur Principal de 2ème classe	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	Inspecteur Principal de 1ère classe	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être incluses**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation “actif” comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 17 - mars 2015

L'éditorial du mois

Vous avez entre vos mains le numéro du mois de mars de « La Pelle à Chnis » ; le journal de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté.

Au sommaire ce mois-ci

Page 1 : l'édito du mois

Page 2 : brèves et déconfiture en stock

À la Une **Pages 3-4** : bilan du mouvement anti-PSD du 24 mars à Paris

Page 5 : CR du CHSCT 25 du 09/03 et du CHSCT Ministériel 10/03/2015

Page 6 : RMIS en Franche Comté

Pages 7-8-9 : CR des CAPC TAM cat. C (26/02/2015) et cat. B (03/03/2015)

Page 10 : les nouvelles du Solidaires local

Page 11 : agenda - vos élus

Page 12 : bulletin d'adhésion - cotisations 2015

Page 13 : liste de diffusion électronique

Lorsque vous aurez ce numéro entre vos mains, la journée du 24 mars sera terminée. Sera venue l'heure des bilans. Les uns ou les autres crieront victoire. Des chiffres seront opposés ; des tendances dégagées. Et certains se diront « beaucoup de bruit pour rien ». Et c'est là que réside l'erreur.

On ne nous parle que de 800 mobilités maximum jusqu'en 2020 tout en passant sous silence les 300 suppressions annuelles qui sont prévues, accord social ou pas.

Les restructurations/fermetures sont désormais dissimulées sous la forme de réorganisations locales (pour les sceptiques regardez ce qui se passe dans la DI de Méditerranée ou celle de Lille).

La présence (ou le retour) d'une certaine OS au sein de l'intersyndicale est bien la preuve que nous sommes face à des gens pour qui discuter avec les agents et les écouter est quelque chose d'inconcevable. D'ailleurs ils ne sont pas là pour ça.

Au moment de vous faire votre propre analyse de cette journée et de ses suites, gardez bien tout ceci à l'esprit.

ACTUALITÉS
BRÈVES

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Reconversion assurée !

Vous êtes aventureux ? La mobilité est une seconde nature chez vous ? Alors les offres d'emploi de la Bourse des métiers sont faites pour vous.

Comme celle permettant d'être gardien de musée des grottes de Lascaux. C'est sûr que les primes de catégorie C à la Culture ne valent pas celles de Bercy. Mais côtoyer l'histoire n'a pas de prix. Les retardataires, eux, iront à la pénitentiaire !!

Grille indiciaire en C : c'est pas le jackpot !!

Au 1er février, la grille indiciaire de la catégorie C a augmenté … de 23,15€ bruts par mois. Pas de quoi pavoiser avec les pertes salariales des dernières années (gel du point d'indice …)!

LE CHANTIER DE L'ENBD A L'ARRÊT !

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Quand est-ce-que la nouvelle école de douanes de La Rochelle sera-t-elle livrée ? Suite à 2 recours intentés (et gagnés) au TA, le chantier a pris au moins 3 mois de retard sur le calendrier prévisionnel. Il va donc falloir «bricoler» des salles de cours pour les futurs Contrôleurs stagiaires qui devaient commencer les cours en septembre prochain !!

Ils devraient finalement commencer leur scolarité au 01/10. Sauf qu'un nouveau report est encore possible. L'administration devra également veiller au bon versement des salaires des stagiaires et surtout aux dates de titularisations des B en A.

Le principe de précaution

Un système inopérant (*cf. nouvelles ci-dessous*), des services GRH dans les DI déjà dépeuplés.

Alors pour éviter toute mauvaise surprise, SOLIDAIRES vous recommande de garder une copie de vos évaluations, avis de mutation, changement d'échelon, BOP ... Et d'imprimer régulièrement vos fiches GRH depuis Aladin.

Une simple précaution ; au cas où ….

RUE DE L'ATTENTE

Le dossier des ZUS

On a beau se dire « *l'éternité c'est long, surtout à la fin* », elle parait parfois ne jamais en avoir.

Depuis 1995, l'État refuse d'appliquer un décret octroyant certains avantages aux fonctionnaires exerçant ou ayant exercé au moins 3 ans dans une Zone Urbaine Sensible.

Va-t-il falloir aller jusqu'au Tribunal Administratif pour que les droits des agents soient ENFIN respectés ?

La casse de la GRH mais pas à prix cassé !

Depuis que le chef de la sous-direction A a indiqué que le CSRH allait enfin permettre de faire de la GRH « de qualité » (les collègues ont dû apprécier), les déboires ne cessent de s'accumuler à Bordeaux.

La DG l'admet elle-même, le système n'est pas au point et sa mise en œuvre au 1er semestre 2015 apparaît comme une utopie. Après un droit de retrait en 2014 signé par les ¾ des agents qui y dénonçaient les conditions de travail ; voilà maintenant que c'est le système informatique RH qui fait des siennes.

Le Sigrid est trop ancien pour que les données soient transférées sans perte dans le nouveau. Faute de mieux, la maintenance du Sigrid a été prolongée de 4 ans. ***Pour la modique somme de 150 000€/an !***

Compte-rendu du 24 mars et perspectives d'avenir

34% de grévistes (37% en comptant les API [1] soit près d'un agent sur trois). Des agents de tout grade et issus de toutes les branches de la Douane parmi les 1200 à 1500 agents qui ont battu le pavé sous la pluie le 24 mars à Paris entre l'Assemblée Nationale et le Sénat.

La DI de Dijon fait partie des « bons élèves » avec 46,5% de grévistes (avec une pointe pour la DR du Centre à 50,3% contre 44,1% pour la Franche Comté et 43,4% pour la Bourgogne. A noter le taux de 56% pour les bureaux de la DI).

Quoi qu'en dise la DG, c'est un succès incontestable pour une intersyndicale - enfin - reconstituée (CFDT-CGT-SOLIDAIRES-UNSA et FO). Et ce, après plus de 2 ans de conflit contre le PSD. Ce qui démontre très clairement que les agents restent mobilisés en dépit des discours faussement rassurants.

Signe que le démantèlement en cours inquiète, une délégation du syndicat des buralistes du nord de la France était venue apporter son soutien à la manifestation de même que des parlementaires.

Cette inquiétude s'était déjà manifestée dans certaines questions posées par les membres du Comité d'Evaluation et de Contrôle des politiques publiques qui avaient auditionné SOLIDAIRES Douanes le 11 mars. Pour preuve ces quelques remarques prononcées par les rapporteurs du Comité :

« ***Les résultats ne se prêtent pas à une mesure purement quantitative****. Il n'est pas approprié de rapporter le coût d'une opération douanière au seul prix (d'ailleurs estimé) de la saisie effectuée, puisqu'elle peut avoir des effets, directs ou indirects, en termes d'ordre public, de santé publique ou de protection des entreprises. Les opérations douanières ont également une dimension dissuasive dont il est par nature impossible de quantifier les résultats. Les calculs d'efficience sont donc intrinsèquement malaisés ».*

En se mobilisant encore en masse, les douaniers ont très clairement marqué leur opposition au PSD. Peu importe la signature d'un pseudo-accord social - une partie des mesures existaient déjà dès 2008.

Maintenant c'est à la DG mais surtout au Ministère de prendre la mesure de cette opposition et surtout **d'en tenir compte en ouvrant de vraies discussions sur l'avenir et les missions que nous exerçons**. Attention cependant à ne pas se retrouver avec une redite des Quadripartites de Bercy de l'été 2014. Une arnaque de la DG qui s'était contentée de présenter en GT son PSD sans en modifier d'un iota le contenu.

Afin de se faire entendre il faudra rester mobilisés au niveau des DI. Car, de manière vicieuse, la DG a confié aux DI la mission de décliner le PSD en parlant « d'adaptations locales » . Pour ceux qui en doutent encore, il suffit de regarder ce qui se trame par exemple dans la DI de Méditerranée. Les suppressions de services dans la DR de Provence (SRE, SRA, divisions ...) vont créer un véritable désert douanier.

Même chose avec l'annonce faite aux agents de la suppression du SRE de Perpignan (malgré 4 millions d'euros de droits de douane récupérés en 2014). Sans parler de la situation de la DI de Lille ...

Les prochaines actions devront donc avoir en premier lieu un cadre interrégional. Sans pour autant qu'une action au plan national soit exclue. Car c'est au niveau DR/DI que les suppressions-restructurations et autres fusions d'unités et de services auront lieu.

Et il faudra sans doute expliquer à certains de nos collègues que oui tout le monde sera concerné ou touché par les restructurations. Et qu'il va falloir que le temps de l'indifférence et de l'égoïsme doit toucher à sa fin. Simple question de survie pour de nombreux services.

Vous trouverez sur le site de Solidaires Douanes :

- le tract d'appel à manifester (ainsi que l'appel intersyndical),
- le communiqué post 24 mars
- ainsi qu'une revue de presse
- un communiqué intersyndical analysant le mouvement du 24/03 et ses suites.

[1] *API : Agent dont la Présence est Indispensable (ceux effectuant les contrôles sûreté dans les aéroports ...).*

Portfolio de la journée du 24 mars

En direct du CHSCT 25

Compte-rendu de la réunion du 9 mars 2015

Section de Franche Comté

Martine à la plage

Après une réunion de travail en début d'année visant à fixer les dates de réunions et de visites de sites pour l'année 2015, la toute première réunion 2015 s'est tenue le 09 mars suivie d'un groupe de travail le 27.

Après discussion entre nous, la délégation Solidaires a été constituée autour de 2 titulaires et 2 suppléants Solidaires Finances Publiques, 1 titulaire Solidaires Douanes et 1 suppléant Solidaires INSEE. Pour mémoire les sièges en CHSCT 25, pour ce nouveau mandat, sont répartis de la façon suivante : 3 élus Solidaires, 2 CGT et 2 FO.

Soucieux d'assurer un certain renouvellement des responsabilités, nous avons soutenu la candidate présentée par la CGT C'est donc Aline Guillon, en poste à la DRFIP à Besançon qui a été élue secrétaire du comité.

Par contre, pas de changement notable du coté de l'administration et de notre chère Présidente Martine Viallet. Celle-ci, comme à son habitude, persiste dans son attitude faite de désintérêt et d'autoritarisme. L'important, pour elle, outre le fait de terminer les réunions le plus rapidement possible, reste la présentation style « Fast and Furious » des suppressions de services à la DRFIP… Les conditions de travail, le mal-être des agents … bof, on verra bien, ça passera et puis mon successeur s'en occupera après moi.

Il est évident que là nous touchons au mystère même de l'administration : comment une directrice régionale des finances publiques peut réunir autant d'incompétence et de morgue ? Naïvement nous avions pensé que notre directeur régional, le si regretté Pierre Rideau, avait atteint le sommet de la pyramide de l'inconscience, notre chère Martine nous prouve à chaque réunion que même sur ce sujet, il était mauvais !

Compte-rendu de la réunion du CHSCT Ministériel

17 mars 2015

Le comité ministériel s'est réuni le 17 mars pour la première réunion de la nouvelle mandature. Cette réunion a été l'occasion pour Solidaires Finances, suite à nos plus que bons résultats électoraux du 04/12 (1ère Fédération aux Finances), de prendre le secrétariat du CHSCT-M (c'est notre camarade Léna Lainé de la DGFIP qui a été élue).

Cela fut aussi pour nous l'occasion de tirer un bilan de ces 2 dernières années. Bilan un peu contrasté s'il en est : d'un côté de réelles avancées en matière de préconisations et de rédaction de guides de bonnes conduites à propos des conditions de travail et d'un autre coté, un constat un peu amer qui montre que le chemin est encore long avant que les Directions intègrent véritablement dans leurs stratégies l'amélioration des conditions de travail des agents du Ministère.

Il était malheureusement facile de pointer du doigt le non-respect des textes et règlements, les refus d'enquêtes, les présidents qui croient encore qu'ils dirigent les réunions des CHSCT locaux, les retards et les oublis d'envoi de documents aux représentants du personnel, la sécurité électrique ou incendie toujours pas assurées etc …

Nous ne désespérons pas d'y arriver et nous mettrons encore une fois toute notre énergie dans ce combat, essentiel pour nos collègues dans une période où irrespect de l'administration rime souvent avec coupe budgétaire.

Par votre envoyé spécial Christophe Bedeaux

RMIS en Franche-Comté

Pontarlier 12 mars 2015

En vue du mouvement du 24/03, SOLIDAIRES et la CGT organisaient au cours du mois de mars plusieurs RMIS. 1ère étape, la BSE de Pontarlier.

Devant les agents de la brigade, les représentants des 2 OS se sont exprimés sur le mouvement anti-PSD (ses origines, ses conséquences) ainsi que sur l'accord social. Les débats ont également porté sur le Comité Technique du 17/02 dernier : les 11 suppressions d'emploi de la DI en 2015 portent sur des métiers dits « support » (GRH entre autre) qui seront à moyen terme assurés, entre autre, par le CSRH de Bordeaux ... lorsqu'il fonctionnera. Cela a permis de rappeler la nécessité pour tous les agents de conserver tous ses documents administratifs (cf. page 2).

Les questions ont ensuite porté sur des problèmes de GRH et d'organisation du service (plateforme suisse de Chavornay, tâches OPCO assurées par les BSE en frontière ...). Et sur cette problématique : comment alléger la quantité de tâches OPCO en frontière sans rajouter d'effectifs supplémentaires aux BSE ?

Montbéliard 13 mars 2015

2ème étape du périple, la BSI de Montbéliard.

Cette RMIS a été divisée en 2 : une partie était consacrée au mouvement du 24 à venir (action intersyndicale contre le PSD, le mouvement du 20/03/2014 et ses suites, le pseudo-cycle de négociations OS-Bercy-DG ...). Un point a été fait sur l'accord social et le leurre des 15 000€ de prime de départ. Outre des conditions cumulatives, ces primes sont soumises à impôt et cotisations. Sans compter qu'elles ne couvriront jamais la totalité des frais engagés par un déménagement contraint vers nouvelle résidence.

La seconde partie a porté sur l'un des dossiers « chauds » du moment : les ZUS [1]. La Franche Comté en compte 2 avec des services douaniers implantés (la Petite Hollande à Montbéliard et Planoise à Besançon). Les agents de la brigade concernés par le décret de 1995 vont constituer un dossier et l'envoyer à la DI au service de la GRH. Ce dossier devrait leur permettre, après régularisation, de prétendre à des changements d'échelon voire de grade pour certains agents.

[1] Vous pourrez vous reporter utilement au Hors-Série de la Pelle à Chnis de janvier 2015 consacré au ZUS (si vous le voulez sous forme dématérialisée : solidaires.section25@gmail.com).

Besançon 19 mars 2015

La 3ème RMIS réunissait dans les locaux du SRE des agents de toutes les branches de la résidence de Besançon (SRE, DR, RR, bureau de douane) à l'exception notable, hélas, des agents de la BSI et de ceux de la résidence de Vesoul.

Cette RMIS a permis de parler de l'actualité du PSD depuis le 20/03/2014 et de ses déclinaisons locales à Lille et Marseille. Le début d'application du PSD dans la DI a été abordé avec la fusion des 3 RR à Dijon. Les agents de la RR de Besançon présents ont eu des informations que visiblement leur hiérarchie avait dû « oublier » de leur donner. Le Comité Technique du 17/02 et les 11 suppressions d'emploi dans les fonctions dites « support » (paye, GRH ...) ont aussi été abordés. Le non-fonctionnement du CSRH à Bordeaux va avoir des conséquences notables pour les agents en terme de GRH (la situation dans ce service ne cesse de s'y dégrader depuis sa création). Un point ZUS a également été fait car des agents du SRE sont concernés (certains depuis 1995!).

Au final, les agents présents ont pu échanger avec les représentants de Solidaires et de la CGT. Une manière de préparer la mobilisation du 24 mars à Paris.

Compte-rendu de la CAPC
Tableau d'Avancement et de mutations C
Paris - 26 février 2015

I - Approbation du PV du 17 octobre 2014

Sans intervention notable, le procès-verbal (PV) est approuvé à l'unanimité : parité administrative et parité syndicale (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

II - Information de la CAPC (points non soumis à vote)

A) Mutations discrétionnaires à la BSM

Les OS sont intervenues pour dénoncer l'opacité et le clientélisme des mutations hors cadre à la Brigade de Surveillance du Ministère (B.S.M).

Le flou règne-t-il à Bercy?

M. Alexis Lopes a répondu que cette brigade représente l'image de la douane au niveau national et international, et que son bon fonctionnement représente un enjeu crucial. On ne peut donc la soumettre à la rigidité des règles du tableau des mutations, de plus la notion de *«profilage»* est primordiale dans ses recrutements.

B) et C) Sur les mouvements réalisés après la CAPC du 17 octobre 2014

Il s'agissait quasi exclusivement de mouvements dans les Départements d'Outre-Mer (DOM).

M. LOPES a indiqué que ces mouvements ont été réalisés dans l'intérêt des agents, pour pallier à des défections, et que tous les agents affectés se trouvaient en première position au tableau, une fois retirés les agents affectés suite à la CAPC du 17 octobre 2014.

D) Sur les annulations de mutations

3 collègues étaient concernés :

- 1 cas d'erreur de l'administration pour une AC1 ayant demandé un DOM, sa DI n'ayant pas transmis sa radiation à DG-A2.

- 1 prolongation de congé de longue durée (CLD) pour un AC1 en poste dans le grand Ouest et ayant demandé une direction sise en Île-de-France.

- 1 cas de réussite au concours de contrôleur, pour un ACP2 en poste en Île-de-France.

Réactions syndicales :

Plusieurs O.S. sont intervenues pour dénoncer l'application *«deux poids deux mesures»* des mesures administratives selon que l'erreur provienne de l'agent ou de l'administration.

III - Refus de mutation

A) *Rappels*

Notre position : sur ces refus de mutation, SOLIDAIRES se positionne en OS « responsable » :

- si le motif invoqué par l'agent est légitime nous nous battons pour qu'il n'y ait pas de mesures administratives,

- si le motif invoqué invoqué par l'agent ne se justifie pas, nous approuvons les mesures administratives car le refus de mutation pénalise les collègues qui auraient pu être mutés et les services qui se trouvent en manque de personnels.

B) Au total, 8 cas de refus ont été étudiés

Le président de la CAPC a fait appliquer les mesures administratives 7 fois et a entendu les arguments de l'agent 1 seule fois.

IV - Formation du Tableau Général des Mutations (TGM) 2015

A - Examen de 2 demandes d'agents reconnus comme travailleurs handicapés par la CDAPH (ex-COTOREP) pour le bénéfice de la priorité de mutation au titre de l'article 60 (loi 84 16).

Les 2 demandes ont fait l'objet d'un vote pour à l'unanimité (parités administrative et syndicale).

V - Formation du Tableau des Mutations des Spécialistes (TMS) 2015

Approbation du tableau à l'unanimité : parité administrative et parité syndicale.

VI - Emplois offerts par voie d'enquête

A/B) STA du Havre et de la Rochelle

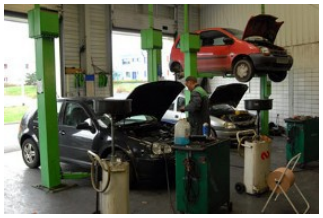

Deux postes de catégorie C de mécanicien automobile étaient à pourvoir au Havre et à l'ENBD.

Candidatures : pour le Havre, il n'y avait aucun candidat, tandis que pour l'ENBD, il n'y avait qu'un seul candidat ACP1 en provenance d'un DOM.

C) STA d'Annemasse

Deux autres postes similaires étaient à pourvoir au STA d'Annemasse (un en C, un en B). Pas de candidat.

VII - Reclassement de 2 agents inaptes à la Surveillance

Les 2 agents ont été reclassés dans la structure OPCO la plus proche.

VIII - Demande de détachement (1 dossier)

Débats houleux pour un poste administratif au SNDJ. Les OS ont voté contre (moins une abstention).

Le compte-rendu exhaustif de la CAPC peut être consulté sur le site Solidaires.

Compte-rendu de la CAPC
Tableau d'avancement et de mutations cat. B
Paris - 3 mars 2015

Après les déclarations préalables des OS et les réponses que le président de la CAPC leur a apporté, les débats se sont concentrés sur l'ordre du jour.

I - Approbation du Règlement Intérieur (RI)

Rappel : ce point avait été reporté lors de la 1ère CAP de la mandature suite à la demande conjointe de l'UNSA et de la CGT, qui avaient indiqué n'avoir pas eu le temps suffisant pour étudier le contenu du RI.

Après de longs débats le RI a été accepté ; Solidaires et CFDT ayant voté contre (pour le détail des débats, reportez-vous au compte-rendu sur le site de SOLIDAIRES).

II - Approbation du PV du 7 octobre 2014

Pas de remarque notable, le PV a été approuvé à l'unanimité (parités administrative et syndicale).

III - Information de la CAPC (points non soumis à vote)

A) Mouvements réalisés après la C.A.P.C. du 7 octobre 2014 (7 collègues concernés)

B) Modification d'un mouvement proposé

1 collègue concerné, ayant préféré être muté dans sa spécialité dans une autre résidence qu'il privilégiait.

C) Mouvements réalisés à la DG

9 collègues suite à enquête, dont 2 du CID mais déjà en poste physiquement à la DG car issus du service de gestion du SIGRID, depuis fermé.

D) Annulations de mutation

3 collègues concernés, dont 2 pour admission à l'exa pro de B en A et 1 suite à avis d'inaptitude à l'exercice des fonctions en Surveillance.

E) Mouvements internes dans les DOM

- 3 pour la Guadeloupe
- 8 pour la Réunion
- 3 pour Mayotte

F) Affectation des contrôleurs promus par liste d'aptitude (LA) au titre de 2014 – appel sur liste complémentaire (7 collègues concernés)

IV - Refus de mutation (12 dossiers)

A) *Rappels*

Notre position : sur ces refus de mutation, SOLIDAIRES se positionne en OS « responsable » :

- si le motif invoqué par l'agent est légitime nous nous battons pour qu'il n'y ait pas de mesures administratives,

- si le motif invoqué invoqué par l'agent ne se justifie pas, nous approuvons les mesures administratives car le refus de mutation pénalise les collègues qui auraient pu être mutés et les services qui se trouvent en manque de personnels.

B) Au total, 12 cas de refus ont été étudiés

1/ le président de la CAPC souhaitait faire appliquer les mesures administratives 10 fois.

2/ suite à l'intervention des OS, 2 agents s'en sont vus préservés (au total donc 8/12 agents se sont vus infligés les mesures administratives).

A et C) Correspondants sociaux au Havre et à Strasbourg

- candidatures : 7 au Havre et 3 à Strasbourg
- le président a proposé le 1er au classement par points dans les 2 cas (vote POUR à l'unanimité dans les 2 cas).

B) Correspondant social à Lille

- candidatures : 7
- le président a proposé le 2ème au classement par points (retraitable SU depuis 1 an!!).
- vote : CFDT, CGT et SOLIDAIRES se sont abstenues.

D/E/F) Mécaniciens automobiles aux STA de l'ENBD, du Havre et d'Annemasse

Aucune candidature pour les 3 emplois.

VI - Formation du Tableau Général des Mutations (TGM) 2015

A) Demandes d'agents reconnus travailleur handicapé par la CDAPH (ex-COTOREP) pour la priorité de mutation au titre de l'art. 60 (loi 84-16 du 11/01/1984).

1/ Renouvellement (5 dossiers) : le président propose le vote pour (vote POUR unanime).

2/ Nouvelles demandes (2 dossiers)

a) 1 agent ayant déjà été muté en 2014 au titre de l'article 60. De par l'emploi de son ex-époux incompatible avec les fonctions, l'agent n'avait pas demandé sa résidence mais sa région d'origine. Divorcé depuis, l'agent souhaite se rapprocher de sa résidence d'origine.

Le président ayant proposé l'acceptation, le vote POUR fut unanime.

b) le social ne convient pas au handicap : 1 agent souhaite se rapprocher de sa résidence d'origine afin que sa pathologie soit plus régulièrement et efficacement prise en charge, mais également afin de bénéficier d'un soutien de famille. Pour le président, il y a une maladresse dans l'argumentation, c'est un dossier à caractère social, qui n'est malheureusement pas recevable au titre de l'article 60 ...

Le président refusant la priorité, le vote fut divers :
- Pour le refus d'inscription (parité admin. et CGT)
- Abstention : UNSA
- Contre : CFDT, SOLIDAIRES et USD/FO

B) Vote sur l'ensemble du TGM 2015

Approbation du tableau à l'unanimité (parités administrative et syndicale).

VII / VIII - Formation du Tableau des Mutations des personnels non navigants / des Spécialistes 2015

Approbation des 2 tableaux à chaque fois à l'unanimité (parités administrative et parité syndicale).

IX - Reclassement d'agents inaptes à la SURV (2 dossiers).

Les 2 agents seront reclassés à la résidence OPCO-AG la plus proche.

X - Mises A Disposition (3 dossiers)

Vote POUR unanime dans les 3 cas (2 renouvellements et 1 cas particulier).

La déclaration préalable ainsi que le compte-rendu détaillé de cette CAPC catégorie B est en ligne sur le site Solidaires.

Le jeudi 12 mars le Solidaires local, section du Doubs, tenait sa réunion mensuelle à la maison des syndicats à Besançon à partir de 9h.

Les dernières infos du Solidaires 25

Structures présentes : Sud Insee, Sud Educ, Solidaires Douanes, UNIRS, Sud Culture, Sud Rail, Sud Rural Equipement et Sud Orange (p/c Sud PTT).
Etait excusé : Sud PTT.
Invitée : Christine Roussel (Sud Rural Equipement 70).

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1/ ***la présentation de l'action du SRIAS 25/CIAS (Christine Roussel)***

L'action de la Section Régionale Inter-ministérielle d'Action Sociale 25 (SRIAS) concerne les crèches, les chèques vacances, le logement … Chaque SRIAS applique les décisions votées au Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) qui travaille au niveau de la Fonction Publique Etatique. Au sein du CIAS des groupes de travail thématiques se réunissent et travaillent certains points précis. Le bilan de leur travail est ensuite débattu en séance plénière en coordination avec la DGAFP et voté. Un arrêté du Ministre de la Fonction Publique fixe ensuite les orientations prises. C'est donc le CIAS qui oriente l'action des SRIAS au niveau local. Sa première réunion pour cette nouvelle mandature aura lieu le 16/04.

Le CIAS fonctionne avec un budget constant et est donc contraint de faire des choix ; à son corps défendant. Les OS font en sorte que la sous-consommation soit la plus limitée possible de manière à justifier d'éventuelles hausses de budget. L'intersyndicale fonctionne relativement bien car les OS gardent à l'esprit qu'elles travaillent pour les agents. Par exemple des logements d'accueil pour des personnes en difficulté sont réservés dans certaines villes. Les informations sont normalement diffusées par les correspondants sociaux (même si dans certains Ministères cela fonctionne très mal comme à l'Education Nationale).

C. Roussel a également profité de sa venue pour expliquer ce que sont les RIA et RA. Les Restaurants Inter-Administrations (RIA) sont gérés en commun par plusieurs Ministères et passent des conventions avec d'autres Ministères. Les Restaurants Administratifs sont gérés par un seul Ministère qui passe des conventions avec d'autres Ministères. Il y a actuellement un projet d'ouverture d'un RA à Besançon rue Sarrail (mess de l'armée).

Concernant les positions défendues Solidaires souhaite l'abrogation des Tickets Restaurant (TR) et l'ouverture de RIA/RA dans toutes les villes où travaillent des fonctionnaires. La SRIAS 25 verra Solidaires avoir 2 titulaires et 2 suppléants lors des 3 séances plénières annuelles. Sans compter les GT thématiques (logement, famille, restauration et loisirs). Il serait souhaitable que nous parvenions à avoir un représentant au moins par GT.

Il a été demandé à C. Roussel de bien vouloir renvoyer les CR officiels réalisés suite aux séances plénières et GT de manière à ce que les structures membres puissent rediffuser les informations qui sont souvent mal ou pas du tout connues par les agents.

2/ ***un point sur l'UNIRS***

Restructurée, l'intersyndicale fonctionne mieux à tel point que la CFDT y est revenue (y sont également représentées Solidaires, la CGT, la FSU et 4 autres OS). A l'échelon local la section est passée de 3 à 12 personnes.

2 manifestations sont prévues les 17/03 (spécifique aux retraités) et 09/04. Le 17/03 il est prévu un rassemblement Place Pasteur à Besançon à 10h. Au programme signature d'une pétition, tentative de réception par le préfet et distribution de tracts sur les effets néfastes des réformes en cours.

Le tract porte sur 4 points :

- 10 % des retraités vivent en-dessous du seuil de pauvreté (et 7 % travaillent après 65 ans),
- la non-revalorisation des pensions,
- les conséquences des reports et atermoiements de la Loi sur la vieillesse,
- le problème de l'accès aux soins (hausse des mutuelles, désengagement de la Sécurité Sociale, diminution du nombre de médecins …).

3/ ***le mouvement du 09/04***

Il s'agit d'un mouvement intersyndical, interprofessionnel privé-public. La FSU vient de rejoindre le mouvement il y a quelques jours. L'appel est un peu « fourre-tout » mais fait référence à tout ce qui se déroule actuellement et aux attaques dont les salariés des divers secteurs sont les victimes. Solidaires proposerait une intersyndicale locale pour voir si des actions locales seraient réalisables (pas incompatibles avec la manifestation nationale que souhaite la CGT).

4/ ***points divers***

- **comité anti-TAFTA** : une réunion s'est tenue le 10/02 au Kursaal à Besançon (grande salle, 600 participants). Interventions de qualité (maire de Frasnois, Renaud Lambert – Monde Diplomatique). 1 conférence au mois de mai devrait se tenir à Besançon avec Le Hyaric auteur d'un livre sur la question.

  Le 18/04 une journée internationale anti-TAFTA aura lieu. Des collectifs locaux se créent (Le Russey, Pontarlier …) et des villes se déclarent zones hors-TAFTA. Regret qu'il n'y ait pas de lien avec les luttes menées comme contre la Loi Macron qui en sont pourtant la déclinaison.

- **discussions autour des structures privées/publiques** (SNJ par ex.) supposément membres du Solidaires 25 mais qui ne participent ni ne paient de cotisations. Il pourrait être intéressant d'organiser l'AG annuelle un soir ou le samedi afin de réunir tout le monde y compris ceux que l'on n'a pas l'habitude de voir afin de créer du lien entre nos structures.

  Nicolas (Sud Rail) se propose d'essayer de récupérer auprès de la DIRECCTE les coordonnées des personnes ayant un mandat syndical de manière à pouvoir les contacter. En attendant cela permettrait de pouvoir les intégrer à la liste de diffusion.

- **Alternatiba** : organisée à Besançon les 17 et 18/10 prochains (pour davantage de détails voir le compte-rendu du 19/02 dernier). 1 séance plénière est organisée désormais toutes les 3 semaines à la Maison Régionale de l'Environnement à 18h30 (7, rue Voirin 25000 BESANÇON). La prochaine a lieu le 20/03. Des GT thématiques sont organisés et commencent à travailler : énergie, agriculture, éducation et environnement, solidarité et partage (ce dernier se réunit le 17/03).

Prochaine réunion du Solidaires 25, le 16 avril à 9h (Maison des syndicats)

~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~

Agenda avril 2015	
• **31/03** : CAPL TA CP	• **09/04** : grève interpro privé-public
• **02/04** : CAPC recours en notation cat. A	• **17/04** : CAPL TA C1-C2
• **08/04** : GT Revue des Missions de l'Etat	• **23/04** : CAPL TA AC/ACP2/ACP1

Pour davantage d'informations, une seule adresse :

http://solidaires-douanes.org

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants : **Renaud GOYATTON** *(Franche Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL Contrôleur 1ère classe

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes : **Catherine ROYER** *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*
Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Conseil Interrégional de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante au SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section de Franche Comté :

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Responsables de publication : les membres du bureau de la section Solidaires de Franche Comté.

Pour nous contacter : solidaires.section25@gmail.com.

Site internet de Solidaires Douanes : http://www.solidaires-douanes.org

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	Inspecteur du 8ème au 12ème échelon	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	Inspecteur Régional de 3ème classe	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	Inspecteur Régional de 2ème classe	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	Inspecteur Régional de 1ère classe	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	Inspecteur Principal de 2ème classe	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	Inspecteur Principal de 1ère classe	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation “actif” comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires • DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 18 - avril 2015

L'édito du mois

Vous avez entre vos mains le dix-huitième numéro de « La Pelle à Chnis » ; le journal de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté.

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : 10 ans, le bel âge !!

Page 3 : brèves et déconfiture en stock

À la Une **Page 4** : TSVR-PSD, même combat !

Page 5 : CR de la réunion du CDAS 02/04

Pages 6-7 : CR du bureau interrégional 16/04

Pages 8 à 11 : CR des CAPL/CAPC

CAPL TA CP (31/03), LA C2-TA C1 (17/04)

CAPC recours en notation cat. A (02/04)

Page 12 : agenda - vos élus

Page 13 : bulletin d'adhésion - cotisations 2015

Page 14 : liste de diffusion électronique

Le mouvement du 24 mars, un réel succès compte-tenu de la durée du conflit (27 mois!), aura vu une intersyndicale reconstituée faire front aux tentatives de la DG de vendre un pseudo-dialogue social. Dans la continuité, des actions ont déjà eu lieu (envahissement du CTR du 17/04). D'autres suivront.

La déclinaison des PSD se faisant au niveau interrégional, l'intersyndicale se bat pour les obtenir afin de pouvoir donner aux agents des informations sur leur avenir. L'affaire de Lille montre bien que la mobilisation de tous sera nécessaire afin de faire échec à ce plan mortifère.

Ce mois-ci, nous avons voulu revenir, quoique de manière un peu décalée, sur les 11 ans de la création de la section Solidaires de Franche-Comté. 11 ans pendant lesquelles les adhérents/militants franc-comtois de SOLIDAIRES se sont battus aux côtés des agents dans un contexte de plus en plus agité.

Nous allons également revenir sur le transfert de la TSVR au Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR, l'ex STPL de Metz). La création de ce Service National va avoir de sérieuses répercussions sur les emplois d'un nombre important de bureaux.

Vous retrouverez également les comptes-rendus des CAPL et CAPC qui se sont tenues au mois d'avril.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture à vous.
À lire, diffuser et afficher autour de vous sans modération.

SOUVENIR

10 ans, le bel âge !!

Histoire d'un ressenti

Personnellement je ne suis pas très friand des anniversaires et autres commémorations mais à la demande de Renaud dont beaucoup connaissent la persévérance pour ne pas dire l'insistance, je vais vous livrer quelques souvenirs.

Oui, c'était il y a un peu plus de 10 ans que notre section a vu le jour ; le 22 mars 2004 pour être précis. En écrivant ces lignes, j'ai l'impression que je vais vous raconter la première fois que j'ai vu le film Star Wars (le premier, l'original, pas la version de Walt Disney qui devrait bientôt nous tomber dessus).

Malgré toutes ces remarques ironiques, je mesure le chemin accompli et j'en suis plutôt fier. Je n'étais pas tout seul, les premiers adhérents et surtout notre regretté Jean-Claude Perry dont j'ai la faiblesse de penser qu'il fut un ami en plus d'être mon soutien dans la création de Solidaires Franche-Comté ont permis cette naissance.

Cela ne se passa pas sans difficultés ni sans heurts, une certaine OS que nous venions de quitter (la CFDT pour bien la nommer) ne vit pas cette naissance d'un bon œil et la Douane ne fit pas mystère de son opposition à notre venue. Notre style était trop percutant, trop politiquement incorrect pour que nous puissions attendre des louanges.

D'une poignée de copains (merci à toi aussi Jean-Pierre Bugnon), nous sommes passés à une structure interrégionale s'appuyant sur une véritable instance nationale, nous avons fait entendre notre voix et votre voix et nos résultats électoraux montrent bien que notre engagement est de plus en plus partagé par nos collègues. Mais tout ceci est de l'histoire ancienne ou du radotage de vieux syndicaliste.

Aujourd'hui, plutôt que de nous jeter des fleurs, je voudrais revenir sur les raisons de cette création. Pourquoi un nouveau syndicat, pourquoi encore diviser le «monde » syndical ?

Pour moi, pour les anciens, ce n'était pas le sujet. Nous étions à la croisée des chemins, face à une administration qui commençait à changer et pas dans le bon sens et entourée de syndicats de plus en plus éloignés des collègues, obnubilés par leurs rêves médiatiques, ne jurant que par l'accompagnement social, rêvant d'être des forces de propositions et de dialogues.

Nous, nous n'avions pas le même rêve. Pour nous le syndicalisme devait changer pour redevenir une vraie force d'opposition à des réformes de plus en plus néfastes, pour changer les choses, défendre des valeurs de tolérance, refuser un monde où tout se marchande et se monnaye. Bref redevenir ce qui est l'essence même du syndicalisme : défendre et proposer. Voilà pourquoi nous avons franchi le pas, quitté de vieilles OS déclinantes et fondé un nouveau mouvement enfin en accord avec nos valeurs et nos convictions.

Et puis, pour les jeunes et les moins jeunes, un petit rappel : ce que l'on nomme désormais l'épisode IV de Star Wars avait un sous-titre. C'était *UN NOUVEL ESPOIR. Cela* ne s'invente pas !

Christophe Bedeaux

ACTUALITÉS BRÈVES

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Hélène et le patrouilleur

Hélène est sur tous les fronts : semaine internationale du transport/logistique, inauguration le 3 avril dernier du futur patrouilleur méditerranéen ... L'occasion pour elle d'enrichir son « *press-book* » douanier : apparaître 12 fois en 13 clichés sans que le bateau ne le soit une seule fois en entier est un authentique exploit !!

Certains esprits chagrins noteront que cet affichage permet aussi de mettre de côté ses échecs (rupture des relations avec les OS, une DG qui ne contrôle plus grand-chose, des chantiers « innovants » qui sont de vraies gabegies le CSRH ...). Sans compter qu'il a fallu embaucher un capitaine de corvette pour 6 mois pour amener le navire à bon port et faire les tests car nous n'en avions aucun de disponible pour le faire !

Triste époque qui consiste à communiquer en faisant croire que cela tient lieu de politique et supprimer des effectifs pour faire penser à de la gestion des personnels.

Il faut réussir à passer le barrage de la DI!!

Barrage contre le Pacifique !!

L'argent, le nerf de la guerre. Certaines appliquent cet adage en supprimant les contrats d'entretien et en faisant faire le travail par les BHR (soudain redevenues utiles!). Ou en réduisant les quantités d'essuie-mains commandées (Ponce Pilate si tu m'entends ...).

A Dijon, l'époque de clore les lignes des téléphones portables sans prévenir leurs utilisateurs est révolue. Maintenant on rabote les commandes de matériel ; commandes réalisées une fois par an. On est prié de baisser les montants de 40-50€ (sur des montants avoisinant les 350-400€). Et vazy que je t'enlève ici 10 stabylos, là 10 Bic noirs. De la saine gestion administrative quoi !!

FIN DE LA PRIME D'INTERESSEMENT

La prime d'intéressement vous connaissez ? Chaque année, si les agents des différentes administrations de Bercy (DGFiP, DGDDI ...) remplissent 12 indicateurs, une somme pouvant aller jusqu'à 150€ leur est versée. En 2014, les 12 avaient été atteints. Par ici le magot pensiez-vous ...

Et bien non, pas de bol !! Sans réelle raison, Michel Sapin a annoncé que celle-ci était supprimée dès 2015. Pile l'année où nous touchions le fabuleux pactole !!

Heureusement un nouveau dispositif sera mis en place sous peu. Dans ce cas alors, pourquoi supprimer ce système? Surtout pour en recréer un autre ? Si faire des économies était le but réellement recherché ...

La satisfaction des agents, un des « *must* » de la DG !

Dans tous ses projets, restructurations et autres, la DG met toujours en avant le dialogue et les agents (quitte à les ignorer ensuite). La satisfaction des agents dans le domaine informatique répond à cette politique.

Un état est produit annuellement ; fondé sur des enquêtes de satisfaction (seulement accessible aux TSI mais nous avons « hacké » le dernier portant sur 2014 !!). Sur l'indice de satisfaction globale des agents sur l'informatique en douane, si la moyenne nationale est satisfaisante (6,71/10), les DR de Bourgogne, de Franche-Comté ou encore de Bretagne se situent en dessous (de plus de 0,2 point par rapport à la moyenne nationale). Sur les pourcentages d'agents répondant aux 4 enquêtes annuelles, le nombre ne cesse de diminuer depuis 2012 (24,2% - 21,7% en 2013 et 19% en 2014).

Très clairement cet état des lieux montre bien que certaines régions ont des soucis informatiques récurrents et que cela commence fortement à agacer les utilisateurs. Qu'aussi peu d'agents répondent aux enquêtes est la preuve de la lassitude ambiante (des applis non testées qui « plantent » - Delt@ -, des logiciels en panne dans les RR ... Et malheureusement, nos collègues TSI font face comme ils peuvent en jonglant avec les demandes d'assistance, les dépannages et tout en faisant face à une pénurie de vocation (situation indépendante de la DG) et d'effectifs (DG coupable).

TSVR & PSD, même combat !

À la Une

En réponse à une question qui lui avait été posée lors du dernier Comité Technique de Réseau (CTR), la DG-ette a communiqué la liste des bureaux touchés par la concentration de la TSVR (ou taxe à l'essieu) à Metz. Le calcul est vite fait : ce sont entre 10,5 et 16 emplois qui seront détruits dans la DI (alors que le DI annonçait triomphalement lors du CT du 17/02 que seulement 11 emplois des missions « support » disparaissaient).

Pour ceux qui en doutait, la DG va donc faire d'une pierre deux coups : concentrer les missions au niveau national (pendant ce temps la TGAP s'en va à Nice) et en plus continuer à supprimer des emplois (ne parlons même pas de certaines structures telles que Chartres, Blois ou Vesoul qui vont se retrouver en (très) grande difficulté). Espérons simplement que la totalité des collègues concernés seront reclassés sur place ...

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

Effectifs (en ETPT)
Dédiés à la TSVR par bureau de douane
[Assiette, gestion, contrôle au bureau]

	De 0 à 0,5 ETPT – 7 bureaux
1	Bastia port
2	Mende bureau
3	Chaumont bureau
4	Laval bureau
5	Chartres bureau
6	Corbeil evry bureau
7	Nice port bureau
	De 0,6 à 1 – 14 bureaux
1	Angers bureau
2	Bar le duc bureau
3	Nevers bureau
4	Gap bureau
5	Charleville bureau
6	Auxerre bureau
7	Blois bureau
8	Foix bureau
9	Lons le saunier bureau
10	Compiègne bureau
11	Montpellier méditerranée aéro bur
12	Niort bureau
13	Chambéry bureau
14	Bourges bureau

	De 1 à 1,5 – 42 bureaux
1	Troyes bureau
2	Auch bureau
3	Cahors bureau
4	Montauban bureau
5	Tarbes bureau
6	Chateauroux bureau
7	Tours bureau
8	Blanc Mesnil bureau
9	Trappes bureau
10	Boulogne bureau
11	Toulon la Seyne bureau
12	Nancy bureau
13	Carcassonne viti CI
14	St Brieuc bureau
15	La Roche sur Yon bureau
16	Nantes atlant. bureau
17	Brive bureau
18	Evreux bureau
19	Pont d'Ain bureau
20	Reims bureau
21	Gennevilliers bureau
22	Clermont bureau
23	Vesoul bureau
24	Périgueux bureau
25	Nîmes bureau
26	Orléans bureau
27	Ennery bureau
28	Mulhouse bureau
29	Besançon bureau
30	Dunkerque port bureau
31	Le Mans bureau
32	Rodez bureau
33	Mont de Marsan bureau
34	Amiens bureau
35	Epinal bureau
36	Angoulème bureau
37	Guéret bureau
38	Agen bureau
39	Macon bureau
40	Limoges bureau
41	Albi bureau
42	Toulouse portet bureau

	De 1,5 à 2 – 14 bureaux
1	Annecy bureau
2	Cergy pontoise bureau
3	Aurillac bureau
4	Melun bureau
5	Rungis bureau
6	La Rochelle pallice bureau
7	Bordeaux Bassens pt bureau
8	Lille bureau
9	Saint Quentin bureau
10	Pau bureau
11	Valenciennes bureau
12	Saint Etienne aéro bureau
13	Strasbourg-Entzheim bureau
14	Perpignan bureau
	De 2 à 2,5 – 4 bureaux
1	Moulins bureau
2	Le Puy bureau
3	Paris principal bureau
4	Poitiers bureau
	De 2,5 à 3 – 5 bureaux
1	Grenoble bureau
2	Rouen transports bureau
3	Rennes bureau
4	Cherbourg bureau
5	Dijon bureau
	Supérieur à 3 – 6 bureaux
1	Arras bureau
2	Valence bureau
3	Marseille transports bureau
4	Lorient bureau
5	Avignon bureau
6	Lyon ville bureau

Compte-rendu de la réunion du CDAS - 2 avril 2015

I - Un CDAS 25 nouvelle mouture

Suite aux élections du 4 décembre 2014, les organisations syndicales (OS) représentées y disposent de 6 sièges (2 pour Solidaires, 2 pour la CGT et 2 pour FO). Il est prévu l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, mais le groupe de travail du Comité National pour l'Action Sociale (CNAS) n'ayant encore pas finalisé le règlement intérieur type, c'est donc sur la base de celui de 2012 que le présent Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) s'est tenu.

Les représentants de Solidaires Finances précisent que le projet de Règlement élaboré lors du GT CNAS du 05 mars 2015 prévoit le remplacement du PV de séance par un compte rendu. Ils rappellent l'attachement de Solidaires Finances à ce que les débats du CDAS soient retranscrits sur un document qui retrace fidèlement le déroulement de la séance et qui soit signé conjointement par les OS et les représentants de l'administration.

II - Les orientations ministérielles 2015

- le budget du CDAS 25 est réduit de 2 000€ en 2015 par rapport à 2014 (-5%).

- pas de suppression d'emploi prévue pour 2015 au CDAS 25 (ni en 2016 pour le moment) mais un départ en retraite au dernier semestre 2015 risque de donner l'opportunité à la Direction Générale de supprimer un emploi implanté.

- la restauration : la valeur faciale des tickets restaurant est passé de 5 à 6€ (1 seul euro d'augmentation en 7 ans sachant que le privé est beaucoup plus généreux). Inquiétude des représentants de Solidaires concernant l'offre insuffisante en matière de restauration collective sur Besançon (fermeture du RIA rue de Dole).

- actions de convivialité : Solidaires et la CGT ont réaffirmé leur attachement aux actions de convivialité que le Secrétariat Général cherche à supprimer (remplacement des arbres de Noël par des chèques-cadeaux).

III - Compte rendu d'activité de l'assistante de Service Social

Mme Rachida Grandvoinnet, assistante de service social (AS) a présenté son rapport d'activité. Depuis 08/2014 elle a repris le suivi des agents de la cité administrative de Chamars. Les problématiques 2014 sont essentiellement liées au vieillissement de la population et à la dégradation des conditions de travail. La majorité des entretiens a concerné des agents des catégories B et C. Elle a effectué 35 visites de postes et assuré 45 permanences. Les problématiques abordées concernent la vie familiale, la vie professionnelle (conditions de travail), la santé et enfin le budget.

IV - Compte rendu d'activité de la Délégation Départementale d'Action Sociale (DDAS)

Le poste repas représente une part très importante du budget départemental. Baisse du nombre des tickets restaurant (du fait de la baisse des effectifs, de la disparition de la DRIRE et la fermeture de certaines trésoreries). Les prêts et aides concernent l'amélioration de l'habitat. Les inscriptions pour les colonies de vacances sont en baisse.

V - L'utilisation des crédits d'actions locales 2015

L'aménagement des coins repas voit son budget 2014 reconduit en 2015. Les sorties retraités nécessitent des arbitrages de plus en plus nombreux (du fait de l'augmentation du nombre de retraités). Les dates de l'arbre de Noël 2015 sont prévues (Pontarlier 02/12, Bavans 09/12 et Besançon 16/12). Le budget 2014 « consultations psychologue » est reconduit. Les journées familiales : 2 sorties en bus sont prévues le 26/09/15 (visite du musée du jouet de Moirans) et le 28/11/15 ou 05/12/15 (visite du marché de Noël de Colmar). Les sommes restantes seront dévolues à des actions de sensibilisation (audition, HIV, handicap ...).

L'utilisation de ce Budget d'Initiative Local (BIL) a été votée à l'unanimité.

Réunion du bureau interrégional Solidaires - Dijon 16/04/2015

Jeudi 16 avril, le bureau interrégional Solidaires Douanes s'est réuni à Dijon au local du Solidaires 21.

Étaient présents les co-secrétaires de Bourgogne (A. Marceaux et J. Moindrot), ceux du Centre (E. Leconte et S. Elie) avec leur adjoint (F. Michau) et l'un des co-secrétaires de Franche-Comté (R. Goyatton) ; par ailleurs délégué interrégional.

La réunion est ouverte à 9h40 par le premier inscrit à l'ordre du jour, le mouvement du 24 mars.

I - Bilan du mouvement du 24 mars et perspectives

Le constat dressé par les 3 sections est assez similaire. Le succès de ce mouvement n'était pas assuré au départ compte-tenu de divers facteurs (entre autres : durée du conflit - 27 mois - et sentiment de lassitude des agents, assurance pour certaines catégories de ne pas, ou plus, être concernées par le PSD, action de la DG qui a transféré la mise en œuvre du Plan Stratégique au niveau des DI ce qui entraîne de facto une fragmentation de la lutte ...). Or nous étions 1100 douaniers dans les rues de Paris le 24/03 ; sans compter un taux de 32% de grévistes (37% avec les Agents à Présence Indispensable ou API). Certaines DR et DI ont affiché de très beaux taux de grève (50,3% pour la DR du Centre, des services entiers fermés comme le bureau de Besançon ou fortement perturbés, celui de Dijon).

Concrètement, il s'agit d'essayer de ne pas reproduire les mêmes erreurs qui ont été « commises » en 2014 où un mouvement très suivi (50% de grévistes!!) avait perdu de son impact après que les OS se soient enlisées dans un cycle de négociations sans maintenir une quelconque forme de pression sur la DG (négociations que celles-ci avaient cependant exigé pour rediscuter du PSD). Suite au 24/03, l'intersyndicale douane a rédigé une série de tracts (les 26/03, 01-02 et 10/04) dans lesquels la mission de maintenir la pression sur l'administration est transférée au niveau des intersyndicales locales.

Un certain nombre d'actions locales seront mises en œuvre en liaison avec les autres OS au cours des semaines à venir.

II - Bilan de la mandature 2011-2014 et échéances à venir

Ce bilan avait été plus ou moins dressé lors de la réunion de janvier dernier. Peu d'éléments complémentaires à ajouter. Un rappel a été fait sur les conditions de mise en place du nouveau délégué interrégional en 2012 ainsi que sur les évolutions qu'ont connues les sections de Bourgogne et du Centre.

Cette mandature nous a permis de conforter notre 2ème place, derrière la CGT en Bourgogne et Franche-Comté de même qu'en région Centre ; même si elle reste largement devant nous en terme de résultats électoraux. La qualité reconnue de notre travail permet d'envisager de meilleurs résultats en 2017 (en CT et en CAPL). Pour autant, des marges de progression existent.

Si en AG/CO nous sommes relativement bien implantés (les thématiques sont identifiées et connues, les tracts bien distribués dans les bureaux), il n'en est pas encore de même avec la SU. La section de Bourgogne va recommencer les tournées de service déjà entamées à Auxerre tandis que le Centre va faire de même avec les brigades de Tours et Bourges.

III - Vie des 3 sections et de l'interrégion

1/ *la Bourgogne*

La section, suite à certains départs, s'est réorganisée. Judith Moindrot est devenue titulaire à la SRIAS de Bourgogne (Agnès Marceaux occupe toujours le poste de suppléante au CHSCT 21). Une réunion de bureau de section se tiendra la semaine du 20 au 24/04. Les adhérents reçoivent régulièrement un mail récapitulant les informations syndicales marquantes du moment. Dans le cadre de la mobilisation anti-PSD du 24/03, 7 RMIS communes avec la CGT avaient été organisées en Bourgogne.

2/ *le Centre*

Une réunion de bureau s'est tenue le 02/04 dernier (beaucoup de travail se fait par messagerie compte-tenu des distances entre les membres du bureau). Elle a permis, parmi les sujets traités, de faire un bilan du mouvement du 24 mars. 3 RMIS avec l'intersyndicale (Solidaires, CGT, UNSA et USA-FO) avaient été organisées à Tours, Bourges et Orléans. Une tournée de service est prévue sur Tours le 02/06. L'implication de Solidaires Douanes au sein des Solidaires 18 et 41 se poursuit.

3/ *la Franche-Comté*

Une réunion de bureau aura lieu le 01/06 avant le Conseil National des 03 et 04/06. Des RMIS et tournées des services sont prévues pour 2015 dans les différents services de la DR. Dans le cadre du mouvement anti-PSD du 24/03, 3 RMIS conjointes avec la CGT avaient été organisées (12/03 à la BSE de Pontarlier, 13/03 à la BSI de Montbéliard et 19/03 au SRE de Besançon).

IV - Questions diverses

Ont été évoquées les dates de la prochaine réunion de bureau interrégional ainsi que celle de l'AG interrégionale 2015.

Il est apparu intéressant de rééditer l'expérience de Chalès où le bureau interrégional avait été organisé la veille de l'AG interrégionale. Cette année la Bourgogne étant l'organisatrice, le prochain bureau inter ainsi que l'AG seraient organisés au début du mois d'octobre, juste avant les AG des sections Centre et Franche-Comté.

Les co-secrétaires de Bourgogne regardent les salles disponibles à cette date ainsi que les lieux d'hébergement possibles et tiennent les autres sections au courant.

Sans question supplémentaire et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 15h40.

Compte-rendu de la CAPL
Tableau d'avancement au grade de CP
Dijon - 31 mars 2015

Étaient présents pour la parité administrative :

M. BAILLET (DI), Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBES (DR Franche-Comté) et M. CLAVEAU (BOP-GRH).

Étaient présents pour la parité syndicale :

- **SOLIDAIRES** : Frédéric MICHAU et Judith MOINDROT, titulaires C1
- **CGT :** Bernard CLERC (T) et Françoise RAYNAUD (S) CP, Hervé AUGRIS (expert) ;
- **UNSA** : Alain GUYON (T) et Michel HOLTZER (S).

Ordre du jour

I - Approbation du PV de la CAPL2 du 14 janvier 2014, relative à l'établissement du TAM 2015

PV approuvé à l'unanimité.

II - Tableau d'Avancement (TA) au grade de CP

A - *Règles de fonctionnement du TA*

Les règles sont explicitées dans la NA n°15-1133 du 10/03/2015.

Rappel :
① sont promouvables les contrôleurs 1ère classe au 7ème échelon minimum, qui ont effectué 5 ans en catégorie B et un an dans ce 7ème échelon.

② avoir au moins la cadence moyenne l'année 2014 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire en cours). La promotion vaut sur la valeur professionnelle (issue du CREP) de l'agent.

③ les représentants syndicaux qui sont repris sur le tableau d'avancement doivent se déclarer non-candidats pour pouvoir siéger en CAPL. À défaut, ils ne peuvent représenter les agents.

De ce fait, les deux titulaires de SOLIDAIRES DOUANES se sont déclarés non candidats afin de pouvoir continuer à représenter leurs collègues.

B - *Déroulement de la séance*

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Président de la CAPL indique qu'il ne souhaite pas écarter de dossier cette année.

Puis le Président de la CAPL propose d'inscrire au tableau la totalité des agents des 12ème (4 agents) et 11ème échelons (14 agents). En effet, le Président rappelle que les années précédentes, la CAPC avait promu des agents C1 au 12ème échelon (en 2014, la CAPC avait repris 4 agents de la DI sur les 103 promouvables et 5 en 2013).

C - *En conclusion de la CAPL*

① les agents seront « promus sur place » au 1er janvier 2015 et ne devront pas suivre de FP particulière.

② seul l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2015.

③ chaque agent peut demander par courriel à la GRH de la DI – Mmes CHEMINET et BERRA - l'extrait du PV de la CAPL le concernant.

Compte-rendu de la CAPL
Liste d'Aptitude (LA) au grade de C2
Dijon - 17 avril 2015

Étaient présents pour la parité administrative :

M. BAILLET (DI), M. CLAVEAU (BOP-GRH), M. LE LANN (SG DI), M. MILLET (DR du Centre), M. CARPENTIER (représentant la DR de Bourgogne) et M. HERRIOT (représentant le DR de Franche-Comté).

Étaient présents pour la parité syndicale :

- **SOLIDAIRES** : F. MICHAU et J. MOINDROT (T),
- **CGT** : B. CLERC , B. de BOISVILLIERS et E. BARBIER (T), F. RAYNAUD et P. PARETI (S), C. BILLARD (E),
- **UNSA** : A. GUYON (T) et M. HOLTZER (S).

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger. La séance s'ouvre à 13h35.

SOLIDAIRES fait une déclaration dans laquelle elle souhaitait que, compte-tenu des difficultés à venir lors des CAPL 2015-2016 avec l'intégration des points ZUS dans SIRRHUS, elle souhaitait voir doubler le temps de préparation des dossiers.

L'administration répond qu'elle laissera la possibilité aux OS de travailler en adaptant le temps de préparation à la quantité et à la difficulté des dossiers à venir.

Ordre du jour

I. Approbation du PV de la CAPL2 du 14 janvier 2015, relative à l'établissement du TAM 2015.

PV approuvé à l'unanimité.

II. Liste d'aptitude des agents d'ACP1 en C2.

Rappels : la CAPL se réunit pour proposer une liste d'ACP1 à la CAPC, en accord avec la note n°15- 13093 du 18/3/2015.

Les ACP1 qui ont 9 ans de service public au 01/01/2015 peuvent se porter candidats. Les candidats promus en CAPC au titre de la promotion active (PA) devront obligatoirement suivre une formation professionnelle à l'ENBD à la rentrée 2015, en même temps que les lauréats aux concours C2 (la date de la rentrée est subordonnée à la fin des travaux de l'école).

Toutefois, les bénéficiaires de la promotion retraite (PR) pourront en être dispensés. Ils doivent s'engager à prendre leur retraite 6 mois après leur promotion donc au 1er mars 2016 maximum.

La note précise également que les agents promus seront nommés dans leur DR :

- soit dans leur résidence
- soit à moins d'une heure de route de celle-ci – avec leur accord.

Le nombre de promus n'est pas connu à ce jour. Il faut savoir qu'en 2014, le nombre de promus était de 110, dont 83 en PA et 27 en PR (chiffres constants depuis 2012). Pour la DI de Dijon, 7 agents ont été retenus en PA et 1 en PR . En 2014, la moyenne d'âge était de 54 ans et de 34 ans de services accomplis.

Les OS font la remarque que les 5 premiers agents issus de la sélection SIGRID n'ont pas souhaité se porter candidats, pour des raisons personnelles ou parce que la condition de nomination fonctionnelle (dans la DR, mais possiblement à une heure de leur résidence actuelle) les inquiétait.

L'administration répond qu'en effet, cela n'a jamais été fait, et même si elle préfère nommer les agents sur place, elle ne peut s'engager sur l'avenir du fait que la 3ème version du PSD, qui sera déclinée dans les DI, n'est pas encore signée par le ministre.

Autre sujet débattu : la non-prise en compte des années « ZUS » dans le tableau actuel.

Alors que la douane n'a ouvert le dossier que très récemment, et que les dossiers remontent à la DG, en réalité la note date de 1995. Les agents qui ont résidé dans ces zones prioritaires se trouvent donc particulièrement ralentis dans leur carrière. Plusieurs d'entre eux sont même déjà partis en retraite sans avoir pu bénéficier de cet avantage qui leur était dû (dans certains dossiers, la reconstitution de carrière peut aller jusqu'à 19 mois, et les agents n'ont pu bénéficier d'une promotion active/retraite).

Les OS annoncent que sans doute la douane devra faire face à des dizaines de contentieux au tribunal administratif.

L'administration reconnaît que ce dossier a été ouvert tardivement. Seule la DGDDI a actuellement la main sur ce dossier, et reconnaît que certains agents partis en retraite depuis plus d'un an se trouveront grandement lésés dans leur carrière et sur le montant de leur pension.

SOLIDAIRES est intervenue pour faire reclasser en tête de liste une agente placée en 2014 2ème sur liste

complémentaire et non retenue. L'administration a accepté de la remettre en première position comme prévu par les notes de la DG.

Concernant un autre dossier plus « délicat » dont l'administration ne souhaitait pas l'inscription sur la liste des proposés, aucune OS n'a réussi à faire fléchir le DI en dépit d'interventions répétées.

Il a donc proposé une liste de 18 noms en promotion active et de 5 en promotion retraite.

Vote :

- Pour Administration
- Contre SOLIDAIRES - CGT
- Abstention UNSA

SOLIDAIRES a demandé à ce que soient mises au PV de la séance ses remarques concernant les ZUS et ses regrets sur la manière dont le dossier « délicat » a été traité. La CGT a rejoint notre OS sur ce dernier point. L'UNSA n'a pas commenté son vote.

Rappels :

① seul l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2015.

② chaque agent peut demander par courriel à la GRH de la DI l'extrait du PV de la CAPL le concernant.

Compte-rendu de la CAPL
Tableau d'avancement au grade de C1
Dijon - 17 avril 2015

Étaient présents pour la parité administrative :

M. BAILLET (DI), M. CLAVEAU (BOP-GRH), M. MILLET (DR du Centre), M. CARPENTIER (représentant la DR de Bourgogne) et M. HERRIOT (représentant le DR de Franche-Comté).

Étaient présents pour la parité syndicale :

- **SOLIDAIRES** : F. MICHAU et J. MOINDROT (T),
- **CGT** : B. CLERC , B. de BOISVILLIERS et E. BARBIER (T), P. PARETI (S),

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger. La séance s'ouvre à 15h15.

Ordre du jour

I. Approbation des PV de la CAPL2 des 18 septembre 2014 et 14 janvier 2015.

PV approuvé à l'unanimité.

II. Tableau d'avancement des agents de C1 en CP

Rappels : Les règles sont explicitées dans la note n°15-1133 du 10/03/2015.

① sont promouvables les contrôleurs 2ème classe au 7ème échelon minimum, qui ont effectué 5 ans en catégorie B au 1er janvier 2015.

② il faut avoir obtenu au moins la cadence moyenne en 2014 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire en cours) : la promotion vaut sur la valeur professionnelle (issue du CREP) de l'agent.

③ les agents promus au titre de la promotion retraite doivent justifier de 6 mois d'activité dans leur grade pour pouvoir bénéficier de celui-ci dans leurs droits à pension avant le 1er juillet 2015.

Les agents promus au TA ne sont pas soumis à l'exigence de formation professionnelle.

À noter : le nombre de postes de C1 n'est pas encore connu pour 2015. En 2014, 195 agents ont été promus dont 8 de la DI (7 en promotion active et 1 en promotion retraite). Les chiffres sont stables depuis 2012.

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Président indique qu'il souhaite proposer les deux tableaux (état Sigrid n°36), promotions actives et retraites, en l'état.

Vote : puisqu'elle n'a subi aucune modification, la liste est adoptée à l'unanimité des parités administrative et syndicale.

Rappels :

① seul l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2015.

② chaque agent peut demander par courriel à la GRH de la DI l'extrait du PV de la CAPL le concernant.

Compte-rendu de la CAPC
Recours en notation 2014 (cat. A)
Paris - 02 avril 2015

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO.

Pour Solidaires, siégeaient : Renaud GOYATTON, Gaële PERON et Baptiste ALAGUILLAUME (experts).

Ouverture : la séance s'est ouverte à 9h35 (la CAP a duré jusqu'à 16h).

Secrétaire adjoint de séance

La CFDT est désignée secrétaire-adjoint de la CAPC

Déclarations préalables

Aucune déclaration préalable

I - Approbation du PV du 25/06/2014

Le vote : pas de remarque ayant été faite, le procès-verbal (PV) du 25/06/2014 a été approuvé à l'unanimité par les parités administrative et syndicale (CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO).

II - Information de la CAPC

A l'occasion de la CAPC du 16/10/2014 qui traitait les premières demandes de recours en notation 2014, le président avait donné aux OS quelques chiffres :

Agents notés	Agents non notés	Échelon utile	Nombre de mois
2098	167	2080	1841

Réductions obtenues			Mention d'alerte	Majoration
3 mois	2 mois	1 mois		2 mois
52	339	991	2	1

Pour la campagne de recours 2014, la Direction Générale dispose d'**une réserve de 47 mois** de réduction de délai d'avancement (dont 13 provenant de la campagne de notation 2013).

Lors de la séance du 16/10/2014, 7 mois ont déjà été attribués ce qui laisse un total de **40 mois**.

34 recours étaient prévus à l'ordre du jour de la CAP (un 35ème agent avait retiré sa demande de recours juste avant la CAP)[1].

Type de recours et résultats					
Recours sur le cadencement		Recours sur les appréciations phraséologiques		Recours sur les 2	
30		1		3	
Acceptés	Rejetés	Acceptés	Rejetés	Acceptés	Rejetés
19	10 (*)	1	0	1	2

+ 1 dossier dont l'étude est reportée à la prochaine CAPC pour des raisons réglementaires.

Il reste donc 20 mois à distribuer.

Éléments à se rappeler

- ne pas laisser d'appréciations phraséologiques ambiguës dans le CREP car l'administration pourrait remettre en question votre recours en mettant en avant des éléments de langage en votre défaveur,

- il faut des motifs sérieux et graves pour que des appréciations phraséologiques soient modifiées en CAPC (cas de discrimination manifeste ...).

Le compte-rendu détaillé de la CAPC est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

[1] *La DG estime le nombre total de recours à environ 70.*

Agenda mai 2015

• **06/05** : CAPC : mutations IR2-IR3 (2ème tour)	• **21/05** : CAPC : mutations cat. A (1er tour)
• **07/05** : CAPL : LA inspecteurs	• **21/05** : CAPL TA IR3
• **12/05** : CAPC : TA CP et recours en notation 2014	• **27/05** : CAPC : mutations cat. B (1er tour)
• **19/05** : CAPC : TA ACP2/ACP1 , titularisations, recours en notation 2014	• **28/05** : CAPC : mutations cat. C (1er tour)

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants : **Renaud GOYATTON** *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL Contrôleur 1ère classe

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes : **Catherine ROYER** *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*
Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Conseil Interrégional de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante au SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section de Franche Comté :

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Responsables de publication : les membres du bureau de la section Solidaires de Franche Comté.

Pour nous contacter : solidaires.section25@gmail.com.

Site internet de Solidaires Douanes : http://www.solidaires-douanes.org

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	Inspecteur du 8ème au 12ème échelon	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	Inspecteur Régional de 3ème classe	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	Inspecteur Régional de 2ème classe	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	Inspecteur Régional de 1ère classe	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	Inspecteur Principal de 2ème classe	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	Inspecteur Principal de 1ère classe	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être incluses**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation “actif” comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 19 - mai 2015

~ ~ ~ Le journal de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté ~ ~ ~

L'édito du mois

Un dialogue social en état de mort clinique

Le calme avant la tempête ? Alors que le mouvement du 24 mars a été un réel succès, la DG fait mine de ne pas en comprendre les causes. Elle persiste à vouloir faire passer en force son PSD au niveau des DI. Sous couvert de réunions ou de bilatérales où il n'y a rien à négocier (seules 2 OS y ont participé sans obtenir quoi que ce soit) mais qui permettent d'afficher vis à vis de Bercy l'existence d'un dialogue social au sein de notre administration.

Cette vision du dialogue social par la DG (« voici ce que vous devez signer ») amène à s'interroger sur sa conception des instances de dialogue (p 6 et 7). Cette situation a malheureusement des conséquences directes pour les agents, au niveau notamment des CAP : gel des mutations par les DI dans l'attente des validations ministérielles.

L'absence de vrai dialogue entre l'administration et les agents se retrouve à tous les niveaux. Même le CHSCT 25 est touché par la désinvolture de sa présidente (p 8). Si cette situation n'est pas en soi une nouveauté (cf. le problème des ZUS), elle n'en révèle pas moins une tendance lourde.

Or cela n'a rien d'une fatalité. Le conflit en douane est là pour le rappeler. Seules, les OS ne peuvent peser de manière efficiente. Mais si les agents, conscients de se battre pour de bonnes raisons (la première d'entre elles étant de sauvegarder nos emplois), se joignent au mouvement alors tout peut changer. Il ne s'agit pas en disant cela de tout « vouloir casser ». Il s'agit de contraindre l'administration à nous écouter réellement, à réfléchir sur les propositions des uns et des autres, d'argumenter. De mettre en oeuvre un réel dialogue social. Tout simplement.

À lire, diffuser et afficher autour de vous sans modération.

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : brèves et déconfiture en stock

Pages 3-5 : comptes-rendus de la CAPL TA ACP1 (23/04), CAPC 1er tour des mutations IR2-IR3-A (21/05) et mutations cat. C (28/05)

Pages 6-7 : le problème du dialogue social

Page 8 : CR CHSCT 25 du 20/04

Page 9 : agenda - vos élus

Page 10 : bulletin d'adhésion - cotisations 2015

Page 11 : liste de diffusion électronique

Directeurs de la publication : Mrs Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton. Pour nous contacter : solidaires.section25@gmail.com. Site de Solidaires Douanes : http://www.solidaires-douanes.org.

ACTUALITÉS BRÈVES

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Plus débile tu meurs !!

La décence et la correction interdisent d'employer un autre terme. Et pourtant il y aurait de quoi!

Bercy avait annoncé la fin de la prime d'intéressement pile l'année où nous touchions les 150€. Lors du CT Ministériel du 26/05 il a été annoncé aux OS que finalement, les agents allaient toucher 100€ en 2015. **Avant qu'un nouveau dispositif ne soit mis en place au cours de l'année 2016 !!**

Voir Frontex et mourir ?

La DG a indiqué aux marins que des lances à incendie seraient installées sur le PGC Méditerranée, mais elle a refusé d'écrire pourquoi (pour repousser les migrants ?). SOLIDAIRES rappelle son opposition résolue à cette « *mission* » qui ne relève pas de l'activité douanière des marins. La lutte contre le trafic maritime des stupéfiants ne suffit-elle déjà pas ?

Bureau De Douane Vend Fax Et Copieurs

Bureau de douane vend 2 photocopieurs et 1 fax. Le tout est en excellent état (seuls les consommables seront à acheter).

Le bureau concerné en ayant assez de servir de lieu de stockage, le lot complet, non divisible, est cédé pour 800€ (prix négociable ; transport à la charge de l'acheteur). Si le lot, visible sur place, ne trouve pas preneur au 31/07, il sera envoyé à Emmaüs ou à la déchetterie.

Tél. : heures d'ouvertures du bureau (lundi au vendredi, 8h-12h / 14h-18h).

En retard d'une note ...

« Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés » dit le dicton. En douane, les agents sont, hélas, souvent les derniers informés des changements réglementaires :

- le transfert de la TSVR à Metz. Les opérateurs ont été avertis des modalités de fonctionnement du futur Service de la Fiscalité Routière via une note. Note que des douaniers ont récupéré grâce ... à un opérateur.

- 17/04 : un bureau apprend d'une société suisse qu'une décision de Bruxelles restreint pour les frontaliers l'usage des véhicules de société aux seuls déplacements professionnels. Pour un usage privé, les véhicules doivent être dédouanés. Seules les BSE avaient été averties ; pas les bureaux pourtant en charge du dédouanement desdits véhicules. Note était applicable dès le 01/05 !!

Prime De Fonction : Le Retour !!

Bercy vient finalement d'entériner la mise en œuvre du « *Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel* » (RIFSEEP [1]). Ce sera pour le 01/01/2017 dernier délai pour l'ensemble de la Fonction Publique.

Une partie de nos salaires sera modulée, à la hausse ou la baisse, selon les fonctions exercées (en C et B) et selon les résultats (en A et A+).

À doses homéopathiques

La DG peut refuser la diffusion des plans déclinant le PSD, elle s'y prépare néanmoins. Pour preuve, le 20/04 dernier la mise en ligne de la NA n°15000296 A3 « *procédure de transfert de l'activité d'un bureau à un autre* ».

Tout l'art de préparer en douceur les suppressions et concentrations de bureaux en présentant aux agents restructurés quels documents seront à remplir pour les transferts d'activité (vers les bureaux de déclaration et de présentation, futures appellations des BP et autres BC [2]).

Les salaires continuent de baisser !!

L'Insee vient de publier les chiffres 2012-2013 sur les salaires des fonctionnaires. Surprise, les 5 millions de fonctionnaires des 3 Fonctions Publiques (étatique, hospitalière et territoriale) ont vu leur rémunération diminuer de 0,1 à 0,7 %. Au cours de cette même période (2012-2013), l'inflation a oscillé entre 2,3 % (01/2012) et 0,7 % (12/2013). Pendant ce temps le point d'indice, gelé depuis 2010, le sera jusqu'en 2017. Au moins ...

---

[1] *Pour davantage de renseignements sur le RIFSEEP, cf. la Pelle à Chnis n°11 (septembre 2014 p 6).*

[2] *Les bureaux de présentation seront en charge des contrôles physiques, sur instruction des bureaux de déclaration.*

Compte-rendu de la CAPL
Tableau d'avancement d'ACP1
Dijon - 23 avril 2015

Cette CAPL s'est tenue sous la forme d'une session plénière (tous les représentants en AC-ACP2 et ACP1) et d'une formation restreinte (limitée aux seuls élus du grade concerné).

CAPL plénière

Étaient présents :
- parité administrative :
M. BAILLET (DI), M. MILLET (DR du Centre), M. CARPENTIER (représentant Mme LARMAND CANITROT, DR de Bourgogne), M. DE LOZE DE PLAISANCE (représentant M. COMBE, DR de Franche-Comté), Mrs CLAVEAU et GAGEY.

- parité syndicale :
• CGT, UNSA et élus sans étiquette (pour les AC tirés au sort).
• SOLIDAIRES : Mmes FAUCHET (T [1]) et MARCEAUX (E).

Ordre du jour

I - Approbation du PV du 14/01/2015

- règlement intérieur CAPL n°3,
- examen d'une demande de renouvellement de mise en disponibilité.

Vote : SOLIDAIRES a mentionné un souci dans la retranscription de ses votes sur le PV du 15/01/2015. SOLIDAIRES a voté contre.

Question diverse : concernant la mise en place du 9ème échelon dans le grade d'ACP1, l'administration attend la note d'application de la DG.

CAPL restreinte (ACP 1)

Étaient présents :
- parité administrative : M. BAILLET (DI), Ms MILLET (DR Centre), CARPENTIER (représentant Mme LARMAND CANITROT DR de Bourgogne) et CLAVEAU.

- parité syndicale : UNSA et SOLIDAIRES Douanes : Mmes FAUCHET (T) et MARCEAUX (E).

Solidaires est désigné en tant que secrétaire-adjoint de la séance.

II - Tableau d'Avancement ACP 1 2015

A - ***Rappels préalables***

Le président donne aux représentants du personnel le détail de la note de campagne (du 25/03/2015) pour la constitution du tableau d'avancement au grade d'ACP1.

Les critères retenus pour être candidat sont les suivants :
• au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade d'ACP2,
• au moins 5 ans de service effectif dans ce même grade au 31/12/15,
• avoir obtenu au minimum la cadence moyenne au titre du CREP 2014.

Nos observations :

ATTENTION : de nouvelles règles de gestion (note DG A2 n°13-7695 du 10/10/2013) entrent en vigueur à partir de 2015.

La durée des services effectifs dans la fonction publique toutes administrations confondues (y compris toutes les périodes d'interruptions de service) est maintenant le critère principal de classement des agents ayant vocation.

En 2014, le classement était réalisé à partir de l'ancienneté dans l'échelon.

Le nombre de postes offerts n'est pas encore connu. À titre d'information 103 agents ont été promus en 2014 (aucun de la DI). 7 agents de la DI sont promouvables au titre de 2015.

Le classement SIGRID des agents a donc été modifié entre 2014 et 2015, une fiche détaillée pour chaque agent avec la durée des services effectués dans

[1] *T s'entendant par titulaire et E par expert*

d'autres administrations a été fournie par l'administration aux représentants du personnel.

À ce propos, Solidaires a demandé communication de la méthode de reclassement des agents suite à la réforme de la grille indiciaire de la catégorie C en 2014. Il nous a été répondu que cette méthode était expliquée dans une note DG/A2 de 2013 accessible à tous les agents dans l'application courrier.

Solidaires a rappelé que l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté) des agents exerçant en ZUS ou ayant exercé en ZUS depuis 1995 n'est actuellement pas repris au SIGRID, et souhaité qu'il le soit pour l'établissement du tableau d'avancement en 2016.

7 agents de la DI sont donc repris dans l'ordre du Sigrid, représentant 1,96 % du total des vocations nationales (356). La CAPC siégera le 19 mai prochain.

B – ***Vote***

PV approuvé à l'unanimité.

Nous avons voté pour car l'ordre du SIGRID a été respecté mais rappelons que nous revendiquons la linéarité de carrière c'est-à-dire la progression sans barrage ni sélection jusqu'au dernier échelon du corps.

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez ***la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI***.

Vos représentantes Solidaires : Mmes FAUCHET et MARCEAUX. Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.

Compte-rendu de la CAPC Mutations des IR2-IR3-inspecteurs Paris - 21 mai 2015

STPL et DNRFP en première ligne !

Le 21 mai se déroulait le 1er tour des mutations des IR2-IR3 et inspecteurs.

Comme dans les autres CAPC, on peut constater le nombre relativement faible de mutations prononcées lors de ce 1er tour (208).

Les diverses réorganisations récentes (STPL de Metz et fusion des écoles de Rouen et de La Rochelle) drainent un nombre assez important de mutations, respectivement 12 et 18.

Il est bien évident que ces mutations ne peuvent combler à elles seules la totalité des sous-effectifs connus. On peut sans crainte de se tromper penser que de nombreux DR/DI préfèrent « geler » des postes dans l'attente de l'application du PSD dans leurs services. Cette situation leur paraît préférable à la gestion d'agents supplémentaires à recaser en cas de fermetures ...

Quelques chiffres génériques concernant cette CAPC *:*

- 208 mutations : 14 d'IR2, 28 d'IR 3 et 166 d'inspecteurs,
- 164 AG-CO et 44 SU,
- 49 changements de fonction et 19 rapprochements de conjoints,
- 22 mutations prononcées suite à des réorganisations de services (END Rouen et STPL Metz),
- 2 sur la base de l'article 60,
- 3 mutations suite à une enquête

Quelques chiffres concernant la DI de Dijon *:*

- concernant les départs :
  - 1 mutation en Bourgogne
  - 2 mutations dans le Centre (1 pour Dijon et 1 dans la DR du Centre)
  - 3 mutations en Franche-Comté (3 mouvements internes à la DR)

- concernant les arrivées :
  - 2 en Bourgogne (dont celle du Centre)
  - 3 dans le Centre (dont 1 interne)
  - 6 en Franche-Comté (dont 3 internes)

Compte-rendu de la CAPC
Mutations des Agents de catégorie C
Paris - 28 mai 2015

Peu de mutations : PSD et réorganisations en cause

Jeudi 28/05 se tenait la CAPC du 1er tour des mutations de la catégorie C.

Le nombre de mutations prononcées sur ce tour est faible (elles seront officiellement validées lors de la parution du décret ministériel). La cause ?

Sans trop se tromper on peut pointer du doigt le début de mise en œuvre du PSD. Les DR/DI, attendant la validation de leur déclinaison du PSD par Bercy, ne se pressent pas pour pourvoir en effectif les postes et unités en sous-effectifs. Ils veulent laisser des postes vacants de manière à pouvoir recaser les agents restructurés.

Depuis plusieurs années, les OS, SOLIDAIRES en tête, n'ont eu de cesse de rappeler à A2 les conséquences de toutes ces réformes : <u>un quasi-gel du tableau des mutations</u>.

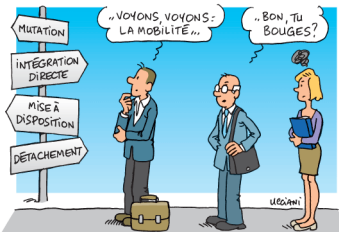

Allez demander aux agents d'être mobiles après ça !!

Quelques chiffres permettent malgré tout de se faire une idée de ce tableau.

173 mutations ont été prononcées :

- 64 AC - 108 ACP (1 et 2)
- 138 SU - 35 CO
- 1 sur la base de l'art. 60
- 33 RC et 44 CB
- sur les 44 CB, 16 sont le fait de la fusion des écoles Rouen-La Rochelle

La DI Dijon : 3 départs dans le Centre (dont 1 pour la Franche-Comté), 2 pour la Bourgogne et aucune mut' pour la Franche-Comté.

Arrivées : 1 en Franche-Comté venant du Centre, 1 en Bourgogne et 3 dans le Centre.

Le compte-rendu détaillé est sur le site de Solidaires.

La problématique du dialogue social

Dialogue social : *« Discussion visant à atteindre un terrain d'entente » (Larousse Maxipoche 2012)*

« Instances de discussion, claquer la porte, réunions, boycott, déclarations préalables, bilatérales, cycles de négociations, rencontres DG-OS, conflit, intersyndicale, Quadripartite … ». Vous n'avez pas pu échapper aux cours des trente derniers mois à au moins un de ces mots, prononcés par l'une ou l'autre des parties en présence, Directrice Générale ou organisations syndicales (OS).

Pourquoi trente mois ? Parce qu'il s'agit tout simplement de la durée du plus long conflit qu'ait connu la DGDDI depuis très longtemps et qui porte sur la mise en œuvre du plan Stratégique Douane (PSD). Pendant ce laps de temps, la DG, Bercy et les OS ont tenté, pour y mettre un terme, de recourir au dialogue social. Et pour le moment, l'échec des deux premiers cités est patent.

Cela signifie-t-il que les OS sont fautives ou que le dialogue social ne sert à rien ? Ce n'est, hélas, pas aussi simple. Un dialogue signifie un échange de points de vue et d'arguments entre deux parties, prêtes au compromis si nécessaire, afin de parvenir à un accord acceptable pour tous.

En douane l'heure n'est plus à la discussion depuis très longtemps. Depuis 2008 et l'enchaînement sans fin des réformes, le dialogue social entre la DG et les OS a été remplacé par une volonté de l'administration de « passer en force ». Le tout sans concessions.

Les groupes de travail et autres Comités Techniques se résument à la présentation de documents, très souvent au dernier moment, au style rempli d'anglicismes et de formules empruntées au monde du privé. Le tout enrobé dans une communication qui vise à démontrer la justesse du point de vue de Montreuil.

La DG ne souhaite pas associer les OS à ses réflexions - puisqu'elles n'abondent pas dans son sens. Elle affiche un optimisme qui très souvent semble relever de l'auto-persuasion tant les échecs se multiplient ces dernières années (fusion des écoles, situation au CSRH, logiciel GRH, les ZUS …).

Mais les OS ne sont pas des organisations omniscientes. Loin de là. Elles se composent en majorité de personnes qui ont eu ou ont encore une activité sur le terrain. On entend par là des agents qui exercent leur métier au contact des usagers et des opérateurs et non pas dans un bureau climatisé. Ces personnels ont une vision qui correspond à leur pratique quotidienne du métier de douanier avec toutes ses composantes (AG-CO-SU) et sa diversité (ports, aéroports, bureaux intérieurs, DR …). Celle-ci n'est pas parfaite mais a le mérite d'être ancrée dans la réalité.

Une OS a pour objectif de défendre les personnels, le maillage douanier et les missions exercées (SOLIDAIRES y ajoute le fait de vouloir réfléchir à ce que l'on veut que soient nos missions, dans quels buts, pour qui et dans quel cadre européen). Là réside l'opposition entre la DG et les OS.

La première, obnubilée par la question des déficits publics et l'accompagnement pur et simple des entreprises, ne cesse de « bricoler » des scénarios qui n'ont pour unique objectif que de supprimer des emplois et le contrôle des marchandises. Les secondes, soulignant la nécessité d'un maillage douanier correctement doté en effectifs s'y opposent. D'où ce dialogue … de sourds !

On entend parfois les commentaires acerbes de certains collègues qui interpellent les représentants syndicaux en leur disant que leurs explications ne riment à rien, que tout cela ne les concerne pas … La seule

chose qui les intéresse est de savoir si leur service va fermer et si oui quand. Réflexe compréhensible mais que les OS sont dans l'incapacité de leur fournir, la DG refusant de fournir cartes et dates. Ce qui fait que certains pensent que l'opposition résolue manifestée par l'intersyndicale face au PSD est la cause de l'absence de réponses de la part de la DG.

Or malheureusement rien n'est plus inexact.

L'intersyndicale, depuis le départ, ne cesse de réclamer à la DG un réel dialogue, des échanges permettant enfin de sortir de cette impasse (et non la parodie de discussions de la Quadripartite de l'été dernier). Un dialogue ne peut se concevoir qu'à deux. Or l'administration impose depuis le départ son monologue entêtant.

La raison ?

Selon elle, donner la liste des services et unités voués à être fermés créerait une union entre les OS et les personnels. Et la contraindrait à revoir ses plans. Ne soyons pas obtus. Les OS veulent la relance du dialogue, mais pas à n'importe quel prix. Leur raison d'être n'est pas le conflit permanent. Aucune structure ne progresse dans une opposition constante. La DG et les OS seraient « forcées » en cas de reprise de réelles négociations, de faire des concessions, de rechercher un accord sur la base de compromis.

Pour Montreuil, ce scénario est inconcevable. Hélas … La seule solution offerte aux OS, avec l'appui des personnels, est de continuer à se battre comme le 20/03/2014, le 21/11/2014 et le 24/03/2015 pour les missions, les effectifs jusqu'à provoquer une prise de conscience de la part de l'administration. Et faire ainsi mentir ceux qui, comme C. Eckert proclamaient sans honte le 25 mars dernier : « la douane est le théâtre d'un intense dialogue social » !!!

En direct du CHSCT 25

Compte-rendu de la réunion du 20 avril 2015

ASSEZ DE BRICOLAGES !!

La deuxième réunion du CHSCT 25 de la nouvelle mandature vient de se tenir et force est de constater que non seulement nos administrations ne font toujours pas d'effort vis-à-vis des personnels mais, pire, d'années en années, montrent un mépris de plus en plus marqué pour cette instance.

Cette fois, nous avions droit aux présentations des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et aux Plans annuels de Prévention (PAP). Sur instruction du Ministère, les DUERP 2015 ont donc été rédigés sans consulter les personnels, au prétexte que cela aurait demandé trop de travail ! Quant aux divers PAPs, nous avons eu droit à un catalogue indigeste de « *mesurettes* » sans plan d'ensemble (formation des cadres, achats d'écrans 22 pouces, lutte contre le tabagisme, achat d'extincteurs …).

Dès lors, l'ensemble des OS (Solidaires, CGT et FO, encore que pour cette dernière nous n'avons toujours pas entendu une seule fois le son de leur voix) ont donné un avis défavorable sur l'ensemble de ces documents.

Faut-il rappeler que la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail supposent deux préalables : connaître le travail réel des agents et mettre en place un plan d'action concerté ?

Pas pour le STA!!

Autre sujet navrant : la présentation du projet de suppression du STA de Morteau. Que dire ? Après que la Douane se soit fait remettre à sa place par le Tribunal Administratif de Dijon tout en ayant fermé le garage il y a bientôt deux années, quel sens donner à cette mesure ? Nous savons tous que cette décision a toujours été un simple prétexte invoqué pour cacher des mesures d'économies budgétaires à la petite semaine. Notre chère DI, composée de vrais professionnels de la gestion (!!) a, une fois de plus, été incapable de présenter une quelconque justification chiffrée et raisonnée de cette disparition.

Les séances du CHSCT se suivent et se ressemblent de plus en plus : des administrations qui gèrent au jour le jour, une Présidente tellement passionnée par son sujet qu'elle passe son temps à pianoter sur son téléphone durant les trois heures que dure la réunion ...

ASSEZ ! Nous devons exiger une vraie prise en compte des conditions de travail. Et si nous devons en passer par des actions plus percutantes, Solidaires saura être présente et imposer à nos édiles de vraies mesures et une véritable prise de conscience de l'état déplorable et catastrophique dans lequel se trouvent nos administrations. À un moment où la Douane continue inlassablement son démantèlement, suivie par une DGFiP qui, à son tour, met en place son plan stratégique. Ne parlons même pas de l'INSEE, déjà compressée et réduite à peau de chagrin depuis belle lurette.

Christophe Bedeaux
Représentant Solidaires au CHSCT 25

Agenda juin 2015

- **01/06** : réunion de bureau de section
- **03-04/06** : Conseil National Solidaires
- **10/06** : CAPC TA IP1-IP2
- **23/06** : Conseil Territorial de Masse
- **23/06** : CAPC TA C1 - LA cat. B

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants : **Renaud GOYATTON** *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL Contrôleur 1ère classe

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes : **Catherine ROYER** *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*
Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Conseil Interrégional de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	Inspecteur du 8ème au 12ème échelon	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	Inspecteur Régional de 3ème classe	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	Inspecteur Régional de 2ème classe	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	Inspecteur Régional de 1ère classe	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	Inspecteur Principal de 2ème classe	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	Inspecteur Principal de 1ère classe	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 20 - juin 2015

~ ~ ~ Le journal de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté ~ ~ ~

L'édito du mois

De l'intérêt rappelé des syndicats

Le FMI n'a pas la réputation d'être un repaire de syndicalistes gauchisants. Loin s'en faut. Cela ne l'empêche pas, parfois, d'avoir des réflexions que Solidaires ne renierait pas.

2 chercheurs issus de cette organisation ont récemment écrit que la hausse des revenus constatée entre 1980 et 2010 allait de pair avec la baisse du taux de syndicalisation. Pourquoi ? Tout simplement expliquent-ils parce que l'influence des salariés sur le fonctionnement de leurs entreprises a été quasiment réduite à néant. Et cette situation, loin d'être un accident de l'histoire, a été voulue et organisée.

En douane, les organisations syndicales restent une des composantes de notre administration (les très bons taux de vote lors des élections, professionnelles et de la Masse, le prouvent). Elles sont décriées, souvent à tort, mais parfois aussi, hélas à raison compte-tenu de dérapages ou de certaines « pratiques » contraire à la déontologie.

Mais depuis 31 mois, l'intersyndicale se bat pour défendre la douane, ses agents et ses missions. Face à ce qui est clairement une entreprise de destruction de l'outil de travail. Et elle a réussi à obtenir des avancées (certes moindre que ce que souhaitaient les personnels mais qui ont le mérite d'exister). Par exemple de 360 suppressions/an en 2013, on est passé à 215/an en 2014.

Et pourtant les entraves au bon fonctionnement des relations OS-DG sont nombreux. La DG-ette a ainsi reconnu devant ses Directeurs qu'elle ne communiquerait pas les plans des PSD des DI aux OS puisque celles-ci allaient les communiquer aux agents !! Elle a fait voter par ses représentants en Masse un règlement intérieur qui réduit le nombre d'élus des locataires, leurs droits … Désormais, on demande aux DI d'être plus attentifs lors des CTSD ou CAP aux compositions des délégations …

Or, les syndicats sont nécessaires au bon fonctionnement des entreprises et des administrations. N'en déplaise à certains qui mettent surtout en avant les « avantages » des syndiqués (tiens cela me rappelle ceux des fonctionnaires …). C'est un droit certes mais qui reste fragile et soumis à des attaques. Aux agent d'en comprendre l'importance ; surtout dans le contexte actuel. Ce qui est perdu est rarement récupéré.

Au sommaire ce mois-ci

Page 1 : l'édito du mois

Page 2 : brèves et déconfitures

Page 3 : rapport parlementaire sur l'action de la douane (03/06) — À la Une

Pages 4-5 : CR réunion de bureau de section (01/06)

Pages 6-7 : CR du CHS Ministériel du 15/06

Pages 8-9 : CR CAPC 1er tour mut' cat. C (28/05) et cat. B (27/05)

Pages 10-12 : CR du Conseil National (03-04/06)

Page 13 : agenda juillet - vos élus

Page 14 : bulletin d'adhésion - cotis 2015

Page 15 : liste de diffusion électronique

Directeurs de la publication : Mrs Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com).

ACTUALITÉS
BRÈVES

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Bouger avec la Poste ?

Tout bureau ou unité perçoit des sommes en espèces. Jusqu'à présent un agent habilité allait les déposer à la Poste une fois par semaine. Désormais, suite à une nouvelle convention passée, il faudra certains jours et dans des plages horaires (très) réduites aller les porter au guichet dans des enveloppes spéciales. N'étant plus décomptées sur place, ce ne sera que lorsqu'elles auront été acheminées dans le bureau centralisateur que la remise et le décompte seront considérés comme faits. Et voilà comment rigidifier encore plus un système ...

RR de Besançon : fermeture 2018

Même si la hiérarchie locale peine à communiquer sur le sujet (c'est un euphémisme!), la date du transfert de la RR de Besançon à la future Recette Interrégionale (RI) de Dijon est actée pour 2018. Les modalités pratiques sont en cours de discussion et d'élaboration à la DG (sous-direction B).

Don De Jours De Repos

Le décret n° 2015-580 (JO daté du 29/05/2015) permet désormais le don de jours de repos à un agent public, parent d'un enfant gravement malade.

Ce JO décrète : « **Un agent public** civil **peut**, sur sa demande, **renoncer** anonymement et sans contrepartie **à tout ou partie de ses jours de repos non pris** ... **au bénéfice d'un autre agent public** relevant du même employeur, qui **assume la charge d'un enfant** âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie ... d'une **particulière gravité** rendant indispensables **une présence soutenue et des soins contraignants** ».

Mise en œuvre du RIFSEEP

Le décret n°2015-661 instaurant le RIFSEEP a été finalement publié au JO daté du 13/06/2015.

Pour les étourdis (cf. la Pelle à Chnis du mois dernier), le Régime Indemnitaire de Fonction, Sujétions, Expertise et Expérience professionnelle s'appliquera au 01/01/2017 dernier délai à tous les agents. Il modulera les primes des B et C suivant leurs fonctions et les A et A+ suivant leurs résultats ...

Coup de... gueule!

Cela commence à bien faire !!!

Y en a marre de constater régulièrement des différences au niveau des remboursements une fois les sommes virées sur le compte (repas ou nuitées non pris en compte, frais de parking refusés ...).
Pas difficile ensuite de claironner lors des CT que des économies sont faites sur ce poste !!

Les cités sont à la Masse !!

Tout va pour le mieux dans les cités douanières de Franche-Comté. Jugez-en plutôt :

• **Delle** : problèmes récurrents de chaudière non réglés.
• **Morteau** : colonne d'évacuation des eaux usées d'évier qui fuit depuis décembre dernier toujours pas réparée au 16/06. 2 appartements concernés.
• **Pontarlier** : désamiantage d'un des 2 bâtiments (+ travaux de réfection des salles de bains, vétustes et insalubres) + déménagement des locataires à organiser … Pas de réponse de la DI pendant 5 mois puis des réponses par petits bouts.

Moralité : des chefs de casernement qui envoient des devis à l'avance, trouvent des artisans disponibles (avec moins d'heures car *« leur rôle n'est pas de changer les ampoules »*) ... A l'arrivée, la DI trouve les devis trop chers, n'accusent pas réception des messages ... Résultat : travaux en retard ou non réalisés. **ET C'EST LE DÉCOURAGEMENT** qui pointe le bout de son nez chez les chefs de cités (*ne parlons pas des heures qui seront encore réduites dès 01/2016*)!!

À la Une

Rapport parlementaire sur l'action de la douane

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 8 juin a été publié un rapport parlementaire relatif à l'activité de la douane. Ce rapport (n° 2015-2839 du 03/06/2015) est intéressant à plusieurs titres et accessible dans son intégralité en cliquant sur ce lien [1]. *Cet article en constitue une brève présentation. Nous reviendrons dessus plus en détail prochainement.*

N° 2839

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 3 juin 2015.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

en application de l'article 145-3, alinéa 6, du Règlement

PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES

sur l'évaluation de l'action de la douane dans la lutte contre les fraudes et trafics

ET PRÉSENTÉ PAR

MM. GABY CHARROUX ET ÉRIC WOERTH

Députés

Ce rapport est l'œuvre de 2 parlementaires : l'un est membre des Républicains (M. Eric Woerth), l'autre membre du groupe « Gauche démocrate et républicaine » (M. Gaby Charroux).

Même s'il ne dénonce pas le PSD (il encourage plutôt la DG à le poursuivre), il a le mérite de mettre en lumière un certain nombre de dysfonctionnements que nous dénonçons depuis des années.

I - Certains éléments confortent notre vision des choses

- Les rapporteurs reconnaissent que notre administration a connu ***une véritable saignée en termes d'effectifs*** (22 000 agents en 1980, environ 16 000 en 2014). ***Plus de 1 500 services fermés*** depuis 1993 (68/an!).

- 1 produit, sur 10 000, entrant sur le territoire français est contrôlé.

- ***L'alourdissement et la complexification des procédures contentieuses*** qui rendent plus difficile la saisie de marchandises de contrefaçons ou autres (cf. l'arrêt CJCE de 2011 Nokia/Philips ⇒ le transbordement dans l'UE n'est pas un acte de vente donc retenue des marchandises impossible dans ce cas).

- Le poids croissant du PAE par rapport au POC ***permettra-t-il réellement de faire diminuer les risques de fraude*** (étude à faire ultérieurement pour valider ce point).

- ***La LCF est-elle toujours une priorité pour la DGDDI ?*** Les effectifs de Cyberdouane (les contrôles réalisés en utilisant internet) sont ridicules (10 agents) et inadaptés aux flux (la taille critique à atteindre selon les rapporteurs serait de 50 !). D'une manière générale, les effectifs consacrés à la LCF sont moins importants que dans d'autres pays de l'UE ; au Royaume-Uni par exemple.

- ***les moyens aéronavals*** sont vétustes et en nombre insuffisant.

- Le matériel utilisé par la SU et ne répond pas aux contraintes de travail actuelles (radios ...).

- les applications informatiques son trop nombreuses, pas adaptées aux conditions de travail, peu modernes et peu pratiques.

II - ... mais la DG est encouragée à poursuivre son action et appliquer le PSD

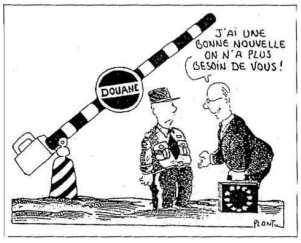

- ***Renforcer l'auto-liquidation pour les entreprises*** (pour toutes les imports y compris nationales). L'ouvrir aux non-titulaires de PDU.

- Accélérer ma mise en place du ***Service Grands Comptes*** (SGC) qui apportera une réelle plus-value aux entreprises l'intégrant.

- Accroître la certification ***Opérateur Economique Agréé (OEA)***.

- Mise en place d'une cellule de ciblage nationale (le SARC) qui piloterait les contrôles OPCO.

- ***En SU, il faut « resserrer » le réseau territorial*** pour l'adapter au nouveau contexte (plus adapté). Suppression et/ou fusion des petites brigades (- de 20 agents). Effectifs insuffisants pour être efficaces

- D'une manière générale, les rapporteurs regrettent que la réorganisation soit au point mort actuellement et presse la DGDDI de la relancer. Et donc de reconcentrer ses services OPCO et unités SU.

Les 2 rapporteurs ne sont par contre pas d'accord sur la thématique des effectifs : quelle suite donner aux baisses continues d'effectifs (encore ou stop?). 2003-2013 : -14 % en effectifs. Ils admettent que la DGDDI est allée au-delà d'un non-remplacement sur deux.

- Pour G. Charroux : au minimum maintien des effectifs au niveau actuel.
- Pour E. Woerth : la poursuite des réductions d'emplois ne peut se faire en conservant l'organisation actuelle.

[1] *Ce rapport est disponible sur simple demande à l'adresse suivante : solidaires.section25@gmail.com.*

Compte-rendu de la réunion de bureau de section (1er juin)

Le 1er juin dernier s'est tenue la réunion du bureau de la section Solidaires de Franche-Comté dans les locaux de la BSE de Morteau. Étaient présents C. BEDEAUX (co-secrétaire régional), R. GOYATTON (co-secrétaire régional), K. ANSELMO (correspondante trésorerie), J-M. PONS et A. PEYRÉ (membres).

I - Le bilan des élections du 04/12/2014

Un succès toutes proportions gardées pour Solidaires dans la DI qui a réaffirmé lors de ces élections sa place de seconde OS (quasi-égalité avec CGT en Bourgogne, 2ème mais en progrès en Franche-Comté, 2ème mais plus loin pour le Centre. Des résultats en CTM et CTR de même qu'en CAPL C/B. Perte du siège en CP). Mais la voie est tracée.

Au niveau national, ces élections confirment que nous avons des bastions (Services à Compétence Nationale - CID, DNSCE, DNRED, DI de Lyon, Dijon ...) mais également des régions/secteurs dont nous sommes totalement absents (DI de Lille et de Metz, les écoles ...).

II - Le mouvement du 24/03 et ses suites

Contexte compliqué qui faisait craindre un échec (collègues démotivés, PSD soi-disant « gelé » au niveau national ...). Organisation pas évidente à mettre en œuvre. Au final, un beau succès après 2 ans de combat 32% ⇒ 35% de grévistes (en comptant les Agents à Présence Indispensable) et entre 1 100 à 1 300 manifestants. L'intersyndicale s'est recréée avec le retour de la CFDT (affaire du PSD V3 à Lille ; grosse colère de celle-ci après avoir pourtant signé l'accord social avec la DG !!).

La DG a organisé des bilatérales avec les OS, car les instances habituelles (CTR, GT ...) sont chahutées par l'intersyndicale. La demande commune est d'obtenir les cartes et projections que la DG reconnaît avoir. Refus de celle-ci de les communiquer. Bilan des bilatérales : 2 OS y sont allées (UNSA et USD/FO). Aucune avancée. Le Comité Technique de Réseau (le CT de la Douane) a été envahi le 17/04 par les élus accompagnés de militants des différentes OS de l'intersyndicale (CGT, CFDT, Solidaires, UNSA et USD/FO). Sur injonction ministérielle affirme-t-elle, la Directrice Générale a refusé une nouvelle fois de communiquer les cartes détaillées du PSD.

L'idée est maintenant de faire redescendre les actions au niveau interrégional (lieu de déclinaison du PSD désormais). Aux intersyndicales locales de prendre le relais.

III - Le compte-rendu des réunions interrégionales

- compte-rendu du CTSD du 17/02

Exercice imposé, le CTSD de début d'année a pour but de présenter aux OS les réductions d'effectifs qui vont avoir lieu au cours de l'année. Lors de ce CT, le DI a triomphalement annoncé que seules 11 suppressions d'emploi avaient été prévues. Aucune dans les unités SU ou les bureaux, uniquement dans les fonctions dites « support » (GRH, paie ...). Compte-tenu du fait que le CSRH de Bordeaux ne fonctionne encore que de manière imparfaite, et c'est un euphémisme, on a supprimé des effectifs sur des postes qui doivent encore être gérés par la DI et non par le CSRH. Les OS ont donc unanimement rejeté cette proposition du DI. Elles ont ensuite boycotté la reconvocation du 26/02.

- compte-rendu de l'audience avec le DI (27/02)

Suite au CTSD, Solidaires a sollicité une audience avec le DI afin d'évoquer un certain nombre de dossiers en souffrance. Pour la Franche-Comté, étaient concernés le bureau de Vesoul, le maintien ou non du positionnement des unités SU sur l'A36/39 (Montbéliard, Besançon et Lons), les problèmes d'effectifs de la BSI de Lons (problèmes pour assurer les contrôles à l'aéroport de Dole-Tavaux, les questions de sécurité des collègues de la SU suite aux attentats de janvier 2015, la question des ZUS ... Le DI a pu répondre à certaines de nos interrogations mais prudence cependant.

IV - Le CHSCT 25

Christophe a fait le point sur le CHSCT 25. Il a présenté le travail effectué dans cette instance (budget, travail des représentants du personnel ...). Ont été évoquées les difficultés à travailler avec la nouvelle présidente du CHSCT 25 ; par ailleurs Directrice des Services Fiscaux du Doubs ; ainsi que la volonté des diverses administrations de tenter de passer outre l'instance dès que possible.

V - L'activité de la section

1) *le point financier*

Karine fait le point sur les adhérents et les cotisations. Elle centralise désormais les chèques qu'elle envoie ensuite à Solidaires à Paris. Il est fait le constat d'un certain déséquilibre entre les aires géographiques dont sont originaires nos adhérents ; ainsi que leur branche d'appartenance.

2) *le journal*

La maquette du dernier journal est prête à être envoyée. La présentation a un peu changé et un nouveau logo est désormais utilisé dans nos publications régionales. Lorsque cela est possible, des copies papier du journal sont envoyées aux agents des brigades SU.

3) *RMIS organisées*

Des RMIS en relation avec le mouvement du 24/03 ont été organisées lors du premier semestre 2015 conjointement avec la CGT (12/03 à Pontarlier, 13/03 à Montbéliard et 19/03 au SRE à destination de la résidence de Besançon).

VI - Activité du national

1) *le Conseil National des 27-29/01/2015*

Un bref compte-rendu du CN de janvier a été fait aux membres du bureau de section dont une présentation des résultats des élections du 04/12. Ceux-ci confortent nos analyses au niveau de la DI. Les débats avaient aussi porté sur les conditions de protection de nos collègues de la SU suite aux attentats de janvier ainsi que la question de Frontex et du patrouilleur en Méditerranée.

2) *les GT organisés à la DG à la fin juin*

Il a été décidé lors du CN de juin que Solidaires participerait aux Groupes de Travail Règles de Gestion et Masse organisés le 26 juin prochain.

VII - Questions diverses

- des exemplaires du contre-rapport sur le rapport de la Cour des Comptes a été distribué aux membres du bureau ([1]).
- notre AG de section devrait se tenir au mois d'octobre juste avant l'AG interrégionale qui aura lieu en Bourgogne (selon le principe de rotation entre les 3 régions). La réunion de bureau de section devrait se tenir dans l'idéal juste avant notre AG régionale. L'AG interrégionale devrait suivre dans la foulée. Pour rappel, chaque agent de douanes a désormais la possibilité d'assister annuellement à une AG régionale et une autre interrégionale. Qu'il/elle soit, ou non, syndiqué(e).

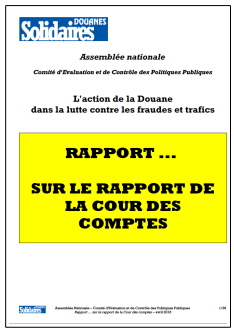
Solidaires DOUANES

Assemblée nationale

Comité d'Evaluation et de Contrôle des Politiques Publiques

L'action de la Douane
dans la lutte contre les fraudes et trafics

RAPPORT ...

SUR LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Sans autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.

[1] *Ce « contre-rapport » est disponible sur simple demande (solidaires.section25@gmail.com).*

En direct du CHSCT Ministériel

Compte-rendu de la réunion du 15 juin 2015

Ce GT ne comportait que deux points inscrits à l'ordre du jour, mais qui revêtaient une grande importance.

I - Présentation de l'étude sur les gaz toxiques dans les conteneurs maritimes

Après des demandes répétées, nous avons enfin obtenu que soit lancée une étude externe sur la présence ou non de gaz toxiques dans les conteneurs. Cette étude, menée par la société SGS d'avril à décembre 2014 sur la plate-forme du Havre, a permis de contrôler 209 conteneurs dont 48 se sont révélés positifs à la présence d'un danger d'exposition.

Des dangers enfin admis.

Il en ressort notamment que tout conteneur, quel que soit son contenu et sa provenance ou son origine, est susceptible de faire courir un risque grave pour la santé. Seul moyen de l'éviter ou de le réduire le plus possible, prendre des mesures de protection individuelle. Par ailleurs cette étude a permis de mettre à jour deux autres dangers, jusque là inconnus : un risque d'explosion élevé sur un transport de batteries automobiles et un manque d'oxygène sur un autre.

Face à ces dangers, la douane, il faut l'admettre, a mis en place un protocole pour l'ouverture et le contrôle des conteneurs.

Le protocole se décompose de la manière suivante :

- le conteneur est ouvert par le commissionnaire en douane,
- il est ventilé naturellement pendant au moins 30 minutes,
- le colis ou la marchandise à contrôler est retiré du conteneur par le commissionnaire en douane qui le dépose sur une table éloignée et l'ouvre lui-même devant l'agent des douanes,
- durant toutes ces opérations, l'agent des douanes porte une protection individuelle (demi-masque à double cartouche filtrante).

Même si cette procédure n'est pas efficace à 100 %, elle est suffisamment efficiente pour la majorité des cas rencontrés.

Nous pouvons donc être plutôt satisfaits de cette étude qui montre clairement que les dangers, que nous dénoncions, n'étaient pas une vue de l'esprit ou du domaine de l'exagération. De plus les mesures prises, même si elles sont individuelles sont largement suffisantes. Nous avons cependant souligné que ce procédé devait être étendu aux contrôles « export », de déchets en particulier, et que le respect du protocole devait être une priorité de tous.

Les seules interrogations qui peuvent être soulevées sont l'information effective des unités de contrôles à l'intérieur du territoire [1] et la question de la protection des personnels extérieurs (peut-on laisser un transitaire ou un docker entrer dans un conteneur sans aucune protection ?).

[1] Ce protocole s'applique également aux agents de visite des bureaux franc-comtois qui contrôlent des conteneurs, à quai, chez un déclarant.

*****

II - Mise en place du CSRH de Bordeaux et déploiement de Sirhius

De l'Art de l'improvisation et du rétropédalage

Nous ne reviendrons pas sur le feuilleton de la présentation de cette réforme devant le CHSCT-M. Pour Solidaires, le lieu de débat et de présentation doit rester le CHSCT de proximité concerné, à savoir celui de la direction d'arrivée et celui de la direction d'origine de nos collègues « impactés » par cette mesure.

Nous avons donc eu droit à une présentation générale suivie de celle de chaque « direction » (INSEE, Central, DGDDI et DGFIP). Pour une fois les presque numéros un s'étaient déplacés (ainsi nous avons pu accueillir notre cher directeur, Jean-Noël Blanc – direction DG/A !!!). L'heure était grave et le sujet important. Cela fait toujours plaisir de constater qu'à contrario les autres sujets abordés en CHSCT sont visiblement quantités négligeables.

Bref, chacun y est allé de son petit discours mais avec un certain manque d'enthousiasme et quelques craintes :

- **INSEE** : exception notable, quelques dysfonctionnements mais rien de grave, tout va bien, je vais bien tout va bien (air connu …),
- **Central** (DRH2) : la paye de juin sera assurée par le système mais nous avons conservé les personnels et notre exemple n'est donc pas significatif !
- **DGDDI** : inquiétude des personnels, quelques difficultés de mise en place, augmentation des effectifs (de 87 à 96 agents au final), tests en grandeur nature et « à blanc » pour juillet, août et septembre. Ces tests sont nécessaires et obligatoires pour lancer le nouveau système. Enfin petit rappel fait par le Ministère aux DI : ***les services RH doivent rester dans les DI et*** **le CSRH n'a absolument pas de vocation décisionnelle,** ***son activité reste uniquement du domaine de la gestion de la paye***. De plus un maximum de précautions et de pré-requis seront nécessaires avant le « grand basculement »,
- **DGFIP** : nous sortons tout juste d'une fusion et des études doivent être encore réalisées avant de lancer le nouveau système, une sorte de pilote et de laboratoire d'expérience sera mis en place. Conclusion : si on reporte, c'est pas grave !

Le nouveau mantra de l'administration

Étonnement, après le bel optimisme béat de ces derniers mois, nos chères administrations semblent soudainement plus timides et doutent (un peu) de la fiabilité de la réforme et même du fonctionnement du système. Serait-ce parce que le Secrétariat Général vient de confirmer que les fonctions RH doivent subsister dans les directions et que les choix faits pour cette réforme seront de la responsabilité des administrations ?

Solidaires a insisté sur le fait que ces présentations ne répondaient absolument pas aux questions de nos collègues et que nous n'étions pas en CTM mais en CHSCT, lieu où l'on est droit d'attendre des réponses précises à propos des conditions de travail.

En clair, comment vont fonctionner ces services, quels seront leurs effectifs, leurs moyens, comment les mutations sont-elles envisagées et gérées ? A toutes ces interrogations, les administrations de Bercy sont restées muettes.

Alors, peuvent mieux faire et à bientôt pour une vraie présentation de cette réforme !

Christophe Bedeaux
Représentant Solidaires au CHSCT Ministériel

Compte-rendu de la CAPC
1er tour des mutations (cat. C)
Paris - 28 mai 2015

Organisations syndicales (OS) présentes : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.

Pour Solidaires siégeaient : Grégory ALIKER (T), Marjolaine FERROUD (S) et Gérald MANCELL (expert).

I – Approbation du Procès-Verbal de la CAPC du 28/02/2015

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

II – Examen d'un refus de mutation

A – ***Rappel des règles***

L'administration peut accepter, ou non, un refus de mutation. Elle peut décider d'appliquer des mesures administratives (radiation de toutes les résidences au TAM, impossibilité de s'inscrire au tableau des mut' pendant 2 ans et perte des points d'ancienneté).

Position de SOLIDAIRES :
- si les éléments apportés par l'agent sont légitimes, nous votons contre les mesures si l'administration veut les appliquer.
- si les motifs invoqués ne sont pas détaillés ou si nous manquons d'informations, nous nous abstenons.
- si les motifs invoqués ne se justifient pas, nous votons pour (collègues non mutés ont été pénalisés par cet agent).

B – ***Étude du dossier***

Un seul dossier était à l'étude.
L'administration a proposé l'acceptation du souhait de non mutation de l'agent, mais assorti de l'application des mesures administratives à son égard.

Le détail des votes :
– Pour : parité administrative, CGT, CFDT, UNSA et SOLIDAIRES.
– Abstention : SNCD-FO.

III – Demandes de modifications et de radiations au TAM 2015

Plusieurs dossiers ont été étudiés. A chaque fois, le vote unanime pour des parités administrative et syndicale a été enregistré.

IV – Demandes d'inscriptions hors période

Des demandes d'agents au titre de travailleur handicapé, du rapprochement de conjoint, de l'inaptitude SU, des réorganisations de services, pour des motifs autres ont été étudiés. Ont été également validées les inscriptions des spécialistes au tableau des mutations.

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

V – Emplois offerts par enquête

- emplois de TSI à Dijon (pas de candidat), Le Havre (pas de cat. C mais 1 cat. B) et Besançon (pas de candidat).
- diverses autres enquêtes n'ont reçu soit aucune candidature (STA, maître-chien, chef de quart BGC Kourou ...) soit ont été pourvues via des cat. B. (poste à l'UIP de Roissy).

VI – Mouvements au Tableau des Mutations

- ont été étudiés les tableaux des mutations du 1er tour (général, DOM-TOM, spécialistes et DNRED).

VII – Agents inaptes SU

5 agents inaptes SU ont été reclassés (vote pour unanime des parités administrative et syndicale).

Le compte-rendu complet de la CAPC est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

Compte-rendu, succinct, de la CAPC
1er tour des mutations (cat. B)
Paris - 25 mai 2015

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.

Pour Solidaires siégeaient : Edwige YOT (T), Fabien MILIN (S) et Karen BARTHE (experte).

Secrétariat-adjoint : USD-FO.

I – Information de la CAPC : titularisation des « ex pro » de C en B

Il s'agissait des lauréats de l'examen professionnel de C en B. 82 agents étaient concernés : tous ont été promus sur place, dans leur résidence, sauf 2 collègues qui ont vu leur spécialité évoluer.

II – Examen des refus de mutations

A – ***Rappel des règles***

L'administration peut accepter, ou non, un refus de mutation. Elle peut décider d'appliquer des mesures administratives (radiation de toutes les résidences au TAM, impossibilité de s'inscrire au tableau des mut' pendant 2 ans et perte des points d'ancienneté).

Position de SOLIDAIRES :
- si les éléments apportés par l'agent sont légitimes, nous votons contre les mesures si l'administration veut les appliquer.
- si les motifs invoqués ne sont pas détaillés ou si nous manquons d'informations, nous nous abstenons.
- si les motifs invoqués ne se justifient pas, nous votons pour (collègues non mutés ont été pénalisés par cet agent).

B – ***Étude du dossier***

Un seul dossier était à l'étude.
– motivations : charges de famille à assumer, or constat d'une future dégradation du régime de travail. – proposition du président : acceptation du refus de mutation mais application des mesures administratives. – Vote : Pour (parité administrative, CGT, CFDT, SNCD-FO). *Seules l'UNSA et SOLIDAIRES se sont Abstenues (par manque de temps et d'éléments).*

III – Demandes de radiation du Tableau

Divers motifs ont été étudiés (retrait du bénéfice de la priorité pour rapprochement de conjoints - RC, sur demande ou pour raison d'erreurs de saisie ou de gestion). Soit au total une vingtaine de dossiers.

Vote : Pour unanime à chaque fois.

III – Demandes d'inscriptions hors période

Elles étaient de 5 types : les demandes de RC (10 dossiers), les réorganisations/restructurations (16), les inaptitudes SU (4), les demandes des travailleurs handicapés (3) et pour « autres motifs » (16).

Vote : Pour unanime à chaque fois.

IV – Emplois offerts par enquêtes

- emplois de TSI à Dijon (1 candidat), Le Havre (1 candidat) et Besançon (pas de candidat).

Vote : Pour unanime à chaque fois.

- maître-chien, mécaniciens aux STA de Metz et Mulhouse, chefs de quart à la BGC de Kourou (pas de candidats).
- les emplois offerts à l'Unité d'Information Passagers (UIP) ont suscité des débats vifs et nourris sur le cursus des candidats (SU et CO). *Pour le détail des débats, cf. le compte-rendu sur le site de Solidaires.*

V – Réorganisation de l'ENBD

16 dossiers de collègues (6 enseignants, 9 administratifs et 3 TSI) qui ont perdu leur statut SU et ont été basculés en AG/OPCO suite à la fusion de Rouen et La Rochelle.

Vote : Contre unanime des OS.

VI – Mouvements au Tableau des Mutations

Ont été étudiés les tableaux des mutations du 1er tour (général, DOM-TOM, spécialistes et DNRED).

Vote : pour le détail des votes par Tableau, se reporter à la page 8 du compte-rendu de la CAPC.

A noter que SOLDAIRES a voté contre le Tableau général compte-tenu des restructurations qu'il intègre et n'a pas pris part au vote pour le tableau de la DNRED vu l'opacité le concernant.

Ont ensuite été votés le tableau des spécialistes, les dossiers des agents inaptes SU (2 dossiers) ainsi que les MAD (5 dossiers).

Le compte-rendu détaillé de la CAPC est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

Compte-rendu du Conseil National
(3-4 juin 2015)

Il avait été décidé pour ce 2ème CN 2015 de le limiter à 2 jours au lieu des 3 habituels.

Mercredi 3 juin matin

Actualité revendicative

- ***Le succès du mouvement du 24/03*** a été réel (35% de grévistes - 40% en prenant en compte les API, 1 000 à 1 100 manifestants. Beau succès après 28 mois de conflit. Après l'affaire du PSD de Lille, Bercy veut diviser le front syndical avec le retour de la CFDT dans l'intersyndicale. Les déclinaisons interrégionales du PSD ne seront pas communiquées.

- ***Les suites du 24 mars*** : un certain nombre de parlementaires commence à se demander la raison d'un tel acharnement sur la douane. Une rencontre avec le député Camille Rocca-Serra est prévue, de même qu'avec l'UFE.

- ***Le front syndical*** : le CTR du 17/04 avait été envahi. La Directrice a été incapable de répondre aux demandes. Voulant reprendre la main , Montreuil a organisé des bilatérales. UNSA et USD-FO y sont allées sans rien obtenir. L'UNSA n'a même pas fait de compte-rendu national. La DG a proposé la tenue de 2 GT le 05/06 (le matin : l'organisation des services fiscalité ; l'après-midi la LCF. 3 heures à chaque fois !!). Boycottés par certaines OS, dont Solidaires, car la DG refuse de fournir les plans de réorganisation des DI. Suite à l'affaire du PSD de Lille la CFDT a réintégré l'intersyndicale mais qui apparaît désormais un peu comme une intersyndicale « à la carte » pour certaines OS.

Un contre-rapport au rapport de la Cour des Comptes a été rédigé par Philippe Bock qui démontre l'inanité des arguments avancés.

- ***Début de la concentration des structures douanières*** *(cf. tract sur le site de Solidaires du 22/05)* : 5 Services Grands Comptes (SGC) seront finalement créés. Un certains nombre d'opérateurs et non des moindres – Peugeot par exemple – n'y sont pas favorables.

- Toulouse Blagnac (aéronautique et défense),
- Rouen Port (automobile et véhicules industriels),
- L'Isle d'Abeau (électronique, chimie, énergie et pharmacie),
- Nantes Atlantique (agro-alimentaire, luxe, industrie et grande distribution),
- 1 SGC sera dédié aux procédures.

La SU est également touchée : les Centres Opérationnels Douaniers Terrestres (CODT) vont dépasser le périmètre des DI. Ils seront en charge du pilotage des grands dispositifs, du LAPI et s'affranchiront de la hiérarchie locale. Les grands dispositifs vont être ce vers quoi la DG veut que tende la SU. 6 CODT sont prévus (à mettre en parallèle avec les 10 DI de métropole).

L'enterrement officiel du maillage de la SU

Cela va entraîner une réorganisation des BS dont une part non négligeable va être touchée par des opérations de fusion. 24 opérations de fusion sont prévues et on peut estimer qu'entre 2 et 3 BS seront concernées à chaque fois. On arrive en gros à environ 40% du maillage SU !!

Mercredi 3 juin après-midi

- ***La réforme territoriale*** : selon M. Sapin la DGDDI ne sera pas touchée du fait de son historique et son implantation territoriale (CTM du 26/05). Cela sera-t-il toujours le cas à l'avenir ? Rien n'est moins sûr. En effet, la création des 13 régions pourrait modifier notre schéma d'implantation. Il a été officiellement annoncé que la DGCCRF, en dépit des annonces d'Emmanuel Macron, ne sera pas reconstituée.

Le Régime Indemnitaire Fondé Sur l'Expérience et l'Expertise Professionnelles (RIFSEEP ou Prime Fonctions et Résultats) sera appliqué le 01/01/2017 au plus tard. Les fonctions occupées seront prises en compte pour les C et B, les résultats pour les A et A+. La bascule complète au CSRH se fera à l'automne.

- ***Participation aux GT Masse et Règles de Gestion fin juin*** :

- la Masse : la DG propose des bilatérales à chaque OS et la tenue de ce GT sur les règles d'attribution des logements. Solidaires refuse la bilatérale mais ira au GT.
- les règles de Gestion RH : la DG A/2 souhaiterait modifier certaines règles (mettre un certain nombre de points selon l'ancienneté de la présence à la résidence, les règles régissant les LA, les MAD peuvent-elles s'inscrire en RC, quels sont les critères d'une résidence déshéritée, l'évaluation et l'APE ...).

Vote : la participation à ces GT a été soumise au vote des sections. La participation a été votée à l'unanimité des 15 sections présentes.

- ***Fonctionnement de Solidaires Douanes : le revendicatif.*** Elie fait le constat que le BN supporte une charge de travail de plus en plus importante et que les sections ne prennent pas forcément le relais. Ce dysfonctionnement fait que le BN rate un très grand nombre de problématiques. Comment s'en sortir ? Les Commissions Nationales ne se réunissent quasiment plus. Sans doute faut-il trouver un autre moyen de fonctionner.

- ***Les moyens d'expressions de Solidaires (site internet, mailing et journal).***

⇒ le journal : a été un des axes forts de la communication de notre OS pendant longtemps, mais il semble aujourd'hui susciter moins d'attente de la part des agents. C'est beaucoup de travail avec peu de personnes disponibles (le maquettage est très long à faire), très (trop) peu d'articles remontent des sections. Le format serait aussi à revoir pour le rendre plus pratique et accessible aux agents. Sa refonte est en cours de discussion au sein du BN.

⇒ le publipostage : c'est un problème similaire au site. Peu de « sachants » (au BN) et cela représente beaucoup de travail. Un renforcement de l'équipe serait à envisager.

⇒ le site internet : là aussi peu de personnes s'en occupe. Le souci réside aussi dans le fait que nous n'avons pas un « webmestre » très réactif. Des mises à jour intempestives ont fait disparaître certaines rubriques (le calendrier par exemple).

- **DÉBAT** L'***anonymisation des procédures***

Suite aux attentats de janvier, des demandes émanant de services SU mais aussi CO ont été envoyées au BN pour savoir si les agents pourraient indiquer à la place de leurs nom et prénom leur numéro de matricule.

Cette demande n'avait pas été envisagée pour les actes contentieux du type 406. La Direction des Affaires Juridiques a rappelé que mentionner ses nom et prénom fait partie des règles de droit dans une procédure.

L'idée avancée par certaines sections serait que des adhérents, concernés par cette mesure, rédige une note de synthèse dessus de manière à disposer d'un argumentaire vis-à-vis de la DG et du Ministère. L'idée est aussi d'élargir le thème en parlant de la protection que l'État doit à ses agents.

- **DÉBAT** ***La question de Frontex***

Il faut repartir des éléments de contexte fournis par Frédéric Marlec (section de Nantes) lors du CN de janvier dernier. Dernièrement, une lettre ouverte a été envoyée à la DG par l'équipe du 3ème patrouilleur qui sera basé en Méditerranée.

Est également relayée par la section de Méditerranée une demande d'intégrer les conditions de travail sur le patrouilleur dans un éventuel tract national.

Jeudi 4 juin matin

- ***Les journées des représentants en CHSCT***

Elles se sont déroulées du 24 au 26/03 à la Bourse du Travail. 4 ateliers thématiques étaient prévus. Une centaine de participants issus de Bercy étaient présents (sur les 300-400 qui ont un siège en CHSCT). L'idée était de confronter les manières de travailler. Un 4 pages résumant ces journées est en ligne sur le site de Solidaires Finances Publiques (http://solidairesfinancespubliques.fr). Même si la réglementation est complexe et nécessite un temps d'adaptation, il a été constaté une sous-utilisation du droit d'alerte.

- ***Les tribulations du Sig Sauer***

À Paris, l'Inspection du Travail (IT) a été saisie suite au différent entre l'administration et les OS. Le rapport d'expertise de l'APAV a mis en lumière un défaut de la culasse du Sig mais sans en indiquer la cause. Un incident similaire avait eu lieu en 2006. C'est la 1ère fois dans la Fonction Publique que l'IT est saisie d'un litige entre administration et OS.

La question qui se pose est de savoir : si les mesures de 2013 avaient été prises en 2006, l'incident de 2013 aurait-il pu être évité ? Dans le PV d'une des séances du CHSCT 75, le DI admet que oui. Parallèlement, l'IT n'est pas satisfaite des réponses de l'administration. Il a donc été demandé l'arbitrage du Ministère sur cette question.

Actuellement, le service armement de La Rochelle démonte toutes les armes pièce par pièce tous les 1 000 coups tirés. Petit souci, l'IT ne s'est pas déplacée à La Rochelle pour rédiger son rapport. Cette affaire pose de manière générale la question dont l'administration traite certaines questions en douane (armement, habillement, gilets pare-balles ...). Et ce n'est pas seulement une question d'effectifs.

Jeudi 4 juin après-midi

- ***La Trésorerie***

Comptes 2014 à adopter. Les trésorières fournissent le compte de résultats, un compte de résultats détaillé et des annexes. Une fois adoptés, ils seront mis en ligne comme cela est requis par la loi.

Vote : les comptes sont approuvés à l'unanimité des 15 sections présentes.

- ***La Formation militante syndicale***

Une formation militante est organisée à Lyon du 8 au 11/06, dans les locaux du Solidaires 69, avec 11 adhérents/militants déjà au fait de ce qu'est notre syndicat (4 de la DR de Lyon, 3 de Paris, 2 du Léman, 1 de Méditerranée et 1 de Montpellier). La dernière formation remontait à 2012.

L'équipe des intervenants comprend (Elie Lambert, Agnès A-Grout, Jacky Chataignier, Gérard Gourguechon et Renaud Goyatton). Annie Delaunay et Christophe Bedeaux feront des interventions sur la GRH et le CHSCT. L'idée est que cette formation devra être la plus interactive possible et non un cours magistral. Il s'agira de donner aux militants des clés et des cas concrets qu'ils pourront ensuite utiliser dans leurs sections respectives.

D'autres formations sont envisagées à l'avenir, dont une à l'automne sans doute sur le secteur de Rouen. Il existe aussi une forte demande de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane pour bénéficier aussi de cette formation.

- ***Les questions diverses***

- le lieu du prochain Congrès Solidaires Douanes : déjà évoqué lors du CN de janvier dernier, 2016 verra la tenue de notre Congrès triennal. Il faudrait pouvoir avoir des devis pour la fin du mois. La date retenue serait entre le 15/05 et le 15/06/2016. Des sections ont lancé des démarches actuellement (dont la Franche-Comté et Méditerranée, même si cette dernière tiendrait la corde).

- le Congrès de la CDMT (Elie Lambert/ Claude Cossou) : il s'est tenu du 26 au 28/03/2015. Elle compte 2 000 adhérents dont 80 en douane (+ 20 retraités). Les 2/3 des adhérents appartiennent au secteur privé. C'est la 1ère OS dans la restauration et l'hôtellerie. Présence également dans le commerce, le secteur de la santé, les TPE, le nettoyage et la Fonction Publique territoriale. En douane la CDMT, alliée à Solidaires, possède 1 siège en ACP1, 2 en C1 ainsi qu'un siège en CHSCT.

- le Forum Social Mondial de Tunis : il s'est tenu du 26 au 28/03. Une cinquantaine de camarades de Solidaires (pour moitié du public) était présent. Plusieurs ateliers thématiques avaient été prévus (dont un sur les possibilités de développer un réseau de syndicats). Il s'est déroulé dans un contexte de grèves et juste après les attentats du Bardo. Pour mémoire, les libéraux et le parti islamique Ennahda, néo-libéral, se partagent le pouvoir. Présence importante de la CFDT.

- ***Dernière minute*** : le Ministère a annoncé qu'il y aurait 109 promotions exceptionnelles de C en B et 69 de B en A en douane en 2015.

Les questions diverses étant terminées et l'ordre du jour épuisé, le BN prononce la fin du CN à 16h10.

Détail « amusant », ni la région Centre, ni la future Bourgogne-Franche-Comté n'auront de CODT ou de SGC !! Mauvais présage ?

Agenda juin-juillet 2015

- **30/06** : GT DG Masse
- **02/07**: CAPC TA IR3
- **02/07**: CHSCT Ministériel
- **06/07**: GT CHSCT Ministériel

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants : **Renaud GOYATTON** *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL Contrôleur 1ère classe

Titulaires : **Frédéric MICHAU** *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes : **Catherine ROYER** *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*
Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Conseil Interrégional de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
……@……

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 21 - juillet 2015

~ ~ ~ Le journal de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté ~ ~ ~

L'édito du mois

Ce sont les vacances !!

Le rédacteur en chef ayant décidé de partir en vacances plus tôt que prévu, nous avons donc été contraints d'annuler l'éditorial de ce mois-ci.

Cela ne nous empêche nullement de vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes vacances d'été.

La section Solidaires de Franche-Comté

Au sommaire ce mois-ci

Page 1 : l'édito du mois

Page 2 : brèves et déconfitures

Pages 3-5 : CR Commission Masse (23/06)

Pages 6-7 : CR réunion du CDAS (25/06)

Pages 8-9 : CR CAPC TA IR3 (02/07)

Page 10 : CR du GT Règles de Gestion (29/06) et l'apprentissage en douane

Page 11 : fermeture des RR, un nouveau mensonge à l'oeuvre

Page 12 : l'ODOD en grand danger

Page 13 : la Douane dans la Grande Guerre À la Une

Page 14 : agenda juillet - vos élus

Page 15 : bulletin d'adhésion - cotis 2015

Page 16 : liste de diffusion électronique

Directeurs de la publication : Ms Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com)

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Radiation du tableau : c'est parti

Jusqu'au 04/09 (date limite), il est possible de se radier, partiellement ou non, du TAM et de s'inscrire hors période. Il suffit de se rendre dans l'application « Mutations » dans l'espace privé Aladin.

N'oubliez pas car un refus de mutation une fois celle-ci prononcée peut entraîner l'application des mesures administratives.

LA SECTION SOLIDAIRES DOUANES DE FRANCHE-COMTE VOUS SOUHAITE À TOUTES ET À TOUS DE TRÈS BONNES VACANCES D'ÉTÉ

Formateur TPCI : Un Nouveau Type De Bénévolat ?

Il y a cela quelques semaines, les formateurs de TPCI ont appris qu'au-delà d'un forfait de 50 heures/mois, leurs frais ne leur seraient plus remboursés.

Petit soucis, le BOD « sécurité » (n°1627 du 26/01/2002 p 8) stipule que chaque agent doit bénéficier d'une formation mensuelle de 2 heures. Afin de ne pas désorganiser les services, les formations se font par roulement. Ce qui suppose un nombre suffisant de formateurs par DR.

Or, et c'est là que le bât blesse, la DR n'en compte plus que 3 dont un partira en retraite sous peu. Dans ce cas, comment parvenir à concilier ces 2 éléments antagonistes (économies et formation)? Sans mettre en danger les agents sur le terrain et sans contraindre les formateurs à en être de leur poche ?

Lors du GT Règles de Gestion du 29/06, une pétition des formateurs TPCI a été remise à la direction A. En espérant un retrait de la note incriminée ...

Alerte canicule : on a perdu la SU !

Le 01/07, la DG, via les DR, faisait passer un message d'alerte sur la canicule. On y trouvait des conseils pratiques pour lutter contre la chaleur ... Que du normal.

SAUF que seuls les services AG-CO sont mentionnés de manière implicite dans le message. Pas les services SU qui, même si la qualité des équipements s'est améliorée, portent des rangers ...

Sans compter les services qui se font avec le gilet pare-balles.

Aide à la parentalité 6/12 ans

Conformément à ce qui avait été décidé en CDAS (cf. le compte-rendu du CDAS p 6-7), une aide à la parentalité est désormais possible par le biais des chèques emploi service – CESU.

Les documents à remplir sont en ligne sur Alizé. Les aides dont peuvent bénéficier les agents parents d'enfant(s) âgé(s) de 6 à 12 ans s'étendent de 200 à 400€. Les conditions d'éligibilité s'entendent à compter du 01/01/2015.

Liens sur Alizé : **Ressources humaines/Action sociale /Aide à la parentalité** ou taper : **www.chequedomicile.fr/client/MEF**.

TA ACP1 et C1

Les TA des grades d'ACP1 et de C1 se sont tenues au mois de juin. Aucun compte-rendu ou publication de liste de promus n'a été fait.

Toutes les promotions prononcées sont suspendues le temps que le décret ministériel soit publié et officialise les promotions 2015.

Si vous souhaitez savoir si vous avez été promu(e), contactez-nous.

Commission Territoriale de la Masse

Compte-rendu de la réunion
Dijon - 23 juin 2015

Le 23 juin se réunissait à Dijon la Commission Territoriale de la Masse (CTM), nouvelle dénomination de la CRM.

Étaient convoqués les représentants de la CFDT (J-M. Pidancier), de la CFTC (D. Zini), de la CGT (G. Liez et D. Bourigault), de SOLIDAIRES (R. Goyatton et E. Leconte) et de l'UNSA (P. Maire).

Côté administration étaient présents : P. Baillet (délégué territorial), G. Gagey (chef du PLI), R. Combe (DRO de Franche-Comté) et F. Le Lann (SGI) ainsi que des agents du service de la Masse (A. Genoud et Y. Vaucher) et du service immobilier (E. Reveillon).

Étaient également invités : les chefs de cités de Morteau (M. Holtzer), Pontarlier (J-M. Pons), Auxerre (M. Gille) et des Rousses (B. Baqué), M. Vieille, correspondante sociale à la DR de Franche-Comté ainsi que le représentant de la Semcoda - le maître d'ouvrage de la DI, M. Favre.

Solidaires a été désigné secrétaire-adjoint.

La CGT a fait une déclaration préalable dans laquelle elle dénonçait les conditions de vie qui se dégradent, la mise en œuvre du PSD et les attaques dont des représentants syndicaux de la CGT et de Solidaires ont fait l'objet de la part de l'administration et de certains chefs de service un peu trop zélés.

Solidaires a appuyé les remarques de la CGT sur les attaques contre des titulaires de mandats syndicaux. Il est à souhaiter pour tout le monde que cela cesse. Par contre a été mis en avant que les délais de réponses aux chefs des cités concernant les devis ou l'engagement de travaux étaient particulièrement longs. G. Gagey (chef du PLI) s'en est défendu et a indiqué que certains travaux nécessitaient la présence d'un maître d'œuvre d'où des délais plus longs [1].

I - Vote du PV de la CRM du 27/05/2014

Cette CRM s'était déroulée en Franche-Comté (Miserez-Salines à Besançon) et avait été envahie par les représentants du personnel et des agents venus dénoncer le PSD.

Vote NPPV [2] : Solidaires - CGT - Abstention : CFDT - UNSA - Pour : CFTC.

II - La Programmation Immobilière (PI 2015)

Au titre de la PI 2015, ont été votés les travaux suivants :
1/ les volets roulants (cité d'Auxerre).
2/ changement de la chaudière aux Rousses (séparation des systèmes de chaufferie pour le bâtiment de la cité et celui des tiers).
3/ installation d'un système de désenfumage (cité des Rousses).
4/ changement de la chaudière (cité de Pontarlier)
5/ rénovation des façades, de la toiture et combles (cité des Rousses).
6/ rénovation des façades, de la toiture et combles (cité de Pontarlier).
7/ mise aux normes sanitaires des pièces humides (cité d'Auxerre).

Vote pour à l'unanimité des OS.

Afin d'éviter que l'administration ne paie des travaux pour rien, Solidaires a suggéré que lors des renouvellements des contrats d'entretien il soit mentionné que les entreprises doivent systématiquement contacter les chefs de casernement afin que ceux-ci vérifient la réalité des travaux effectués.

Le chauffage : sujet sensible dans le Haut-Doubs !!

Les débats ont également porté sur l'opportunité d'inverser les travaux sur les façades et la chaudière pour Les Rousses et Pontarlier. Le délégué territorial n'a pas été réceptif aux demandes des OS, car il estime qu'une panne de

[1] *Dont acte. Sans polémiquer davantage, Solidaires maintient que les chefs de cité se plaignent depuis des mois de ne pas être tenus informés de l'état de leurs demandes par la DI. Et la suite des débats l'a montré à plusieurs reprises.*
[2] *NPPV : Ne Prends Pas Part au Vote.*

chaudière est potentiellement plus grave à gérer que l'isolation des façades (cf. les soucis de la cité de Delle). La chaudière des Rousses date de 1994 et peut tomber en panne à tout moment.

III - Point sur les travaux initiés en 2015

- cité des Rousses : les menuiseries ont été réceptionnées fin 2014 (nécessité de procéder au réglage des portes).
- cité de Delle : 4 salles de bains sont à refaire ainsi que les colonnes d'eau et le flocage des sous-sols. M. Favre a constaté de gros problèmes de respect des plannings par les artisans (un « recadrage » a été effectué par la Semcoda). La livraison des travaux devrait se faire mi-juillet.
- cité de Delle : depuis le 20/04, les circuits de distribution du chauffage entre le bâtiment « douane » et celui des tiers sont effectivement séparés. Le conseil syndical l'a voté.
- cité de Pontarlier : les appels d'offre pour le désamiantage/rénovation des pièces humides ont été envoyés à l'EPA pour attribution. Les locataires, par le biais d'une entreprise de déménagement, vont être transférés la première semaine de septembre dans l'autre bâtiment. Puis les travaux débuteront tout de suite après. Il n'y aura pas de rupture de convention d'occupation d'appartement pour les locataires. Qu'en sera-t-il pour les abonnements (téléphone, internet …) ? Faudra-t-il assurer le second appartement (la question va être posée à la DG) ?
- cité d'Auxerre : problème des colonnes d'eau dans les toilettes ainsi que rénovation des portes palières (un bâtiment sera fait à l'automne 2015 et l'autre au printemps prochain).

IV - Point comptable (impayés et régularisations des charges)

A - *les impayés*

Seul un très petit nombre d'agents habitant les cités douanières est encore redevable de sommes relativement importantes pour certains.

B - *lancement d'une procédure d'expulsion*

Une procédure d'expulsion d'une cité a été entreprise contre un locataire qui ne paie que très difficilement ses loyers.

Vote : abstention à l'unanimité des OS [1].

C - *les régularisations de charges*

Les régularisations des charges 2014 sont prêtes. Celles de 2013 également mais (trop facile sinon !!) un locataire d'une des cités a – bien involontairement – provoqué un « bug » informatique qui n'a pour le moment trouvé aucune solution (ses provisions de charges ne sont pas reprises en totalité par le programme informatique, ce qui fausse donc complètement le calcul des autres locataires !).

Les régularisations demandées aux locataires ont été importantes dans 3 cités (Auxerre, Dijon et Morteau) car celles-ci sont chauffées au gaz.

La CTM a donc soumis au vote des OS une hausse des provisions de charges par rapport à 2013 (10 % à Morteau et aux Rousses, 11,5 % à Dijon et 17,21 % à Auxerre).

Vote pour à l'unanimité des OS.

V - Le règlement intérieur de la CTM

Imposée par l'administration comme gage d'un dialogue social renouvelé, la refonte des CRM en CTM amène plusieurs remarques de la part de SOLIDAIRES.

- nouveauté 2015 : le règlement intérieur (RI) n'est plus voté et amendé mais seulement présenté pour information (*sans doute un progrès mais sûrement pas au niveau du dialogue social).*

- le nombre de représentants des personnels passera de 6 à 5 dans la nouvelle instance.

- plus de suppléant pour assister aux réunions si le titulaire est là (cf. la préfecture qui applique déjà ce système – la nouvelle CRM s'appelle Commission **Territoriale** de la Masse !!).

- un seul expert maximum par OS autorisé par le président de la CTM (pardon, le délégué territorial).

[1] *Les OS ont pris connaissance de nouveaux éléments concernant ce dossier en pleine CTM. Difficile dans ce cas de juger à « chaud ». La DI aurait lancé la procédure d'expulsion et le locataire semblait au 23/06 désireux de chercher un nouveau logement.*

Une petite incongruité que SOLIDAIRES a relevé : le RI est d'application immédiate (nouvelle composition de la CTM, mandat de 4 ans, pas de suppléant ...). Petit oubli de la DG : dans les documents fournis aux OS pour cette CTM, un texte précisait que ce texte ne serait applicable qu'après les prochaines élections ; qui ont lieu en 2016 !!

Cela a provoqué un léger embarras de la parité administrative et une demande d'éclaircissement à la DG !!

VI - <u>Questions diverses</u>

- une nouvelle méthode de suivi des devis, contrats ... dérivée de la LOLF va être mise en place. Un logiciel mettra en œuvre la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Il servira pour les marchés pluriannuels en autorisant et suivant les dépenses engagées.

- le taux d'occupation des cités est de 60,64 % (le point préoccupant étant Delle avec un taux de 20%). Néanmoins, cette cité devrait encore « tenir » au moins jusqu'en 2018 ! date de la mise en œuvre de la Transjurane.

- Le nombre d'heures mensuelles allouées aux chefs de cités va encore diminuer au 01/01/2016 (7h30). En dépit de ce qui avait été annoncé lors d'une session de formation aux nouveaux chefs de cités à Tourcoing en 2014, aucune renégociation du nombre d'heures n'est prévue.

Suite aux travaux ayant actuellement cours au SRE à Miserey-Salines, la réunion de ce jour n'a pu avoir lieu à Besançon. Comme convenu lors de la centralisation de la Masse à Dijon [1], la prochaine réunion se tiendra à Besançon.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la CTM lève la séance à 17h.

Vos représentants en CTM : **Renaud GOYATTON** (titulaire) **et Éliane LECONTE** (suppléante). Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à les contacter.

******

Liste des cités et logements de la Masse de la DI de Dijon

Lieu	Catégorie de logement	Nombre de logements et types	Nombre d'appartements disponibles *(*)*
DR de Bourgogne			
Auxerre	Cité des douanes	16 appartements (5 T3 - 7 T4 - 4 T5)	**3**
Dijon	Cité des douanes	15 appartements (3 T3 - 8 T4 - 4 T5)	**3**
DR du Centre			
Fleury-les-Aubrais	SNI (privé)	1 appartement (T3)	**0**
DR de Franche-Comté			
Besançon	SNI (privé)	3 appartements (T4/T5)	**0**
Delle	Cité des douanes	16 appartements (8 T4 - 8 T5)	**12**
Les Rousses	Cité des douanes	10 appartements (1 T1 - 1 T2 - 2 T3 - 4 T4 - 2 T5)	**4**
Morteau	Cité des douanes	9 (2 T5 - 4 T4 - 2 T3 - 1 chambre de célibataire)	**4**
Pontarlier	Cité des douanes	24 appartements (2 T2 - 5 T3 - 10 T4 - 6 T5 - 1 chambre de célibataires)	**11**

(*) Pour le détail des appartements disponibles (T3/T4 ...) et si vous êtes intéressé(e)s, veuillez vous rapprocher du service de la Masse à la DI. En cas de demande de documents ou pour tout renseignement (renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr).

[1] *Vu le nombre de cités en Franche-Comté (4), il a été décidé de tenir en alternance les réunions de la CTM à Dijon et Besançon.*

Compte-rendu de la réunion du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) Besançon - 25 juin 2015

1 – Mise en place du nouveau règlement intérieur

L'adoption d'un nouveau règlement intérieur des CDAS est demandée par le Comité National de l'Action Sociale. Un nouveau règlement type dont les modifications par rapport à celui de 2012 sont très minimes, voire inchangées et même à la limite du nécessaire a été rédigé. **Dans la mesure où il s'avérait impossible d'en modifier le moindre mot, celui-ci n'a pas donné lieu à grand débat**. La seule satisfaction de Solidaires Finances réside dans le fait que contrairement aux travaux du GT national du 05/03/2015 qui prévoyait la transformation du PV de séance en un simple compte-rendu, la rédaction de ce PV, signé et approuvé par les membres du CDAS, a été maintenue.

2 – Remplacement de l'assistante de service social

Mme Rachida Grandvoinnet qui assurait cette fonction à titre contractuel depuis plusieurs mois, et de façon très appréciée, n'a malheureusement pas réussi le concours en vue de postuler à sa propre succession. C'est Mme Carole Gayet qui sera nommée à ce poste au 1er août prochain. Mme Grandvoinnet ayant cessé ses fonctions depuis le 17 juin, la continuité du service est assurée depuis cette date par une assistante de service social d'un autre département. Il est cependant à déplorer que le Conseiller Technique Régional en charge de ce dossier, n'ait pas pris la peine de communiquer au Président du CDAS les modalités de cet intérim. En outre, son absence au présent CDAS est très malvenue dans le sens où des explications de sa part étaient fortement attendues. Dont acte.

3 – Point d'étape sur les actions 2015

- **Arbre de Noël** : c'est la troupe qui avait réalisé le spectacle de l'an dernier (compagnie des saltimbanques de Bourgogne) qui a de nouveau été retenue. Le spectacle 2015 qui s'intitulera *"Lutine en mission très spéciale"* devrait plaire aux enfants. Au niveau budgétaire, un rabais de 200 euros par spectacle a pu être obtenu, ce qui est appréciable. Au niveau de la commande des jouets, le catalogue circule actuellement et les dernières commandes devront parvenir au service social pour le 6 juillet dernier délai.

- **Journée familiale du 26 septembre** : deux autocars ont été affrétés pour une capacité de 120 personnes environ. Cette journée permettra de découvrir les cascades du Hérisson puis, après un repas pris au restaurant le Regardoir qui domine le lac de Vouglans, se terminera par la visite du musée du jouet à Moirans en Montagne. Le coût par personne sera de 15 € par adulte et 10€ par enfant. Les inscriptions seront lancées prochainement par les services sociaux.

- **Marché de Noël de Colmar** : cette sortie hivernale aura lieu le 28 novembre 2015 pour un coût de 5 € par participant. Ce tarif inclura uniquement le transport qui se fera en autobus depuis Pontarlier, Besançon et Montbéliard. Les inscriptions débuteront vers la mi-octobre. Les agents en seront informés en temps voulu.

- **Consultations psychologues** : si le bilan de 2014 de cette action s'est avéré très positif au regard des besoins exprimés par certains agents, il a également mis en évidence le coût important de cette prestation sur Pontarlier et Montbéliard, la psychologue se faisant payer ses déplacements en plus de ses heures. Désormais, un psychologue assurera cette mission sur Pontarlier dans son propre cabinet. A Montbéliard, les consultations auront lieu dans le bureau du docteur de prévention (actuellement à la Trésorerie de Sochaux puis au CFP de Brossolette lorsque les travaux du rez-de-chaussée seront terminés).

4 – Questions diverses

Aide à la parentalité sous forme de Chèque emploi service (CESU) : le ministère nous informe de la mise en place dans les mois à venir d'une aide à la parentalité pour les fonctionnaires des ministères économiques et financiers qui sont parents d'enfants de 6 à 12 ans.

Sous certaines conditions de revenus et de position administrative, une aide pouvant aller de 200€ à 400€ par enfant et par an pourra être octroyée sous forme de CESU afin de permettre le paiement de certaines dépenses de garderie, de soutien scolaire et d'activités périscolaires. **Les conditions et modalités d'octroi de cette aide vous seront communiquées prochainement dans une plaquette qui sera diffusée dans les services.** La date d'application de ce dispositif n'est pas encore connue mais, au regard de son importance non négligeable à une époque où notre pouvoir d'achat ne cesse de s'amenuiser, nous espérons qu'elle puisse intervenir assez rapidement.

Une assistante du service social du Doubs, pour cause de départ en retraite, cessera ses fonctions en octobre 2015. Il est à craindre que la politique de non remplacement des départs en retraite cumulée avec le transfert prochain des charges de Chorus vers une autre région que la nôtre, génère la suppression définitive de cet emploi d'assistante.

****** ****** ******

Assemblée Générale Solidaires

L'AG de notre section aura lieu le 23 septembre 2015 à partir de 9h30 à Valdahon.

Elle se tiendra au Relais de Franche-Comté (rue Charles Schmitt 25800 Valdahon).

Vous avez la possibilité, syndiqué ou non, adhérent Solidaires ou non d'y assister. Il vous suffira pour cela de remettre à votre chef de service/d'unité votre autorisation d'absence.

NB : désormais, chaque agent a la possibilité d'assister à une AG régionale et une interrégionale par an.

Compte-rendu de la CAPC
Tableau d'avancement au grade d'IR3
Paris - 02 juillet 2015

Sirhius s'invite à la CAPC

Cette CAPC était présidée par Jean-Noël BLANC, directeur A, accompagné d'Alexis LOPES, directeur A2.

Etaient présentes en tant qu'organisations syndicales : CFDT, SOLIDAIRES et l'USD-FO.

SOLIDAIRES a été désigné secrétaire-adjoint de séance.

Pas de déclaration préalable de la part des organisations syndicales. Seulement la demande de l'USD-FO d'obtenir le plus rapidement possible le calendrier des CAPC pour le second semestre 2015.

Avait été rajouté à la dernière minute à l'ordre du jour initial un point portant sur l'étude d'une mutation d'IR2 et l'intégration d'un IR3.

I – Vote du PV du 11 décembre 2014

Le PV a été voté à l'unanimité.

II – Etudes de la mutation d'un IR2 et de la demande de détachement au grade d'IR3

Ces 2 situations ont été traitées par les formations restreintes d'IR1/IR2 et IR2/IR3 correspondantes.

III – Intégrations dans le corps des inspecteurs de la DGDDI

2 agents détachés en provenance d'autres Ministères ont été intégrés définitivement au sein de la DGDDI.

Vote unanime pour des organisations syndicales.

IV – Etudes d'une mutation dans l'intérêt du service et d'une Mise à Disposition (MAD)

L'agent de catégorie A a été muté dans l'intérêt du service.

Mutation acceptée à l'unanimité des OS.

L'agent faisait cette demande pour des raisons familiales. N'ayant pas empêché d'agent au titre de l'article 60 d'être muté (situation rencontrée lors d'une CAP précédente), la demande est acceptée à l'unanimité des élus.

MAD acceptée à l'unanimité des OS.

V – Réintégration d'un agent licencié

Un agent licencié par la DGDDI s'est vu donné raison par le Tribunal Administratif qui a donc invalidé son licenciement. L'agent est donc réintégré avec reconstitution de carrière.

Vote unanime des organisations syndicales.

VI – Constitution du TA d'IR 3 2015

Nombre de postes et de promotions :
Les 62 promotions de ce TA d'IR3 se répartissent comme suit (pour rappel, un Tableau complémentaire sera fait à la fin de l'année 2015) :

- 13 postes de chefs de service
- 9 promotions retraite
- 40 postes d'experts

AUTRES STATISTIQUES

Le nombre de vocations au départ était de 431 agents.

Sur ce nombre d'inspecteurs, initiallement inscits, la DG en a retiré 22 avant le début de la CAPC. La raison en est que lors des vérifications effectuées dans le logiciel Sirhius pour vérifier que tous les candidats répondaient bien aux critères, il est apparu que 22 ne pouvaient pas s'inscrire.

Les DI concernées vont être averties et les services GRH prendront rapidement contact avec les agents.

Ce sont des agents issus de la LA et pour lesquels la DG a constaté des erreurs lors des reconstitutions de carrière. Certains pourront repostuler dès 2016 ; les autres au fur et à mesure que le bon nombre d'années en catégorie A nécessaires pour postuler sera atteint).

Le nombre de vocations a donc été ramené à 409 agents lors de l'ouverture de la CAPC.

- 95 inspecteurs issus du concours
- 261 inspecteurs issus de la liste d'aptitude
- 44 inspecteurs issus de l'examen professionnel

Rappel

Les agents promus le seront à la date du **01/07/15** pour les agents repris en tant que chef de service (prise de fonction avant le 01/09/2015) et expertise, et à la date du **01/06/15** pour les agents promus au titre de la promotion retraite (avec un départ effectif à la retraite au 01/12/2015).

13 POSTES CHEF DE SERVICE

84 candidats :

- 11 inspecteurs issus de l'examen professionnel,
- 9 inspecteurs issus du concours,
- 64 inspecteurs issus de la liste d'aptitude.

Résultats : 13 candidatures retenues (cf. liste détaillée sur le site de Solidaires Douanes).

9 POSTES EN PROMOTION RETRAITE

13 agents candidats issus de la LA.
Résultats : 9 candidatures retenues (cf. liste détaillée sur le site de Solidaires Douanes).

40 POSTES D'EXPERTISE

303 agents candidats dont :

- 86 agents issus du concours
- 33 de l'examen professionnel
- 184 issus de la LA.

Résultats : 9 candidatures retenues (cf. liste jointe pour le détail).

Critères de gestion : en préambule de la CAPC, la DG a expliqué ses règles de gestion pour l'expertise pour la présente CAPC : elle a retenu tous les premiers, deuxièmes et troisièmes de CAPL proposant des candidatures dites « utiles ».

A noter que les inspecteurs issus de la LA sont classés après les inspecteurs issus du concours ce qui limite, pour le moment, le fait de les voir accéder à l'expertise.

- ***RAPPEL DES POSITIONS DE SOLIDAIRES :***

*SOLIDAIRES a voté CONTRE à chaque fois que des agents plus anciens ont été écartés. SOLIDAIRES rappelle sa **position de principe favorable à la linéarité de carrière** dans la catégorie A.*

Ce vote contre ne signifie pas que SOLIDAIRES vote contre des collègues comme cela est parfois dit mais contre le mode de gestion du TA d'IR3 retenu par l'Administration qu'elle ne gère pas comme un vrai Tableau d'Avancement.

- ***AUTRE POINT SOULEVE LORS DE LA CAPC :***

La Fonction Publique est en train de refondre les échelons et les grilles indiciaires (en résumé, les agents vont voir leur indice augmenter mais leur échelon diminuer). Il est aussi prévu des passerelles vers les échelons supérieurs à partir de certains échelons mais qui n'auront plus rien à voir avec ce qui a cours actuellement.

On pourrait donc se retrouver avec un réel souci d'assèchement du vivier des inspecteurs pouvant postuler en tant que chef de service ou expert. Ce qui risque, à terme, de poser la question de la refonte du décret 2007-400 qui fixe les conditions d'accès au grade d'IR3 et la question de permettre à des inspecteurs non issus du concours de se porter candidat à l'expertise.

Les nouvelles grilles seraient applicables en 2017.

Pour SOLIDAIRES siégeaient : **Rénaldo PRATO** (titulaire), **Renaud GOYATTON** (suppléant) et **Anne SMON** (experte).

Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.

Le compte-rendu détaillé de la CAPC est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

Compte-rendu du Groupe de Travail « Règles de Gestion »

Le 26/06, J-N. BLANC (direction A) avait réunit un GT sur une évolution des règles de gestion en particulier sur les barèmes de points applicables lors des mutations. Outre un rappel concernant la composition des délégations en CAPC ainsi que la nécessaire confidentialité des débats s'y déroulant, un bref point de présentation sur l'apprentissage a été fait (cf. ci-dessous).

Concernant la modification des points pour les mutations, la DG avait préparé tout un ensemble de tableaux échafaudant des évolutions … qui ont été mis de côté car trop flous et complexes à mettre en œuvre. La DG souhaite depuis longtemps que soit pris en compte de manière plus importante l'ancienneté à la résidence (*à un moment où la mise en œuvre du PSD chamboule tout !!*). Elle veut également appliquer les points des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV - ex ZUS).

Les OS et l'administration, par consensus, ont retenu les critères suivants comme base de modification des points applicables au RP mutation : ancienneté dans la catégorie (et non plus dans l'échelon), en douane et à la résidence.

Un prochain GT sera organisé avant les vacances de la Toussaint pour poursuivre les discussions (l'application des nouvelles mesures se fera à partir de 2017). Le compte-rendu complet du GT est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

L'apprentissage en douane : quésaco ?

Une des grandes « marottes » de la présidence actuelle est l'apprentissage. La DGDDI, au même titre que d'autres administrations, est priée d'accueillir dès la rentrée prochaine des apprentis (4000 au total pour la Fonction Publique en 2015 puis 5000 en 2016). Pour la Douane, l'effort sera de 24 (STA : 6, Informatique : 6, AG : 8, BHR : 1 et SCL : 3).

Ces apprentis de 16 à 24 ans vont être accueillis pour des périodes allant de 6 à 24 mois. Sous la supervision d'un maître de stage (volontaire mais qui devra aussi assumer son travail en parallèle ; pas de décharge d'activité pour lui!!), le futur apprenti se familiarisera avec le « métier douane », à l'exception de la SU qui a été exclu des emplois pour lesquels les apprentis pouvaient postuler.

L'objectif à terme pour eux sera de passer les concours de la FP. A noter que ces apprentis ne compteront pas dans les Emplois à Temps Plein Travaillé (ETPT) de notre administration mais dépendront des CHSCT locaux. Les contrats signés seront de droit privé. Ceux-ci pourront être dénoncés par consentement mutuel lors des 2 premiers mois par l'une ou l'autre des 2 parties. Ensuite ce seront les pru-d'hommes qui trancheront les litiges.

Quelques remarques sur le sujet :

- si en 2015 un budget interministériel servira aux paiement des indemnités des apprentis ; en 2016 ce seront les budgets des personnels de chaque direction d'accueil qui serviront au défraiement des apprentis (ils ne touchent pas de salaire mais une rémunération qui dépend de leur âge ainsi que du niveau de diplôme préparé) !!

- ces personnels seront-ils amenés à manipuler des données confidentielles agents/entreprises ?

- l'apprentissage ne doit pas être un moyen détourné de faire baisser les chiffres du chômage. Il ne doit pas devenir non plus un moyen détourné de les utiliser comme « contractuels » sur certains projets (informatique par exemple) ; dispensant ainsi la DG de demander des effectifs supplémentaires.

Affaire donc que SOLIDAIRES DOUANES suivra avec la plus grande attention au cours des mois à venir.

Fermeture des RR : une nouvelle preuve de la duplicité de la DG

L'adresse de la nouvelle RI?

Le 9 juin dernier s'était tenu un GT consacré, entre autre, à la réorganisation du réseau comptable (fusion des RR au sein des futures Recettes Interrégionales ou RI). La DG a communiqué le calendrier suivant sans donner de dates précises :
- Fin 2016 : création des RI de Lille et de Rouen,
- 2017 : création des RI de Bordeaux, Lyon et de Paris,
- 2018 : création des RI de Dijon, de Marseille, de Metz, de Montpellier et de Nantes.

Chaque RR sera transférée en une seule fois après une préparation de 6 mois ; toutes les RR d'une même RI étant transférées au cours de la même année.

Il a été mis en exergue 2 éléments lors de ce GT :

- **les effectifs** prévus dans les futures RI seraient de 25 à 30 % inférieurs à ceux actuellement dans les RR (*étonnant non?*). Ainsi, sur la DI de Dijon, il y a actuellement 33 comptables répartis dans les RR de Bourgogne, Centre et Franche-Comté. Après la réforme comptable, il n'y en aura plus que 20 (voire 25), (*soit 1/3 de moins – l'effectif d'une RR actuelle somme toute. Ingénieux comme système pour rendre encore des emplois non?*).

Ces réductions se justifient, selon la DG, par le fort taux de télé-paiements qui n'obligeraient plus la Douane à disposer d'un réseau comptable de proximité. Cette mesure va être renforcée par l'obligation de réaliser des télé-paiements dès le premier euro.

- **les périodes de fermeture retenues** : comment la DG peut-elle fermer des RR en 2016 sans encore avoir organisé la consultation des CHSCT concernés ni prévu de CTSD ? Alors que son accord social prévoit explicitement (*article 1*) un délai de 2 ans entre l'officialisation de la fermeture et le transfert effectif de la structure (*comment ça, un accord social a été signé ? Et la DG cherche déjà à le contourner?*).

Ce transfert va nécessiter des pré-requis importants :

- **des applications** informatiques **pleinement opérationnelles** (SEMAPHORE, INTERCOM, GARBO, CIEL ...). Et là pour le moment, ce point est très loin d'être atteint.
- **l'assurance pour les agents** touchés par ce transfert de **bénéficier de la PRS**[1] voire son complément (qui pourrait la doubler au final même si des conditions très strictes l'encadrent et que des quotas sont prévus par la DG).
- outre le fait que les comptables seront prioritaires pour suivre leur emploi (*le voudront-ils tous ?*), il est prévu qu'un certain nombre de Paris-spé seront mobilisés pour accompagner ce dossier. Espérons qu'**ils seront correctement formés** et non à la va-vite ...
- **les mesures de reclassement** interne devraient être assouplies : il y aurait des mobilités inter-directionnelles prévues (cf. le dispositif ministériel d'accompagnement des restructurations du 25 février 2014) et des mobilités interministérielles.

Ces dernières s'accompagneront d'une garantie de rémunération dégressive sur 7 ans (GIPA [2]). De plus, on nous assure que tous les agents restructurés bénéficieront d'une formation professionnelle.

---

[1] *La Prime de Restructuration de Service donnée, sous certains conditions, aux agents restructurés.*
[2] *GIPA ou Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat.*

Oeuvre Des Orphelins des Douanes

L'ODOD en grand danger

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16/06

Le 16 juin dernier avait lieu l'Assemblée Générale régionale de l'ODOD de Franche-Comté. Elle s'est déroulée au Centre International de Séjour (CIS) de Besançon de 9h à 12h. L'après-midi, elle, était consacrée à l'AG de la Mutuelle.

Sous la direction du président de l'ODOD de Franche-Comté, accompagné d'une représentante du Conseil d'Administration (CA) de l'ODOD et de la correspondante sociale de la DR, entre 40 et 50 personnes ont débattu de la situation de l'institution. À noter que, signe des temps, la majorité des personnes présentes était des retraités.

Deux points étaient prévus à l'ordre du jour :

- le bilan financier 2014 de l'ODOD,
- la délicate question de la vente du domaine de Chalès.

Concernant le bilan financier 2014, le constat est dressé d'une baisse des recettes. Pour le CA, cette situation est la résultante d'une baisse des effectifs qui entraîne de facto une baisse des cotisations. D'autres personnes ont plutôt mis en avant le fait que moins de personnes adhèrent alors que le nombre de personnes dont les enfants bénéficient des services de l'ODOD ne diminue pas. Le CA rappelle cependant que l'association aide toutes les personnes, y compris celles qui ne sont pas adhérentes. Parmi les structures de l'ODOD, mis à part Chalès déficitaire, le bâtiment où siège le CA est à l'équilibre tandis que le domaine de Bilhervé (Morbihan) est légèrement déficitaire.

A ensuite été abordée la question de la vente du domaine de Chalès, emblème de l'ODOD.

L'AG de Franche-Comté a été amenée à voter sur le fait de vendre ou non le domaine. Même si les autres AG régionales devront faire de même, on se rend compte très clairement que la décision de vendre a déjà été entérinée par le CA. On peut même s'avancer à dire que le CA fait campagne pour la vente de Chalès.

Pour le CA, il vaut mieux récupérer le bénéfice de la vente plutôt que de continuer à mettre de l'argent à perte dans Chalès. En gros, on vend pour continuer l'action sociale. Les plans de reprise (le dernier en date prévoyait la gérance par une société privée) ont tous échoué.

L'ODOD pense qu'il sera possible de maintenir une offre de vacances pour les enfants sous forme de locations. Elle regrette que la DGDDI ne se soit pas associée avec d'autres administrations pour « faire vivre » le domaine (elle cite à l'appui un sondage qui indiquerait que les douaniers veulent majoritairement que Chalès reste à la douane).

Le CA indique également que les quelque 22 employés du domaine bénéficieraient d'un bon plan de reclassement (sans autre précision).

Une dernière question reste en suspens et le CA n'y a apporté aucune réponse. Que va-t-on faire des quelque 400 à 450 hectares que forment les terrains dévolus à la chasse et ceux formant le parc. Seront-ils vendus ensemble, séparément ou par lots ?

Sans doute aurait-on pu envisager d'autres pistes (transformation en maison de retraite par exemple) avant de procéder à une vente directe ? Que restera-t-il une fois que « les joyaux de la couronne » auront été vendus ?

Merci à Henri pour le compte-rendu

À la Une

La Douane dans la Grande Guerre

« Une armée sans agents secrets est exactement comme un homme sans yeux ni oreilles » (Sun Tzu – L'art de la guerre)

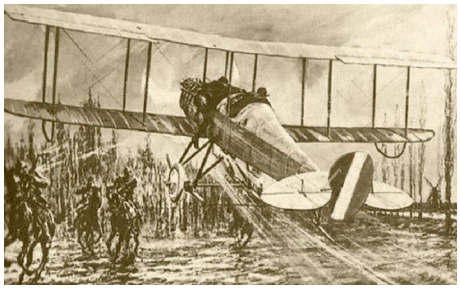

Retour, très mouvementé, d'une mission spéciale.

C'est une partie totalement méconnue de l'histoire de la Douane que la Direction de Champagne-Ardenne a eu la bonne idée de mettre en avant dans le cadre du centenaire du déclenchement de la Grande Guerre. Petit retour en arrière …

Lors des premiers mois de 1914, l'état-major français ne dispose pas d'informations pertinentes sur les intentions et le dispositif ennemis. Il est aveugle. C'est alors que les missions spéciales sont progressivement mises en place pour pallier ce manque criant de renseignement. En quoi consistent-elles ?

Il s'agit de recourir aux avions qui commencent à apparaître au-dessus du champ de bataille pour déposer derrière les lignes ennemies un agent chargé, qui de saboter une installation, qui de récolter des renseignements. A charge ensuite pour celui-ci de faire parvenir aux lignes françaises les informations glanées. Et d'essayer ensuite de revenir vivant jusqu'au point de rendez-vous où l'attendra le pilote qui l'avait préalablement convoyé.

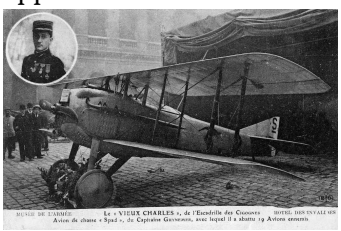

Guynemer, un des pilotes des missions spéciales.

Il s'agira pour l'agent de ne pas se faire capturer car agissant en civil, il sera considéré dans ce cas comme un saboteur par les occupants et à ce titre fusillé.

Une fois le moyen de transport assuré, il faut encore pouvoir trouver les « perles rares » qui seront envoyées en mission. Et ce sont parmi les bataillons de douaniers mobilisés sur le front que l'état-major va trouver ses recrues.

Il lui faut des soldats pouvant se débrouiller seuls pendant plusieurs jours et qui aient une bonne connaissance des secteurs où ils vont agir. Et les douaniers lui offrent toutes ces qualités. Ils vont opérer dans des endroits où ils travaillaient avant 1914, ont de bonnes connaissances topographiques et ont le sens de l'observation (le fameux *« flair douanier »*!!).

Même si les volontaires affluent, ils ne vont pas être envoyés en mission sans une formation préalable. Et c'est à Hermonville (Marne, près de Reims) que l'école de formation à l'espionnage va être implantée. Là, les futurs agents, surtout des sous-officiers, après avoir été sélectionnés, vont être initiés aux techniques de collecte du renseignement et à sa transmission grâce … aux pigeons voyageurs.

Château communal d'Hermonville

Pour l'anecdote, chaque douanier envoyé en mission partait avec 6 pigeons. Pour les entraîner, un pigeonnier avait été installé dans une ferme voisine de l'école. En plus, ils emmenaient du matériel de sabotage, une lampe, un révolver, des cartes, du hareng (pour tromper le flair des chiens!) …

Un grand nombre de ces agents des missions spéciales ont été capturés et exécutés par les allemands mais les renseignements glanés au cours de leurs missions se sont avérés être une vraie moisson pour les membres du 2ème Bureau (le lointain ancêtre de la DGSE).

Pour leur rendre hommage, il suffit de laisser la parole à l'un des plus célèbres pilote de ces missions spéciales, Jules Védrines : *« Notre travail à nous, aviateurs, était bien pâle à côté du leur et de la somme de courage et de volonté qu'ils devaient déployer pour réussir »*.

Pour aller plus loin

- **Damien ROCHA** *14-18, l'aviation des missions spéciales* édition : Damien Rocha Deroche (20€).
- **Jacques MORTANE** *Douaniers en mission* édition : L'Harmattan (26€).

Agenda septembre 2015

- **10/09** : CAPL recours notation cat. C
- **11/09** : CAPL recours notation cat. A
- **18/09** : CAPL recours notation cat. B
- **22/09** : AG Solidaires Franche-Comté

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :
Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*
Suppléante :
Éliane LECONTE *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section Solidaires de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être incluses**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires • DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

LA PELLE À CHNIS

numéro 22 - septembre 2015

La Pelle à Chnis est une publication de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté. **Directeurs de la publication** : Mrs Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com)

L'ÉDITORIAL DU MOIS

Une rentrée déjà bien agitée

L'été, particulièrement agréable, se termine doucement mais charrie son lot de mauvaises nouvelles. Ce qui n'empêche pas certains de tenter de s'accaparer de manière parfaitement démagogique certains événements. Une tentative d'attentat dans le Thalys et voilà que l'on réclame à cor et à cri que notre administration soit intégrée au dispositif anti-terroriste en jouant sur l'amalgame douane = force de sécurité ! La douane fait-elle partie de l'équation sécuritaire ? Solidaires continue de réaffirmer que non.

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : l'édito du mois

Pages 3-5 : brèves et déconfitures

Page 5 : nouvelle saison à l'ATSCAF 25

Pages 6-7 : la réunion de bureau (22/09)

Pages 7-8 : CR de la CAPL recours en notation cat. C (09/09)

Pages 9-10 : CR de la CAPL recours en notation cat. B (18/09)

Page 11 : CIEL n'atteint pas des sommets !

Page 12 : soutien aux moniteurs de TPCI

Page 13 : agenda septembre - vos élus

Page 14 : bulletin d'adhésion - cotis 2015

Page 15 : liste de diffusion électronique

Une actualité chargée nous attend alors que l'on a l'impression que tout est fait pour maintenir une sorte de faux-calme trompeur.

Cette rentrée devrait voir, enfin, la présentation par le DI de la déclinaison locale du PSD. Ce sera alors le moment de voir le sort réservé aux services et unités de la DI. La Franche-Comté va-t-elle encore perdre des agents et voir des services fermés ? Ou bien l'hémorragie va-t-elle enfin être stoppée ?

La rentrée va aussi signifier la tenue des CAPL et CAPC pour les Listes d'Aptitude, les recours en notation ainsi que le 2ème tour des mutations. Les réformes rendent plus compliqués les mouvements et le management actuel rend plus insupportable et injuste l'évaluation des agents. L'administration se targue que le nombre de recours n'augmente pas d'une année sur l'autre ; preuve selon elle que le système est juste.

Or rien ne s'avère plus faux. De nombreux agents ne se donnent même pas la peine de faire des recours. Les élus en CAP constatent que le nombre de mois n'est pas suffisant et se retrouvent engagés parfois dans des discussions surréalistes avec l'administration sur tel ou tel dossier.

Mais ce qui s'avère finalement le plus choquant lorsque l'on discute avec les personnels, c'est qu'un certain nombre apparaissent clairement désabusés voire en souffrance dans le cadre de leur travail. Ils s'estiment peu ou pas soutenus par leur hiérarchie et ne pas disposer des moyens corrects pour l'exercice de leurs missions. Auxquelles ils sont toujours attachées.

Alors oui la situation actuelle n'est pas des plus réjouissantes. Oui nos missions et notre maillage sont dans le collimateur de la DG et de ses « sbires » néo-libéraux. Mais elle doit rappeler que les agents unis, tout grade et fonction confondus, peuvent freiner et limiter les effets de cette véritable casse. Et encore plus aujourd'hui que les PSD sont déclinés au niveau local. Et cela tombe bien car les responsables des suppressions et fermetures à venir vont être justes en face d'eux : ce seront les DSD, DR et DI de leur interrégion.

Le maintien d'un service public dédié au contrôle des marchandises trouve parfaitement sa justification dans le scandale de Volkswagen : l'abandon par les Etats de leurs organismes de certification anti-pollution gérés par des fonctionnaires, forcément trop chers, montre bien que le privé n'est pas la panacée que l'on veut nous vendre. Mais c'est à chacun d'en être convaincu et se battre pour !

Et toutes celles et ceux qui le feront trouveront Solidaires pour les aider car même si cela peut prêter à sourire c'est uniquement ensemble et non pas les uns contre les autres que nous y arriverons.

ACTUALITÉS
BRÈVES

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Organisation des SRIAS

Pour 2016, il y aura encore 2 SRIAS ; 1 en Bourgogne et 1 en Franche-Comté. Au 01/01/2017 il n'y en aura plus qu'une dont le siège sera à Dijon et sera présidée par le futur préfet de région. Cela devrait être la même chose pour le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER).

Occaz à saisir : prolongation !!

L'offre exceptionnelle qui se terminait au 31/07 est prolongée jusqu'au 31/10 minuit (cf. news de mai).

Le lot comprend donc, outre les 2 photocopieurs, un fax. Le matériel est stocké au bureau, au sec, Depuis plusieurs années.

Ce lot est visible du lundi au vendredi, 8h-12h et 14h-18h au bureau de Morteau. Non divisible, il est cédé pour un montant de 900€. Seuls les consommables seront à acheter. Après la date du 30/09, il sera soit donné à Emmaüs, soit envoyé à la déchetterie. Acheteurs pas sérieux ou non OEA s'abstenir.

Des poissons très « speed » !!

Droguée aux indicateurs la DG vient de voir une de ses opérations médiatiques tomber à l'eau. Le 05/09 dernier, la Marine Nationale a intercepté un voilier néerlandais sur la côte Atlantique porteur de 1,5 tonne de cocaïne. Le Patrouilleur de Brest (PGC), censé l'intercepter, avait 2 groupes électrogènes sur 3 en rade … Embêtant pour naviguer. Finalement le voilier a été incendié par les 2 skippers et seul 1,5 kg a pu être récupéré ; le reste gisant désormais par 4000 mètres de fond.

FRONTEX en rade !

Cela s'appelle nager en eaux troubles … Le nouveau patrouilleur, dit « Frontex », est amarré non pas dans la Rade de Toulon (l'armée loue trop cher ses quais) mais le long d'un quai privé, à Marseille. Celui d'Orange Marine en l'occurrence. Qui en possède 2, privés. Sauf que …

Il est demandé à ladite société de payer les droits de port ce qu'elle refuse de faire puisque, pour elle, ses quais sont privés. Or, la douane est partie prenante au litige. À double titre. Elle perçoit les droits liés au port et doit dire si règlementairement, Orange Marine peut être exemptée pour l'utilisation de ses 2 quais (là où le « Jean-Charles Deniau » est amarré …).

Où comment se retrouver juge et partie dans un même litige !

Pas De Petites Économies …

Tailler à la hache dans la dépense publique est devenu le créneau porteur en douane dans l'administration (étatique ou territoriale).

Dernier exemple en date : les commandes des calendriers pour 2016. Au menu cette année, obligation de choisir soit un calendrier grand format, soit un éphéméride ou bien un agenda. Pas de cumul possible. Si on veut plus, on n'a qu'à se le payer ! Encore un effort et bientôt on demandera aux agents de payer leurs fournitures …

TSI II : le retour !

À partir du mois de septembre, la DR de Franche-Comté va pouvoir compter sur un nouveau TSI. Pas un luxe, puisque nous n'en avions plus un seul (nous en avons eu jusqu'à 3)!

Ce TSI ne devrait pas avoir de réels soucis d'acclimatation puisqu'il s'agit de S. Leurart, un des anciens TSI de la DR.

Bon retour à toi Seb, bonne installation et bon courage. Le travail ne va pas manquer en Franche-Comté au cours de ces prochains mois.

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs (suite)

Cette année ne fait pas exception à la règle qui prévoit d'utiliser les congés d'été pour faire passer quelques mesures « en douce ». Jugez-en plutôt en regardant le tableau ci-dessous, annexe de l'arrêté du 22/07/2015 modifiant celui du 08/06/2006 concernant l'attribution de la NBI.

Désignation de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points
DIRECTION GÉNÉRALE		
Directeur Général DGDDI	1	180 ([1])
Chef de service à la DG	1	125
Sous-directeur A	1	120
Sous-directeur B	1	90
Sous-directeur C	1	110
Sous-directeur D	1	90
Sous-directeur E	1	110
Sous-directeur F	1	90
Sous-directeur, chef de l'IS	1	110
Directeur de projet à la DG	1	80
SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE		
Directeur de la DNRED	1	110
Directeur de la DRD	1	80
Directeur de la DED	1	80
Directeur de la DOD	1	80
ENSEIGNEMENT		
Directeur de la DNRFP	1	90
Directeur de Rouen	1	80
Directeur de La Rochelle	1	80
Directeur de Tourcoing	1	80
SERVICES INFORMATIQUES		
Directeur de la DNSCE	1	80
Directeur du CID	1	80
DIRECTEURS		
DI ou délégués interrégionaux (Paris, Roissy et Marseille)	3	110
Directeurs interrégionaux	9	90
Directeurs régionaux (avec les DR de Roissy telle que Roissy fret ...)	46	80
Agents catégories C, B et A et A+ (autres que DR/DI)	**Plus de 16 000**	**0**

[1] *Pour rappel, la valeur du point d'indice au 01/09/2015 est de 4,6303€.*

La Nouvelle Bonification Indiciaire (alias NBI) est une prime prise en compte pour la retraite (quel que soit le grade de celui qui la touche ; elle est liée à la fonction occupée : adjoint au chef de service, spécialistes ...). De là à dire qu'il s'agit d'une récompense pour le zèle mis par certains pour faire appliquer le PSD (Bordeaux, Lille, Marseille, Rouen) il n'y a qu'un pas ...

Ce qui est profondément inique, c'est que **seuls 78 agents** ont pu bénéficier d'une hausse de leur NBI suite à un arrêté pris en catimini en plein milieu des vacances d'été. Entendons-nous bien : les DI et DR qui ont à connaître cette augmentation sont des agents comme les autres et qui, à ce titre, peuvent bénéficier d'augmentation de leurs primes. Cela n'a rien en soi de scandaleux.

Mais elle intervient au moment où l'on a atteint la X-ème année du gel du point d'indice et que l'on vient d'annoncer la disparition de la prime d'intéressement (l'année où tous les indicateurs sont atteints, on la supprime puis finalement on remplace les 150€ prévus par 100€).

Ce qui est encore plus scandaleux, c'est qu'elle arrive au moment où les personnels sont submergés de notes sur l'impérieuse nécessité de la réduction de la dépense publique, sur les suppressions d'emplois et de services afin de sauver le service public. Les agents en bureau et dans les unités doivent rire jaune ! Une fois de plus on assiste à la fameuse maxime « *selon que vous serez puissant ou misérable ...* ».

****** ****** ******

ATSCAF Saison 2015-2016 : c'est la REPRISE

Ça y est les inscriptions pour la nouvelle saison de l'ATSCAF sont ouvertes depuis le 01/09. Le montant de l'adhésion pour cette saison est de 22€/adhérent, de 15€ pour le conjoint et de 10€/enfant à charge de plus de 16 ans (gratuit sinon).

Le chèque d'adhésion et les formulaires sont à renvoyer au président de l'ATSCAF 25 (M. Gaëtan GACHOD – Correspondant ATSCAF 25 – CFP Trésorerie de Morteau – BP 89 6, rue Charles Brugger 25500 Morteau).

Davantage de renseignements en cliquant sur le lien suivant : http://www.atscaf.

****** ****** ******

Assemblée Générale interrégionale Solidaires 2015

L'AG interrégionale de Solidaires Douanes aura lieu le 6 octobre prochain à Dijon.

Elle se tiendra au local du Solidaires 21
(37 rue des Grands Champs 21000 Dijon – salle du 1er étage)

Vous avez la possibilité, syndiqué ou non, adhérent Solidaires ou non d'y assister. Il vous suffira pour cela de remettre à votre chef de service/d'unité votre autorisation d'absence.

Désormais chaque agent a la possibilité d'assister à une AG régionale et une interrégionale par an.

Compte-rendu de la réunion de bureau de section

Morteau - 22 septembre 2015

Le 22 septembre s'est tenue la réunion du bureau de la section Solidaires de Franche-Comté dans les locaux de la BSE de Morteau.

I - La préparation de l'Assemblée Générale du 23/09/2015

Les principaux thèmes qui vont être abordés lors de l'AG ont été présentés. Pas d'ajout à noter. En faisant la réunion à Valdahon, l'idée est d'avoir un lieu central capable d'accueillir tout le monde.

II - Point soumis à vote

Le lieu du futur Congrès de Solidaires Douanes : tous les 3 ans se tient le Congrès de Solidaires Douanes. A cette occasion, le Bureau National présente son bilan, de même que les commissions (CAP, CHSCT, formation syndicale, personnel, la masse). On procède ensuite à l'élection des membres du futur BN qui désignent entre eux le ou les futurs secrétaires généraux. Le prochain se tiendra du 13 au 17 juin 2016.

2 lieux pour accueillir le Congrès sont encore en lice : le bassin d'Arcachon (la réserve du Teich) et la ville de Dijon. A une courte majorité, le bassin d'Arcachon est choisi par la section comme lieu du Congrès.

III - L'activité de la section

1/ la présentation du futur n°22 de la Pelle à Chnis

Renaud a présenté les articles qui vont composer le numéro de septembre du journal de la section. La demande pour des articles provenant des différents services et unités sera faite lors de l'AG.

2/ l'état des cotisations au 22/09/2015

Un bref rappel de l'état des cotisations au 22/09/2015 a été fait. Certains adhérents ont l'habitude de payer leur cotisation lors de l'AG. Un rappel aux retardataires sera fait après l'AG.

IV - L'activité régionale, interrégionale et nationale

Une rapide présentation des réunions passées et à venir sur les plans local et national a été faite :

- *le GT de la DR du Centre (09/07/2015)*

Le DI , sur instruction de la DG, a organisé le 09/07 à Orléans un GT dans la DR du Centre concernant la déclinaison locale du PSD. Un GT n'a aucune valeur juridique (pas de PV, un simple compte-rendu fait par l'administration) et les annonces faites lors de ce GT doivent être confirmées par un Comité Technique. En l'absence de dialogue social en Franche-Comté et en Bourgogne, rien de tel ne s'est déroulé.

- *le Comité Technique exceptionnel de Dijon (07/10/2015)*

Le second CT de l'année 2015 se tiendra le 7 octobre à Dijon. A cette occasion, 2 questions seront abordées :

- les conditions d'aménagement du service CIviti du bureau de Dijon
- la restitutions des ateliers de travail métiers de la douane.

La DI, sur demande de la DG, a organisé courant 2015 des GT Métiers dans lesquels étaient conviés les OS ainsi que les agents pour discuter du futur de leurs métiers. Aucun n'a eu lieu en Franche-Comté. Les OS, Solidaires en tête, ont refusé de s'associer à ce qui ressemble à une incitation pour les agents à proposer des fermetures de service. A titre personnel, les agents pouvaient y aller s'ils le souhaitaient.

- *le Conseil National (25-26/11/2015)*

Une information a été faite sur la date du prochain CN de Solidaires Douanes organisé à Paris les 25 et 26 novembre. Au cours de celui-ci devrait être poursuivi le débat entamé lors du précédent CN en juin sur l'anonymisation des procédures.

- *la Commission Territoriale de la Masse, CTM (27/11/2015)*

Une réunion de l'ex-CRM est programmée pour le 27 novembre prochain conformément à l'engagement pris par le DI lors de la CTM du 26 juin dernier. L'ordre du jour n'est pas encore communiqué mais les chefs des cités douanières ainsi que la correspondante sociale devraient y être aussi conviés.

A noter l'emploi du mot « territoriale ». Ce terme aurait pu être remplacé par interrégionale ce qui aurait correspondu à la réalité (de régionale à Besançon, la CRM est devenue interrégionale avec le déplacement à Dijon au siège de la DI). L'emploi, à dessein, du terme territoriale montre bien que contrairement à ce que

l'on nous laisse penser la réforme territoriale commence lentement à produire ses effets. Et que la douane, via notamment la réforme envisagée des statuts uniques en C, B et A, sera touchée à moyen terme.

Car la réforme territoriale et la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté cachent d'autres dossiers à venir. Parmi ceux-ci, la fusion des grades C, B et A un seul par catégorie et pour les 3 fonctions publiques avec à terme des CAP inter-directionnelles régionales gérées par le préfet !!

Pour rappel : en cas de restructurations/fermetures de services actée dans un PV de CT, si des agents sont mis à disposition ou en détachement dans d'autres services ou unités et que le service visé est donc vide de tout agent, l'administration peut très bien le fermer avant les 2 ans prévus par l'accord social de mars 2015. C'est l'emploi des agents qui est garanti, pas le service où ils travaillent.

V - Le CHSCT 25

Une brève présentation de l'actualité du CHSCT 25 a été faite par Christophe. En particulier sur le problème des toners des derniers copieurs livrés aux brigades et bureaux. Secouées, les cartouches s'ouvrent libérant les particules de poudre noire, dont l'inhalation est nocive pour la santé.

VI - Questions diverses

Divers points complémentaires ont été abordés à la fin de la réunion de bureau :

- l'AG 2016 de la section sera celle désignée comme inter-régionale. Elle se tiendra à Valdahon et nous essaierons d'avoir des camarades des 2 autres sections du Centre et de Bourgogne.

- les élections de la Masse auront lieu en 2016. A cette occasion entreront en vigueur les nouvelles règles de fonctionnement de la CTM. Plus que 5 représentants des OS et non 6, pas de suppléants remboursés si les titulaires siègent. Il nous faudra donc composer une liste de 10 noms (5 titulaires et 5 suppléants).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35.

****** ****** ******

Compte-rendu de l'Assemblée Générale annuelle

Valdahon - 23 septembre 2015

Une délocalisation réussie

Le 23 septembre s'est tenue pour la première fois au Relais de Franche-Comté à Valdahon l'Assemblée Générale annuelle de la section Solidaires de Franche-Comté. Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton, co-secrétaires régionaux, présidaient la séance.

Plusieurs points étaient prévus à l'ordre du jour (cf. ordre du jour annexé en pièce jointe). La séance s'est ouverte à 9h30.

I - Les élections du 04/12/2014 et celles de la Masse (2016)

Ces élections peuvent être considérées comme un succès pour notre organisation syndicale.

Au niveau ministériel, Solidaires Finances est devenue la première fédération au Finances devant la CGT. Elle occupe 5 sièges au Comité Technique Ministériel sur 15. Cette victoire a permis en outre à un douanier de choisir la vice-présidence d'un des organismes sociaux du Ministère à choisir parmi l'ALPAF (logement), l'AGRAF l'ALPAF.

Au niveau douanier, notre OS occupe la 3ème place, si on agrège les résultats de CAP et de CT, derrière la CGT (1ère) et la CFDT (2ème) ; ces 2 OS enregistrant des scores en baisse. Nous restons devant l'USD/FO et l'UNSA.

Au niveau local (DI de Dijon), nous confortons notre seconde place derrière la CGT. Nous disposons de 2 sièges au CT à Dijon (CGT : 3), CFDT-UNSA et USD/FO (1 chacune). En CAPL, nous avons obtenu 2 sièges en B (C1) et 1 siège en ACP1. Nous disposons également d'un siège au CHSCT 25. Pour mémoire nous disposons également d'un siège en Commission de la Masse.

Les prochaines élections de la Commission Territoriale de la Masse (nouvelle dénomination de la CRM) se tiendront en 2016. A cette occasion s'appliqueront les nouvelles dispositions réglementaires votées par le Conseil d'Administration de la Masse. Par exemple le nombre de représentants syndicaux siégeant ne sera plus que de 5

(restauration) et l'EPAF (vacances). En l'occurrence contre 6 actuellement.

II - Le point sur le mouvement anti-PSD

Gros succès des différents mouvements organisés en 2014 et 2015 avec les manifestations à Paris devant Bercy. Et qui ont marqué les esprits (entre 40 et 50 % de grévistes !). Du jamais vu depuis plus de 20 ans. Le 20/03/2014, P. Moscovici avait failli faire retirer le PSD.

C'est une opposition à ce qui n'est rien de moins que le démantèlement du maillage douanier actuel. Et tout cela sous l'égide d'une intersyndicale unie et qui a réussi à obtenir des résultats ; certes pas entièrement ceux désirés (retrait du PSD, arrêt des suppressions ...). Au lieu des 365 suppressions annuelles initiales prévues, nous sommes tombés à 185 pour 2015.

Ce n'est que si toutes les catégories d'agents de toutes les branches se réunissent sous l'égide d'une intersyndicale unie que l'on parviendra à obtenir des résultats face à une administration qui avance ses pions si elle ne rencontre aucune opposition.

Le pseudo-dialogue social que la DG a entamé au sein des réunions dites « Quadripartites » de l'été 2014 n'ont débouché sur rien puisque la DG s'est ingéniée à ne retirer aucune de ses propositions, refusant tout compromis. Cette attitude a même fini par agacer la CFDT qui a claqué la porte fin 2014.

Bercy a alors fait pression sur les fédérations des finances des OS parties prenantes au conflit pour qu'elles signent un accord social. 3 ont cédé (CFDT, UNSA et USD/FO). Pour info, cet accord social n'amène aucune nouveauté pour les agents ; le dispositif reprend celui de 2008 (moins les fameux emplois dits « primables »). On n'évoquera même pas les soi-disant passerelles avec les autres ministères ... qui eux aussi restructurent (pour rappel les Finances Publiques ont indiqué qu'elles ne pourraient accueillir qu'une dizaine de douaniers et de nombreuses détachements ont été refusées courant 2015).

La DG a contourné la difficulté en chargeant les DI de décliner localement le PSD alors que Paris continue de mettre en place les grandes orientations (Service des Grands Comptes – SGC , les Centre Opérationnels Douaniers Terrestres - CODT, réforme de la DRGC ...).

D'ici la fin de l'année, la DI devrait organiser un CT présentant la déclinaison du PSD pour l'interrégion.

III - Le CHSCT

Christophe fait une présentation du CHSCT (qui y siège, quelle est la composition de la délégation Solidaires, son fonctionnement, quelle est sa sphère de compétence, ses pouvoirs ...). Il en profite pour faire une présentation des dernières actions menées par le CHSCT 25.

La séance est suspendue à 12h15 pour la pause méridienne.
L'Assemblée Générale reprend à 13h45.

IV - Vie de la section et renouvellement du bureau

Solidaires dispose dans la DI de 3 sections (1 par DR) ; chacune étant dirigée par un co-secrétariat. Un bureau interrégional composé des secrétaires de section, de leurs adjoints et dirigé par un délégué interrégional, coordonne l'action des 3 sections. Chaque section publie le plus régulièrement possible son journal (celui de notre section a une parution que l'on s'efforce d'être mensuelle). Chez Solidaires, le délégué interrégional n'a pas de rôle hiérarchique, seulement de coordination.

Un appel est lancé aux adhérents concernant le journal : si certaines/aines ont des idées d'articles ou se sentent l'âme d'un écrivain qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître.

Après la question de savoir si d'éventuels candidats souhaitaient intégrer le bureau, les adhérents ont été appelés à voter pour le bureau de la section qui connaît un changement : le secrétariat sera désormais uniquement assuré par ***Renaud Goyatton***. ***Christophe Bedeaux*** et ***Jean-Marc Pons*** deviennent les 2 adjoints. ***Karine Anselmo*** (correspondante trésorière) et ***Alain Peyré*** (membre) conservent leur fonction actuelle. À l'unanimité, le bureau est renouvelé pour un an.

V - Questions diverses

L'AG s'est conclue par un débat portant sur l'anonymisation des procédures. Le Conseil National de juin avait mis en exergue la demande de certains adhérents de saisir la DG au sujet du risque encouru par les agents lors des procédures contentieuses (cf. suite aux attentats de janvier dernier). Les personnes présentes, et appartenant à différents services, ont pu échanger sur ce sujet qui s'est révélé ne pas être aussi consensuel que ce que l'on pouvait penser initialement. Ces remarques seront rapportées au prochain Conseil National de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé et sans nouvelles questions, la séance est levée à 15h40.

Compte-rendu de la CAPL
Recours en notation de la catégorie C
Dijon - 10 septembre 2015

Cette CAPL du 10 septembre s'est tenue sous la forme d'une formation plénière et de formations restreintes limitées aux seuls élus du grade concerné.

CAP plénière

Étaient présents :

Parité administrative

M. BAILLET (DI), M. MILLET (DR du Centre), M. MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (DR de Bourgogne), M. DE LOZE DE PLAISANCE représentant M. COMBE (DR de Franche-Comté), M. CLAVEAU et M. GAGEY.

Parité syndicale :

- SNAD CGT : M. CHABERT, M. BOUDOT (titulaires), Mme GROUSSOT, M. AUGRIS (experts)
- UNSA : M. SIMONET (titulaire), M. GENAUX (suppléant)
- SOLIDAIRES Douanes : Mme FAUCHET (titulaire) ; Mme MARCEAUX (expert)
- élu sans étiquette : M. JAVERLHAC (titulaire) pour la catégorie AC.

Ordre du jour :

I - Approbation de 2 PV

- approbation d'un PV antérieur du 23/04/2015
PV approuvé à l'unanimité.

- approbation du PV de la consultation internet du 05/05/2015 concernant une prolongation de mise en disponibilité
PV approuvé à l'unanimité.

II - Informations statistiques sur l'évaluation des agents de la catégorie C

La réserve de mois à la disposition de la CAPL est de 3 mois pour 5 dossiers (!!) : 1 AC1/AC2 et 4 ACP1. Il a été décidé, après une interruption de séance, de voter en fin de chaque CAPL, après examen de chacun des dossiers.

A noter : le nombre d'agents à noter dans la direction est égal au nombre d'agents en échelon utile : 166. 4 agents n'ont pas été notés. Le nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel est de 116 ; 50

- Agents ayant une réduction de 3 mois : 4
- Agents ayant une réduction de 2 mois : 20
- Agents ayant une réduction de 1 mois : 92
- Agents ayant la cadence moyenne : 49
- Agents ayant la mention d'alerte : 1

CAP restreintes : ACP1/ACP2

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné comme secrétaire-adjoint.

Étaient présents :

Parité administrative : M. BAILLET (DI), M. MILLET (DR du Centre), M. MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (DR de Bourgogne), M. CLAVEAU et M. GAGEY.

Parité syndicale :
- SNAD CGT : M. CHABERT, M. BOUDOT (titulaires), Mme GROUSSOT, M. AUGRIS (experts)
- UNSA : M. SIMONET (titulaire), M. GENAUX (suppléant)
- SOLIDAIRES Douanes : Mme FAUCHET (titulaire) ; Mme MARCEAUX (expert)

I - Approbation du PV TA ACP1 du 23/04/2015

PV approuvé à l'unanimité.

A ce propos, nous avons fait remarquer que le décret nommant les ACP2 au grade d'ACP1 n'est pas encore paru, qu'il paraît de plus en plus tard au fil des années, qu'en tout état de cause il doit paraître avant le 31/12/2015 et que le nombre des promouvables n'est pas encore connu à ce jour. L'administration n'a pas de nouvelles.

CAP restreinte : ACP1

Étaient présents :

Parité administrative : M. BAILLET, (DI), M. MILLET (directeur régional Centre), M. MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (directrice régionale Bourgogne), M. DE LOZE DE PLAISANCE (expert), M. CLAVEAU (expert).

Parité syndicale :
- UNSA : M. SIMONET (titulaire), M. GENAUX (suppléant avec voix délibérative), M. AUGRIS (CGT expert pour l'UNSA)
- SOLIDAIRES Douanes : Mme FAUCHET (titulaire),

agents l'ont donc refusé.

II - Examen des demandes de recours des ACP1

1 - Remarques générales

Il restait 2 mois pour 4 dossiers. C'étaient tous d'excellents dossiers avec, pour trois d'entre eux et pour des raisons diverses, une situation professionnelle difficile.

Le Président semblait découvrir (feinte ou scandale au choix) la situation difficile de deux agents en poste dans une résidence en sous-effectif chronique.

- 1 dossier dont le recours portait à la fois sur les appréciations phraséologiques,
- 3 dossiers portant sur le cadencement.

L'administration propose de privilégier les agents ayant obtenu le cadencement moyen.

2 - Vote

L'administration a proposé de retirer la phraséologie contestée. Vote pour à l'unanimité.

Sur les recours en cadencement, deux agents ont obtenu satisfaction. Vote pour à l'unanimité.

Là où l'administration propose, et vote, le maintien du cadencement moyen : Vote contre : UNSA (2) + SOLIDAIRES (1).

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

Vos représentantes Solidaires : **Sylvie FAUCHET** (titulaire) et **Agnès MARCEAUX** (expert). Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.

***** ***** *****

Compte-rendu de la CAPL
Recours en notation de la catégorie B
Dijon - 18 septembre 2015

CAP plénière

Étaient présents :

Parité administrative :

M. BAILLET, (DI), M. MILLET (DR Centre), M. CARPENTIER représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU, M. GAGEY.

Parité syndicale :

• Solidaires Douanes : F. MICHAU & J. MOINDROT (titulaires), C. JOLIBOIS (experte)

• UNSA : A. GUYON (titulaire), M. HOLTZER (suppléant)

• SNAD CGT : F. REYNAUD (titulaire) et P. PARETTI (suppléante ayant voix délibérative), C. BILLARD et H. AUGRIS (experts).

L'UNSA a fait une déclaration liminaire relative au fait que les dossiers examinés en recours sont ceux d'agents méritants qui sont pénalisés par des restrictions budgétaires alors que les personnels d'encadre-

Ordre du jour :

Approbation des PV des 17/04/2015 (LA C2) et 05/06/2015

Les 2 PV ont été approuvés à l'unanimité.

Statistiques concernant les recours des agents

Le Président nous informe qu'il met 4 mois à disposition de la CAPL, pour 12 dossiers répartis dans les 3 grades.

Dans la DI, sur 292 contrôleurs ayant vocation à être notés, 78 ont refusé l'entretien, 82 agents ont eu la cadence moyenne et aucun la mention d'alerte.

13 dossiers font l'objet d'un recours en cadencement exclusivement (dont 4 en C1 et 4 en C2).

Le président de la CAPL remarque que ces dossiers de recours sont axés sur le cadencement alors que, selon lui, ce n'est pas l'élément principal même s'il reconnaît que s'est un signe de reconnaissance que l'on donne à ceux qui l'ont mérité (un encouragement pour ceux qui

ment sont régulièrement récompensés financièrement.

SOLIDAIRES a fait remarquer que la carrière se construit ou se déconstruit sur cette notation, phraséologique et de cadencement, qui reste dans le dossier de l'agent. Solidaires continue donc à s'inscrire contre cette pratique discriminante.

Par ailleurs, SOLIDAIRES a soulevé le problème des « promus C1» dont le BOP n'est pas encore sorti alors que certains ont passé le concours CP. Va-t-on encore devoir « rejouer le film » d'il y a 4 ans, quand certains se sont vus refuser le bénéfice du concours car le nombre de promus avait :

1/ été revu à la baisse
2/ était paru en décembre au lieu de juin.

SOLIDAIRES a donc demandé à ce que la DI porte le problème à l'attention de la DG. Le Président accepte notre proposition et mention en sera faite au PV.

Recours en évaluation des C2

Étaient présents :

Parité administrative : M. BAILLET, (DI), M. MILLET (DR Centre), M. COMBE (DR Franche- Comté), M. CLAVEAU (expert).

Parité syndicale :

• SOLIDAIRES Douanes : F. MICHAU et J. MOINDROT (titulaires) ; C. JOLIBOIS (experte).
• SNAD CGT : P. PARETTI (suppléante ayant voix délibérative), C. BILLARD et H. AUGRIS (experts).

Approbation du PV du 17/4/2015 (TA C1)

PV approuvé à l'unanimité.

Examen des dossiers de recours en évaluation.

4 dossiers sont proposés à l'étude portant sur le cadencement uniquement. Ce sont tous de bons dossiers, voire même excellents et même remarquable pour l'un d'entre eux.

Le débat tourne autour de la politique de distribution des mois de réduction. Le Président explique que la dotation donnée aux DR doit leur permettre de mettre en avant les dossiers des agents particulièrement méritants, mais qu'il y a des contraintes techniques : ainsi un agent qui vient de changer de grade ne peut techniquement recevoir de gratification car il n'a pas encore exercé dans ce grade.

Il dit comprendre l'indignation des agents dans cette situation et qu'il appartient au supérieur notateur d'expliquer cela à l'agent. Si toutefois cela n'a pas été fait, ou mal compris, alors les dossiers se retrouvent en CAPL inutilement. Il revient alors au DR de travailler avec l'équipe d'encadrement afin que cet état de fait ne se reproduise pas.

s'impliquent).

et le DI propose que la notification de rejet soit accompagnée d'une explication technique.

Sur les 4 dossiers examinés, 2 sont rejetés (dont une mesure technique), et deux agents voient leur recours en cadencement accepté (- 1 mois pour chacun) du fait de la qualité du dossier.

Recours en évaluation des C1

Étaient présents :

Parité administrative : M. BAILLET, (DI Dijon), M. MILLET (DR Centre), M. COMBE (DR Franche- Comté), M. CARPENTIER, représentant de Mme LARMAND CANITROT, DR de Bourgogne, M. CLAVEAU (expert).

Parité syndicale :

• SOLIDAIRES Douanes : F. MICHAU et J. MOINDROT (titulaires) ; C. JOLIBOIS (experte). • SNAD CGT : F. REYNAUD (titulaire), C. BILLARD et H. AUGRIS (experts)
• UNSA : A. GUYON (titulaire), M. HOLTZER (suppléant).

Approbation du PV du 17/04//2015 (TA CP)

PV approuvé à l'unanimité.

Examen des dossiers de recours en évaluation

4 agents ont fait un recours en cadencement en C1, dont un dossier a déjà reçu une réduction d'1 mois. Le président fait remarquer que cet agent a été remarqué et que cette réduction est la marque de la reconnaissance de l'administration. Il propose donc d'écarter le dossier afin de permettre à d'autres dossiers d'être étudiés positivement.

L'examen des 3 dossiers met en exergue le dossier d'un agent particulièrement brillant sur la durée, avec des affaires marquantes, et des qualités d'encadrement. Ce dossier a été approuvé à l'unanimité des parités syndicale et administrative et se verra donc attribué une réduction d'un mois.

Notes : **nous ne pouvons que conseiller aux agents de surveiller attentivement les appréciations portées et les « pièges » des termes utilisés (voir notre guide).**

À l'attention des agents qui ont été déboutés en CAPL : vous pouvez vous rapprocher de votre représentant SOLIDAIRES afin qu'il puisse vous aider dans la rédaction de votre recours en centrale et surtout qu'il fasse suivre le détail des délibérations ayant eu lieu sur votre dossier aux représentants SOLIDAIRES.

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

*Vos représentants Solidaires : **Frédéric MICHAU** et **Judith MOINDROT**. N'hésitez pas à les contacter.*

Effectivement, suite au vote, un dossier est dans ce cas

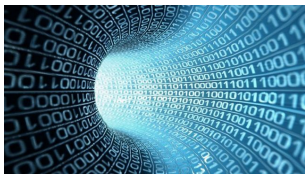

CIEL n'atteint pas des sommets !

Le logiciel des Contributions Indirectes en Ligne (CIEL) devrait bientôt être déclaré « bon pour le service » (son entrée en fonction est prévue pour 2016 ; une version partielle est en ligne depuis le 25 juin dernier) [1].

Selon ses concepteurs, il permettra, à terme, de déclarer en ligne la totalité des actes ayant un lien avec les contributions indirectes (dont certains le sont actuellement via le téléservice GILDA).

Différents lots seront progressivement mis en ligne (dématérialisation des Déclarations Récapitulatives Mensuelles - DRM, connexion du système informatique douane avec celui des organismes interprofessionnels viti-vinicoles).

En résumé, ce logiciel permettra aux opérateurs titulaires d'un compte prodouane et dûment habilités par la douane d'effectuer en ligne toutes leurs opérations douanières et d'acquitter les droits et taxes dues. Pour la DGDDI, il faut que CIEL permette de lier les données injectées par les opérateurs avec celles que ses services CI-Viti ont de leur côté.

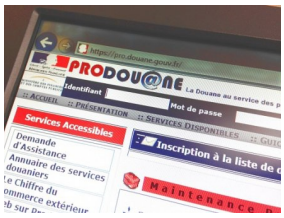

Ça, c'est la théorie qui est « vendue » aux opérateurs. La réalité est quelque peu différente.

Très clairement, CIEL s'inscrit dans cette politique menée à marche forcée par la douane pour dématérialiser l'ensemble des procédures et les transférer aux opérateurs. Cela doit permettre à nos « partenaires » d'être plus rapides, d'exporter davantage et à moindre coût. Et comme par ce biais on retire du travail aux agents, cela permet de justifier leur suppression. La douane fait ainsi coup double.

À cela s'ajoute le fait que les opérateurs du secteur viti-vinicole, déjà peu enclins à accepter les contrôles - douanier ou autre - vont désormais, avec CIEL, avoir l'impression de tout pouvoir faire « en circuit fermé », sans intervention extérieure.

Néanmoins, certains nuages risquent d'assombrir, au moins temporairement, le futur de CIEL.

L'un des principaux obstacles est qu'il faut parvenir à « ciéliser » GILDA. C'est à dire qu'il faut que les données contenues dedans puissent être transposées dans CIEL. Elles ont bien été intégrées et corrigées par les agents dans ROSA qui constitue la base de CIEL. Or, si les corrections à effectuer ont été nombreuses, ainsi que les instructions contradictoires sur la manière de remplir les diverses rubriques ; les effectifs, eux, n'ont pas suivi la tendance.

Si la douane tente de vendre l'idée de CIEL auprès des opérateurs, elle rencontre des oppositions de la part des petits producteurs qui ne souhaitent/ne veulent pas (au choix) adhérer au système. Pour des motifs parfaitement compréhensibles comme le manque de personnel dédié ...

Dans le cadre du PSD, la douane réfléchit actuellement à la création de centres régionaux implantés au cœur des bassins viti-vinicoles. Ce qui signifie la concentration des services en un seul lieu (dans la DI : Dijon voire Blois et Lons). Ce qui signifie également pour les agents de ces nouveaux services une perte de connaissances concernant les opérateurs et les flux relevant de leur compétence (les difficultés rencontrées par les services régionaux de la gestion des procédures et de la supervision sont là pour le rappeler).

Ces remarques peuvent être mises en lien avec celles émises par des informaticiens qui confirment qu'ils travaillent sur des logiciels qu'ils vont devoir faire entrer en application tout en sachant pertinemment qu'ils ne fonctionneront pas correctement faute de moyens et de temps alloués à leur développement [2].

Un dossier que nous ne manquerons pas de suivre attentivement à Solidaires et sur lequel nous vous tiendrons au courant.

[1] *Cf. NA F3 n° 000867 du 23/06/2015*
[2] *Cette remarque a été obtenue de la bouche même d'informaticiens du CID !!*

Soutien intersyndical aux moniteurs de TPCI

Décidément la DG n'en rate pas une cette année. Ce qu'elle obtient d'une main (hausse de la NBI pour 78 cadres supérieurs), elle le retire de l'autre : remise en cause du système de FP de la TPCI [1]. Afin de dénoncer cet état de fait inadmissible, un tract intersyndical CFDT-CGT-Solidaires-UNSA et USD/FO a été publié le 1er septembre dernier en soutien à nos collègues.

Tout d'abord procédons à un bref rappel des faits :
• la DG a publié une note (NA A1/A3 n°150917 du 05/06/2015) remettant en cause le fonctionnement de l'actuel système de la TPCI ;
• elle octroie une NBI de 10 points aux formateurs de TPCI ;
• comme prévu par la réglementation en vigueur, celle-ci est non-cumulable avec tout autre NBI perçue par le formateur au titre d'une autre spécialité ou poste occupé (adjoint, formateur tir ...) ;
• une pétition de plus de 110 formateurs a été remise au directeur de la direction A lors du GT Règles de gestion du 26 juin dernier.

Mais pourquoi protestent-ils donc ; ils sont fous ou quoi ? La DG leur octroie une NBI et il se plaignent [2] ... Cette remarque pourrait sembler adéquate mais se révèle en fait fausse.

Un certain nombre de formateurs de TPCI sont aussi formateurs de tir, motards ... et à ce titre touchent déjà une NBI. **Ils ne pourront donc cumuler les deux.** Alors qu'ils occupent une double spécialité. Et, double peine, le montant annuel de la rémunération de ces formations va également être réduit.

Bien entendu, la DG s'est abstenue de répondre à cette pétition (pouvait-il en être autrement?). Dans celle-ci, les signataires menaçaient la DG de démissionner afin de protester contre la mise en place de ce dispositif.

Cette absence de réponse pourrait aussi trouver un début de réponse dans la publication le 30 juin par la sous-direction A1 d'une note à destination des DI/DR et chefs de service nationaux repoussant de 6 mois la mise en œuvre du processus. Une victoire pour les agents ?

A la lecture de la note nous sommes hélas obligés de répondre par la négative. C'est le délai que s'accorde la DG afin de trouver de nouveaux volontaires pour éventuellement remplacer les actuels moniteurs de TPCI « démissionnaires ».

La mise en œuvre de cette réforme par la DG s'accompagnant d'une baisse des sommes allouées à la formation (et donc mécaniquement du nombre d'heures encadrées par les moniteurs - ils ne vont pas travailler gratuitement), celle-ci va avoir d'autres conséquences sur le reste des agents des brigades. Avec un nombre de formateurs et d'heures potentiellement à la baisse que va-t-il en être des heures mensuelles prévues pour la formation sécurité des agents prévue par le BOD n°1627 de 2002 ?

Pour aller plus loin [3]

- lien sur la note DG A1 n°1501270 du 30 juillet : cliquer sur ce lien.
- lien pour atteindre la version complète du tract de l'intersyndicale sur le sujet : cliquer sur ce lien.
- lien vers le courrier intersyndical adressé à la Directrice Générale : cliquer sur ce lien.

[1] *TPCI : Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention (ex-TPAI).*
[2] *pour rappel, la NBI, est une prime imposable mais qui est prise en compte dans le calcul de la retraite.*
[3] *pour accéder aux liens proposés, il vous suffit de positionner votre curseur de souris dessus et de presser la touche « Entrée ».*

Agenda octobre 2015

- **06/10** : CAPC mutations cat. A
- **07/10 :** Comité Technique DI
- **08/10** : CAPC mutations cat. B
- **08/10** : grève nationale privé-public
- **13/10** : CAPC mutations cat. C
- **14/10** : CAPC mutations cat. A

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*
Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Co-secrétaires de la section Solidaires de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

La direction générale et les syndicats ont négocié une charte d'utilisation de la messagerie pour l'information syndicale. En effet, la réglementation existante (décret 82-447) ne prévoit pas spécifiquement l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de l'information syndicale. De plus, l'utilisation de la messagerie a aussi des conséquences techniques (taille du réseau) et entre dans le champ d'application de la loi informatique et liberté (une liste de diffusion constitue un fichier).

La charte négociée vise donc à prendre en compte tous ces éléments. Les syndicats doivent déclarer l'existence des fichiers. Le contenu du fichier est de la responsabilité du syndicat qui n'a pas à le communiquer à l'administration.
Tout agent peut demander à être rayé de la liste lorsqu'il le souhaite.
La charte prévoit donc que les collègues qui souhaitent être inscrits à la liste de diffusion remplissent un formulaire qui permettra en cas de contestation de sa part de faire la preuve qu'il avait bien demandé à recevoir l'information du syndicat concerné.

Bien entendu, le syndicat ne fournira aucune copie des formulaires à l'administration sauf contestation de la part d'un agent qui se serait lui-même inscrit.
SOLIDAIRES DOUANES assure la confidentialité de sa liste par rapport à l'administration mais aussi par rapport aux collègues. SOLIDAIRES DOUANES souscrit totalement à cet engagement.

✂----------✂

Solidaires DOUANES

Boite 56
93 bis rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85

Site : http://solidaires-douanes.org/

Courriel:
solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Liste de Diffusion Electronique (LDE)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Affectation :

Accepte de recevoir des informations du syndicat Solidaires Douanes dans la boîte électronique suivante :

.....@douane.finances.gouv.fr
.....@.....

Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à , le

Signature

✂----------✂

A retourner à l'adresse ci-dessus en n'omettant pas votre signature

ou

par courriel MERCURE à l'adresse **solidaires-douanes@solidaires-douanes.org**
avec en objet : **Demande inscription à la LDE Solidaires Douanes**

(vous pouvez mentionner dans le courriel une autre adresse de reception)

LA PELLE À CHNIS

numéro 23 - octobre 2015

La Pelle à Chnis est une publication de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté. **Directeurs de publication** : Mrs Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com).

L'ÉDITORIAL DU MOIS

A propos de la violence patronale

« … palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges. Le propre de l'action ouvrière, dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder, en effet, par la brutalité visible et saisissable des actes. Ah ! Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses !

Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns , sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclat de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continueront la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale.

Cela ne fait pas de bruit ; c'est le travail meurtrier de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l'homme palpitant et criant ; la machine ne grince même pas et c'est en silence qu'elle le broie. […]

La même opposition, elle éclate dans la recherche des responsabilités. De même que l'acte de la violence ouvrière est brutal, il est facile au juge, avec quelques témoins, de le constater, de le frapper, de le punir ; et voilà pourquoi toute la période des grèves s'accompagne automatiquement de condamnations multipliées. »

Discours prononcé à l'Assemblée Nationale par Jean Jaurès en 1906 en réponse aux remarques de Georges Clémenceau concernant les grèves de mineurs et d'ouvriers qui éclataient en France à cette période-là.

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : l'édito du mois

Page 3 : brèves et déconfitures

Page 4 : CR de l'Assemblée Générale inter-régionale Solidaires - Dijon 06/10

Page 5 : CR du FIPHFP 12/10

Page 6 : les dernières nouvelles du CHSCT

Page 7 : CR du GT moniteurs TPCI 24/09

Pages 8-9 : CR CAPC mutations cat. B 08/10 et LA de B en A 14/10

Page 10 : agenda novembre - vos élus

Page 11 : bulletin d'adhésion et cotisations 2015

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Réforme du galonnage

Le bureau B/2 vient de sortir une instruction sur le galonnage des agents des services déconcentrés.

Après le texte de la hausse de la NBI de certains cadres sup' publié en catimini cet été, voilà celui sur le galonnage. Sinon, il n'y avait rien de plus urgent à faire?

Réforme de la DRGC

Ne pas fusionner mais réussir quand même à supprimer des unités et des emplois !

La DG qui annonçait il y a encore peu la fusion des des DRGC de Rouen et de Nantes revient sur ses positions. Les 2 DRGC demeureront , au moins à moyen terme.

Heureusement, il reste encore des unités à fermer : Bayonne et Royan BGC ainsi que La Trinité BSN. Soit 20 % des effectifs marins de la côte Atlantique.

Bonne nouvelle (!) : le Fonds de Sécurité Intérieure paiera en 2017 l'achat d'une vedette de 32m qui sera basée à Nice et utilisable par Frontex ...

Bricolo Fait Des Travaux Au Bureau

Pour faire faire des travaux dans un bâtiment on fait établir, au préalable, des devis et on choisit le moins cher. Tout en vérifiant les prestations prévues.

Désormais nouvelle méthode. On prend l'auto-entrepreneur qui tond la pelouse et qui dit prétend pouvoir repeindre des locaux. Certes, il ne dépend pas les radiateurs, ne lessive pas les murs, fait le tour des meubles avec son pinceau voire même emploie des personnes pas « toujours » déclarées …

De la science-fiction ? Non, c'est ce qu'a vécu récemment une des brigades de la DR. Bien entendu, il va falloir chercher une nouvelle société un tantinet plus sérieuse. Mais plus chère ...

« Monsieur Subaru » est de retour !

M. Bruno Dalles, magistrat et ancien directeur du SNDJ (de 2003 à 2010), est de retour en Douane. Il a été nommé directeur de Tracfin le 3 août dernier.

Amateur de grosses cylindrées, il avait fait acheter des Subaru pour les utiliser lors des filatures. Les agents avaient pris l'habitude - contrainte - d'attendre leur notation pendant un an ; selon lui ce n'était pas son travail. Distrait, il avait quitté le SNDJ en emportant un téléphone de service. Pour pouvoir le récupérer l'administration avait été contrainte de lui couper l'abonnement ...

FICHE DE PAIE : ATTENTION !

A compter du mois de novembre prochain, nos fiches de salaire seront établies par Bordeaux.

Les tests menés cet été (en juin-juillet et août) semblant avoir été concluants ; la mise en œuvre du nouveau système est désormais actée.

Pensez-donc à bien vérifier vos bulletins de paie et signalez rapidement toute erreur ou anomalie.

Compte-rendu de l'Assemblée interrégionale Solidaires Douanes - 06/10/2015

Le 6 octobre dernier, se tenait à Dijon l'AG interrégionale de SOLIDAIRES DOUANES. Elle a réuni des représentants et des adhérents des sections de Bourgogne, du Centre et de Franche-Comté.

En introduction, un bref bilan de l'année écoulée a été fait dans lequel ont été rappelés les succès des élections professionnelles (04/12/2014) pour notre OS ainsi que celui du 24/03 à Paris. Mais cela ne peut être considéré comme suffisant.

Il ne faut pas oublier que le PSD ne se décline plus réellement au niveau national (les grandes orientations seules sont données - Service des Grands Comptes, CODT ...) mais au plan interrégional.

D'où la nécessité de maintenir l'unité intersyndicale au plan local afin de s'opposer aux fermetures de services et de permettre aux agents restructurés de bénéficier de meilleurs conditions de départ possible.

Lors de certaines restructurations, la Douane n'a pas hésité à contredire le décret de 2007 détaillant l'organisation des DI/DR afin de supprimer SRE/SRA/divisions ... Le cas le plus emblématique est la DI de Marseille (lieu d'activité du sieur Moret !). La DR de Provence qui dépend de Marseille a été ainsi vidée de son SRE et de son SRA rapatriés sur Marseille.

Il faut bien avoir à l'esprit que le nombre de postes à profil ne cesse de croître rendant de plus en plus complexe les mutations. Les primes de mobilité seraient limitées en nombre. La DG met en place le transfert de certaines spécialités sur des pôles régionaux (comptabilité ...). Or elle a pris soin de préciser que ces transferts ne signifiaient pas fermetures de services donc les agents touchés ne seraient pas concernés par les primes de mobilité !

Dans tous les cas, la norme est de réformer au moindre coût. Ces réformes ne sont que la déclinaison du PSD, lui-même engendré par les décisions prises au niveau européen (ex : le Code des Douanes Européen).

Toutes ces décisions entraînent des transferts de charge de travail et de personnels, et à terme une très grande souffrance pour les agents.

Ce sont des problèmes récurrents que l'on a dans les bureaux de Nevers, Beaune, Blois, Chartres ... Il faut aller voir les agents pour savoir ce qu'ils veulent : se battre pour conserver leur emploi ou s'ils préfèrent négocier, partir dans une nouvelle administration (si cela est possible – cf. l'attitude de la DGFiP qui a refusé en 2014 des MAD) ou demander leur mutation.

L'AG a permis de présenter la situation de plusieurs structures qui font actuellement l'objet de débats dans l'enceinte du CHSCT 21. Il est constaté que la DGDDI persiste à ne pas se conformer aux textes en vigueur et demander l'avis préalable du CHSCT avant travaux, réorganisation ...

Pour rappel, un registre Hygiène et Sécurité est à la disposition des agents (il doit être disponible à tout moment sans entrave!). Ils peuvent également rédiger une fiche de signalement dès que la situation s'y prête et la transmettre à l'assistant de prévention.

A aussi été évoqué le CT exceptionnel du 07/10. Devraient être évoquée la situation du bureau de Dijon ainsi que les évolutions métiers liées à la mise en place du PSD au sein de la DI.

Un rapide tour de table des 3 sections de l'interrégion a été opéré. Une des difficultés des sections tient au fait que les adhérents, issus des milieux AG/CO ou SU ne sont pas forcément intéressés par les mêmes thèmes ou actualités. Il faut donc parvenir à diffuser les informations tout en recueillant les demandes des agents ; les carrières et la rémunération restant 2 thèmes majeurs pour les personnels.

La prochaine AG interrégionale aura lieu en 2016 en Franche-Comté.

Compte-rendu de la réunion du FIPHFP Comité Local de Franche-Comté Besançon 12/10/2015

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (ou FIPHFP) s'est réuni le 12/10 dernier à Besançon dans les locaux de la Préfecture de Besançon.

Avant la présentation du bilan de l'Handi-Pacte, certains des intervenants ont posé la question du devenir du Comité Local du FIPHFP. Que ce soit la représentante du SGAR ou celle de la Caisse des Dépôts et Consignation, aucune n'a été en mesure de donner des informations à ce sujet. Mme Halb-Siener par exemple travaille surtout sur l'Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne alors qu'un de ses collègues gère la Bourgogne.

Certains programmes ou conventions ont été signés avec le Comité Local de Franche-Comté et on ne sait pas si juridiquement la fusion ne va pas entraîner une renégociation des conventions déjà passées et en cours de réalisation. Les 2 préfectures de région amenées à fusionner au 31/12/2015 ne donnent pas plus d'informations (sans doute pas une priorité pour elles).

I - Bilan à mi-étape de l'Handi-Pacte [1]

Le Comité passe ensuite à l'étude du bilan à mi-parcours de l'Handi-Pacte. Ce dispositif, financé par le FIPHFP grâce aux contributions des employeurs [2], a été lancé le 01/01/2014. Stéphane Gainaux représente le cabinet qui a été choisi pour mener l'étude en Franche-Comté (mais aussi en Alsace et en Bourgogne) sur la vision au sens large qu'ont du handicap les employeurs (causes, conséquences, manifestations). Etaient concernées les 3 Fonctions Publiques mais ont été exclus les Centres de Gestion (CDG 25, 39, 70 et 90) qui s'occupent déjà des questions de handicap au sein des collectivités territoriales. 169 acteurs ont été contactés dont 50 en Franche-Comté.

Il apparaît d'ors et déjà très difficile d'apporter des bilans chiffrés car les situations entre les 3 régions sont différentes (par exemple notre région est pauvrement dotée en médecins du travail en comparaison de l'Alsace et même de la Bourgogne).

Dans chacune des 3 Fonctions Publiques, les causes possibles de handicap ont été recensées et classées.

Sont mises en avant les situations où le Handi-Pacte peut intervenir pour aider les employeurs à mieux gérer les situations de handicap en liaison avec les personnes concernées. L'objectif est de parvenir à ce que les personnes en situation de handicap (antérieur à la situation ou survenant lors de leur carrière professionnelle) puissent conserver leur emploi.

L'idée est également de faire le lien avec la mise en œuvre de l'apprentissage des personnes handicapées. En effet, jusqu'à présent, par méconnaissance ou crainte, les employeurs n'avaient recours qu'aux Contrats d'Emploi Avenir (CAE-CUI). Un autre obstacle rencontré est que si les offres d'emploi existent, ce sont les demandeurs qui manquent à l'appel ; souvent par crainte de devoir officialiser leur situation de handicap.

De nouveaux dispositifs sont actuellement développés : le FIPHFP finance l'embauche de travailleurs handicapés (en apprentissage ou non). Depuis 2009, il n'y a plus de limite d'âge pour les travailleurs handicapés pour être apprenti (jusqu'en 2009, la limite était de 30 ans). On s'est effectivement rendu compte que les situations de handicap arrivaient très souvent après cette limite. Pour un travailleur handicapé, l'intérêt de bénéficier d'un contrat d'apprentissage n'est pas mince : il acquiert une formation et surtout une expérience professionnelle de 2-3 ans.

II - Bilan 2014 du Comité Local de Franche-Comté

Le taux légal de 6 % a été franchi en 2014 (6,01%) mais avec des disparités selon les Fonctions Publiques (l'État a un taux de 4,41 %, la Fonction Hospitalière fait un peu mieux avec 5,75 % tandis que la Territoriale franchit allègrement les 6 % avec 6,35 % mais de grandes disparités selon les communes).

Le bilan 2014 a été adopté à l'unanimité.

La prochaine réunion se tiendra le 06/06/2016.

Au sein de cette instance siègent des représentants des associations s'occupant des personnes handicapées (Adapei ...), du Rectorat, de la Préfecture, de la DRFiP et des organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FSU, FO, Solidaires et UNSA).

---

[1] *cf. site du programme : http://www.handipacte-franche-comte.fr*

[2] *Les employeurs sont astreints à un taux d'embauche de 6 % de personnes handicapées. Si le taux n'est pas atteint, l'employeur verse une contribution au FIPHFP.*

Dernières nouvelles et feuilles mortes.

Si l'automne est habituellement l'occasion de découvrir la forêt se parer de belles couleurs automnales, c'est aussi très souvent l'occasion de découvrir les vilenies et autres mauvais coups concoctés durant l'été par nos chères administrations.

Ainsi de ce CHSCT 25 qui nous a permis de découvrir la piètre organisation du Ministère. Ainsi le CHSCT 25 ainsi que le CHSCT 21 vont, dès ce mois-ci se retrouver sans secrétaire administratif suite au départ en retraite de Jean-Luc Vayssières. Chacun pourra penser ce qu'il voudra de son action passée mais le fait est que sans lui l'organisation des réunions et le suivi des travaux risquent de s'avérer difficiles pour tout le monde !

Autre sujet, nettement plus déplaisant : l'impact de la réorganisation territoriale sur nos services. Le Ministère a beau clamer qu'il n'y aura aucune conséquence pour nous, la réalité est tout autre. Déjà s'annonce les transferts de missions pour la DRFiP au profit de Dijon, sans parler de la presque liquidation de l'Insee de Besançon. Nos collègues savent déjà, même s'ils ne veulent pas le croire, que pour certains leur futur se passera dans la nouvelle et fameuse capitale régionale.

Nous douaniers savons depuis belle lurette de quelle manière cela va se dérouler : impréparation totale et mensonges des directions, pressions « amicales » de la hiérarchie pour inciter les collègues à partir volontairement, pinaillage et mauvaise foi interminables sur les primes de mobilité.

Alors oui, pour l'instant, la douane ne semble pas concernée. La disparition de la RR de Besançon au profit de celle Dijon étant plus le résultat du PSD et de la Centralisation Comptable que de la fusion régionale. Mais ne soyons pas dupes, cette réorganisation régionale pourrait bien être le prétexte idéal pour démanteler encore un peu plus la douane.

Plus que jamais les CHSCT devront peser de tous leurs poids pour imposer des conditions dignes à nos collègues déplacés. Nous devons rester fermes et obliger nos administrations à fournir aux agents, de touts grades et de tous services, des locaux salubres, propres et aux normes. Nous devons insister sur les plans de reclassement, sur les compensations financières ou autres et surtout, sans relâche, dénoncer l'ineptie et le mépris de nos soi-disants administrateurs.

Assez de ces petits barons qui se comportent comme si le despotisme et la féodalité étaient toujours les seules normes de gouvernance.

Votre correspondant, Christophe Bedeaux.

* * * * * * * * * * * * * * *

LA NOUVELLE ASSISTANTE SOCIALE DES FINANCES EST EN POSTE !!

Mme **Laura DUBOZ** vient de prendre ses fonctions à la Délégation de l'Action Sociale du Doubs. Elle reçoit les agents uniquement sur rendez-vous (le mardi de 13h à 16h ou en-dehors).

Délégation de l'Action Sociale du Doubs : 17, rue de la Préfecture 25000 BESANÇON

Pour prendre contact avec elle : **03 81 65 32 58** ou @ : laura.duboz@finances.gouv.fr

Compte-rendu du Groupe de Travail Formateurs TPCI - 24/09/2015

Des avancées pour les collègues, malgré tout ...

La DG avait publié le 5 juin dernier une note (A1/A3 n°150917) annonçant une refonte du statut des moniteurs TPCI (Techniques Professionnelles de Contrôle) en particulier concernant la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI). Cette modification du statut avait entrainé une forte mobilisation des principaux concernés soutenus par l'intersyndicale douane. Une nouvelle note (NA A1 n°151270 du 29/07), demandait aux DI de rechercher des volontaires afin de palier les futures carences en moniteurs qui allaient survenir.

La DG souhaitait créer une nouvelle filière de spécialistes se traduisant par la mise en place d'une NBI. Petit problème, cette NBI ne serait pas cumulable avec celles touchées au titre d'autres spécialités telles que moniteurs de tir. Cela entraînerait immanquablement une perte de rémunération pour les agents concernés.

I - Nos revendications

Alors que le sous-directeur A, Jean-Noël Blanc rappelait lui-même les enjeux aigus de la sécurité des contrôles (plus de 100 agressions physiques survenues en 2014, en constante augmentation), il n'apportait aucune garantie sur un changement de position de la DG.

Sous l'influence, notamment, de SOLIDAIRES Douanes **trois exigences préalables à la tenue des discussions** ont été formulées :

1) maintien des conditions de rémunération pour les formateurs en poste.

2) rédaction d'une note en ce sens par la DG adressée à l'ensemble des DI/DR.

3) Lancement d'un vrai groupe de travail pour que l'ensemble des problématiques liées à la sécurité soient traité.

II - Les résultats

Nous avons obtenu **satisfaction sur ces trois points :**

1) sur la rémunération :

- les agents déplafonnés pourront continuer à bénéficier du régime de formateur occasionnel,
- ceux situés en dessous du plafond pourront choisir (vacation ou NBI).

2) une note doit être publiée en ce sens la semaine prochaine.

3) un vrai groupe de travail « sécurité des contrôles » doit être mis en place dès décembre pour aborder sur le fond et en détail toute la problématique de la sécurité, et des formateurs TPCI en particulier.

En guise de conclusion temporaire

SOLIDAIRES Douanes a rappelé que ces premiers résultats n'étaient qu'une base d'ouverture des discussions, que le **traitement différencié** entre les formateurs en place et ceux à venir n'était pas acceptable et que tous les sujets devaient être abordés, comme celui des moniteurs de tir dans certains services, déjà confrontés au problème du non-cumul de NBI.

Seule la mobilisation des agents a permis d'obtenir l'ouverture de discussions concrètes ! Le compte n'y est pas encore, la vigilance demeure de mise !

- lien sur le site de Solidaires au sujet de l'interpellation par l'intersyndicale de la DG sur les moniteurs TPCI : http://www.solidaires-douanes.org/moniteurs-tpci-lintersyndicale-ecrit-a-la-dg.
- **le GT sécurité des contrôles évoqué ci-dessus est fixé au 18/12**.

Compte-rendu, succinct, de la CAPC
2ème tour des mutations catégorie B
Paris - 8 octobre 2015

Le 08/10 s'est réunie la CAPC n° 5 (catégorie B) pour le 2ème tour des mutations 2015. M. A. Lopes, chef du bureau A2, présidait la séance.

CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO siégeaient pour la parité syndicale. L'UNSA a été désignée secrétaire-adjoint de la séance.

I – Information de la CAPC

La CAPC a été informée que depuis la dernière CAPC, 3 mutations de spécialistes ont été réalisées tandis que 5 agents n'ont pas été mutés.

12 mutations internes aux DOM ont eu lieu (2 en Guadeloupe, 4 à la Martinique, 5 à la Réunion et 1 à Mayotte).

75 agents ont été promus contrôleurs via la LA.

II – Etude des refus de mutation

La CAP a étudié les cas de 9 agents n'ayant pas muté. Grâce aux interventions syndicales, seuls 3 d'entre eux se sont vus imposer les mesures administratives [1] (dossiers peu clairs ou manquants d'éléments appuyant leur demande).

III – Demandes de radiations du TAM 2015

A – *Sur demande*

- 240 demandes au tableau général
- 58 au tableau des spécialistes

Vote pour à l'unanimité des parités syndicale et administrative.

B – *Liée à des motifs de gestion ou des erreurs*

- 8 agents dont 3 détachés suite à l'obtention du concours CCRF

Vote pour à l'unanimité des parités syndicale et administrative.

IV – Demande d'inscription hors-période au TAM

A – *Sans trop de difficulté*

- au titre du RC : 24 dossiers (vote unanime pour),
- au titre de l'inaptitude à la Surveillance : 2 dossiers (vote unanime pour),
- au titre de la réorganisation de service : 1 dossier (vote pour : administration et CFDT – vote contre : CGT ; Solidaires non concerné par le vote car pas élu dans le grade de l'agent),
- au titre d'un stage initial de spécialiste : 1 dossier (vote unanime pour ; Solidaires non concerné par le vote car pas élu dans le grade de l'agent),
- pour d'autres motifs : 16 dossiers dont 12 acceptés sans soucis. Pour les 4 autres, les interventions des OS ont rendu l'inscription possibles dans 2 dossiers.

V – Emplois offerts sur enquête

- 1 emploi de moniteur TPCI à l'école de La Rochelle. 1 seule candidature d'un agent en OPCO. **Rejet de la candidature.**
- 1 emploi de TSI (C ou B) à Lille. 1Er agent classé retenu. **Vote pour unanime**.
- 1 emploi à la RR de la DNRED. 1 candidature. **Vote pour unanime**.
- 7 emplois au SNDFR. 7 candidats, tous retenus. **Vote pour unanime**.
- 1 emploi de chef de quart à la BSN de Dzaoudzi. Aucune candidature.
- 1 emploi de Maître chien anti-stupéfiant B ou C. Aucune candidature.

VI – Détachement en douane (9) et transfert d'emploi (1) et réorganisations à La Rochelle (18)

9 détachements (**vote pour unanime**) et 1 transfert d'Orly à Chilly-Mazarin (**vote pour unanime**). Pour les 18 dossiers, il s'agissait de la perte du statut SU (**vote contre unanime** des OS**).**

VII – Mouvements du Tableau Général des mutations

Vote contre CGT et Solidaires (vote pas contre les collègues bien évidemment mais parce que le tableau intègre les restructurations). **Vote pour CFDT, USD-FO et UNSA**.

Le compte-rendu complet et exhaustif est consultable en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

[1] *Pour le détail des mesures administratives, voir le compte-rendu de la CAPC sur le site de Solidaires (www.solidaires-douanes.org).*

Compte-rendu de la CAPC
Liste d'Aptitude de B en A – révision en cadencement
Paris - 14 octobre 2015

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Étaient représentés les syndicats suivants : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO. C'est l'USD-FO qui a été désignée secrétaire-adjoint de la CAPC.

I - Titularisation d'inspecteurs-stagiaires 2015

A - *Non titularisations de stagiaires*

Suite à la CAPC, 4 agents n'ont pas été titularisés :

- 1 suite à son intégration dans une autre administration ;
- 1 suite à son échec à la session de rattrapage et qui n'a pas été autorisé à redoubler son année de formation (il a été reversé dans son administration d'origine) ;
- 1 suite à son échec à la session de rattrapage et à un avis défavorable de la hiérarchie sur la période pratique.
- 1 ne l'a pas été suite à l'abandon de son poste.

Vote : SOLIDAIRES a voté pour dans le 1er cas et s'est abstenue dans les 3 suivants.

B - T*itularisations des inspecteurs-stagiaires*

85 inspecteurs-stagiaires (83 plus 1 issu du concours 2013 et 1 autre recruté au titre des travailleurs handicapés) ont été titularisés.

Vote unanime pour.

III - Examen de la liste d'Aptitude de B en A au titre de 2015

A - *Quelques remarques préalables*

Cette CAPC aurait dû se tenir au mois de juin mais les élections de décembre 2014 et le délai pris pour la parution du décret (définissant le nombre de promotions) ont contraint la DG à en repousser la tenue.

- de 61 en 2014, le nombre de promotions (actives et retraites) est descendu à 36 en 2015.

- sur 36, 75 % de promotions l'ont été en actives (soit 27) et 25 % en retraites (soit 9).

- cette année 5386 agents avaient vocation à candidater, 765 l'ont été et les CAPL en ont classé 262.

- ce sont des Contrôleurs Principaux des 9ème, 10ème et 11ème échelons qui ont été promus.

- les lauréats connaîtront leurs futures affectations dans un délai maximum de 3-4 semaines.

Le Président de la CAPC a expliqué aux représentants des personnels la méthodologie employée pour déterminer les promotions par DI.

Depuis cette année, la DG, qui calcule le taux de candidats potentiellement promouvables pour chaque DI, a mis en place un système de rotation. L'objectif, selon la DG est de permettre à toutes les DI d'avoir des agents promus par LA.

Solidaires a demandé à ce que les prochaines CAPL classent la totalité des candidats et ne se limitent plus à 3 ou 4 agents. Le Président a répondu que les DI avaient connaissance du nombre de promotions et ne souhaitaient pas établir des classements complets qui n'auraient pas eu de conséquence sur les choix de la DG.

B - *Vote de la Liste d'Aptitude 2015*

36 agents ont été promus lors de cette CAPC (27 en « actif » et 9 en « retraite ») et 4 agents ont été inscrits sur liste complémentaire au titre de la promotion active. Les agents promus (promotions actives et retraites) le seront rétroactivement au 01 septembre 2015 et affectés en poste au 31 décembre (promotions actives) .

IV - Examen des demandes de révision en cadencement au titre de 2014 (suite) et de 2015

5 recours au titre de l'année 2014 ont été examinés lors de la CAPC et 2 au titre de l'année 2015 :

- 3 agents ont obtenu une réduction d'un mois ;

- 2 agents qui faisaient un recours à la fois sur les appréciations phraséologiques et le cadencement ont obtenu partiellement satisfaction (modification de certaines appréciations phraséologiques du CREPS mais rejet de la demande concernant le cadencement) ;

- 2 qui faisaient également un recours à la fois sur les appréciations phraséologiques et le cadencement ont vu leurs recours rejetés.

Explications de vote : SOLIDAIRES a voté pour l'obtention d'un mois par les agents. Lorsque l'administration a modifié les appréciations phraséologiques en faveur de l'agent, SOLIDAIRES a voté pour. Lorsque l'administration a rejeté les demandes concernant les appréciations du CREPS et le cadencement, SOLIDAIRES a voté contre ou s'est abstenue (dans un cas).

***SOLIDAIRES était représentée par Rénaldo PRATO** (titulaire) et **Renaud GOYATTON** (suppléant).*

Le compte-rendu complet est consultable en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

Agenda novembre-décembre 2015

- **06/11** : GT National Règles de Gestion
- **25-26/11** : Conseil National Solidaires
- **27/11** : Commission Masse à Dijon
- **01/12** : Comité Technique à Dijon

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*

Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n° 2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*

Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n° 3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire : **Sylvie FAUCHET** *(Dijon Viticulture)*

Suppléant : **Jean-Paul DE CUBBER** *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique - Comité local du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Secrétaire de la section Solidaires de Franche-Comté

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de la section Solidaires de Franche-Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS : 09.70.27.63.66 - jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

LA PELLE À CHNIS

numéro 24 - novembre 2015

La Pelle à Chnis est une publication de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté. **Directeurs de la publication** : Mrs Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com).

L'éditorial du mois

Communiquer n'est pas diriger ! Diriger c'est prévoir

REGARD SUR LA LCF

Il est une des grandes tendances en politique que de communiquer sans cesse sur tout et n'importe quoi pour faire croire que l'on agit. Cela sert bien souvent, hélas, de politique! Et peu importe si assez souvent *« la vérité est ailleurs »*. Mais les ravages de la com' se font également sentir aussi dans les administrations. Et la Douane n'échappe pas à cette nouvelle mode.

Passons sur les communications des chiffres des saisies de stupéfiants ou de contrefaçons … où l'on évoque des tonnages sans jamais citer les chiffres de base qui permettraient d'établir des comparaisons [1]. Mieux vaut montrer une belle opération de destruction devant les caméras ; cela est plus porteur et évite de parler des fermetures de services et des abandons de zones entières aux fraudeurs.

En ces temps troublés les communicants ont trouvé un nouveau filon : l'anti-terrorisme. On en arrive désormais à un point où on intègre l'anti-terrorisme à la LCF. Avouons quand même que les 2 n'ont pas grand-chose à voir. Les services de renseignements ou de police (DGSE, DGSI …) s'occupe quotidiennement de faire de l'anti-terrorisme.

La douane, mis à part des contrôles à la circulation (cf. l'affaire Nemmouche à Marseille) a vocation à s'occuper des marchandises. Qu'importe, cette « assimilation » aurait permis à notre administration selon les hiérarques de la DG de sauver 35 emplois en 2016 (quid des 215 autres qui, eux, « sautent »?).

Dans le fond peu importe que tout ceci soit vrai ou faux. L'important est d'afficher, d'occuper le terrain médiatique et de priver le camp d'en face d'arguments (plus facile de dire que l'on sauve 35 emplois et de passer ainsi sous silence les 215 que l'on supprime).

La com' devient parfois tellement outrancière qu'elle prête franchement à sourire et peut même s'avérer contre-productive. Ainsi le Président de la République, venu féliciter la DNRED à l'occasion d'une saisie historique de 7 tonnes de cannabis à Paris, annonce qu'un « coup fatal » a été porté au trafic ! On peut en rêver. Autre exemple frappant : les Services Grands Comptes (SGC) qui peinent à attirer les candidats de la grande distribution, de l'automobile … Pourquoi ? Tout simplement parce que ces entités souhaitent avoir une douane de proximité, connaître leurs interlocuteurs. Un sérieux démenti donc apporté au PSD qui doit révolutionner la douane. Heureusement la DG cherche la parade car il ne s'agit pas que soit démoli le dogme : plus c'est loin = plus c'est efficace = plus on supprime des effectifs !

Ainsi va donc la communication au 21ème siècle. De plus en plus outrancière, sans nuance et totalement éloignée du terrain.

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : l'édito du mois

Page 3 : brèves et déconfiture

Pages 4-5 : hold-up sur l'action sociale

Page 6 : CR CAPC mutations cat. C (13/10) & mutations IR2-IR3 et TA IR2 (15/10)

Pages 7-8 : CR GT Règles de Gestion 06/11

Page 9 : des nouvelles de La Rochelle

Page 10 : les nouvelles du Solidaires 25

Page 11 : agenda décembre - vos élus

Page 12 : bulletin d'adhésion - cotis 2015

[1] *Bizarrement, Montreuil communique beaucoup moins à certaines occasions (lorsque 2 groupes électrogènes sur 3 du DFP1 de Brest l'empêchent le 28 août dernier d'intercepter un voilier avec plus d'une tonne de cocaïne à bord : http://www.letelegramme.fr/finistere/penmarch-28-08-2015-10753706.php).*

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Se tirer une balle dans le pied !

La DGDDI fait encore la une des journaux. Et sans que le BIC en soit à l'origine. Dans son édition datée du 04/11, le Canard Enchaîné explique que dans le cadre des marchés police-douane-gendarmerie, la DG a tout simplement « oublié » de commander la dotation 2016 de cartouches ! C'est vraiment ballot ...

Surtout lorsque l'on apprend dans l'article qu'il avait déjà fallu faire la manche place Beauveau en 2014-2015 pour compléter 50 % du stock (une paille !).

Bilan : 9 mois à gérer la pénurie en attendant la passation des nouveaux marchés. Comment vont désormais être organisées les séances (obligatoires) de tir des agents ? Une seule solution : les agents achètent les leurs ou utilisent des imprimantes 3D ...

Assemblée Générale ASND saison 2015/2016

section de Franche-Comté

L'Assemblée Générale de cette nouvelle saison sportive 2015-2016 aura lieu le Mardi 8 décembre à partir de 12h au local social du Bureau Principal de Besançon (1, rue Saint Christophe 25480 ECOLE VALENTIN).

Un bon pour pouvoir en cas d'absence et l'ordre du jour de l'AG ont été envoyés sur les messageries professionnelles. Adhérents et futurs membres de l'ASND sont invités.

L'AG se clôtura par un buffet.

Un CSRH Gestionnaire, Pas Décisionnaire

On nous annonce en grande pompe sur Aladin que le CSRH sera à compter du 01/12 le seul service en douane compétent pour la paye et les questions de RH ; les services RH des DI restant des intermédiaires.

Certes. Mais comme l'a redit le Ministère lors d'un CHSCT, les DI resteront les décisionnaires ; le CSRH étant un service de gestion (sans que cela ne soit un qualificatif péjoratif). On ne pourra donc pas dans les DI opposer aux agents une quelconque décision soi-disant-prise par le CSRH.

Bulletin de paye : ATTENTION !!

Désormais c'est avec 2 mois de décalage que les agents vont recevoir leur bulletin de paye ; envoyé depuis Bordeaux. Coût de l'opération : 120 000€/an. Etait-ce bien nécessaire ?

Dès qu'une erreur aura été constatée, il faudra faire la demande de correction le plus rapidement possible mais ne pas être trop pressé compte-tenu des circuits de transmission (DI-CSRH-TG …).

Scanner immobile ...

Après le Sycoscan, c'est au tour du SMS de « lâcher » la douane au Havre. Le port, agréé par les autorités américaines pour exporter des marchandises aux États-Unis, ne peut quasiment plus assurer le contrôle des conteneurs en les scannant. Et pourquoi ?

Tout simplement parce que le Sycoscan est mort de vieillesse (trop cher à réparer et pas de financement pour en concevoir un nouveau ; il aurait fallu anticiper pour cela …). On a donc eu recours à un scanner mobile. Dont l'exemplaire actuellement en fonction agonise. Pour le moment, les américains ne disent rien mais la perte de son agrément empêcherait Le Havre d'exporter vers le Nouveau Monde. Et alors là plus question de parler de conquête des marchés extérieurs par la douane française. Mais plutôt de sauver l'existant. La honte en somme.

Action sociale : un hold-up qui augure mal de l'avenir …

Le budget de l'action sociale ministérielle vient d'être sérieusement amputé à l'issue du projet de loi de Finances pour 2016.

Lors du Comité Technique Ministériel (CTM) du 13 octobre dernier, le Ministre a été très imprécis sur les chiffres qu'il a communiqués, laissant croire que le budget de l'Action Sociale ne baissait que de 12 millions d'Euros, alors qu'en fait il s'agit d'une amputation de 26,6 M€ (correspondant à la suppression de la subvention à l'ALPAF).

La Directrice adjointe au Secrétaire Général tente, quant à elle, dans son message aux organisations syndicales du 16 octobre, de noyer le poisson. Elle indique, de manière évasive, que le projet de loi de Finances a inscrit pour 2016 un montant de 150 M€ au titre des politiques sociales. Mais elle ne dit pas que le budget des politiques sociales intègre celui de la santé et sécurité au travail ! C'est un véritable marché de dupes et une « omerta » totale sur la réalité des chiffres.

Les Ministres ont, en toute conscience, communiqué aux organisations syndicales des chiffres tronqués,essayant par un tour de passe-passe de minimiser la réalité. Or, la situation de l'Action Sociale dans les ministères économiques et financiers (MEF) pour 2016 est beaucoup plus préoccupante que ce que voudraient faire croire les Ministres et le secrétariat général.

Les chiffres

Les moyens accordés en 2016 à l'Action Sociale seront de 127,52 M€. Le projet de loi de Finances pour 2015 prévoyait un budget de 155,27 M€. il y a donc un écart de 27,75 M€ entre les deux budgets.

Une telle baisse des crédits est sans précédent à l'Action Sociale.

Dans le détail, on constate une baisse de 5,6 M€ des crédits dédiés à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) et corrélativement à une augmentation des crédits consacrés à la restauration, portés de 64,9M€ à 69,2M€, mais ne nous leurrons pas !

Cette augmentation de 5 M€ faite par redéploiement des crédits de la PSC n'est liée qu'à l'augmentation de 1€ du titre restaurant qu'il faut bien absorber.

En revanche aucune baisse des tarifs de la restauration n'est envisagée, aucune nouvelle structure de restauration n'est programmée, aucune amélioration des prestations n'est à l'ordre du jour. Pire, la fermeture des très petites structures de restauration est en marche sans pour autant que soit prévu l'attribution du titre restaurant sauf pour les agents qui fréquentaient de manière habituelle la structure.

Le tourisme social avec l'association EPAF (Education et Plein Air Finances) verra quant à lui sa subvention en baisse de 540 000 € alors que EPAF doit faire face à des augmentations de coûts, à des réglementations de plus en plus contraignantes et supporter le loyer de ses locaux (950 000 €) que le ministère s'était pourtant engagé à prendre en charge.

Ces baisses répétées des subventions pourraient conduire l'EPAF à augmenter ses tarifs dans un contexte d'austérité où les agents subissent le gel du point d'indice avec un pouvoir d'achat en berne. EPAF commence d'ailleurs à mettre en place pour les jeunes enfants des séjours de proximité (maximum 300 km du domicile) à charge pour les parents d'aller les conduire et les «récupérer». C'est une première dérive dans un système où les transports des enfants en France ou à l'étranger sont compris dans le prix du séjour.

Or, EPAF insiste auprès des organisations syndicales sur le fait qu'il est l'un des seuls opérateurs de vacances à pratiquer de la sorte. La prise en charge des coûts de transports par les familles sera t-elle la prochaine remise en cause ?

Le hold-up sur l'action sociale, c'est aussi le hold-up sur les résidences de vacances mises par l'État à disposition d'EPAF. Le Secrétariat Général ne cesse de répéter aux organisations syndicales que le parc dont dispose EPAF est mal adapté, trop petit avec des coûts d'entretien et de fonctionnement hors de proportion et que dans ces conditions, il serait plus «sage» de le rendre à l 'État !!

Tout le monde comprendra que l'État souhaite récupérer ces biens, dont certains sont très bien situés en bord de mer, dans des régions très prisées (Saint Raphaël, Cap Ferret…), afin de les vendre. France Domaines les convoite sans vergogne dans le but de réaliser une belle

plus-value. Que les agents ne puissent plus s'offrir des vacances à moindre coût, ce n'est visiblement pas la préoccupation des Ministres.

Si le budget dédié à la petite enfance augmente de 500 000€, passant de 4,5 M€ à 5 M€, c'est uniquement dans le but d'honorer le CESU « aide à la parentalité » désormais accessible sur l'ensemble du territoire.

Aucune réservation de nouveau berceau n'est a priori attendue, ou à la marge. Les agents devront donc se contenter d'un parc de 504 berceaux, bien insuffisant pour faire face aux besoins et oeuvrer à la promotion de l'égalité femmes/hommes .

Les CDAS verront leur dotation inchangée (4,98 M€), mais avec la prise en charge des coins repas et les passations de marchés publics nationaux ou régionaux qui se traduisent par des augmentations conséquentes des coûts, ce sera encore moins pour les agents.

Les Ministres confisquent l'argent des agents

Action Sociale : quel avenir ? BERCY n'accorde plus aucune aide pour le logement de ses agents.

C'est malheureusement la triste réalité pour 2016, alors que les besoins sont réels compte tenu de la situation du logement en France. Qu'en sera t-il pour 2017 ? C'est une sanction imméritée à l'égard d' ALPAF qui a toujours eu une gestion très rigoureuse de ses comptes et de ses prestations.

C'est de plus une très mauvaise image donnée de nos Ministères qui ont décidé de ne plus rien faire pour le logement de leurs agents.

L'argent de l'Action Sociale et celui des trois associations ALPAF, EPAF, AGRAF, c'est avant tout l'argent des agents. La trésorerie des associations, c'est aussi l'argent des agents. C'est donc l'argent des agents que les Ministres M. SAPIN, E. MACRON et C. ECKERT ont, de fait, décidé de confisquer !

BERCY n'accorde plus aucune aide pour le logement de ses agents.

C'est malheureusement la triste réalité pour 2016, alors que les besoins sont réels compte tenu de la situation du logement en France.
Qu'en sera t-il pour 2017 ?
C'est une sanction imméritée à l'égard d' ALPAF qui a toujours eu une gestion très rigoureuse de ses comptes et de ses prestations.
C'est de plus une très mauvaise image donnée de nos Ministères qui ont décidé de ne plus rien faire pour le logement de leurs agents.

Les ministres viennent de porter un coup très lourd à l'ensemble des agents avec ce projet de loi de Finances qui entérine une diminution drastique des crédits d'Action Sociale de 23% et consacre la fin de la sanctuarisation de ces crédits aux MEF.

De grosses inquiétudes pèsent sur l'avenir de l'Action Sociale, dans une période de restrictions budgétaires où Bercy est choisi pour cible. Solidaires Finances refuse que Bercy et ses agents soient sacrifiés sur l'autel de l'exemplarité de l'austérité.

Bercy paye déjà un très lourd tribut à cette politique avec des suppressions massives d'emplois et une dégradation concomitante et constante des conditions de vie au travail.

L'Action Sociale est un droit pour tous les agents. Si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !

Le tract peut être consulté in extenso à l'adresse suivante :
www.solidairesfinances.fr/useruploads/files/Hold-upActionSociale.pdf

Compte-rendu de la CAPC
2ème mouvements mutations cat. C
Paris - 13 octobre 2015

Le 13/10 s'est réunie la CAPC n° 6 (cat. C) pour le 2ème tour des mutations 2015. M. A. Lopes, chef du bureau A2, présidait la séance.

Plusieurs points étaient prévus à l'ordre du jour.

I – Examen des refus de mutations

L'administration proposait d'appliquer les mesures administratives à 8 agents ayant refusé leur mutation lors du 1er tour 2015. Les interventions des OS ont évité à 5 d'entre eux de se les voir appliquées.

II – Inscription au tableau au titre de l'art. 60

Rappel : pour bénéficier de l'art. 60, il faut avoir été reconnu personnel handicapé par la CDAPH.

Vote pour des parités syndicale et administrative.

III – Emplois offerts par voie d'enquête

- 2 postes de moniteurs TPCI à l'ENBD (2 dossiers retenus).
- 1 poste au SNDFR (Metz) : 1 dossier/2 retenus.
- 1 poste de chef de quart à la BSN de Dzaoudzi (Mayotte).

Le poste a été pourvu.
- 1 poste d'EMC à St-Laurent du Maroni non pourvu.
- 3 postes à la BS sécurité de la DNSCE ont été pourvus.

IV – Demande de détachement en douane

La demande de détachement au bureau E2 a été acceptée.

V – Examen des demandes de mutations au titre de l'année 2015 (2ème mouvements)

92 mouvements étaient proposés au titre du tableau général.

Vote pour des parités syndicale et administrative.

VI – Mises à Disposition

2 dossiers ont été examinés. Les 2 agents ont été mutés sur leur poste.

SOLIDAIRES DOUANES était représentée par : M. FERROUD (suppléante avec voix délibérative), et F. SCHALLEBAUM (expert).

* * * * * * * * * * * * * * * *

Compte-rendu de la CAPC
Mutations IR2-IR3 et TA IR2
Paris - 15 octobre 2015

I – Mise en compétition des emplois d'IR2-IR3

24 postes (dont 6 de chef d'un bureau) étaient à pourvoir. 37 agents (9 IR2 et 28 IR3) avaient fait acte de candidature.

- 5 postes ont été attribués à des IR2
- 10 postes ont été attribués à des IR3
- 9 postes / 24 n'ont pas été pourvus

SOLIDAIRES a voté POUR dans tous les cas où les critères d'attribution des postes et le classement des candidats ont été respectés (soit 14 dossiers sur 15).

SOLIDAIRES a voté CONTRE dans 1 cas, les candidats détenant le plus d'ancienneté ayant été écartés.

L'administration a par ailleurs procédé à des régularisations sur place pour deux IR2 et un IR3 experts en fonction sur des postes de chefs de service.Cette pratique, qui devait être exceptionnelle, se répète finalement à chaque CAPC. Elle pénalise les agents qui auraient pu postuler sur des emplois de chef de service.

II – Tableau d'Avancement au grade d'IR2

119 postes pour cette promotion 2015, soit 10 de plus que l'an dernier :

- 34 promotions de chefs de service
- 85 au titre de l'expertise.

SOLIDAIRES a voté CONTRE ce tableau car plusieurs candidats au titre de l'expertise ont été écartés suite à des appréciations jugées tendancieuses de la part de leur DI. Ces remarques se fondaient sur leur inaptitude supposée à exercer des fonctions de chef de service. Remarques inutiles puisque ces agents candidataient pour l'expertise !!

*SOLIDAIRES DOUANES était représentée par **P. REYNAUD** (titulaire) et **A. DELAUNAY** (expert).*

Compte-rendu du Groupe de Travail
Règles de Gestion des Mutations – Paris 06/11

Des discussions « au coeur du réacteur »

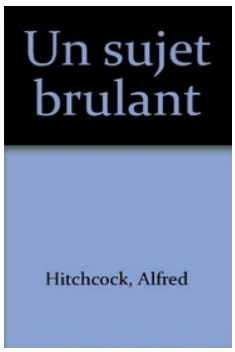

Les points de résidence ...

C'est par ces mots que J-N. BLANC, sous-directeur A a ouvert ce Groupe de Travail consacré aux Règles de Gestion des Mutations. Ce GT faisait suite à celui organisé le 26 juin dernier toujours sur le même thème. Outre le sous-directeur A, A. Lopes, directeur DG/A2, ainsi que des membres des bureaux A1 et A2 l'accompagnaient.

Si nous ne savons pas où les *« calendes grecques vont nous mener »* (autre citation du Président), les organisations syndicales présentes - CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO - elles, ont très vite su vers quoi la DG souhaitait les mener : le Tableau Annuel des Mutations (TAM) 2017.

En effet, pour que le TAM 2017 prenne en compte les nouvelles règles que la DG souhaite voir mises en œuvre, elle a annoncé qu'il fallait que les discussions soient achevées au 31/12/2015 pour laisser aux informaticiens l'année 2016 pour pouvoir mettre en place les logiciels adéquats.

I – Classement au TAM

Depuis le GT du 26 juin, nous connaissons la position de l'administration : elle souhaite une très forte revalorisation des points à la résidence par rapport à l'ancienneté dans la catégorie et en douane. Son objectif est de maintenir les gens au sein d'une même résidence pendant un certain nombre d'années.

Différents scenarii avaient été envoyés aux OS. Ils prenaient en compte, pour chacun des 3 grades, des délais à la résidence de 5 et 10 ans. Chacune des OS a pu présenter son point de vue mais il en est ressorti que l'énorme majoration de points (60) que la DG souhaitait attribuer au critère de la résidence rencontrait une forte opposition.

Prenant acte de cet état de fait, la DG, au cours de la séance, a refait ses tableaux en rééquilibrant les points attribués au titre de l'ancienneté à la résidence, en douane et dans la catégorie. Elle devrait rendre un avis définitif lors d'un dernier GT organisé avant la fin de l'année.

II – Les situations particulières

- les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV, ex-ZUS) : après 5 années faites en QPV, un droit prioritaire de mutation est accordé. La bonification issue des ZUS est conservée. L'administration souhaiterait attribuer à la 6ème année un forfait de points aux agents y travaillant (soit entre 700 et 800 douaniers). Cela correspondrait à une année de bonification (12 points).
- les résidences bonifiées : la DG ne serait pas opposée à supprimer l'obligation de résidence [1] mais en échange veut en échange que l'on augmente le nombre de points à la résidence.

  Les points accumulés par les agents travaillant dans les résidences bonifiées au cours des années se monte à 4695. Selon la DG, seuls 40 agents auraient plus de 30 points. Ces points, en cas de suppression du système, seraient conservés par les agents jusqu'au 31/12/2016
- les agents ultra-marins : l'idée serait de leur attribuer un forfait de points (à voir selon le futur barème retenu pour le TAM) de manière à leur permettre de pouvoir retourner chez eux plus facilement. Une loi récente de l'Assemblée Nationale nous y contraint d'ailleurs depuis peu.
- les mouvements de DOM à DOM (à COM ...) : certaines OS souhaitaient que comme à la DGFiP il n'y ait plus de limite imposée aux mouvements de DOM à DOM [2]. La DG maintien un refus de principe, car elle veut éviter que des agents ne « chassent » les primes.
- la situation des IR chefs de service : la DG veut que les IR prenant des postes de responsabilité bénéficient, s'ils restent en poste au moins 4 ans, d'un forfait de points supplémentaires.

---

[1] *Obligation de résidence : les stagiaires devaient être titulaires de leur grade depuis au moins 1 an au 01/01 du TAM pour pouvoir solliciter une mutation. Ce qui revenait à « bloquer » les jeunes agents 3 ans sur leur première affectation.*

[2] *Alors qu'actuellement, un séjour de 2 ans en métropole doit être fait entre 2 séjours dans les DOM.*

- les critères pour départager des agents à égalité : la DG a accepté de remettre en priorité l'ancienneté en douane. Lors du prochain GT, elle devrait donner le classement définitif des critères retenus.
- les qualifications des marins : 10 capitaines 3000 ont été formés pour le DFP3[1] ; il en fallait 6 – 2 pour chacun des 3 équipages. 4 sont donc restés sur le carreau. Les OS souhaitaient qu'ils soient prioritaires pour les 2 autres DFP ; la DG veut limiter cette priorité au DFP1. Actuellement le bureau B2 travaille pour que les 2 autres patrouilleurs puissent entrer dans le champ d'application de la catégorie capitaine 3000 (bateaux de 50m et plus ; ce qu'ils ne sont pas). La DG devra aussi donner une réponse sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) que plusieurs marins ont passé.
- les MAD : elles n'existent pas légalement, elles relèvent des règles de gestion mais tout le monde est d'accord pour les limiter aux cas les plus graves.

Lors de ce GT il apparaît très clairement pour SOLIDAIRES DOUANES que la DG cherche à faire passer en force le principe d'un forfait de points renforcé pour l'ancienneté à la résidence au détriment des autres principes (forcer les gens à demeurer sur place plusieurs années à un moment où les restructurations s'annoncent importantes ; voilà une contradiction qui n'effraie pas Montreuil).

La DG cherche à conclure le plus rapidement possible en proposant un système qui n'est clairement pas satisfaisant pour les agents, surtout de la catégorie B (à cause des examens professionnels internes à la catégorie de grosses disparités lors de la constitution du TAM 2017 pourraient apparaître entre les C2, C1 et CP selon leur condition d'accès au grade). Les catégories C et A sont moins touchées par ce problème.

***SOLIDAIRES DOUANES** était représentée lors de ce GT par **A. DELAUNAY, R. PRATO et R. GOYATTON**. Pour toute demande de renseignement ; n'hésitez pas à les contacter.*

Le compte-rendu de ce GT national peut être retrouvé en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

[1] *DFP3 : Douane Française Patrouilleur n°3*

Des nouvelles de l'École des Douanes de La Rochelle

Le 20 octobre dernier, l'école des douanes de La Rochelle, qui accueillait en ce moment le premier stage commun de la catégorie B, a ouvert ses portes aux représentants syndicaux pour la traditionnelle présentation des OS.

L'occasion de prendre quelques photos qui donnent une idée un peu plus précise de l'ampleur des travaux actuellement en cours sur le site de l'ENBD (pour mémoire, la résidence des futurs stagiaires d'une surface habitable totale de 5 403m² coûtera la bagatelle de plusieurs millions d'euros (on parle entre 3 et 4).

Résidence des stagiaires, salles de cours, salles informatiques ... Un chantier énorme directement piloté par le Ministère au vu des sommes en jeu et qui a déjà connu un certain nombre de retards dus à des recours devant les juridictions administratives.

Le mercredi 4 novembre le Solidaires local, section du Doubs, tenait sa réunion mensuelle à la maison des syndicats à Besançon à partir de 9h.

Les dernières infos du Solidaires 25

Structures présentes : Insee, Sud Educ, Solidaires Douanes, UNIRS, Sud Santé Sociaux et Sud Rail.
Etaient excusées : AMEB, Solidaires Finances Publiques et Sud PTT.

L'ordre du jour prévoyait l'étude de plusieurs points :

1/ ***intervention de l'Union Nationale Inter-professionnel des Retraités de Solidaires (UNIRS)***

- le Comité Local anti-Tafta est engagé dans des manifestations comme Alternatiba. Désormais, 1 jour par semaine, le CL tiendra une permanence à l'université. Le 23 ou 24/11 (date à déterminer) une journée cinéma sera organisée autour des grands traités de libre-échange style CETA et ALENA.
- un mouvement va être organisé autour de la hausse de 0,1 % du montant des pensions (soit le prix d'une baguette de pain). Un rassemblement est prévu le 24/11 place Pasteur à partir de 10h pour dénoncer cette tartuferie. Des réunions ont déjà eu lieu avec la FSU et la CGT qui ont débouché sur la rédaction d'un communiqué et d'un tract commun.

2/ ***la réforme territoriale***

L'Insee fait une brève présentation de la réforme territoriale. En gros, l'administration utilise la prétexte de la réforme territoriale pour effectuer une réforme interne ... tout en réaffirmant l'indépendance de cette administration.

Le centre Insee de Besançon, comme les autres centres, est divisé en 3 branches : les RH (de plus en plus mutualisées au niveau national), les études (qui iraient à Dijon soit une vingtaine d'emplois en jeu) et la production statistique (qui resterait à Besançon). La direction maintient que seul le travail partira à Dijon mais que les agents resteront à Besançon et que du travail leur sera trouvé (!). Rappel que le travail sur site distant ne vaut que jusqu'à la fin de 2018. L'idée de départ de l'Insee était d'implanter une DR par nouvelle région (soit 13 au total). Le manque de crédits l'en a empêché. Seuls 3 centres (Amiens, Besançon et Poitiers) luttent encore. Les autres ont abandonné ou n'ont pas lutté. Au niveau de l'intersyndicale la CGT, et parfois la CFDT, travaillent de concert avec Solidaires.

Dans l'optique de la réunion du 12/11 à la préfecture de Dijon (touchant les administrations étatiques n'entrant pas dans le champs de la réforme – Finances Publiques, Education Nationale, Santé et Insee), une collègue de l'Insee siégera comme experte mais il manque encore un titulaire pour la Franche-Comté. Il serait souhaitable qu'il appartienne à une autre administration.

3/ ***présentation de la radio BIP***

Une présentation de la radio libre BIP a été faite. Cette radio, située rue de Viotte remonte aux années 80. L'ancienne équipe animatrice vient de laisser la place à deux nouvelles personnes. Celles-ci s'emploient à faire revivre cette radio dont l'audience a fortement chuté ces dernières années (à la différence de radio Zinzine - Alpes de Haute-Provence - ou de radio Canut, à Lyon, très ancrées dans le paysage local). Cette radio-association reçoit entre autre une subvention de la mairie mais en forte baisse.

L'idée serait de postuler pour occuper une grille horaire selon une fréquence mensuelle et de présenter les combats syndicaux menés par les structures membres de l'Union Solidaires 25, soit de manière individuelle, soit sous la forme de thématiques transversales (par ex. la réforme territoriale).

Infos complémentaires :

- site de la radio BIP : (http://radiobip.fr/) et fréquence (96.9FM).
- radios Zinzine (http://www.zinzine.domainepublic.net) et Canut (http://www.radiocanut.org).

Prochaine réunion du Solidaires 25, le 2 décembre à 9h (Maison des syndicats)

Agenda décembre 2015

- 01/12 : Comité Technique à la DI
- 01/12 : CAPC recours évaluation cat. B
- 15/12 : CAPC recours évaluation cat. C
- 15/12 : CAPL TA CP
- 17/12 : CAPC TA IR3 2ème tour
- 18/12 : GT sécurité des contrôles

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Secrétaire de la section Solidaires de Franche Comté

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de la section Solidaires de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS : 09.70.27.63.66 - jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr (BSE Pontarlier)

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent être inclues dans cette rubrique**.
- La cotisation des agent-e-s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

LA PELLE À CHNIS

numéro 25 - décembre 2015

La Pelle à Chnis est une publication de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté. **Directeurs de la publication** : Mrs Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com).

L'ÉDITORIAL DU MOIS

Tout changer pour que rien ne change !

Après les tragiques attentats du 13 novembre, il a bien fallu reprendre le chemin du travail même si le coeur n'y était pas. Tout en constatant que rien n'avait changé.

Au-delà de cette tragédie, il est ahurissant de constater que le maintien du PSD reste un dogme que la DG ne pense à aucun moment remettre en cause. Les renforcements d'effectifs promis (1000 emplois devenus 530 par le jeu des non suppressions) profiteront, et c'est bien compréhensible compte-tenu de leurs missions, à la Surv.

Le maillage AG-CO, lui, va continuer à être concentré alors que jamais la thématique des frontières et du contrôle, humain et des marchandises, n'ont jamais été aussi prégnants parmi la population et le monde politique.

On pourrait penser que la gestion du personnel désormais supervisée au CSRH de Bordeaux allait rendre cette matière plus accessible. Raté !! Lors des CAPL de décembre, les élus Solidaires, et pas qu'eux, ont pu constater que la nouvelle « merveille » (Sirhius) accumulait les erreurs. La DG admet du bout des lèvres que la tableau de la catégorie B est truffé d'erreurs (points de résidence faux, points famille oubliés …).

Cela promet donc un début d'année 2016 fort sympathique …

Au sommaire ce mois-ci

Page 2 : l'édito du mois

Page 3 : brèves et déconfiture

Pages 4-5 : Le chantier qui fait causer …

Page 6 : CR CAPL constitution TAM 2016 cat. C (15/12)

Page 7 : CR CAPL constitution TAM 2016 cat. B (15/12)

Page 8 : CR CHSCT 25 (18/12)

Page 9 : CR du GT Règles de gestion des mutations (08/12)

Page 10 : la fiche de paie électronique

Page 11 : agenda décembre - vos élus

Page 12 : bulletin d'adhésion - cotisations 2015

En attendant, mettons tout cela provisoirement de côté.

La section Solidaires Douanes de Franche-Comté vous souhaite, à vous ainsi qu'à tous vos proches, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Brèves et déconfiture

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

Feuille De Paye : ATTENTION !

Une mauvaise surprise attendait des collègues de Roissy UDD lors de l'ouverture de leur fiche de paye du mois de novembre. Les heures de RTS du mois de mai n'avaient pas été prises en compte soit une perte sèche de 500€ pour près de 21 collègues !!
Aussi faites attention et vérifiez bien la vôtre
Pour les roisséens, la régularisation se ferait en janvier 2016 ...

Comment Survivre au Ressources Humaines (au CSRH) ?

Depuis plusieurs mois le CSRH de Bordeaux, outre la paye, gère les dossiers individuels des agents.

Premier couac : les conditions de travail sont si pénibles que les arrêts maladie se multiplient (sous-effectif ...).

Deuxième couac : lors de la mise en place de ce nouveau service GRH, un détail, mineur, a été négligé par les concepteurs. La place nécessaire pour le stockage des (très) nombreux dossiers des agents.

Il a donc fallu, dare dare, louer dans la banlieue de Bordeaux un grand hangar, non sécurisé, pour pallier le manque de place. Plus « rigolo », il a aussi fallu acheter une voiture électrique pour que la BHR puisse aller chercher les dossiers lorsque nécessaire.

Ce qui signifie qu'il faut à chaque fois mobiliser 2 ou 3 agents pour récupérer des dossiers que l'on n'a pas pu stocker dans les bâtiments historiques de la DI place de la Bourse. C'est ballot pas vrai ?

Touche pas à ma carte !!

Les cartes Cado arrivant en bout de course, leur remplacement est envisagé. Les TSI, déjà surchargés de travail vont devoir y veiller.

Ce qui apparaît plus contestable, c'est que les futures cartes ne pourront être remises aux agents qu'en échange d'une copie de leur carte nationale d'identité, scannée, et qui serait stockée sur un serveur ... extérieur à la Douane.

Même si cela fait partie d'un processus de fiabilisation décidé par les instances nationales (authentifier les agents de manière à éviter que des procédures ne « tombent ») la question du contrôle du serveur et de son éventuelle utilisation par d'autres, personnes ou administrations – reste posée.

FIN DE CERTAINES NBI

L'Etat n'a pour obligation concernant les salaires que de nous verser ce qui correspond au traitement indiciaire. Les primes peuvent donc être supprimées sans qu'il n'y ait rien à redire. Néanmoins, on est en droit d'attendre de sa part un minimum de communication.

Quand la DG, sous prétexte de simplifications imposées par la mise en place du CSRH, supprime les NBI de « chef de visite » elle pourrait en avertir les agents en amont. Et non faire seulement « dégringoler » une note de la DI en décembre annonçant qu'au 01/01/2016 elle est supprimée.

Une attitude de gestion devenue banale.

Comment payer encore plus cher ...

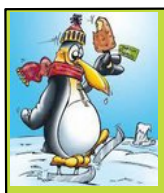

La BSE de Morteau dispose d'une chaudière dotée d'un filtre capricieux. Régulièrement en panne (et il peut faire froid dans le Haut-Doubs en hiver!), il faut appeler le réparateur pour qu'il nettoie ce filtre.

La DI refuse de procéder à son changement arguant d'un coût trop élevé (700€ environ). Le déplacement du réparateur est facturé 160€. Depuis septembre, il est déjà venu 4 fois. Un 5ème RDV a déjà été pris ...

Masse : cité de Pontarlier, le chantier qui fait causer

Pour les travaux de réparation dans les cités des douanes (mais pas uniquement), la Masse fait appel à des maîtres d'oeuvre externes de manière à assurer le suivi des chantiers et l'interface avec les sociétés comme la loi le prévoit. Tel est le cas de la DI de Dijon qui a fait appel à la société Semcoda installée à Bourg-en-Bresse (01).

Les travaux des cités de la DI sont listés et classés en Commission de Masse, dans le cadre de la programmation immobilière annuelle (PI dans le jargon), puis envoyés à Paris qui effectue ensuite un classement national en reprenant toutes les PI des Commissions Territoriales de la Masse (CTM, ex-CRM). Ensuite, les travaux sont lancés. Jusque là, tout est normal.

C'est à Pontarlier que cela s'est gâté.

La cité de Pontarlier, qui jouxte la BSE, se compose de 2 bâtiments de 12 appartements chacun.

Cela faisait déjà plusieurs années que la cité nécessitait de très importants travaux :

- des salles de bains insalubres,
- des toilettes à refaire,
- des cuisines à refaire totalement (sols, plafonds et murs),
- une installation électrique (prises, câblage ...) pas aux normes.

A cela, il fallait ajouter une difficulté supplémentaire : dès les premières vérifications, il avait été diagnostiqué la présence d'amiante dans les deux bâtiments !!

Cela signifiait un renchérissement du coût des travaux mais qui devaient être réalisés d'urgence (mise en danger des agents vivant dans un milieu nocif).

Finalement après plusieurs PI successives, les travaux ont été validés par Paris, les appels d'offre passés. Le début des rénovations a débuté courant septembre.

Nous ne sommes pas naïfs ; rares sont les chantiers à respecter les délais initiaux. Mais avec des entreprises locales, un maître d'oeuvre et un maître d'ouvrage extérieurs habitués à gérer ce type de chantier, on pouvait néanmoins penser que cela irait. Et bien non.

Le chantier de désamiantage a d'abord pris 10-15 jours de retard. Normal compte-tenu de ce type de chantier (une machine munie de dents racle les murs pour enlever le produit ; les ouvriers ne peuvent travailler qu'un certain nombre d'heures consécutives ..).

Sauf que les 2 maîtres, jedi par leur foi indestructible en le respect des délais par les entreprises, n'ont pas réagi à ce moment.

En toute bonne logique ils auraient dû décaler d'autant les tranches de travaux suivantes ; se ménageant ainsi une marge de sécurité. <u>1ère erreur</u>.

Le 27 novembre dernier, lors de la CTM, le représentant de la Semcoda a répondu positivement à la question du représentant Solidaires qui lui demandait s'il pouvait certifier que les locataires réintégreraient leur logement à la date prévue, soit le 14 décembre [1]. Il devait déjà se douter que les délais ne seraient pas respectés. <u>2ème erreur</u>.

Le vendredi 11 décembre, lors d'une réunion de chantier de crise, il a fallu décommander en catastrophe le déménagement du lundi (*les photos ci-dessous vous expliquent pourquoi*). Et reporter la date de réception des travaux au 15 janvier 2016.

[1] *Cf. le point II – Etat d'avancement des travaux 2015 du compte-rendu Solidaires de la CTM du 27 novembre 2015.*

Photos prises le 14 décembre, jour prévu du déménagement (les collègues devaient réintégrer leurs appartements tous neufs !!)

Le coin toilette déjà fonctionnel

Le chauffe-eau, bien protégé de la poussière

La cuisine : ne manquent que les meubles !

La cabine de la (future) douche

Des soucis ? On est au courant merci

Quelques tuyaux à réparer !

La situation étant devenue sérieuse (un des agents de la DI du service de la Masse avait même assisté à la fameuse réunion du 11 décembre et les locataires, dont le chef de cité, se plaignant ouvertement de la qualité du travail fait), SOLIDAIRES s'est emparé du dossier. **Via son élu en Commission masse, un courrier, accompagné de plusieurs dizaines de photos, a été envoyé au DI et au service de la Masse le 14 décembre.**

L'idée était de faire en sorte que la DI, via les gens qui sont payés pour cela – à savoir les deux maîtres jedi – mettent une certaine pression sur les entreprises pour que certains travaux déjà faits (si l'on peut dire) soient refaits. En particulier le projeté dans les cuisines. En enlevant par exemple les morceaux de tapisserie qui avaient été « oubliés » lors de la projection initiale [1]!! C'est le message que SOLIDAIRES a fait passer le 15 décembre en rencontrant les personnes du service Masse.

Il semblerait que cela ait eu un certain impact : les solutions proposées verraient un début de mise en œuvre (la rénovation des cuisines). Espérons que le reste suive. C'est en tout cas un dossier que SOLIDAIRES suivra attentivement car il est inenvisageable que les locataires rentrent le 18 janvier dans des appartements non terminés.

Sachant qu'il restera l'autre bâtiment à faire au printemps 2016 …

---

[1] *Pour mémoire, le projeté est un revêtement qui durcit une fois sur le mur. Il faudra donc poncer les murs avant de refaire une nouvelle projection.*

CAPL constitution du TAM 2016 cat. C
Dijon - 15 décembre 2015

CAP plénière

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET (DI Dijon), Mme LE PAIH représentant M. MILLET (DR du Centre), M. CARPENTIER représentant Mme LARMAND CANITROT DR de Bourgogne), M. HERRIOT représentant M. COMBE (DR Franche-Comté), Mrs CLAVEAU et GAGEY.

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES : Mme FAUCHET (titulaire) ; M. DE CUBBER (suppléant).
  - CGT : Mrs CHABERT et BOUDOT (titulaires),
  - UNSA : M. SIMONET (titulaire),
  - élus sans étiquette : Mme MARCHILLE et M. MILLEREAU (titulaires) et Mme PALLAVISINI (suppléante).

I – Déclaration liminaire et réponses du Président

SOLIDAIRES a, entre autre, rappelé que :
- les 1000 emplois promis se sont transformés en 500,
- le PSD continuait de s'appliquer,
- Sirhius pose de réels soucis de gestion (points de résidence faux, article 60 ou CB n'apparaissant pas ...).

La réponse du Président de la CAPL a été en gros de dire « certaines administrations n'ont pas de CAPL, nous nous y tenons toujours », « le PSD tien compte des suppressions d'emplois prévues sur 3 ans on n'a pas le choix ».

II – Approbation du PV du 10/09/2015

Présentation des statistiques de la campagne d'évaluation 2015 des agents de la catégorie C.

Vote : PV approuvé à l'unanimité.

CAP restreintes

- ACP 1 :

Etaient présents :

- **Parité administrative** : les mêmes que cités ci-dessus.

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES Douanes : Mme FAUCHET (titulaire), M. DE CUBBER (suppléant avec voix délibérative).
  - UNSA : M. SIMONET (titulaire).

SOLIDAIRES DOUANES a été désignée secrétaire adjoint.

I - Approbation du PV du 10/09/2015

Vote : PV approuvé à l'unanimité.

II – Examen des demandes d'inscription au TAM

- 7 inscriptions au TAM 2016 dont 3 agents ayant sollicité un ou plusieurs postes à profil : 2 avis très favorables, 1 avis très réservé, pour les demandes pour Paris-Spécial, 1 radiation du tableau car réussite de l'examen pro (stagiaire en catégorie B).
- 1 anomalie a été prise en compte par la GRH et remontée au CSRH. Les anomalies sur les DIIR (non prises en compte des mentions particulières comme les CB, DL, RC et article 60) ont été signalées par la GRH au CSRH et sont en attente de régularisation.

Vote : Abstention : Solidaires (2). Pour : Administration (3) + UNSA (1).

Solidaires s'est abstenu car le tableau 2016 est susceptible de modifications ultérieures compte-tenu de tous les points problématiques évoqués au cours de la CAPL.

- ACP 2:

Etaient présents :
- **Parité administrative** : les mêmes que cités ci-dessus.
- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES : Mme FAUCHET (titulaire) et M. DE CUBBER (suppléant),
  - CGT : Mrs CHABERT et BOUDOT (titulaires),
  - UNSA : M. SIMONET (titulaire).

I - Approbation du PV du 10/09/2015

Vote : PV approuvé à l'unanimité.

II - Examen des demandes d'inscription au TAM

5 inscriptions au TAM 2016 dont 1 agent ayant sollicité un poste dans les DOM/COM : avis très favorable.

Vote : Abstention : Solidaires (1) + CGT (2) Pour : Administration + UNSA (1).

Solidaires s'est abstenu car le tableau 2016 est susceptible de modifications ultérieures compte tenu de tous les points problématiques évoqués au cours de la CAPL.

Vos représentants Solidaires : Sylvie FAUCHET (titulaire) et Jean-Paul DE CUBBER (suppléant).

Pour davantage d'informations n'hésitez pas à les consulter.

Pour finir, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de demander par simple courriel l'extrait du PV de la CAPL vous concernant au service BOP-GRH de la DI.

CAPL constitution du TAM 2016 cat. B
Dijon - 15 décembre 2015

CAP plénière

Etaient présents :

- **Parité administrative** : M. BAILLET (DI Dijon), Mme LE PAIH représentant M. MILLET (DR du Centre), M. CARPENTIER représentant Mme LARMAND CANITROT DR de Bourgogne), M. HERRIOT représentant M. COMBE (DR Franche-Comté), Ms CLAVEAU et GAGEY.

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES : Mme MOINDROT (titulaire) et M. GOYATTON (expert),
  - CGT : Mmes DE BOISVILLIERS et F. REYNAUD (titulaires) et PARETTI (suppléante ayant voix délibérative),
  - UNSA : Ms GUYON (titulaire) et HOLTZER (suppléant).

Déclaration liminaire et réponses du Président

SOLIDAIRES a, comme en CAPL n°3, rappelé que :
- les 1000 emplois promis se sont transformés en 500,
- cette CAPL n'intègre pas les récents Tableaux d'Avancement (TA),
- Sirhius pose de réels soucis de gestion (points de résidence faux, article 60 ou CB n'apparaissant pas ...).

Les réponses du Président de la CAPL ont été les mêmes que lors de la CAPL catégorie C.

CAP restreinte Contrôleurs Principaux (CP)

Étaient présents :
- **Parité administrative** : les mêmes que cités au dessus.

- **Parité syndicale** :
  - CGT : Mme REYNAUD (titulaire).
  - UNSA : Ms GUYON (titulaire) et HOLTZER (suppléant).

Il y avait 18 inscriptions de CP au TAM 2016 dont 8 nécessitaient un avis de la CAPL (demandes sur des postes à profil). Ceux-ci ont reçu un avis favorable de la hiérarchie.

Par ailleurs, 2 anomalies ont été signalées au CSRH de Bordeaux et seront prises en compte dans la version définitive du tableau.

Vote : *abstention des 2 représentants CGT et UNSA au motif que le tableau proposé lors de cette CAPL n'est pas définitif.*

CAP restreinte CP et C1

Étaient présents :
- **Parité administrative** : Ms BAILLET, (DI Dijon), CARPENTIER (représentant la DR de Bourgogne), HERRIOT (représentant le DR de Franche-Comté) et CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale** : les mêmes que lors de la séance plénière (SOLIDAIRES, CGT et UNSA).

15 inscriptions au TAM 2016 (2 de Bourgogne, 5 de Franche-Comté et 8 du Centre).

7 nécessitaient un avis de la CAPL suite à des demandes sur des postes à profil. Tous les dossiers sauf un ont reçu un avis favorable de la hiérarchie.

Les OS se sont assurées que la demande de régularisation des points de résidence d'un agent avait bien été prise en compte par le CSRH ; ce que la RH a confirmé.

Vote : *abstention des représentants SOLIDAIRES, CGT et UNSA au motif que le tableau proposé lors de cette CAPL n'est pas définitif.*

CAP restreinte C1 et C2

Étaient présents :
- **Parité administrative** : Ms BAILLET, (DI Dijon), CARPENTIER (représentant la DR de Bourgogne), HERRIOT (représentant le DR de Franche-Comté) et CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale** :
  - SOLIDAIRES : Mme MOINDROT (titulaire) et M. GOYATTON (expert),
  - CGT : B. DE BOISVILLIERS (titulaire) et P. PARETI (suppléante avec voix délibérative).

21 inscriptions au TAM 2016 (3 de Bourgogne, 12 de Franche-Comté et 6 du Centre).

4 nécessitaient un avis de la CAPL suite à des demandes sur des postes à profil. Tous les dossiers ont reçu un avis favorable de la hiérarchie.

Les OS se sont assurées que la demande de régularisation des points de résidence d'un agent avait bien été prise en compte par le CSRH ; ce que la RH a confirmé.

Vote : *abstention des représentants SOLIDAIRES et de la CGT au motif que le tableau proposé lors de cette CAPL n'est pas définitif.*

La date de la CAPC du TAM définitif est fixée au 18/02/2016 et la CAPC de mutation au 19/04/2016.

SOLIDAIRES Douanes était représentée par Judith MOINDROT (titulaire) et Renaud GOYATTON (expert).

Pour davantage de renseignement n'hésitez pas à les contacter.

En direct du CHSCT 25

Compte-rendu de la réunion du 18 décembre

Au revoir Martine !

Voilà, le dernier CHSCT du Doubs s'est déroulé le 18 dernier pour une séance consacrée aux mesures de sécurité prises dans les différentes administrations des finances suite aux immondes attentats de novembre.

Dans l'ensemble, tout a été fait pour assurer une sécurité relativement bonne et protéger les personnels ; relativement bonne car il est quasiment impossible de mettre en place des mesures et procédures totalement efficaces faces à de tels fanatiques, à part se barricader, et encore.

Revenons plutôt sur cette année 2015 : 8 réunions plénières, 4 GT et 8 visites de site, ce qui reste dans la moyenne des autres années mais la quantité en matière de CHSCT ne veut pas dire grand-chose. C'est l'intérêt des mesures et la préservation ou l'amélioration des conditions de travail qui comptent.

Des points positifs ont été enregistrés en la matière mais les différentes réformes en cours sont venues anéantir une grande partie de ces efforts. Car désormais, la douane n'est plus seule.

Profitant de l'annonce des fusions de régions, la DRFiP et l'Insee ont toutes deux lancé des « restructurations visant à des économies d'échelles » (comme le dit si bien notre Présidente), c'est à dire des fermetures de services et des transferts d'agents sur la Bourgogne. Et là, tout de suite le ton a changé et le véritable visage des représentants de ces administrations s'est révélé : cassant, méprisant, donneur de leçons, ...

Alors pour leurs rendre hommage et en tout premier lieu notre chère Présidente, Madame Martine-Marie Viallet, directrice de la DRFiP, je vais reprendre les mots de nos camarades de Solidaires Finances Publiques.

ATTENTION : Oui, une fois de plus, nous disons du mal de la hiérarchie (quelle horreur !) alors que ceux que cela dérange ou indispose – il y en a- passent leur chemin, il serait dommage que leur béatitude ne soit troublée.

« Malgré tout le respect que nous portons à notre chère Directrice, obligée de nous quitter pour un nouvel emploi de directrice de la nouvelle grande région Bourgogne Franche Comté, force est de constater que le souvenir de son bref passage dans le Doubs ne restera pas impérissable dans les esprits. Nous n'avons pas comme elle l'art de pratiquer la langue de bois et en toute franchise, nous vous confierons que son départ ne nous tirera pas les larmes, contrairement à celles dont elle nous a généreusement gratifiés lors d'un récent CHSCT en faisant preuve d'une qualité d'interprétation théâtrale que nous ne pouvons que saluer ! Mais rassurez-vous, cette prouesse mémorable, même si elle fut digne d'une haute sociétaire de la Comédie Française, ne nous poussera pas pour autant jusqu'à faire passer une enveloppe dans les services pour lui offrir un cadeau de départ.

Voilà donc encore un nouveau départ dans notre département ! Un de plus ! Mais heureusement remplacé dès début janvier ! Ouf ! Pas comme les 2300 emplois qui vont encore être supprimés en 2016 dans nos rangs et qui ne font même pas l'objet du moindre commentaire dans les médias. »

Bonnes fêtes Madame la Présidente !

Par notre correspondant Christophe Bedeaux

Groupe de Travail Règles de gestion « Mutations »
Paris 8 décembre 2015

Personnels restructurés : et après ? plus personne ne bouge !

Le 8 décembre s'est tenu le 3ème GT consacré aux futures Règles de Gestion sur les Mutations que la DG souhaitait tenir. Les 2 précédents [1] avaient eu lieu les 26/06 et 03/11. Il faut bien admettre que les règles applicables au Tableau d'Avancement des Mutations (TAM) est devenu très (trop?) complexe au fil des ajouts, rectifications. Créant par là des injustices voire des inégalités entre agents.

Le principal point d'achoppement entre la DG et les OS portait sur le barème de points concernant l'ancienneté à la résidence.

Suite aux GT des 26/06 et 03/11, la DG, outre les scenarii fondés sur des durées de 5 et 7 ans, relançait l'idée de scenarii sur 10 ans. Idée rejetée par les OS (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD/FO).

PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION

Scenarii à 5 ans (3 possibilités) :
- ancienneté catégorie (1 point/an) + ancienneté douane (1 point/an) + 1 point par mois d'ancienneté à la résidence (plafond de 60 points),
- ancienneté catégorie (2 points/an) + ancienneté douane (2 points/an) + 1 point par mois d'ancienneté à la résidence (plafond de 60 points),
- ancienneté catégorie (3 points/an) + ancienneté douane (3 points/an) + 1 point par mois d'ancienneté à la résidence (plafond de 60 points).

Dans les documents de travail, la DG avait également présenté les mêmes méthodes de calcul sur des scenarii à 7 et 10 ans.

La DG souhaitait très fortement augmenter le nombre de points à la résidence de manière à égaliser (minima) l'ancienneté dans la catégorie et en douane, critères jusque-là prévalants.

SCENARIO RETENU

Après de laborieuses discussions, le scénario à 7 ans suivant a été retenu :

ancienneté catégorie + ancienneté douane + 1 point par mois d'ancienneté à la résidence (plafond de 60 points).

Parmi les autres points discutés lors de ces 3 GT et pour lesquels une décision a été arrêtée le 08/12 :

- les résidences bonifiées : comme l'obligation d'être titulaire depuis au moins un an à la date d'inscription au TAM est supprimée (cela avait pour conséquence de fixer les agents sur certaines résidences pendant 3 ans d'où un quota de points attribués en « échange »), le système disparaît. Les agents conserveront leurs points lors du TAM 2017 mais les perdront lors de la 1ère mutation.
- les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV, suite des ZUS) : il est décidé de l'attribution d'un barème forfaitaire de 24 points aux agents ayant effectué 5 années au sein du même QPV. Ce barème s'ajoute à la priorité de mutation et l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA).
- les chefs de service IR2/IR3 : un barème forfaitaire de 30 points leur sera attribué après 3 années effectives sur un poste (à la 4ème année donc).
- les Personnels Navigants Techniques (PNT) : les tableaux de ces personnels sont fusionnés.
- les personnels originaires des DOM : le forfait de points attribués passe de 40 à 60.
- les capitaines 3000 et mécaniciens 8000KW : priorité de mutation confirmée pour le PGC3 de Marseille mais DG/B2 travaille à étendre ces qualifications aux 2 autres PGC (Boulogne et Brest).

Parmi les points abordés en questions diverses, la question des LA ainsi que la suppression des SRA en tant que résidence autonome seront abordées lors d'un GT Règles de gestion pure (hors mutations) au cours du 1er semestre 2016.

Les modifications intervenues lors de ce GT seront validées lors d'un Comité Technique de Réseau (CTR) en 2016.

L'intégralité du compte-rendu peut être consultée sur le site de Solidaires Douanes.

[1] *Pour les 2 autres GT, voir les comptes-rendus dans les Pelle à Chnis de juillet et novembre 2015.*

La fiche de paie électronique et les pensions à un clic de la dématérialisation

Le 10 septembre dernier, le gouvernement avait annoncé que l'un de ses objectifs était de dématérialiser les fiches de paie ainsi que les bulletins de pension. On en sait désormais plus sur ce projet qui devrait voir le jour (très) bientôt.

Ce projet est piloté par la DGAFP et la DGFiP, en lien avec le Service des Retraites de l'État (SRE).

L'idée est de créer un espace de stockage numérique (ou « *cloud* »), dénommé ENSAP pour espace numérique sécurisé de l'agent public, au sein duquel chaque agent/pensionné de l'État disposera notamment de ses bulletins de paie/pension. Des services seraient également associés via le site d'accès à l'ENSAP : www.agent-public.gouv.fr.

QUI SERA CONCERNÉ ?

- tous les agents de l'État dont la fiche de paie est établie par la DGFiP soit 2,5 millions d'agents (fonctionnaires, militaires, magistrats et contractuels)
- les pensionnés de l'État.

Sont donc exclus les agents des FP Hospitalière et Territoriale, ainsi que les agents dont la fiche de paie n'est pas faite par la DGFiP (cf. les universités). Pour les agents sans accès à internet, un système dérogatoire – fiche de paie sous format papier – serait mis en place.

DOCUMENTS ET SERVICES EN LIGNE

- **pour les retraités** :
  - accès optionnel au départ,
  - accès aux documents dès la mise en place du système (titres et bulletins de pension),
  - pas d'accès aux documents antérieurs à la mise en place du service.

- **pour les actifs** :
  - bulletins de paie/solde, décomptes de rappel, attestations fiscales de traitement et de salaire, relevé de situation individuelle (RSI) et simulations retraite.
  - accès à des services comme le Compte Individuel Retraite (CIR), un simulateur de calcul de pension, une messagerie sécurisée.

Les documents seraient conservés durant toute la période d'activité et de retraite de l'agent public, selon des modalités permettant de répondre aux exigences de la CNIL :

- **pour les bulletins de paie** : jusqu'à 5 ans après le départ en retraite effectif de l'agent (y compris pour les agents ayant quitté temporairement ou définitivement les administrations d'État avant la fin de leur vie active),

- **pour les bulletins de pension** : jusqu'au décès du dernier ayant cause de l'agent.

L'authenticité et l'opposabilité des documents imprimés seraient assurées via un code sécurisé apposé par le système sur chaque document et reprenant la norme de sécurité 2D-Doc déjà en oeuvre à l'agence nationale des titres sécurisés (Ministère de l'Intérieur).

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **fin 2016** : test auprès des personnels civils et militaires de la Marine Nationale.

- **2017** : tests étendus à d'autres administrations et début de la généralisation.

- **2018-2020** : phase finale de généralisation progressive.

L'intégralité du tract est sur le site de Solidaires Douanes : La dématérialisation des fiches de paie.

Agenda prévisionnel des CAPC début 2016

- **16/02** : CAPC TAM 2016 catégorie A
- **18/02** : CAPC TAM 2016 catégorie B
- **23/02** : CAPC TAM 2016 catégorie C
- **15/03** : CAPC recours catégorie A
- **05/04** : CAPC TA AC-ACP1/2, recours catégorie C
- **13/04** : CAPC Mutations catégorie C

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Secrétaire de la section Solidaires de Franche-Comté

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de la section Solidaires de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS : 09.70.27.63.66 - jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2015

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

Solidaires DOUANES Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 26 – janvier 2016

Brèves et déconfiture (page 3)

Pontarlier : les travaux inachevés de la cité (page 4)

CR du CDAS 25 12/01 (page 5)

Les BACF sur les rails (page 6)

CR CAPC 09/12 titularisations et recours cat. B (page 7)

CR CAPC 15/12 titularisations et recours cat. C (page 8)

CR GT sécurité des contrôles 18/12 (pages 9-10)

La Pelle à Chnis est une publication de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté. **Directeurs de la publication** : MM Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com).

L'ÉDITORIAL DU MOIS

On est en plein délire

AGENDA FÉVRIER

- **11/02** : GT CHSCT 25
- **16/02** : CAPC TAM 2017 cat. B
- **18/02** : CAPC TAM 2017 cat. B
- **23/02** : CAPC TAM 2017 cat. C

L'année s'est terminée de manière lugubre ; c'est le moins que l'on puisse dire. Les conséquences de la tragédie de Paris vont sans doute se faire sentir pendant encore longtemps. Et la douane ne fera pas exception à la règle. Peut-être pas pour les raisons que l'on croit.

Suite aux attentats, le pouvoir a fait des annonces concernant la douane (1000 créations d'emplois, achat de matériel, le retour des contrôles aux frontières). A cette occasion, la notion de « frontière » a fait un retour remarqué au sein du débat public. Cette notion avait totalement disparu du discours, y compris de celui de la DG.

On se rend compte aujourd'hui que le postulat de départ (les 1000 créations d'emplois) sera en fait pour partie des non-suppressions et que les unités en frontière ne seront pas celles qui bénéficieront en priorité des arrivées (et nous savons toutes et tous en Franche-Comté ce qu'est une frontière tierce). On découvre que DG et Ministère, à l'unisson, confirment que le PSD sera bien appliqué pour les AG-CO ainsi que les petites unités SURV. Si on en doute encore, il suffit aux sceptiques de lire le compte-rendu de la rencontre entre C. Eckert et l'Amicale des DR le 15 janvier dernier.

Par contre nous ne pouvons que nous féliciter des achats de matériels pour la SURV qui en manquait. Il est simplement malheureux qu'il ait fallu les attentats du 13/11 pour que cela soit rendu possible. Et pourtant ce n'est pas faute pour la DG d'avoir été prévenue depuis des années par les OS, Solidaires en tête.

Les débuts d'année sont synonymes de changements (au moins pendant le mois de janvier…). Ce journal n'échappe pas à la règle : vous allez pouvoir constater que sa mise en page a quelque peu évolué. Nous continuerons de vous y donner des informations utiles, fiables et non polémiques.

Bonne lecture à vous.

LA SECTION SOLIDAIRES DOUANES DE FRANCHE-COMTÉ VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR CETTE ANNÉE

ACTUALITÉS BRÈVES

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

E-cites ? Ici Morteau, Répondez !!

Le dernier Douane Infos se fait largement l'écho de la mise en œuvre, et de la réussite, du système E-citès (dématérialisation des permis citès relevant de la Convention de Washington). Si 2 bureaux pilotes sont bien mentionnés dans l'article, seuls des agents de la DG et de Roissy livrent leur sentiment sur ce programme.

Or la DI de Dijon comptait un bureau-pilote ; celui de Morteau (2ème bureau de France pour les citès). Si la douane est une grande famille, il vaut mieux que certains membres n'habitent pas en dehors de Paris sinon ils deviennent difficilement joignables !! Cette « communication » est d'autant plus regrettable que les agents, chef de service y compris, se sont investis et ont fait remonter de nombreux dysfonctionnements. Participant ainsi pleinement à la réussite du programme.

Autre remarque : le bureau de Tours qui gère une grande marque du luxe a eu la surprise de découvrir le 09/12 que l'E-citès était généralisé. Sans info préalable de la hiérarchie locale ou interrégionale. Les agents ont apprécié de se retrouver mis devant le fait accompli. ...

26 janvier : journée d'action nationale pour la Fonction Publique

(appel unitaire CGT, FO et Solidaires)

- Pour de meilleurs salaires,
- Pour de véritables emplois permettant d'assurer nos missions de services publics,
- Pour une fonction publique de proximité.

Le matin des rassemblements auront lieu organisés par chaque corps professionnel avant de grands rassemblements unitaires l'après-midi.

Davantage de renseignements sur le site de l'Union Solidaires, rubrique « Grève du 26 janvier »

C. Eckert devant l'Amicale des DR

Le 15/01, C. Eckert est intervenu devant l'Amicale des DR. L'occasion de rappeler *« l'existence des frontières »* et leur utilité. Cela lui a permis de confirmer les 1000 créations d'emplois annoncées par le Président et les 38 millions d'€ de matériel pour 2016.

Toutes ces annonces ont été tempérées par la confirmation du maintien du PSD. Il compte sur *« un encadrement performant et bien dans son uniforme »* car 2016 annonce des suppressions de services. Les OS ont eu *« assez de temps pour s'approprier les réformes »* (!).

Il a confirmé l'application du protocole PPCR [2] et rappelé son souhait que les cadres de la DGDDI puissent « évoluer dans des conditions épanouissantes ».Voilà qui promet !!

Un trompe l'œil

La DNRED annonce qu'elle vient de mettre fin à une fraude à la TVA d'un montant de 4 millions d'euros. 5 enquêteurs y sont en charge de ce type de fraude. Courage les gars. Ne restent selon les estimations qu'entre 10 et 17 milliards d'euros à récupérer. Avec plus d'effectifs ?

Signez la pétition en ligne lancée par les collègues de la BSI d'Agen [1] :

NON À LA SUPPRESSION DE LA BRIGADE D'AGEN

---

[1] *Pour accéder à la pétition en ligne, placez votre curseur de souris sur l'annonce, appuyer simultanément sur la touche Ctrl + clic gauche de la souris.*

[2] *PPCR : Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération.*

Pontarlier : les travaux inachevés de la cité

Lors du précédent numéro [1], nous avions évoqué les difficultés auxquelles font face les locataires de la cité de Pontarlier pendant les travaux de rénovation d'un des deux bâtiments.

Suite à l'intervention de SOLIDAIRES - photos à l'appui -, et prenant conscience sans doute de l'ampleur du problème, la DI avait quelque peu « remué » les entreprises. Avec quelques résultats faut-il souligner car la qualité de leur travail n'était tout simplement pas acceptable.

A noter que cette affaire illustre bien les difficultés à reconcentrer certaines fonctions au niveau de la DI. Si, selon la DI, cela accroît la technicité des agents concernés, elle fait perdre une proximité bien utile avec le terrain comme ce chantier le démontre quotidiennement.

Un chantier de plus de 350 000€ et des sociétés (très) peu pro

Quelques améliorations à noter

Suite à celle faite le 14 décembre, le représentant SOLIDAIRES à la Commission Masse a effectué une seconde visite le 9 janvier dernier sur le site de Pontarlier.

Des améliorations ont été notées à cette occasion (cf. photos ci-dessous). Le projeté dans les cuisines a été repris et présente un meilleur aspect. Des goulottes ont été installées et dissimulent un certain nombre de tuyaux, mais pas tous, des trous par lesquels passent des câbles ont été bouchés. Les salles de bains, insalubres et pleines d'amiante au début des travaux, étaient en cours de finition. Il faut admettre que leur rendu est vraiment bien.

Cependant, les sociétés du chantier rechignent clairement à faire les travaux de finition (trous dans les murs, traces de peinture, projeté sur les sols et les portes…). Ce n'est, hélas, pas le seul souci rencontré.

Un chantier qui reste très mal engagé

Même si SOLIDAIRES peut se féliciter de son action, on est loin de tout triomphalisme. Dès le 9 janvier, il apparaissait clair que les nouveaux [2] délais prévus ne seraient pas respectés (réception des travaux le 18 et premiers déménagements le 19). Il restait tout simplement trop de choses à faire, à terminer … et de malfaçons à corriger.

Que l'on en juge plutôt (liste non exhaustive) :

- 4 plafonds effondrés suite à la réaction d'un des composants chimiques,
- des sols anti-glisse abîmés alors qu'ils viennent d'être posés,
- la commande de toilettes passée en retard (articles non livrés et de plus épuisé),
- des plinthes sont manquantes ou cassées …

Sans compter que seuls 8 appartements sur les 12 ont des travaux engagés. Or lors du report de décembre, il avait bien été stipulé aux sociétés que les 12 devraient être livrés le 18 janvier.

Cerise sur le gâteau, il avait fallu décommander en catastrophe au mois de décembre le déménageur (de Chalon s/ Saône). Ce qui a, très certainement, occasionné le paiement de pénalités.

On attend avec « impatience » la réunion du 18 janvier qui devrait officialiser la réception de la première tranche des travaux (le désamiantage du second bâtiment débute le 15 mars).

Des corrections ont été apportées mais cela reste insuffisant

[1] *Numéro n°25 de décembre 2015 pp 4-5. Visite à Pontarlier effectuée le 14/12/2015.*
[2] *Le déménagement devait se faire initialement le 4 puis le 14 décembre.*

Réunion du Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)

Compte-rendu de la réunion du 12 janvier

Comment essayer de faire aussi bien avec moins de moyens

Un contexte délicat ...

Afin de marquer leur mécontentement face à la réduction drastique du budget de l'action sociale pour 2016 (diminution de 28 millions €) les représentants du personnel du Doubs, en intersyndicale, ont pris la décision de ne pas participer au dernier Comité Départemental d'Action Sociale de l'année 2015.

C'est donc le 12 janvier 2016 que cette instance s'est réunie en seconde convocation.

1000€ de baisse de budget

Si la mauvaise nouvelle de la réduction du budget 2016 a bien évidemment été confirmée (dans les faits, c'est une baisse d'environ 1000€ qui affectera le budget départemental lequel passera de 40 112€ à 39 047€), nous pouvons néanmoins nous réjouir, après plusieurs années chaotiques, de la stabilité enfin retrouvée du service social du Doubs.

... marqué par des avancées ...

En septembre 2015, notre département a en effet accueilli madame Mireille Dubos en tant que nouvelle conseillère technique régionale puis en octobre 2015, madame Laura Duboz, assistante sociale. Cette dernière, nommée à titre permanent dans notre département en tant que titulaire, entend y demeurer de façon pérenne. Affectée au seul ministère des finances, elle interviendra de manière individuelle à la demande des agents ou suite à un signalement et de façon collective en effectuant des visites de postes et de services. Elle assurera également des permanences dont les lieux et dates seront communiqués prochainement aux agents.

Il est également à noter que suite au départ au 31 décembre 2015 de la correspondante sociale des Douanes, son remplacement sera effectif au 1er avril 2016.

Concernant un autre volet de l'action sociale, une étude statistique sera menée afin de recenser le besoin de mettre à la disposition des agents, les services d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Ce soutien viendrait en complément de celui qui est déjà proposé sous forme d'heures de psychologue.

Après réception de la note d'orientation ministérielle et de la notification officielle du budget 2016, un nouveau CDAS sera convoqué, vraisemblablement début mars, afin de déterminer la répartition des crédits.

... et le maintien d'acquis

Nous pouvons néanmoins d'ors et déjà assurer les agents que les services et prestations assurés en 2015 par l'action sociale départementale seront reconduits en 2016 de façon quasiment identique. Outre les enveloppes consacrées à l'agencement des coins repas, à Amitié Finances et aux heures de psychologue visées précédemment, celle consacrée à l'organisation des arbres de Noël et aux cadeaux des enfants sera reconduite pour un montant similaire.

Enfin, la traditionnelle sortie retraités aura lieu au mois d'avril tandis que celle consacrée aux familles devrait intervenir courant juin.

Les représentants de Solidaires Finances siégeant au CDAS 25

Edith BEDEAUX — Pascale GIROUX
Céline VIAL — Gilles GALLIOT

Les Brigades À Capacité Ferroviaire (BACF) sur de nouveaux rails

À la fin du mois d'octobre 2015, la DG a annoncé qu'afin de renforcer l'actuel maillage des contrôles ferroviaires [1], 8 nouvelles brigades allaient être officialisées courant 2016 sous le nom de Brigades à Capacité Ferroviaire (BACF).

Elle a fait paraître en décembre dernier un Douane Infos [2] qui fixe le cadre dans lequel ces nouvelles unités vont opérer (Bordeaux, Frouzins, Lyon, Marseille, Marne-la-Vallée, Nice, Pontarlier, Port-Vendres et Rennes).

Une idée a *priori* séduisante

Il s'agit de mieux couvrir les grands axes du réseau ferroviaire français en dotant des unités de cette capacité nouvelle sur des façades jusque là démunies (principalement ouest et sud).

Les axes sensibles à la fraude du sud, sud-ouest seront mieux quadrillés, les contrôles embarqués et/ou à quai pourront se dérouler dans de meilleures conditions de sécurité.

Dans le contexte post-13/11, ce renforcement des contrôles tombe « à pic ».

14 brigades dédiées au contrôle des trains : 6 sont spécialisées ; les autres ont la capacité d'effectuer ce type de contrôle

Une idée pas forcément réaliste

- les brigades n'ont pas été renforcées pour cette mission ;
- les techniques de contrôles embarqués et à quai nécessitent du temps. Y en aura-t-il assez pour les BACF pour se les approprier ?
- les escouades auront-elles le matériel adéquat pour effectuer les contrôles embarqués (le PSA [3] n'est pas toujours le plus indiqué) ?
- pour mémoire la BSE de Pontarlier a été pendant longtemps assignée aux contrôles des trains avant que la DGDDI refuse de continuer à payer les indemnités ...

▪ **Emplacement des BACF**

1 - Marne-la-Vallée
2 - Rennes
3 - Bordeaux
4 - Frouzins
5 - Port-Vendres
6 – Marseille
7 - Nice
8 - Lyon
9 - Pontarlier

▪ **Localisation des BFS**

1 - Paris
2 - Lille
3 - Metz
4 - Bâle
5 - Modane
6 - Bellegarde

Carte du réseau SNCF grandes lignes.

[1] *Maillage composé à l'heure actuelle de 6 Brigades Ferroviaires Spéciales : Bâle, Bellegarde, Lille, Metz, Modane et Paris.*
[2] *Douane Infos n° 12/2015.*
[3] *PSA : le Pistolet Semi-Automatique - de marque Sig – qui a remporté le marché commun police-gendarmerie-douane.*

Compte-rendu de la CAPC
Recours entretiens professionnels cat. B
Paris - 9 décembre 2015

Le 09/12 s'est réunie la CAPC n° 5 (catégorie B) pour les titularisations et les recours 2015. M. A. Lopes, chef du bureau A2, présidait la séance.

CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO siégeaient pour la parité syndicale. La CGT a été désignée secrétaire-adjoint de la séance.

I – Approbation de PV antérieurs

Vote pour : administration CGT, CFDT, UNSA et USD-FO.
Abstention : SOLIDAIRES (*les PV ne sont pas suffisamment communiqués en amont aux OS pour pouvoir y faire des modifications).* Le Président a accepté pour la suite d'envoyer les projets plus en amont.

II – Intégration de militaires en Douane

Ces agents ont été recrutés en Douane en 2014 au titre de l'article L 4139-2 du Code de la Défense.

Ils vont être affectés en Brigades Aériennes (BSAM - BSAT), à la maintenance aérienne, en Brigades Nautiques (BSN, BGC et PGC) et à la DOD.

Vote pour : administration, CFDT, UNSA et USD-FO.
Abstention : SOLIDAIRES (*la DG sait organiser des FP en interne - motards – mais le manque d'effectifs est criant*).
Vote contre : CGT

III – Titularisations d'agents

A – ***Agents proposés à la titularisation (100 dossiers)***

4 agents nommés le 01/09/2014 au titre du concours de C2 spécialité maintenance navale et 96 agents nommés au titre du concours de C2 (61ème session OPCO et 60ème SURV), dont :

- 1 agent ayant eu un arrêt maladie pendant sa période de stage,
- 2 agents recrutés au titre de travailleurs handicapés (décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié).

Vote pour unanime.

B – ***Agents non proposés à la titularisation (4 dossiers)***

Pour les collègues non spécialistes, l'administration a accepté que les stages soient prolongés et qu'il n'y ait aucun licenciement.

Vote pour unanime.

Pour le collègue spécialiste, le débat a été plus houleux et n'a pas permis de dégager de consensus.

Vote pour : parité administrative.
Vote contre : parité syndicale.

IV – Mise à Disposition (MAD) 1 dossier

En dépit de l'absence de documents détaillés fournis aux OS, celles-ci, au fait du dossier, ont pu appuyer la demande du collègue.

Vote pour unanime.

V – Recours en évaluation

Total de la dotation 2015 en CAPC n°5 = 33 mois (dont 32 pour la dotation 2015 stricto sensu, et 1 pour le reliquat 2014).

Ceux-ci génèrent une frustration de plus en plus évidente parmi les agents.

Où sont mes mois?

En effet, les « réformes » d'austérité successives des grilles indiciaires ont entraîné pour nombre de collègues des pertes d'ancienneté, parfois de plusieurs années. Aussi observer que les efforts déployés ne sont manifestement pas « récompensés » (de surcroit par une très modeste consolation d'un mois ou deux !) est de moins en moins compris. Et accepté.

On constate également un traitement différencié entre les différents dossiers…

– **cas n°1** : le dossier, très méritant, est porté depuis pas mal de longues minutes en CAPC en intersyndicale quasi complète (SOLIDAIRES, CFDT, CGT et USD-FO), jusqu'à ce qu'une OS susnommée se distingue en lâchant : *«Hors PV, c'est peut-être un dossier qui n'est pas prioritaire. Le DI de [XXXX] doit prendre ses responsabilités».*

- **cas n° 2** : le président de la CAPC ne se donne même pas la peine de soumettre le dossier au débat car proposant d'entrée 1 mois !

Pour SOLIDAIRES DOUANES siégeaient : E. YOT (titulaire), F. MILIN (suppléant) et A. ARNAUD-GROUT (expert).

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Le compte-rendu complet peut être lu sur le site de Solidaires Douanes.

Compte-rendu de la CAPC
Recours entretiens professionnels cat. C
Paris - 15 décembre 2015

Le 15/12 s'est réunie la CAPC n° 6 (catégorie C) pour les titularisations et les recours 2015. M. A. Lopes, chef du bureau A2, présidait la séance.

CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO siégeaient pour la parité syndicale. La CFDT a été désignée secrétaire-adjoint de la séance.

I – Information préalable

Compte-tenu des renforts importants attendus aux frontières, les agents mutés seront nommés au 1er juillet et non au 1er septembre.

Le Président nous assure que cela permettra aux collègues inscrits au T.A.M. d'être affectés en priorité par rapport aux sorties de stages (prévues 6 juin et mi-août), qui se verront affectées sur les postes vacants.

Les agents les plus impactés par ces affectations anticipées seront ceux de la catégorie C et dans une moindre mesure ceux de la catégorie B.

II – Titularisations d'agents

A – ***Agents proposés à la titularisation (5 dossiers)***

- AC2 : 1 dossier (agent recruté par contrat au titre de travailleur handicapé (décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié).

Vote pour unanime.

AC1 : 4 dossiers :
- 1 agent nommé le 02/04/2014, ayant bénéficié d'un congé parental,
- 1 agent nommé le 02/04/2014, ayant eu un accident de service,
- 2 agents qui avaient eu une prolongation de stage de 6 mois ont satisfait aux épreuves (1 pour le stage pratique et 1 pour l'oral).

Vote pour unanime.

B – ***Agents non proposés à la titularisation (4 dossiers)***

2 agents avec une évolution comportementale différentiée (« régression » / « amélioration »), mais dont la titularisation ne peut être proposée du fait de contingences médicales dans les 2 cas. À chaque fois, l'administration a proposé des renouvellements de stage de 6 mois (et donc pas de licenciements).

Vote pour unanime.

III – Recours en évaluation

Total de la dotation 2015 en CAPC n°6 = 89 mois (dont 27 pour la dotation 2015 stricto sensu, et 62 pour le reliquat 2014).

A – ***Pour 4 agents OK***

Nous sommes alors passés aux recours des AC1. Et notre avis est partagé. D'un côté, sur 5 recours sur le cadencement, 4 ont obtenu une 1 mois d'accélération chacun.

1 bémol cependant : un recours, exercé par ailleurs sur la phraséologie, a été abruptement débouté : « la demande de modification phraséologique est nulle et non avenue [...] car déjà effectuée en CAPL ». SOLIDAIRES a fait remarqué que l'agent ne demandait pas une modification, mais une suppression de la mention, ce qui rend sa demande recevable. *Rejet par l'administration*.

B – ***Pour 1 agent KO***

Dans sa présentation, le Président indiqua que l'agent « mène une double vie », qu'il a un comportement virulent envers sa hiérarchie [...] et une implication professionnelle en deçà du minimum attendu.

Certains cadres et la notation ...

SOLIDAIRES s'est étonné que la carrière exemplaire et les résultats exceptionnels (avec moult lettres de félicitation...) aient été reconnus jusqu'à une certaine réunion de brigade... où les propos « virulents » tenus en présence d'un cadre sup' sont à considérer dans un contexte tendu de fermeture de brigade. Bref qu'un retrait apaiserait la situation. Pour l'administration, [...] la note d'alerte est un signal !

La CFDT rétorque que le collègue est un bouc émissaire, avec un traitement différencié. *Rejet par l'administration*.

En catégorie C, 17 dossiers ont été traités et 8 mois attribués. Restent 81 mois pour l'exercice 2015.

Pour SOLIDAIRES DOUANES siégeaient : Y. DEVERGNAS (titulaire) et B. REVELON (expert).

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Le compte-rendu complet peut être lu sur le site de Solidaires Douanes.

Groupe de Travail National « Sécurité des contrôles »

Compte-rendu de la réunion du 18 décembre

Ce GT, prévu suite au mouvement des moniteurs de TPCI, a vu son ordre du jour s'accroître suite aux attentats du 13 novembre dernier et à la nécessité de doter les unités en moyens adaptés.

1/ le régime indemnitaire des moniteurs « TPCI »

Lors du GT du 24/09, les OS avaient obtenu que les moniteurs actuellement en poste continuent de percevoir leur rémunération tandis que les futurs moniteurs bénéficieraient de la NBI. SOLIDAIRES avait fait remarquer que cela amènerait une distorsion de traitement entre les différents moniteurs TPCI ce qui n'était pas satisfaisant.

Lors du GT, la DG a indiqué que la prime ACF des moniteurs TPCI serait augmentée de 70€ bruts/mois. Elle ne souhaite pas par ailleurs une trop grande spécialisation des agents de cette branche ce qui est compréhensible mais uniquement si le nombre de moniteurs correspond aux besoins ; ce qui est loin d'être le cas.

2/ la question de l'arme longue

C'est la question récurrente depuis quelque temps dans les brigades. La DG a annoncé qu'elle retenait le pistolet-mitrailleur HK UMP 9mm (pour information, la gendarmerie nationale et nos unités de gardes-côtes disposent de ce type d'armement). 4 à 5 brigades [1] en seraient équipées pour évaluation dès le mois de janvier 2016. À ce stade plusieurs éléments demeurent encore flous :

- à l'issue de la phase d'expérimentation, quel sera le schéma de déploiement de cet armement ? Quel sera le nombre total de BS à en disposer sachant que toutes ne sont pas destinées à en avoir ? Sur quels critères seront-elles choisies (PPF, BSE ...) ?
- quels agents seront formés au sein des escouades et combien d'armes seront prévues par unité ?
- comment les agents seront-ils formés ? Par qui ? Où pourront-ils s'entraîner ?
- quelles seront les conditions de stockage de ces armes ?
- l'école de La Rochelle sera-t-elle en mesure de répondre aux besoins de formation ?
- quelle sera la doctrine d'emploi de ces armes (l'évaluation devrait permettre d'en dégager une sachant que leur utilisation ne correspond pas à celle que les gardes-côtes en font mais qu'elle se rapprochera plutôt de ce que font les gendarmes)?
- l'article 56 du CD continue de déterminer les conditions d'emploi des armes en SURV et le BOD sécurité, obsolète, devra faire l'objet d'une remise à jour urgente.

3/ les moyens de la surveillance

L'administration indique la distribution d'ici janvier de 1900 gilets pare-balles (GPB), dont 600 gilets féminins. Elle précise que les gilets déployés en 2001 (la série bleu clair) ne sont pas périmés, des tests en balistique l'ayant confirmé. Tout gilet détérioré sera évidemment remplacé.

SOLIDAIRES a réclamé lors de ce GT que chaque agent soit doté d'un GPB ce qui n'est pas encore le cas de même que de bâtons télescopiques et de bombes incapacitantes. À noter que ce n'est pas aux CHSCT de pallier les carences en financement de la DGDDI.

Un nouvel appel d'offre concernant les herses a été passé ; les derniers essais n'ayant pas été jugés concluants.

4/ le statut des moniteurs TPCI

En dehors des questions indemnitaires SOLIDAIRES a présenté son revendicatif concernant le monitorat de TPCI :

---

[1] *La DG évoquerait désormais le chiffre de 8 ou 9 réparties, entre autre, dans le Léman, le Nord (Lille ?), le sud de la France et/ou peut-être la frontière suisse.*

- la présence de deux formateurs par session,
- la réserve d'heures officielle pour la formation des formateurs,
- une formation équivalente pour l'officier de sécurité à celle de l'officier de tir,
- la désignation d'un référent sécurité, issu des moniteurs, à l'image de ce qui se pratique avec efficacité chez les maîtres-chiens et les motards,
- la nécessité de porter une attention toute particulière à l'évaluation car toujours fondée sur les résultats contentieux, elle défavorise les moniteurs sécurité absents pour cause de formations à dispenser,
- la prise en compte de manière plus importante des aspects « communication » et « gestion des conflits » dans le contenu des formations,
- l'inclusion du secourisme dans les cours de TPCI,
- l'uniformisation de moyens encore trop disparates (salle de sport, équipement). Dans certains endroits, les moniteurs continuent de se débattre avec la recherche d'un endroit adapté pour la réalisation des cours.

L'unité intersyndicale n'a jamais fait défaut durant ce GT et, puisqu'il faut le dire lorsque c'est le cas, nous devons noter une vraie préoccupation d'écoute par l'administration de la parole des représentants du personnel (la proposition de SOLIDAIRES de créer des référents sécurité a ainsi été validée par la DG).

Maintenant place aux actes !

Informations complémentaires

- page Wikipedia présentant le pistolet-mitrailleur HK UMP 9mm : https://fr.wikipedia.org/wiki/HK_UMP.
- le compte-rendu **complet** de Solidaires sur ce GT : accessible ici.
- le Flash Infos n°15/2015 qui fait un compte-rendu du GT.

***** *****

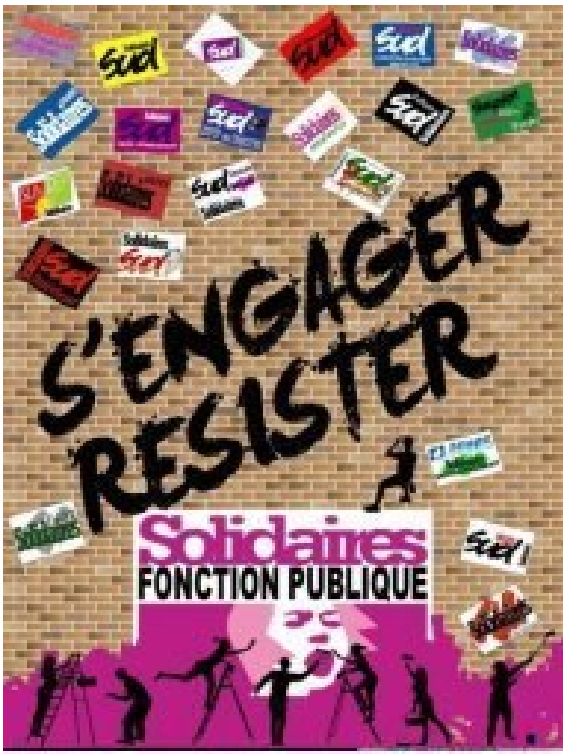

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Pour nous joindre

Secrétaire de la section Solidaires de Franche Comté

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de la section Solidaires de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS : 09.70.27.63.66 - jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

Pour nous contacter : solidaires.section25@gmail.com

COTISATIONS 2016

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- La cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

Solidaires DOUANES Section de Franche-Comté

LA PELLE À CHNIS

numéro 27 – février 2016

Cité de Pontarlier : les travaux sans fin (page 4)

Brèves et déconfiture (page 3)

Le mirage des 1000 postes (pages 6-7)

Douaniers et journalistes fâchés (page 5)

La refonte du décret de 2007 (page 8)

CSRH : la GRH devient anxiogène

CR CNAS 07/01 (pages 9-10)

La Pelle à Chnis est une publication de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté. **Directeurs de la publication** : MM Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com).

L'ÉDITORIAL DU MOIS

AGENDA MARS

- **03/03** : Commission Masse
- **09/03** : GT Bercy mesures catégorielles (PPCR, RIFSEEP ...)
- **09-10/03** : Conseil National
- **11/03** : GT DG DUERP
- **15/03** : CAPC recours cat. A
- **15/03** : réunion CDAS (Besançon)
- **17/03** : CAPC 1er tour mutations IR2-IR3
- **25/03** : GT Bercy droits syndicaux
- **30/03** : GT DG CSRH

« Il est difficile d'accepter la vérité lorsque les mensonges étaient exactement ce que tu voulais entendre »

Cette maxime n'a malheureusement jamais été aussi vraie qu'actuellement. Et il n'y a pas de quoi s'en réjouir.

Le dialogue au sens auquel nous l'entendons tous (échanges entre deux partenaires sur un sujet précis) n'existe plus. Face aux organisations syndicales, la DG incarnée par une Directrice Générale droite dans ses bottes, estime qu'elle n'a pas à communiquer sur ses réformes, sur ses missions ou sur les moyens qu'elle souhaite leur allouer. Comme elle le dit elle-même, il faut lui faire confiance car elle détient la vérité.

Soyons honnêtes, personne ne la détient en totalité mais en perçoit la fraction qui lui est propre (la DG veut « rendre de l'emploi », faire du soutien aux entreprises et limiter à la portion congrue le contrôle ; tandis qu'une majorité d'OS souhaite une douane en charge de la régulation des flux de marchandises). Chacun est là dans son rôle.

Dans ce cadre, l'annonce de la création de 1000 emplois aux frontières ne pouvait être qu'une bonne nouvelle. Le pire, c'est que l'espace d'un instant ... on y a cru. Compte-tenu du contexte, des enjeux, de la parole de nos dirigeants (politiques et douaniers) on y a cru. Naïveté ? Il est sûr que la visite de C. Eckert au Léman en janvier dernier a largement contribué à dissiper ce nuage d'optimisme.

Cet énième mensonge prouve que les caciques qui nous dirigent depuis leur tour d'ivoire de Montreuil se moquent totalement des agents, de leurs missions ainsi que des dangers auxquels ils font face. Pire encore, ils méconnaissent totalement ce qu'est un douanier, quel est son rôle et les fonctions qu'ils remplissent. Cette méconnaissance, qui est à la limite de l'incompétence pour un certain nombre d'entre eux, les amène à mentir sciemment. En organisant par exemple de grandes opérations de propagande, pardon de communication, à usages interne et externe. Ou bien en faisant des annonces qu'ils savent mensongères dès le départ (cf. l'épisode des 1 000 créations de postes).

Le résultat est là sous nos yeux : quasiment plus aucun service (AG/CO/SURV) ne peut accomplir ses missions correctement. Le maillage douanier, encore appelé à se concentrer au cours des 4-5 prochaines années, est en lambeaux. Mais eux, comme les médecins dans Molière, clament que c'est pour le bien de la douane.

Aux agents désormais de ne plus se faire avoir et d'en tirer toute les conséquences.

Bonne lecture à vous.

Les nouvelles du front comtois et d'ailleurs

La Douane : Combien De Division-Naires ?

Dans la lettre du Conseil d'Administration datée du 09/02, il est fait mention du rôle, appelé à être *« clarifié et valorisé »*, du chef divisionnaire. Il est *« un pôle de stabilité »* dans un *« environnement en évolution »*. Que de termes plaisants alors que l'on aurait plutôt dû dire de destruction du maillage douanier.

Que l'IS se concentre sur son rôle pourquoi pas? Il serait temps de constater qu'il passe trop de temps à faire des audits déjà faits par les chefs de service. Se rappeler que dans le décret de 2007 modifié (cf. p 8), ce seront les DI qui gèreront : quel sera alors le rôle, et l'utilité, de chef div' dans des structures en sursis ?

Mutations 2017

La DG l'a officiellement confirmé : les mutations du 1er tour seront prononcées au 01/07 et non au 01/09. Cette décision s'appliquera pour les 3 catégories (C, B, A) en AG-CO et SU. Les sorties d'école le seront au 01/09. Elles iront combler les postes non-pourvus.

Fermetures des RR de la DI

Lors du Comité Technique du 08/02, la DG a officiellement annoncé la création des futures Recettes interrégionales (RI). Et donc, par voie de conséquence, la fermeture d'un certain nombre de RR. Pour la DI de Dijon, ce seront celles de Besançon et d'Orléans qui fermeront en 2017 ou en 2018. La RR de Dijon, elle, devenant la nouvelle RI.

Contrôler? Quel mot vulgaire ...

La parution du dernier numéro de la revue « Douane Magazine » a retenu toute notre attention. Au sommaire, les relations entre la Douane et la filière viticole.

Selon les paroles de la DG-ette elle-même, la douane a une seule mission : assurer la compétitivité de la filière. Le contrôle est totalement absent. D'ailleurs le premier point présenté ne laisse place à aucun suspense : l'accompagnement. Si le doute subsistait, il suffirait de jeter un coup d'œil sur les « sponsors » de ce numéro : Conex, Easy Log, TLF Overseas. Des déclarants en douane ! Sans compter une agence de com ' dont une des réalisations affichées est … le numéro 5 de « Douane Magazine » !

Cette négation du rôle du contrôle de la DGDDI par la Directrice rappelle son attitude lors de la visite présidentielle dans les locaux de la DNRED suite à la saisie de 7 tonnes de stupéfiants dans le 16ème .

Alors que le Président expliquait le rôle de contrôle et de répression des gabelous, Hélène C. n'avait pu s'empêcher de glisser dans la conversation que la douane était aussi là pour faciliter les échanges. Provoquant la consternation de M. Sapin, appuyée par de vigoureux hochements de la tête.

Fermeture du CSP de Dijon ?

C'est une information qui nous est parvenue par l'intermédiaire de Solidaires Finances Publiques.

Dans le cadre de la réforme territoriale qui entre en application, il est prévu que les Centres de Services Partagés (CSP) fusionnent et qu'il n'en reste plus qu'un pour la future région Bourgogne-Franche-Comté. Celui-ci serait localisé à Besançon.

Cela signifierait que celui de Dijon serait amené à fermer. On parle de 2017 !

Pour rappel : les CSP ont été créés pour mutualiser le traitement d'un certain nombre de services (paiement de factures ...) pour diverses administrations.

Cité de Pontarlier : des travaux sans fin

Lors de précédents numéros [1], nous étions revenus sur les retards et malfaçons qui s'accumulent sur le chantier de la cité. Et montrés que, malgré 2 visites effectuées sur site par le représentant Solidaires les 18 décembre et 9 janvier, rien n'avançait vraiment.

Le lundi 18 janvier à 14h se tenait la réunion de chantier officialisant la réception des travaux de la cité. Les corps de métier ainsi que les représentants de la DI y assistaient.

Une DI qui avait enfin pris conscience de l'ampleur des retards. Il faut dire que les 2 courriers que Solidaires leur avait fait parvenir les 14/12 et 18/01, accompagnés de très nombreuses photos, avaient sans doute quelque peu aidé…

Une visite sur fonds de gravats

Le responsable du Pôle Logistique et Informatique de la DI, M. Gagey, s'est donc déplacé à Pontarlier pour voir le chantier. Et pour voir, il a vu !

Les corps de métier vont devoir intervenir à nouveau dans les 12 appartements du bâtiment pour corriger les nombreuses malfaçons qui ont été détectées lors de cette visite. Par exemple :

- des cloques sur les murs (la peinture vient tout juste d'être refaite!),
- des éviers bouchés à cause des projections de peinture et de gravats,
- des fils d'électricité non intégrés aux gaines (intéressant dans une pièce humide !),
- des huisseries des portes neuves constellées de taches de peinture,
- des morceaux de l'ancienne tapisserie qui devront être enlevés,
- changer des plinthes qui ont été abîmées et/ou cassées lors des travaux,
- des trous dans les murs à boucher …

Ces travaux complémentaires devront être faits pour le 2 février dernier délai, date de la nouvelle réunion de chantier.

Les personnes présentes à la réunion ont dû slalomer entre les piles de gravats qui s'entassent, non triés, dans le bâtiment.

La société qui avait remporté l'appel d'offre du nettoyage du bâtiment s'est présentée le 17 janvier (il devait être fait 2 jours avant le déménagement [2] prévu le 19 janvier). À la vue des monceaux de gravats non triés et des taches de peinture incrustées dans le sol, le directeur de la société a déclaré forfait. Selon lui il allait falloir tripler le montant du devis et utiliser des produits spécifiques pour nettoyer les sols.

Des délais désormais très contraints

Bien entendu, cette réunion, qui a duré environ 4 heures tant les remarques étaient nombreuses, n'a pas été du goût des entrepreneurs. L'un d'entre eux est même parti en pleine réunion !

2 reports de déménagement au dernier moment. Presque 9 000€ de pénalités ! Qui va les payer ?

Il a également fallu décommander pour la seconde fois le déménagement ce qui a très certainement dû entraîner à nouveau le versement de pénalités. C'est ce que l'on doit appeler la relance de l'économie locale !!

Les dates de ré-emménagement prévues (7-8-9 et 10/03) coïncident presque avec celles du transfert des locataires de l'autre bâtiment dans celui nouvellement refait (16 au 18/03). À cette date en effet débuteront les travaux de désamiantage de l'autre bâtiment.

Même si l'histoire semble bien se terminer on peut quand même noter plusieurs choses :

- l'assistant au maître d'œuvre (la Semcoda) a été négligente dans sa gestion du chantier tout comme le maître d'œuvre,
- les sociétés n'ont pas fait preuve de rigueur et de compétence,
- la DI n'a pas pris dès le début la pleine mesure des retards et des malfaçons du chantier,
- Solidaires peut se féliciter d'avoir été la seule OS à assumer son rôle dans cette histoire.

Espérons que la seconde tranche des travaux se passera d'une manière plus sereine.

---

[1] *Cf. les numéros 25 et 26 de décembre 2015 et janvier 2016.*

[2] *Pour rappel, le déménageur qui a remporté l'appel d'offre est situé à Chalon s/ Saône.*

Douaniers et journalistes fâchés

Ci-dessous reproduit in extenso, un article de l'Est Républicain daté du 20/12/2015 :

« J'peux pas être bête, j'suis douanier ! »

Ce lecteur a-t-il pensé au sketch de Fernand Raynaud au moment de traverser la frontière suisse, vendredi matin à Vallorbe ? Si l'épisode sonne comme une blague, il n'amuse pas, mais pas du tout le travailleur frontalier qui raconte : « Depuis le début de la semaine, alors que nous sommes soit disant en état d'alerte, des milliers de véhicules passent la douane à 5 h du matin sans croiser un seul visage de policier ou de douanier. Là où la situation devient comique, c'est que ce vendredi, je me suis fait arrêter avec un carton vide et plié à l'arrière de ma voiture. Une cargaison récupérée sur mon lieu de travail afin d'effectuer mon déménagement. Ce Monsieur a refusé de me laisser entrer en France avec mon carton vide, allant jusqu'à me menacer d'une amende de 150 euros. » Motif ? « Introduire des déchets sur le territoire français », poursuit l'automobiliste, invité à faire demi-tour et à se débarrasser de l'emballage côté suisse.

F. R.

Des informations a priori indiscutables

Cet article est fondé sur un mail, envoyé par un travailleur frontalier, reçu par l'agence de Pontarlier.

De prime abord, cette personne s'est vue refusée, de manière légitime, l'accès au territoire communautaire pour cause de suspicion de transport de déchet. Compte-tenu de la situation de l'époque (post 13/11), sa réaction au manque de douaniers et policiers en frontière peut apparaître justifiée et met en balance la menace d'amende avec l'absence de fonctionnaires en frontière au cours d'une période de tension.

La réalité apparaît quelque peu différente

Effectivement après enquête auprès des collègues, en particulier des membres de l'escouade incriminée, il apparaît que ce message contient plusieurs incohérences :

- d'après le message, le passage a eu lieu le vendredi 18/12. Une escouade était bien cotée à la Ferrière-sous-Jougne (Vallorbe) ce jour-là.
- aucun des agents présents ne se souvient de cet incident.
- aucune mention n'en a été faite dans le rapport de service et aucune suite n'a été donnée par la hiérarchie locale.
- après enquête du chef d'unité, l'agence pontissalienne de l'Est Républicain semble gênée par le contenu de l'article (*pourquoi ?*).

Au-delà de l'article, fondé sur un message qui sans être anonyme n'en reste pas moins sujet à caution, cette « affaire » reste révélatrice d'un certain nombre de choses.

Ce que démontre cet article

- l'appartenance à Schengen ne signifie en aucun cas absence de contrôles par les unités SURV en frontière (l'Est Républicain s'était déjà fendu d'un article erroné sur le sujet par le passé).

- l'annonce présidentielle de davantage de moyens aux frontières ne s'est pas traduit dans les faits.

- cet « incident » met en relief le résultat de 15 années de purges subies par les unités SURV ainsi que par la PAF. Ces unités sont désormais incapables de soutenir des périodes plus ou moins prolongées de contrôles renforcés (la fermeture du bureau CO de La Ferrière oblige à détacher des escouades pour s'occuper des papiers en frontières, même chose à Col France, Les Verrières, Delle ...).

- une fois la COP 21 terminée le 11 décembre, le préfet n'a pas jugé utile de poursuivre les contrôles renforcés en frontière.

- l'article démontre le travail peu sérieux d'un journaliste qui ne vérifie pas, ou pas assez, ses sources.

- on peut regretter le silence de la hiérarchie qui aurait pu, à tout le moins, demander un droit de réponse et remettre en cause les affirmations de ce journaliste.

Réglementation sur les déchets

- règlement CE n°1013-2006 du 14/06/2006.
- ce règlement définit ses annexes III, IIIA et B les déchets de la liste verte (dont les cartons).
- ces déchets doivent franchir les frontières accompagnés d'un bordereau de suivi.

Le mirage des 1000 postes

Dans les jours qui ont suivi les attentats du 13 novembre, un certain nombre d'annonces ont été faites par le Président de la République. Parmi elles, la création de 1 000 postes supplémentaires en Douane pour sécuriser les frontières. Le début d'une belle arnaque.

Il faut dire que l'on a failli y croire à ces 1 000 créations d'emplois. Sans doute parce que notre administration subit depuis des années des saignées répétées. Et qui ont eu pour conséquence d'amener de très nombreuses unités et services au bord de la rupture. Ce que Solidaires, comme d'autres OS, martèle à chaque rencontre avec nos hiérarques.

Peut-être aussi que le fait de réinstaller le terme de « frontière » dans le débat public nous a touché professionnellement parlant. Puisqu'à la différence de très nombreux élus et représentants de l'État, préfets par exemple, une frontière est un concept parfaitement clair pour nous !

On peut schématiquement présenter les grandes lignes de cette arnaque en 3 étapes.

Une DG semblant à l'écoute : le Groupe de Travail du 18 décembre

Il s'agissait d'une des premières réunions depuis les attentats du 13 novembre. Ce GT prévu de longue date était consacré à la sécurité des contrôles [1]. On ne parlait pas encore de répartition d'effectifs supplémentaires. Le Ministère venait d'annoncer que plusieurs dizaines de millions d'euros allaient être débloqués pour lutter contre le terrorisme et équiper les unités (30 M€ en 2016 et 15M€ en 2017).

Une maxime pour une fois fausse?

Si une grande partie des débats a été consacrée au sujet de l'arme longue (le HK UMP 9 a finalement été retenu pour évaluation), d'autres sujets ont été abordés. Par contre, il n'a pas été question d'une réécriture dans un avenir proche du BOD consacré à l'usage des armes par les agents en exercice et qui date d'il y a 20 ans. Il a également été question des moniteurs TPCI. Ouverte sur le sujet - c'est à noter - la DG a accepté le principe de référents TPCI par DI calqué sur le modèle des référents sécurité. La question de leurs indemnités a également été réglée lors de ce GT.

La question des gilets pare-balle (GPB) a également été abordée. Les futures dotations devraient permettre de couvrir tous les besoins. On pouvait chipoter en rappelant que la question se posait déjà lors des attentats de janvier 2015 ! Et qu'aucune réponse à l'époque n'avait été apportée (*« les tests sont en cours »* nous répondait-on).

Sans doute encore sous le choc, ou suffisamment cynique pour ne pas dévoiler son jeu, la DG a laissé planer l'impression lors de ce GT qu'elle souhaitait réellement régler un certains nombre des problèmes touchant les collègues de la SURV.

Un net changement d'attitude : le Groupe de Travail du 20 janvier

Il n'y aura pas 1000 créations de postes mais 673 « présents »

H. Croquevieille (Groupe de Travail du 20/01)

« Chassez le naturel, il revient au galop » serait-on tenté de dire. L'émotion passée, la nature a repris son cours.

Lors de ce GT [2], la DG-ette a surpris en demandant aux OS de ne pas critiquer son action *« compte-tenu des évènements »* (sic!). En gros de lui signer un chèque en blanc. Certaines OS, très attachées au dialogue « social », se sont rapidement rendues compte que celle-ci suivait un cap sans tenir compte d'aucune OS.

Elle a finalement donné les effectifs qui seraient affectés aux DI suite aux annonces présidentielles. Et

[1] *Concernant ce GT, voir notre compte-rendu : http://www.solidaires-douanes.org/tout-a-ete-dit-a-la-dg-de-jouer-pour-une-fois.*

[2] *Le résumé de ce triste monologue social : http://www.solidaires-douanes.org/fin-de-la-derniere-illusion-de-dialogue-social.*

là surprise : seulement 673 renforts dilués dans les différentes DI (aucun détail par DR). Aux demandes d'explications, la DG-ette et son adjoint, M. Thillier, ont répondu que les efforts de la douane devaient porter sur les frontières et les endroits où nous étions peu présents.

Sachant que Lille (90 agents) et Metz (83) vont recevoir davantage de renforts que Dijon (38), Lyon (38) ou encore Montpellier (25) qui pourtant gèrent des frontières – tierces pour certaines - on peut comprendre sans grand effort que les 1 000 créations n'étaient que de la poudre aux yeux et que la DG ne souhaite nullement renoncer à la mise en œuvre du PSD.

On peut donc dire :

- ces annonces étaient, pour partie, de l'enfumage en règle,
- la SURV est réorientée vers du contrôle intra-communautaire (confirmé par la DG),
- certains services (SARC ou PNR) auraient dus être pourvus en effectifs suffisants avant les attentats,
- le contrôle des marchandises illicites n'est plus la priorité de Montreuil,
- le PSD continue de s'appliquer,
- même renforcée, la SURV rendra des emplois, comme les AG-CO,

Un chef d'oeuvre d'hypocrisie : le Comité Technique du 8 février

On a pu dès le départ constater du sérieux de la DG-ette lors de ce CT lorsqu'elle a annoncé que les documents qui venaient d'être remis aux OS lui étaient inconnus *« pas lus »* [1]).

Elle a annoncé que, certes, des renforts allaient arriver dans certaines unités SURV, mais que des bureaux et des petites unités allaient fermer. Reprendre d'une main ce que l'on a octroyé de l'autre [2].

Parce que l'on peut manipuler les gens avec des annonces de recrutements, de retour aux frontières ... **la réalité est que le PSD continue de s'appliquer pour tout le monde**.

En complément, on peut également citer la visite de C. Eckert au Léman.

Le bouquet final : la visite de C. Eckert au Léman (22 janvier)

Pour faire à peu de frais de la com', rien ne vaut le terrain. C'est sûrement ce que devait penser C. Eckert en allant voir les agents du Léman le 22/01.

Aux OS il en a profité pour leur confirmer que les 1 000 créations d'emplois était une annonce mensongère, mais assumée, depuis le départ. Les non suppressions d'emplois étaient incluses dans ce total. Il a aussi annoncé aux agents, qui l'ignoraient, la fusion des BSE/I d'Annemasse et de Vallard.

En tout état de cause, une chose est sûre. Attentats ou pas, la DG veut que son plan social de la douane s'applique. Quitte à manipuler, maquiller les faits ou les déformer.

Il sera par contre intéressant de voir si les annonces qui ont été faites concernant la police et la gendarmerie seront elles aussi suivies des mêmes effets ■

[1] *Pour preuve, les documents ont été remis en pleine séance aux OS.*
[2] *Pour les données chiffrées, voir notre compte-rendu du CTR distribué le 11 février dernier.*

Refonte du décret de 2007 : comment vider une DR de sa raison d'être

Un décret qui était structurant pour la Douane

Ce décret, n° 2007-1665 [1], prévoyait la manière dont s'organisaient et fonctionnaient les différentes structures douanières. Il avait été publié à la suite de la réforme donnant aux Directions Interrégionales un rôle hiérarchique vis-à-vis des Directions Régionales.

Ainsi l'article 1 du décret parlait-il de DI à l'intérieur desquelles étaient prévues des DR ainsi que les services spécialisés (on y expliquait ainsi que Saint-Pierre et Miquelon dépendait du DI de Paris). L'article 3, lui, détaillait, les missions qu'exerçaient les DI (gestion des budgets opérationnels et des moyens, contrôle de gestion, pilotage de la performance). L'article 4 les déclinait au niveau régional (LCF…).

Ce système fonctionnait parfaitement mais un grain de sable est venu tout remettre en question : le Plan Stratégique Douane 2018. Car le but du PSD, sous couvert de réformer notre administration, était de casser les divers maillages existants.

En prévoyant la composition interne des DR, le décret empêchait la DG de vider des régions entières de services douaniers alors qu'elle souhaitait au contraire accroître la concentration des services via des structures interrégionales (RI, SIE ou SIA [2]) ou nationales (STPL puis SNDFR par exemple). Ce que le PSD prévoyait dès le départ.

Toutes ces concentrations/fusions étaient prévues depuis longtemps dans le PSD 2018. Il fallait donc que la DG modifie ce décret pour pouvoir avancer et ne pas se retrouver condamner au Tribunal Administratif.

Quand on est embêté par un décret, on le modifie !

C'est le 15/12/2015 que le décret modifié a été voté en Comité Technique de Réseau. Il attend sa ratification par le Conseil d'État. Désormais, c'est le contenu des missions qui a changé. En effet, ce projet de décret implique que l'ensemble des fonctions et missions relèveront de la seule compétence des DI. Les DR auront seulement une procuration limitée pour mettre en œuvre certaines d'entre elles.

Ce que prévoit le futur article 4 : « *Les DR exercent celles des missions … qui sont déléguées à leurs responsables par les directeurs interrégionaux de rattachement* ».

Les compétences restant inchangées, ce sont donc les DI qui vont décider quelles missions relèveront de la DI et celles qui pourront être confiées au niveau DR. Dans le premier cas, cela pourrait signifier que si une DI décide de gérer à son niveau une mission, elle devrait sans doute créer un service spécialisé ayant compétence sur le territoire des DR rattachées.

Le futur destin de la douane?

Cela pourrait signifier, si l'on va au bout de la logique, que certaines DI pourraient interrégionaliser des missions qui ailleurs seraient confiées à des DR ! Et donc les DR ne sont plus que de simples divisions. Tout a été remonté au niveau supérieur.

Dans ce schéma on va donc assister à une rupture d'égalité de traitement entre les agents, entre les usagers et entre les entreprises.

Une première mise en application

La DR de Provence va être la première à « tester » le nouveau décret. En effet, le CT local a déjà annoncé la fusion des SRE et SRA avec ceux de Marseille. Et comme la RR d'Aix-en-Provence va disparaître au profit de la future RI de Marseille, on peut se demander l'intérêt de maintenir une DR (sans doute pas pour la DG qui doit déjà avoir réfléchi à sa disparition).

[1] *Le décret 2007-1665 du 26/11/2007 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005825564.*

[2] *RI : Recette Interrégionale - SIE : Service Interrégional d'Enquêtes - SIA : Service Interrégional d'Audits.*

CSRH : une GRH qui devient anxiogène

Le Centre de Service des Ressources Humaines - CSRH - est une structure mise en place en vue de l'arrivée de l'application Sirhius qui traite la gestion administrative et la paye des agents. Il avait été évoqué la création de deux CSRH (Rouen et Bordeaux) mais comme il y a moins de 17 000 agents en douane, le choix s'est finalement porté sur Bordeaux.

Historique du CSRH

En 2013, une structure pilote a été mise en place. Composée de 20 agents, elle a effectué jusqu'en mai 2014 des tests sur un échantillon de 1 000 agents sur la gestion et la paye.

Afin de compléter les effectifs et mettre en place le CSRH, environ 67 agents sont arrivés en avril 2014 pour une formation réglementaire d'un mois suivi d'une formation sur Sirhius d'un mois. La formation était assurée par 4 agents de Paris spécial.

Au cours de l'année 2014, les premiers tests ont été menés sur 1 000 agents. La DGFiP a donné son accord pour la mise en place du système puisque le taux d'erreurs était inférieur à 3 %.

Mais très rapidement on s'est aperçu des carences de Sirhius. Il y avait trop de différences dans les carrières une fois reconstituées (changements de grade et d'échelon, les indemnités…). Aussitôt la hiérarchie locale a été informée et a demandé à la DG le report de la bascule pour l'automne 2014.

De janvier à juin 2015 les agents gestionnaires ont repris leurs dossiers pour les fiabiliser. Des tests avec la DGFIP ont été réalisés de juillet à septembre 2015 pour valider la bascule de la paye de novembre. Il était prévu que la DI de Bordeaux envoie les fiches de paye aux agents. C'est finalement la DNSCE, mieux équipée, qui s'en chargera.

Pour 2016, les travaux prévus sont d'intégrer les évaluations 2015, finaliser l'injection des TA/LA…

Structure du CSRH

Le CSRH est actuellement composé de la manière suivante :

- la Directrice et son adjoint.
- le Département carrière et rémunération.

Il est composé d'un responsable, de sept chefs de pôle qui supervisent chacun un pôle dédié. Soit environ 8 agents travaillant en binômes (en cas de CA, CM d'un des deux agents). Les agents gèrent des portefeuilles de 250 à 330 agents chacun en moyenne.

Ces pôles sont répartis de façon géographique :

- le pôle Grand-Ouest qui gère les DI de Nantes (DR + DRGC) et de Bordeaux
- le pôle Nord-Est,
- le pôle IDF avec la DG, les DR de Paris, Orly
- le pôle DI de Roissy,
- le pôle Sud-Est avec les DI de Méditerranée, de Lyon etc …
- le pôle des services à compétences nationales,
- le pôle spécialisé composé d'une chef de pôle et de sept agents.

Il est chargé de traiter les dossiers d'accidents de service, de trajet, de maladie et de retraite.

- le Département Expertise et Supervision composé des services suivants :

- *le pôle expertise et supervision*.

Il effectue chaque mois des extractions des données saisies par les agents du CSRH. Il leur permet de corriger leurs erreurs avant de transmettre la paye à la DGFIP.

- *la cellule contact.*

Elle est chargée de traiter les demandes des agents émises par le portail RH ou de les transmettre aux agents compétents pour traiter le dossier.

- *la cellule documentation.*

Elle est chargée de réceptionner le courrier, de répondre aux demandes des FRHL [1] (documents, demande de consultation des dossiers des agents, intégration des documents envoyés par les FRHL dans les dossiers individuels des agents).

Un système qui pose questions

Même s'il s'agit d'un nouveau système et, qu'à ce titre, il faut lui laisser du temps pour devenir pleinement opérationnel, plusieurs remarques peuvent néanmoins être faites à ce stade :

… /…

[1] *FRHL : Fonction Ressources Humaines Locales. Ce sont les anciens services GRH des DI.*

- la DG a sous-estimé, au moins au départ, le travail que représentait cette nouvelle application. Elle n'y a pas consacré toutes les ressources nécessaires en termes d'effectifs, de temps, d'argent et de compétences. Malheureusement les OS, Solidaires en tête, l'avaient avertie de ce risque.

- ce faisant, la DG a exposé les agents qui travaillaient sur ce projet à des risques psycho-sociaux.

- cela s'est traduit par une pétition signée par la quasi-totalité des agents et l'inscription dans le cahier Hygiène et sécurité de remarques portant sur les conditions de travail.

- la DG a commis l'erreur de s'attaquer à la gestion des dossiers des agents et la paye en même temps. 2 gros dossiers qui sont sensibles – cf. les soucis de l'armée avec le logiciel Louvois.

- le sous-directeur A de l'époque, M. J-N. Blanc, a lancé à cette occasion sa désormais célèbre sentence : *« On va enfin faire de la vraie GRH désormais »*. Merci pour les collègues des pôles RH des DI qui ont pendant des années fait du travail de qualité !

- lors de l'installation dans les locaux du CSRH, on s'est aperçu que la place disponible pour accueillir les dossiers individuels manquait. Il a donc fallu louer un entrepôt dans la banlieue de Bordeaux. À chaque fois que cela est requis, des agents sont missionnés pour aller chercher les dossiers. Un véhicule a même été acheté pour l'occasion.

- plus grave, cette hyper-concentration des dossiers a privé les relais locaux RH (FRHL) de toute possibilité de travailler correctement en particulier au moment des CAPL. Ne parlons même pas des erreurs qu'ils doivent signaler au CSRH pour correction (non intégration des points des résidences bonifiées ...).

Le CSRH illustre bien les dérives de l'hyper-concentration promise par le PSD. Cette structure porte en elle les maux qui frappent ces ensembles, éloignés, avec des collègues travaillant sur des dossiers sans forcément en connaître les tenants et aboutissants. Et qui sont très souvent facteurs de tension et de risques psycho-sociaux ■

***** ***** *****

Compte-rendu du Comité National d'Action Sociale (07/01/2016)

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- **le projet de budget de l'action sociale 2016**

Le budget 2016 est amputé de 30 M€ [1] (pour la partie ALPAF = logement). Compte-tenu de ses réserves, l'ALPAF pourra fonctionner correctement en 2016. Les moyens reversés à l'AGRAF (restauration) seront accrus.

- **la restauration**

Son budget est de 68 M€. Sur cette somme, 35,32 M€ seront affectés au titre restaurant dont la valeur faciale est de 6€ depuis le 01/03/2015. Une partie du budget servira à financer les travaux dans les restaurants de Lille, Clermont-Ferrand et Ivry.

Les agents Berkani qui travaillent dans les différentes structures ne devraient plus pouvoir le faire sans que l'administration ne donne de réponse claire à ce problème.

- **le tourisme social**

Les baisses constantes mettent en danger l'EPAF (restriction des séjours, hausse des prix ...). Un nouveau site de vacances devrait ouvrir en novembre prochain à la Saline (île de la Réunion).

- **le logement**

Suite à la ponction opérée, l'ALPAF devra puiser dans ses réserves. Son objectif et de réserver 130 logements par an en Île-de-France et une vingtaine en province. Le parc actuel lui permet de loger un agent sur quatre en Île-de-France (insuffisant à la vue des besoins).

- **divers**

Le nombre de places en crèches réservées pour 2016 sera nettement insuffisant.

Le plafond de l'aide apportée aux agents en difficultés a été porté à 3000€ (2000€ auparavant).

Les Crédits d'Action Locale (CAL) sont donnés aux CDAS qui les consomment en totalité. 17 CDAS voient leur CAL augmenter en 2016, les autres baissent.

Le compte-rendu complet de la réunion est accessible sur le site de Solidaires Finances : http://www.solidairesfinances.fr/useruploads/files/CNASdu7janvier.pdf.

[1] *Les responsables de l'ALPAF avaient découvert par hasard en novembre dernier que le Ministère avait retiré 30 millions d'euros de l'enveloppe globale.*

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n°2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n°3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*
Suppléante : **Éliane LECONTE** *(Bureau de Bourges)*

Représentante au CDAS 25

Titulaire : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentante à la SRIAS 25

Suppléante : **Édith BEDEAUX** *(Morteau BSE)*

Représentant au CHSCT 25

Titulaire : **Christophe BEDEAUX** *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs

Titulaire : **Renaud GOYATTON** *(Bureau de Morteau)*

Pour nous joindre

Secrétaire de la section Solidaires de Franche Comté

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de la section Solidaires de Franche Comté

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS : 09.70.27.63.66 - jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

Pour nous contacter : solidaires.section25@gmail.com

COTISATIONS 2016

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- la cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- la cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

LA PELLE À CHNIS

numéro 28 – mars 2016

Brèves et déconfiture (page 3)

CR de la réunion du CDAS 15/03 (page 7)

Compte-rendu de la CAPL TA de CP (page 4)

Présentation de l'ALPAF (pages 9-10)

Compte-rendu de la Commission Masse 03/03 (pages 5-6)

Info flash (page 8)

La Pelle à Chnis est une publication de la section Solidaires Douanes de Franche-Comté. **Directeurs de la publication** : MM Christophe Bedeaux et Renaud Goyatton (@ : solidaires.section25@gmail.com).

L'ÉDITORIAL DU MOIS

L'État face aux barbares : quelles réponses ?

Charlie Hebdo : 7 janvier 2015, Paris : 13 novembre 2015, Bruxelles : 22 mars 2016. Les barbares frappent à nouveau. Au-delà de l'indicible horreur que tels actes produisent et de l'émotion légitime qu'ils génèrent, on ne peut qu'être stupéfaits des réactions qu'ils provoquent.

D'un point de vue politique d'abord.

L'intervention de C. Eckert devant l'intersyndicale du Léman a été révélatrice du double jeu des politiques. Il a en effet admis que le gouvernement avait annoncé 1 000 créations d'emplois en douane tout en sachant qu'elles ne seraient pas nettes mais que ce chiffre englobait des non-suppressions.

Alors que des gens ont été tués on peut impunément galvauder la sécurité des gens. Sous prétexte de combattre les déficits publics. Le prix d'une vie vaut donc moins qu'une colonne de chiffres !

D'un point de vue douanier ensuite.

La DG s'est lancée depuis novembre dans de grandes gesticulations médiatiques en mettant en avant les augmentations d'effectifs nécessaires à la sécurité des citoyens (*« première fois en dix ans »*). Sauf que dans le même temps, elle annonce trente-cinq bureaux *« touchés »* par les restructurations et quinze fermetures de BS.

Ah oui, elle avait juste "oublié" de préciser aux unités SURV de dix agents et moins qu'étaient toujours concernées par la mise en œuvre du PSD, ce que certains pensaient être reporté compte-tenu du contexte : à savoir leur suppression (cf. les cas d'Hirson et Agen).

On se retrouve donc dans une situation où la DG à la fois ferme et reconcentre certains services et unités tout en renforçant des BS. En y regardant de plus près on se rend compte que les fameux renforts sont orientés sur la sécurité intérieure. Sinon comment expliquer que les DI de Lille et Metz reçoivent chacune plus du double des renforts de celles de Dijon et Lyon (80 contre 38) ? Alors que la frontière tierce - suisse - relève de ces dernières. Et que Tracfin, en charge de la lutte contre les financements illégaux, n'a reçu aucun renforts.

Le constat est donc très simple à faire : des événements tragiques ont lieu depuis début 2015 et quelle est l'unique réaction de la DG, mis à part saupoudrer, quelques renforts ? Appliquer le PSD !

Au lieu de nous crier à tue-tête son pseudo-amour, Mme Croquevieille ferait mieux de se battre pour faire annuler le PSD. Mais entre son "amour" pour la DGDDI et sa carrière, son choix est vite fait.

Bonne lecture à vous.

AGENDA AVRIL

- **05/04** : CAPC cat. C TA AC1-ACP2-ACP1 et recours.
- **07/04** : Conseil d'Administration de l'EPA Masse.
- **07/04** : reconvocation du Comité Technique Local.
- **13/04** : CAPC cat. C 1er tour des mutations.
- **14/04** : CAPC cat. B TA CP.
- **19/04** : CAPC cat. B 1er tour des mutations.
- **21/04** : CAPC cat. A 1er tour des mutations.

Les tableaux fuitent !

Courant février se sont tenues les CAPC de constitution des Tableaux Annuels des Mutations (TAM). Or il est rapidement apparu que ceux-ci, surtout en B et en C, étaient truffés d'erreurs (au niveau des points et des classements des agents). Face à cette situation, les OS présentes avaient décidé de ne pas les diffuser. Promesse respectée ? Et bien non.

Une OS (inutile de la citer), a trouvé « judicieux » dans ce contexte de les diffuser alors qu'ils sont pour partie faux. Ce qui a entraîné, en retour, et cela est normal, de nombreuses questions de la part des agents.

Qui auraient pu être facilement évitées en attendant les corrections du bureau DG/A2.

ZUS : le début de la régularisation

Le processus de régularisation des ZUS a enfin débuté. La catégorie C vient de voir la carrière des agents concernés reconstituée. C'est actuellement au tour des B. Si on peut s'estimer satisfait, cela va avoir des conséquences pour les TAM. Certains agents vont se voir devancés au moment des mutations par d'autres, issus des ZUS.

Elections Masse Repoussées

C'est par un message envoyé le 29/02 à 21h24 (!!) que la Directrice Générale a annoncé le report des élections de la Masse qui devaient avoir lieu le 31 mai prochain. En cause ? La réforme territoriale.

Etonnant retournement de situation de sa part. Elle qui niait l'impact qu'aurait la future réforme territoriale sur la Douane. Au final, ce sont 3 DI qui seront touchées (Nantes, Bordeaux et Montpellier).

Et ce n'est sans doute pas fini car les changements au sein de ces DI auront aussi des conséquences sur les élections en Comité Technique local et national. La Fonction Publique Territoriale parle, elle, de refaire des élections professionnelles. Affaire à suivre donc.

Après La Glaciation, Le Dégel ?

Pour rappel pour les plus jeunes, le point d'indice des fonctionnaires de la Fonction Publique est gelé depuis 5 ans (au 23/03 il est de 4,63€). Pendant ce temps, l'inflation est estimée à 35 % depuis 1995. Soit une perte de pouvoir d'achat de 22 % depuis 1995 (7,2 % depuis 2010). Quand même …

Le 18/03, une timide augmentation du point d'indice de 1,2 % a été annoncée par le gouvernement (0,6 % en novembre et la même somme en février 2017).

Cette hausse ne doit pas masquer pour autant qu'une partie non négligeable de nos salaires est constituée par des primes. Cette part s'accroit avec le temps et créé des déséquilibres de plus en plus importants entre les catégories C, B, A et les A+. S'il souhaite réellement remédier aux différences salariales, le gouvernement doit remettre l'accent sur le traitement indiciaire.

Sauf qu'une prime peut être supprimée. Ce qui n'est pas le cas pour le traitement indiciaire.

Et le CDU alors ?

Le 1er mai, le nouveau Code des Douanes de l'Union sera d'application. Les premières formations vont être mises en place pour les agents. Et les opérateurs? Pas d'inquiétude pour eux. Les CCI ont déjà accueilli des des réunions d'information-formation au CDU. Sympa de former les opérateurs avant …

Cette sollicitude envers « nos partenaires » s'était déjà manifestée lors d'un des derniers stages de vérificateur à La Rochelle. Nos collègues avaient eu la drôle de surprise de constater, sagement assis parmi eux, la présence … de déclarants en douane venus se former sur Delt@ !! Interpellée, et un peu gênée, la direction avait promis que cela ne se reproduirait pas.

Compte-rendu de la CAPL
TA de CP Dijon – 2 mars 2016

Le 2 mars se tenait la CAPL n°2 portant sur le Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur Principal. A noter que celle pour le grade de C1 est prévue pour le 25 mars prochain.

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET (DI), M. MILLET (DR du Centre), Mme LARMAND-CANITROT (DR de Bourgogne), M. LE-BLEU (représentant M. COMBE, DR de Franche-Comté) et M. CLAVEAU (expert).

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Judith MOINDROT (titulaire C1) et Renaud GOYATTON (expert),
- CGT : Bernard CLERC,
- UNSA : Alain GUYON et Michel HOLTZER.

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

I - Approbation des PV du 18/09/2015 (recours) et du 15/12/2015 (TAM 2016)

Les 2 PV sont approuvés à l'unanimité des parités syndicale et administrative.

II - Tableau d'Avancement des C1 en CP

Les règles sont explicitées dans la note 16-669 du 9/2/2016. Rappels :

① sont « promouvables » les fonctionnaires de la Fonction Publique, contrôleurs de 1ère classe au 7ème échelon minimum, et qui ont effectué 5 ans en catégorie B au 1er janvier 2016.

② avoir au moins la cadence moyenne pour l'année 2015 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire en cours).

③ les agents promus au titre de la promotion retraite doivent justifier de 6 mois d'activité dans leur nouveau grade pour pouvoir bénéficier de celui-ci dans leurs droits à pension. Ils ne pourront donc pas partir en retraite avant le 1er juillet 2016.

④ pour finir, les agents promus au TA sont promus sur leur résidence administrative et ne sont pas soumis à l'exigence de stage en école.

À noter :

- les agents promus le seront au 1er janvier 2017.
- la CAPC du tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal aura lieu le 14/04/2016 (sous réserve de modification).

- 1 599 agents avaient vocation au niveau national,
- 69 au niveau de la DI de Dijon,
- la moyenne d'âge des agents est de 48 ans,
- la moyenne de service en douane est de 14 ans et 11 mois,
- la parution du décret annonçant le taux de promotion 2016 sera suivie de l'arrêté de promotion définitif des agents retenus après la tenue de la CAPC compétente,
- pour mémoire, Bercy a annoncé jusqu'en 2018 une réduction chaque année du taux de promotion dans les 3 grades.

- en 2015, 94 agents ont été promus au sein de la DGDDI,
- 3 pour la DI l'ont été (tous au 12ème échelon).

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Président indique qu'il propose la totalité des 69 candidats de la DI classés dans l'ordre du Sigrid. Aucun agent n'est donc exclu.

Vote : la proposition du Président de la CAPL a été adoptée à l'unanimité.

À la date de la CAPL, le taux de promotion 2016 des Contrôleurs Principaux n'est pas encore connu.

Commission Masse
Besançon – 3 mars 2016

Le 3 mars dernier s'est tenue dans les locaux de la DR de Franche-Comté la première réunion de la Commission Territoriale de la Masse de l'année 2016.

Étaient présents pour la parité administrative :

M. Baillet (DI), M. Combe (DR de Franche-Comté), M. Gagey (PLI), M. Reveillon (PLI-immobilier), MM Vauchey et Genoud (service territorial de la Masse - STM).

Étaient présents pour la parité syndicale :

- CFDT : M. Pidancier (T [1]) et Mme Paillet (E),
- CFTC : M. Zini (T),
- CGT : M. Billard et M. Boudot (S avec voix délibérative),
- Solidaires : M. Goyatton (T),
- UNSA : M. Maire (T).

Étaient également présents :
- Mme Bulle (correspondante sociale Bourgogne),
- M. Moussy (société Semcoda),
- MM Holtzer (chef de casernement de Morteau), Pons (chef de casernement de Pontarlier) et Baquet (chef de casernement des Rousses).

La candidature comme secrétaire-adjoint de séance de M. Billard (CGT), est acceptée.

Dans sa déclaration préalable, la CGT a rappelé que le report des élections ne constituait pas une surprise. Les OS, Solidaires et la CGT en tête, avaient prévenu à plusieurs reprises la DG des conséquences de la réforme territoriale. Elle a également déploré que seule une vision comptable était défendue par la Masse. Expulser des tiers qui payent leur loyer ne fera que fragiliser le réseau.

Le DI a contesté ces arguments en rappelant que seules 3 DI sur 12 seront concernées (Nantes, Bordeaux et Montpellier).

La DG face à la réforme territoriale

Au sujet des tiers, ce sera au Conseil d'Administration de trancher la question. Certaines cités ne sont presque plus occupées que par des tiers. La Masse n'a pas vocation à être du logement social pour les tiers.

Les remarques de Solidaires :

- seules 3 DI sont concernées au titre des élections masse du fait de la réforme territoriale. Qu'en sera-t-il des élections en Comité Technique (local, au niveau douane et ministériel) ? Voire des CAPL ...
- on fait partir les tiers des cités. Or dans 2 cas sur 3, aucune demande pour ces logements n'est déposée. Les appartements vides voient leurs charges payées par l'EPA Masse qui finance à fonds perdus des logements vides.

I – Approbation du PV du 27/11/2015

Vote : le PV est adopté à l'unanimité.

II – État d'avancement des travaux à Pontarlier

M. Moussy, de la société Semcoda, fait un bref rappel des travaux qui ont lieu dans la cité :
- désamiantage des salles de bains,
- réfections des pièces humides,
- changement des portes palières,
- mise aux normes des installations électriques,
- changement des colonnes d'eau et des toilettes.

Les locataires du bâtiment 6 vont réintégrer leurs logements entre le 7 et le 10/03. À l'inverse, ceux du n° 8 déménageront entre le 16 et le 18/03. Les travaux de désamiantage débuteront dès le 21/03.

Concernant les travaux, la DI estime que le maître d'ouvrage en charge n'a pas assumé correctement sa fonction. Le retour d'expérience va permettre de mieux gérer le chantier du second bâtiment.

La DI a rappelé que les chefs de casernement sont un élément essentiel du système ; leur forfait d'heures peut être augmenté au cas par cas (par exemple en cas de chantier).

L'UNSA et la CFDT ont chacune fait remarquer que l'entreprise en charge des peintures est défavorablement connue sur le secteur de Pontarlier.

L'intervention de Solidaires sur ce point [2] :

- les travaux ont actuellement 2 mois de retard. Et il reste un bâtiment à faire !
- l'auto-satisfaction ne peut être de mise : sans l'intervention du chef de casernement et les 2 courriers de notre OS au DI, les locataires se seraient retrouvés dans des appartements remplis de malfaçons.

---

[1] *T = Titulaire, S = Suppléant et E = Expert.*

[2] *Pour davantage de détails sur la situation à la cité de Pontarlier, vous pouvez vous reporter aux numéros de la Pelle à Chnis de décembre 2015 à février 2016 inclus.*

- le suivi des travaux n'est pas satisfaisant depuis le départ ; les retards s'accumulent et ne peuvent être rattrapés.
- il a fallu décommander à 2 reprises le déménageur ce qui va entraîner à ce titre le paiement de pénalités (la DI assure que le service central va les faire payer aux entreprises défaillantes).
- les « retouches » comme les qualifient la DI et la Semcoda restent importantes (4 chauffe-eaux ne fonctionnent pas, des circuits eau chaude-eau froide ont été inversés, des trous dans les murs ne sont pas bouchés, les retouches de peinture ont coulé sur les sols ...).
- lors de ces travaux, certains employés ont accompli des journées de travail allant de 5h à 22h. Quid des conditions de travail ?
- même si le chef de casernement reste indispensable, le fait d'avoir un service territorial à Dijon ne facilite pas les choses.
- même si la voix de la DI ne permet pas de remettre en cause les attributions de chantiers à des entreprises, ne serait-il pas possible de prévenir la DG si certaines sont défavorablement connues au niveau local ? La DI ne peut l'assurer.

La CGT est également intervenue sur le cas de la cité d'Auxerre. M. Moussy a rappelé que les colonnes d'eau ainsi que les toilettes allaient être changées fin mai début juin.

La DI a indiqué que la rénovation des pièces humides de la cité n'avait pas été retenue au titre de la Programmation Immobilière 2016.

Par contre, le changement des vannes des radiateurs sera bien effectué cette année.

L'intervention de Solidaires sur ce point :

Ce changement, générateur d'économies d'énergie [3], aurait peut-être pu faire l'objet d'une publicité auprès des OS. Comme la preuve aussi que le STM et les OS peuvent se retrouver sur des points.

II – Le nouveau règlement d'occupation des logements

Il est déjà d'application depuis le 01/01/2016. Il prévoit, entre autre, les droits et obligations des locataires, la composition et le fonctionnement de la commission d'attribution des logements.

L'intervention de Solidaires sur ce point :

Solidaires est intervenu sur plusieurs articles du règlement afin que des précisions soient apportées par l'administration :

- article 6 : les commissions d'attribution des logements se feront toujours par messagerie (aucune demande pour les mêmes logements).

- article 9 : un agent restructuré dans une DI par l'administration pourra habiter dans un logement masse d'une autre DI.

- article 16 : un modèle de petite annonce a été préparé par le STM. Il sera communiqué aux membres de la CTM ainsi qu'aux correspondantes sociales pour diffusion.

- article 51 : les logements meublés ne peuvent plus être loués que pour une période d'un mois à un an renouvelable une fois (*le seul cas de la DI va être solutionné, car le locataire a fait une demande pour un T3 à la cité)*.

- article 53 : la mesure qui consistait à faire payer les coûts des travaux d'une cité à un nouvel entrant, y compris si celui-ci changeait d'appartement au sein de la même cité, est suspendue.

IV – Création de chambres de célibataires dans les cités de Delle et de Morteau

Compte-tenu des arrivées prévues d'agents, un T4 à Morteau et un T5 à Delle vont être transformés respectivement en 2 et 3 chambres de célibataires. Ont été présentés aux OS lors de la CTM les coûts des travaux que ces créations de logements de célibataires vont engendrer.

Vote : la mesure est adoptée à l'unanimité.

V – État d'occupation des cités

5 cités avec des taux d'occupation disparates.

Le taux d'occupation est de 58 % avec de fortes disparités entre des cités quasiment occupées (Dijon, Auxerre), à moitié ou presque (Morteau, Pontarlier). Reste le cas de la cité de Delle très peu occupée.

VI – Point sur les contrats en cours

La DI a présenté l'état des contrats en cours (entretien des espaces verts, chaudières, VMC ...). Elle attend encore un certains nombre de réponses d'entreprises pour 2016.

Le compte-rendu complet peut être consulté sur le site de Solidaires Douanes.

[3] *Un certain nombre d'appartements de la cité d'Auxerre, suite à des vannes défectueuses, sont « surchauffés » tandis que les autres ne le sont pas assez.*

Compte-rendu du CDAS [1] Besançon - 15 mars 2016

Pour Solidaires Finances, les orientations ministérielles, sont claires : réduire encore et toujours le budget de l'action sociale (c'est une baisse d'environ 1 000 € qui affectera cette année notre budget qui passera de 40 112 € à 39 047 €). L'action Sociale est un droit pour les actifs et les retraités et Solidaires Finances n'acceptera pas sa remise en cause. Car pour nous, si l'action sociale a un coût, elle n'a pas de prix !

1 - Compte-rendu de l'activité de l'assistante de Service Social

1157 actifs et 1263 retraités étaient susceptibles de solliciter le service social. 62 personnes ont été suivies en 2015 dont 31 nouveaux dossiers. 75% des demandes correspondaient à des demandes spontanées, les 25% restant correspondant à des orientations (médecin prévention, délégation, correspondante sociale ou service RH). Ces actions ont porté essentiellement sur le budget familial et la santé.

Outre les visites de postes effectuées par l'assistante sociale en fin d'année 2015 (et poursuivies en 2016), la mise en place de permanences sur divers sites sera également opérée.

Pour information, afin de venir en aide aux agents en difficulté, le CDAS 25 entend mettre en place un service de consultation auprès d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Ce dossier devrait normalement se concrétiser à la fin du 1er semestre 2016.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'arrivée depuis octobre 2015 de Madame Laura Duboz au poste d'assistante sociale. Après des années d'instabilité au niveau de cet emploi, sa nomination à titre permanent dans notre département est une excellente nouvelle. Par contre le départ de Madame Mireille Dubos qui occupait le poste de Conseillère Technique Régionale depuis quelques mois seulement est à déplorer (sans remplacement envisagé dans l'immédiat).

2 - Compte-rendu annuel de l'activité de la délégation Départementale d'action Sociale

Il est à noter une baisse des effectifs (1098 actifs et 1269 retraités) et du nombre d'enfants bénéficiaires de l'action sociale. Depuis le 1er octobre, avec le départ en retraite d'une assistante de service social, la délégation départementale fonctionne avec un effectif réduit à deux personnes (une déléguée et une assistante). La fonction Chorus a été transférée au 1er février 2016 au niveau régional.

Au titre de 2016, il est évoqué le problème récurent de l'accès aux locaux de la délégation et en particulier au cabinet médical par les Personnes à Mobilité Réduite. Les devis actuels s'avèrent encore trop élevés. Ce sujet qui relève du CHSCT devrait être étudié prochainement. Dans l'attente, une solution alternative d'accès par la rue Mégevand pourrait être envisagée. Solidaires Finances s'attachera, dans le cadre du CHSCT, à exiger que l'administration réalise cet aménagement de toute urgence.

Parmi les sujets également évoqués les restaurants administratifs (château d'Uzel à Etupes et le futur RIA [2] à la cité administrative Viotte).

3 - Utilisation des Crédits d'Actions Locales 2016 : 39 047 € (40 112 € en 2015)

Sont prévues, entre autre, les actions suivantes :
- Sortie retraités : 4 000 € (déjeuner dansant au casino de Salins les Bains le 5 avril 2016, les inscriptions sont déjà en cours).
- Séjour EPAF /retraités à Ballan-Miré du 24/09 au 01/10/2016. Il est autofinancé.
- Journée familiale : 5 647 €. La destination sera " la visite de la vallée de la Doller en train touristique ". Il est envisagé 3 bus (un au départ de Pontarlier et deux au départ de Besançon, via Montbéliard). Les modalités seront communiquées prochainement.
- Arbres de Noël : 24 000 €. Un GT sera convoqué vers la mi-mai sur ce sujet (choix du spectacle ...).
- Consultations Psychologue : 3 000 € (identique à 2015).
- Amitié Finances : 1000 €. Cette action menée en direction des actifs et des retraités, est destinée à accompagner les personnes en souffrance.
- Actions de prévention : En partenariat avec la MGEFI elles consisteront en des tests auditifs auprès des agents de Morteau et Pontarlier le 24/03/2016.

Les représentants de Solidaires Finances siégeant au CDAS 25

Edith BEDEAUX Gilles GALLIOT Jean-Marc PONS

Le compte-rendu complet est à consulter sur le site de Solidaires Douanes.

---

[1] *CDAS : Comité Départemental d'Action Sociale.*
[2] *RIA : Restaurant Inter-Administrations.*

Rencontre de l'intersyndicale douane avec Harold Humwart (17 mars)

Info flash

Face à la situation de blocage rencontrée par l'intersyndicale douane dans ses discussions avec la DG, elle avait sollicité une audience avec le Ministre ou un de ses conseillers. C'est Harold Humwart conseiller de M. Sapin, assisté de la Directrice Générale et de son adjoint J-M. Thillier, qui a reçu les OS.

Il ressort de cette audience 2 éléments importants :

- Bercy évoque toujours le chiffre de 15 suppressions de brigades soit 11 *"fusions"* et 4 suppressions nettes.
- s'agissant des bureaux, l'administration se montre moins "diserte". Elle évoque 35 bureaux *"touchés"*.

Nous avons du mal à croire tant à l'un qu'à l'autre.

En effet, s'agissant des brigades, de très nombreuses unités tombent ou sont déjà tombées à un niveau d'effectifs mettant clairement leur survie en jeu (la taille-cible des futures unités SURV telle qu'imaginée par Montreuil est de 50 agents). S'agissant des bureaux, entre un dédouanement transféré à 80% sur les grandes plateformes (merci le CDU) et les diverses mesures de concentration (CI, fiscalité ...), l'hypothèse des 35 nous parait assez hautement improbable.

Pour notre part, Solidaires a insisté sur le fait qu'il fallait que la DG abatte ses cartes et donne de la visibilité aux agents. Et donc communique la carte des implantations AG-CO et SU.

Nous avons enfin obtenu satisfaction avec la présentation d'une copie complète reprenant toutes les mesures concernant les CO et SU (Solidaires y a fait ajouter les AG, car ses derniers ne seront malheureusement pas épargnés). Ce plan devrait être présenté à la DG fin mai ou début juin.

* * * * *

Info flash

PPCR et évaluation : l'arnaque se niche dans les détails !

Pour rappel, les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ont été imposés par Manuel Valls en dépit de leur rejet par 3 OS majoritaires (CGT, FO et Solidaires). Il prévoit concernant l'évaluation un certain nombre de mesures :

- l'entretien professionnel ne sera plus que triennal ; un tiers seulement des agents sera donc concerné à chaque campagne.
- sur ce tiers évalué, seul le quart recevra un cadencement accéléré (= une réduction de délai pour accéder à l'échelon supérieur).
- cette réduction sera la même pour tout le monde : 8 mois.
- tous les 3 ans 25 % des agents recevront 8 mois de réduction d'avancement tandis que 75 % n'auront rien quelle que soit leur valeur professionnelle.
- pour les agents restants (donc les trois-quart de la fourchette évaluée), ce sera ... RIEN.
- les critères d'évaluation seront revus à cette occasion.

Petite présentation de l'ALPAF

I – Quelques mots sur l'ALPAF

C'est l'Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières. Elle œuvre aux côtés de l'Association de Gestion des Restaurants Administratifs des Finances (AGRAF - **http://agraf-asso.fr**) et de l'Education et Plein Air Finances (EPAF - **http://www.epaf.asso.fr**) pour offrir des prestations dans différents domaines aux agents de Bercy.

L'ALPAF, association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, a pour objet de faciliter le logement des agents des ministères économique et financier et de leurs familles.

À cet effet, elle met en œuvre des prestations sociales concernant le logement, sous forme de réservation et d'attribution de logements sociaux, et d'attribution d'aides et de prêts au logement, dans le respect de la réglementation dont relèvent le cas échéant ces prestations (notamment le code de la construction et de l'habitation et le code de la consommation).

Pour connaître ses droits et les conditions d'éligibilité, on peut aller consulter le site : http://www.alpaf.-finances.gouv.fr.

L'activité 2014 en quelques chiffres

LOGEMENTS	AIDES ET PRÊTS
800 agents ont demandé une place en foyer meublé (**800** demandes ont été satisfaites) **1 199** agents ont demandé un logement vide **929** logements vides ont été attribués	**7 281** prestations servies, réparties en : **3 306** aides à la première installation **1 616** prêts d'amélioration de l'habitat **875** prêts d'équipement du logement **34** prêts pour l'adaptation du logement des personnes handicapées **792** prêts immobiliers complémentaires **436** aides à la propriété **18** prêts suite à un sinistre immobilier **204** prêts pour le logement d'un enfant étudiant

II – Les logements proposés

Mis à part la région parisienne au sens large, l'ALPAF dispose de logements en province en particulier dans les régions soumises à forte tension immobilière (le long de la frontière suisse par exemple).

Les agents des douanes peuvent également postuler pour un logement du parc préfectoral. Pour cela, il faut se rapprocher de la délégation départementale d'action sociale qui détient les éléments d'informations.

En complément des logements offerts par l'ALPAF, on pourra garder en mémoire que la DGDDI dispose toujours d'un réseau de cités douanières.

III – Les aides et prêts au logement

Pour vous installer

L'aide à la première installation

Elle est réservée aux agents en activité. Elle est destinée à régler une partie des frais liés à la location d'un nouveau logement.

Non remboursable, elle est principalement délivrée à lors de l'entrée des agents dans les ministères économiques et financiers ainsi qu'à la suite d'une promotion avec un changement de catégorie.

Son montant varie en fonction des ressources, de la localisation géographique et du type de logement (privé ou social) :

- en zone 1, l'***aide est dégressive sur 3 ans*** (1er versement 2 300€ maximum) [1].
- en zone 2, l'***aide est versée en une seule fois*** (2 300€ maximum).

Pour aménager votre logement

Le prêt équipement du logement

D'un montant de 2 400€ maximum il est destiné à financer l'achat de meubles et/ou de gros appareils d'électroménagers.

Pour améliorer votre logement

Le prêt pour l'amélioration de l'habitat

D'un montant de 2 400€ maximum il est destiné à financer une partie des travaux, l'achat de matériaux et de certains aménagements. Il peut être porté à 4 800€ en cas de travaux d'économies d'énergie.

Le prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées

D'un montant de 10 000€ maximum il est destiné à financer des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation du logement lié au handicap.

Le détail et la présentation d'autres prêts (pour acquérir une résidence principale, remettre en état son appartement suite à un sinistre, pour loger son enfant étudiant ...) sont accessibles sur le site de l'ALPAF (rubrique « Aides et prêts » ou en cliquant sur le lien : http://www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/accueil/aides-et-prets.html).

Un livret de présentation de l'ALPAF est disponible : vous pouvez vous le procurez auprès de vos représentants SOLIDAIRES.

Sinon 2 endroits où aller :

- **la délégation départementale à l'action sociale** (adresse : locaux de la DRFiP 17, rue de la Préfecture 25043 Besançon - Tél. : 03 81 65 32 32).
- **le site de l'ALPAF** : http://www.alpaf.finances.gouv.fr.

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

[1] *Afin de connaître sa zone géographique, on peut consulter le site internet de l'ALPAF ou la délégation départementale d'action sociale de Besançon.*

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n° 2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n° 3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :
Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*
Suppléante :
Éliane LECONTE *(Bureau de Bourges)*

Comité Départemental d'Aide Sociale

Suppléant :
Jean-Marc PONS *(Pontarlier BSE)*

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

Suppléante :
Édith BEDEAUX *(Morteau BSE)*

Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail 25

Titulaire :
Christophe BEDEAUX *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs (FIPHFP)

Titulaire :
Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*

Pour nous joindre

Secrétaire de la section Solidaires

M. Renaud GOYATTON : 09.70.27.66.92 - renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de la section Solidaires

M. Christophe BEDEAUX : 09.70.27.67.09 - christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS : 09.70.27.63.66 - jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

Pour nous contacter : *solidaires.section25@gmail.com*

COTISATIONS 2016

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional de 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional de 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional de 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal de 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal de 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	DSD2	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	DSD1	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	DR de Classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de Service Comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- la cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- la cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂----------

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Grade : Indice :

Fonction :

Adresse :

Tél (travail) : Tél (dom) :

Adresse mail : @

A le Signature

✂----------

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté
numéro 29 – avril 2016

Refonte du décret de 2007 : la fin des Directions Régionales ?

AGENDA MAI

- **18/05** : CAPC cat. B TA C1 et recours évaluation.
- **19/05** : 2ème Comité Technique de Réseau (CTR).
- **25/05** : CAPC IR2-IR3 2ème tour des mutations.
- **27/05** : GT Aéromaritime.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito et l'agenda* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *Comité Technique du 07/04* (p 4-5)
- *CAPL TA C1 du 25/03* (p 6)
- *la refonte du décret de 2007* (p 7)
- *CAPC TA AC1-ACP2-1 05/04* (p 8-9)
- *CAPC mut' cat. B (19/04)* (p 10)
- *Frontex : le prix de l'infamie* (p 11)
- *l'action sociale en berne* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Té. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Té. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Té. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

Cela ne s'arrange pas !

Trois événements très troublants se sont déroulés à quelques jours d'intervalles au cours du mois d'avril.

Le 01/04, la DG ne trouvait rien de mieux que de publier une note dans laquelle elle disait rechercher des candidats pour aller aider les autorités grecques à refouler des réfugiés en Turquie. Habituée à évoluer en eaux troubles, la DG, selon une note interne que se sont procurés l'AFP et le Monde, a cru bon de préciser que « l'usage des mesures coercitives devait rester exceptionnel ». En plus, les agents pouvaient se faire de l'argent de poche durant cette mission d'un mois (environ 200€/jour toutes primes comprises).

On ne reviendra pas sur le caractère immonde de la mission (refouler des réfugiés en proposant une « aventure extérieure rémunérée » et faire ainsi oublier que, pendant ce temps, le PSD s'applique, y compris en SURV !). On retiendra plutôt l'attitude des OS qui, à quelques exceptions près (la CGT par exemple), ont fait preuve d'un silence assourdissant sur le sujet. Pas toujours facile de mettre ses actes en conformité avec ses convictions !

Cette actualité, déjà pénible, a été rejointe par une autre nouvelle publiée dans la presse le 03/04 : les « Panama Papers ». Après le Luxleaks on change de continent … mais pas de méthodes. Avec des résultats identiques : évasion fiscale et perte de recettes pour les États.

Depuis des années SOLIDAIRES DOUANES dénonce sans relâche la fraude et l'évasion fiscales qui coûtent environ, selon diverses sources françaises et internationales, entre 60 et 100 milliards d'euros annuellement à l'Hexagone. Avec cet argent récupéré, fini l'excuse des déficits à combler et donc tout le « baratin » sur le coût des fonctionnaires et la nécessité de libéraliser/privatiser/supprimer des emplois, soi-disant seules garanties d'un bon fonctionnement d'un service rendu aux clients (sic !). Fini toutes ces réformes empilées, sans queue ni tête qui ne se traduisent que par des dépenses supplémentaires. Si ce n'est une dégradation encore plus grande des services publics pour les usagers.

Le troisième élément découle du second : pour éviter les fuites, mieux vaut les prévenir. Dix jours après l'annonce des « Panama Papers », le Parlement Européen votait une loi criminalisant les potentiels lanceurs d'alerte. Voter à une belle unanimité par les 74 députés français toutes tendances confondues, cette loi va rendre très compliqué voire presque impossible la publication de documents tels que le Luxleaks ou les Panama Papers.

La boucle est donc bouclée.

Bonne lecture à vous.

Un Cado qui n'en est pas Cybèle

Le marché de remplacement des actuelles carte Cado vient d'être notifié à la société Certinomis (filiale de Docapost, la branche numérique du groupe La Poste). 18 000 cartes seront fournies ; 30 000 en prenant en compte les autres branches du Minefi.

Seuls la CNI, un passeport ou la commission d'emploi permettront d'obtenir les nouvelles cartes. Mais où seront stockées les copies de ces documents ? Affaire à suivre [1].

La Douane soutenue ... et sans arrière-pensée !

La douane est aimée ! On nous rajoute des effectifs (bon d'accord pas tellement sur la frontière suisse) et des parlementaires viennent de constituer un groupe de soutien. Ils viennent d'ailleurs le 24/03 d'écrire à M. Valls pour qu'il gèle le PSD (geler, pas supprimer ne rêvons pas !).

Amusant de retrouver parmi eux un très grand nombre de personnes jadis fervents soutiens de la réduction du nombre de fonctionnaires. Comme quoi, les élections, cela a du bon parfois pour faire prendre conscience de certaines choses !

C'est cool les intermédiaires

Pablo permet à des sociétés de générer des bordereaux de vente en détaxe pour les touristes. Soit la société le fait elle-même, soit ce sont des sociétés de détaxe qui le font pour elle. Moyennant rétribution bien entendu. Parmi celles-ci on trouve Global Blue, Innova Tax Free ... Tout semble donc aller pour le mieux.

Sauf que l'on se rend compte que ces sociétés ne transmettent pas forcément immédiatement lesdits bordereaux aux clients pour les faire apurer. Ce qui signifie qu'ils viennent les faire régulariser auprès des services ou des DR. Ce qui n'était pas du tout le schéma initial.

Vesoul : merci M. le Directeur

Lorsque la hiérarchie agit en faveur des agents, nous n'avons aucun problème pour le souligner.

La venue d'un Paris spé au bureau de Vesoul témoigne de la préoccupation du DR pour ce service sinistré et qui conserve, notamment en CI-tabacs, une grosse charge de travail. Sans compter les contrôles TSVR. Et ce, même si le DR ne renforcera pas l'effectif de 3 agents.

Auto-liquidation de la TVA

Début février, perdu au milieu d'une loi votée à l'Assemblée Nationale, a été généralisé le principe de l'auto-liquidation de la TVA (ce dont certaines sociétés bénéficiaient déjà depuis 2015).

Cela signifie que les opérateurs vont liquider leur TVA extra-communautaire sur une assiette calculée par la DGDDI mais dont le recouvrement sera assuré par la DGFiP.

Ce qui conjugué à l'entrée en vigueur du CDU permettra de supprimer une grande partie du réseau comptable et des bureaux !

Le tract complet sur le site de Solidaires : http://www.solidaires-douanes.org/transfert-du-recouvrement-de-la-tva

A VENIR

Assemblées Générales ODOD et Mutuelle

L'Assemblée Régionale de l'ODOD se réunira le mardi 10 mai prochain à partir de 9h30 au Centre international de Séjour (CIS) à Besançon. L'ordre du jour sera, entre autre, consacré au renouvellement partiel du Comité régional.

Elle sera suivie à partir de 14h par l'AG de la Mutuelle.

Lieu des réunions : CIS – 3 av. des Montboucons 25000 Besançon.

Assemblée Générale de la MGEFI

L' Assemblée Générale départementale 2016 de la MGEFI aura lieu le 26 mai prochain à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Besançon (46 avenue Villarceau).

Le thème de cette année sera la santé visuelle.

[1] *Voir notre tract du 11/12/2015 : http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2015/12/2015-12-11_Cado-de-Noel.pdf.*

COMITÉ TECHNIQUE 7 avril

Le 7 avril le Comité Technique (CT) de la DI de Dijon était reconvoqué ; la première convocation ayant été boycottée suite à un appel national intersyndical (CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO). Conformément à cet appel, la réunion du 7 a été elle aussi boycottée par SOLIDAIRES et 2 élus sur 3 de la CGT.

POURQUOI AVONS-NOUS BOYCOTTÉ ?

SOLIDAIRES n'avait jamais boycotté une reconvocation jusqu'à présent ; nous avions toujours siégé. Alors pourquoi boycotter cette fois-ci ?

Tout d'abord parce que lors de la rencontre avec le conseiller du Ministre le 17 mars dernier, la Directrice Générale s'était engagée à fournir une cartographie des unités SU qui seraient maintenues, au moins jusqu'en 2020. À l'heure actuelle, en dépit de ses assurances, rien n'a été encore fait en ce sens.

DI de Dijon avec frontière tierce : **+38 postes**.

DI de Metz et de Lille sans frontière tierce : **+83 et 90 postes** !

Cherchez donc l'erreur !

Elle devait organiser un GT en mai-juin pour présenter une cartographie des services AG-CO. Aucune annonce de GT n'a été faite ; au contraire de nombreux GT sont décalés au second semestre.

Nous sommes engagés dans un rapport de force avec une DG qui refuse depuis 3 ans de fournir la moindre information sur le réseau appelé à subsister. Or nous savons que la DG dispose de cartes pour les services AG-CO-SU. Mais elle refuse obstinément de les fournir ou même d'avoir un simple échange dessus. Nous sommes donc en plein dialogue de sourds.

Il y a également le fait :

- d'entendre séance après séance le DI nous dire que les suppressions sont inscrites dans la loi et qu'il faut faire avec (200 annuelles jusqu'en 2018),
- que l'on ne peut rien discuter sur le fond puisque c'est l'administration qui décide seule au final,
- que toute augmentation des effectifs dans une unité ou un service doit se traduire comme, les vases communiquant par des suppressions ailleurs (ce que SOLIDAIRES se refuse bien évidemment à faire).

Lors de ce CT, aucune fermeture de service [1] n'allait être annoncée mais la répartition dans diverses unités SU des effectifs issus des recrutements exceptionnels suite aux attentats du 13 novembre. Il présentait également le compte-rendu des groupes de travail organisés avec les services viticulture des 3 DR. Les documents de travail fournis étaient ceux des CT de décembre 2015.

Si nous avions participé à ce CT voilà ce à quoi nous aurions assisté.

I - Répartition des effectifs AG-CO-SU par DR

1/ **DR de Bourgogne**

- **- 1** ER OPCO à Auxerre BFCIOD [2]
- **- 1** ER OPCO à Nevers BFCIFD
- **+ 3** ER à la BSI de Dijon
- **+ 2** ER la BSI d'Auxerre

Soit un gain de 3 ER (- 2 ER OPCO et + 5 ER SU).

2/ **DR du Centre**

- **- 1** ER OPCO au bureau de contrôles de Bourges
- **- 1** ER OPCO au bureau de contrôles de Tours
- **+ 1** ER à la BSI de Bourges
- **+ 2** ER à la BSI de Tours

Soit un gain d'1 ER (- 2 ER OPCO et + 3 ER SU).

3/ **DR Franche-Comté**

- **- 1** ER OPCO Lons le Saunier BFCIOD
- **- 1** ER OPCO Vesoul BFCIFD
- **+ 1** ER Besançon CROC SU
- **+ 6** ER Lons le Saunier BSI
- **+ 3** ER Morteau BSE
- **+ 7** ER Delle BSE (dont + 1 ER EMC)
- **+ 3** ER Pontarlier BSE
- **+ 4** ER Les Rousses BSE

Soit un gain de 22 ER (- 2 ER OPCO et + 24 ER SU).

4/ **DI/Bureaux particuliers**

- **- 1** ER SU (BHR) : transfert à la CROC-SU de FC

Au total donc, la DI gagne 32 Effectifs de Référence en SU et en perd 7 dont 6 en OPCO et 1 en SU.

... / ...

[1] *À noter que chaque fermeture de service doit être avalisée personnellement par le Ministre et subir une double validation (aucun des services de la DI n'a encore fait l'objet de cette procédure).*

[2] ***ER** : Effectif de Référence (nombre d'agents que l'on décide d'implanter par service/unité – ces ER ne sont pas toujours forcément pourvus ce qui créé alors des sous-effectifs), **BFCIOD** : Bureau Fiscalité CI Ouvert au Dédouanement, **EMC** : Équipe Maître-Chien.*

Les commentaires de SOLIDAIRES

On constate d'emblée une différence entre les effectifs promis et la réalité (38 contre 32). On appréciera les calculs de la DG qui, dans ses décomptes, annonce que les non-suppressions de poste seront comptées comme des créations ! Attitude honteuse lorsque l'on se rappelle la cause de ces recrutements ...

À titre divers, un certain nombre de BSI/E ont vu leurs effectifs renforcés ; de manière très nette pour les unités de Franche-Comté. La frontière suisse n'y est évidemment pas étrangère.

Par contre le cas de l'unité de Chalon reste préoccupant. Seuls 6 postes sur 8 sont pourvus et aucun renfort n'est espéré pour le moment puisque sa fusion avec la BSI de Dijon reste d'actualité (leurs nouveaux locaux sont en cours de rénovation et de mise aux normes).

Parmi les documents fournis à l'occasion de ce CT se trouvait le Plan Annuel de Performances (PAP 2016). Perle intéressante, on y apprend que ce sera le POC de Besançon qui pilotera les contrôles des BS de Franche-Comté et de Bourgogne sur « Plan axial Est ».

Lorsque l'on sait que le décret de 2007 qui prévoit l'organisation de la douane en DI et DR vient d'être modifié et qu'il prévoit désormais que la DI s'organisera comme elle le souhaite, déléguant ou non à ses DR certaines fonctions, on ne peut manquer de faire le lien avec ce point du PAP 2016.

Dernier point : le PSD compte-tenu de ces renforts est gelé pour la SU, du moins pour un certain nombre d'unités. Mais pour les AG-CO, les suppressions restent à l'ordre du jour.

Pour cette année, les mutations d'agents en bureau font que la DI rogne sur les effectifs de référence sans supprimer le poste d'un agent en place. Mais le rythme des suppressions en AG-CO va se maintenir et la publication récente de postes susceptibles de bénéficier d'une prime de restructuration doit appeler à la vigilance.

II - La réforme vinicole au sein de la DI

Lors du CT du 09/12/2015, sous l'impulsion en particulier de SOLIDAIRES et de la CGT, le DI avait fini par accepter que des GT soient organisés par DR avec les agents des futurs pôles régionaux vinicoles. Ceci fait, un retour de ces GT devait être fait devant les élus en CT avant passage devant les CHSCT compétents. La procédure serait ensuite conclue par un vote en CT.

Le CT était donc le théâtre de ce compte-rendu (selon les agents ayant participé aux GT régionaux, le futur plan des pôles a été présenté tel quel et peu ou pas amendé).

Les commentaires de SOLIDAIRES

- la création de ces pôles régionaux de viticulture correspond à une des volontés du PSD (création de services regroupant une même compétence au niveau régional voire interrégionale ou nationale – SNDFR). Cela au nom d'une plus grande technicité ... et de gains en termes d'emplois.

- parfois cependant, ces pôles existaient déjà dans les faits (cf. celui de Lons pour le Jura).

- les transferts de charge de travail auront-ils été bien calculés ? Qui assurera les contrôles physiques ? Va-t-on comme les Services Grands Comptes dissocier marchandises et dossiers ?

- le souhait de la DI de basculer les agents des pôles de dédouanement vers les CI et/ou la viti se feront-ils à effectifs constants (cas de Chalon) ?

III - Autre question évoquée

Le Plan Interrégional de Formation 2016 (PIF) était également à l'étude.

- accent mis sur les techniques de sécurité des agents SU et les contrôles aux frontières.

- accent mis sur les formations viti-vinicoles (avec la création des pôles régionaux en 2016).

- seront privilégiées les FP au niveau local avec formateurs.

Après, et cela ne dépend pas des responsables FP, il est toujours aussi délicat de trouver des formateurs occasionnels ou non pour dispenser les formations.

Petits rappels pour information :

- **le Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail** (ou CHSCT) est compétent pour traiter les conditions de travail des agents (présence d'amiante, isolation, lampes de sécurité, éclairage ...). Les OS y ont voix prépondérante.

- **le Comité Technique Local** (CT) est compétent pour définir l'organisation et les missions des services, leurs effectifs. L'administration y a voix prépondérante.

Compte-rendu de la CAPL
TA de C1 Dijon – 25 mars 2016

Le 25 mars avait lieu au siège de la DI la CAPL n°2 portant sur le Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur de 1ère classe.

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET, M. CLAVEAU (expert), M. MONNIN (représentant la Directrice Régionale de Bourgogne), M. LE LANN.

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Judith MOINDROT et Frédéric MICHAU (titulaires C1),
- CGT : Brigitte de BOISVILLIERS (titulaire C2),

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

I - Approbation du PV du 15 septembre 2015 (recours) et du PV du 15 décembre 2015 (TAM 2016)

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

II - Tableau d'Avancement des C2 → C1

Les règles sont explicitées dans la note 16-774 du 18/2/2016.

Rappel : sont « promouvables »

① les fonctionnaires de la Fonction Publique contrôleurs 2ème classe au 7ème échelon minimum, qui ont effectué 5 ans en catégorie B au 1er janvier 2016.

② avoir obtenu au moins la cadence moyenne en 2015 (sont écartés les contrôleurs ayant eu une mention d'alerte et les agents ayant un dossier disciplinaire en cours).

③ les agents promus au titre de la promotion re traite doivent justifier de 6 mois d'activité dans leur nouveau grade pour pouvoir bénéficier de celui-ci dans leurs droits à pension.

Pour finir, les agents promus au TA sont promus sur leur poste et ne sont pas soumis à l'exigence de stage en école.

À noter :

Le nombre de poste de C1 n'est pas connu pour 2016. Les agents promus le seront au 1er janvier 2016 avec effet rétro actif.

La CAPC du tableau d'avancement CP aura lieu le 18/5/2016 (sous réserve de modification).

- 481 agents ont vocation au niveau national et 18 au niveau de la DI.
- la moyenne d'âge des agents est de 42 ans et la moyenne de service est de 8 ans et 1 mois.
- en 2015, 178 agents ont été promus dont 5 de la DI (du 8ème au 12ème échelon).
- 2 agents, repris sur liste complémentaire, n'ont pas été retenus en CAPC et sont en 3ème et 4ème places sur la liste de la DI en 2016.

Après avoir examiné l'ensemble des dossiers, le Président indique qu'il propose la totalité des 18 candidats classés dans l'ordre du SIGRID.

Vote : la proposition du Président de la CAPL a été adoptée à l'unanimité.

À noter : seul l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2016. Ceux-ci ne sont pas encore connus à la date de la CAPL.

Judith MOINROT et Frédéric MICHAU représentaient SOLIDAIRES lors de cette CAPL.

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

La refonte du décret de 2007 : préfets et DI, les grands gagnants

Jusqu'au 23 mars dernier, le décret n° 2007-1665 du 26/11/2007 [1] régissait l'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés de la DGDDI.

À savoir une Direction Générale supervisant 12 directions interrégionales ; elles-mêmes dirigeant l'action de 42 directions régionales (auxquelles il fallait ajouter 2 DR pour les TOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna). À la DI étaient confiés le rôle décisionnel et la gestion des budgets ; aux DR le rôle opérationnel (mettre en musique la partition décidée par la DI).

À ce dispositif s'ajoutaient les Services à Compétence Nationale (SCN) tels que le Centre informatique Douanier (CID), la Direction Nationale des Statistiques et du Commerce Extérieure (DNSCE) ou encore les écoles des douanes.

C'était évidemment trop simple pour durer car entrait en jeu un nouvel élément que ce décret gênait au plus haut point : le Projet Stratégique Douane.

Dans sa volonté ~~de supprimer~~ d'améliorer l'efficience de ses services, la DI de Méditerranée souhaitait fusionner les SRE et SRA de la DR de Provence avec ceux de Marseille afin de créer un seul service interrégional (comme le prévoyait le PSD) : un SIE et un SIA.

Souci pour la haute administration, et que la section Solidaires de Méditerranée n'avait pas manqué de rappeler au DI, ce fameux décret de 2007 ne lui permettait pas ses grandes manœuvres de restructurations. À moins de tomber dans l'illégalité et de se voir condamner au Tribunal Administratif.

Qu'arriva-t-il mon bon Monsieur ? Eh bien voyant cela, la DG a fait procéder à la modification de ce décret (décret n° 2016-357 du 25/03/2016). Deux changements nous intéressent en premier lieu.

Le premier changement est mentionné aux articles 4 et 5 du nouveau décret. Ce seront désormais les DI qui assumeront la totalité des missions douanières.

Les DR n'exerceront plus que les missions que les DI souhaiteront leur confier. Ces dernières pourraient même créer des services destinés à gérer une mission particulière si le besoin s'en faisait sentir.

Dans ce schéma, le DR devient clairement une sorte de super-divisionnaire (les places de A+ vont désormais valoir cher !).

Le second, contenu dans l'article 3, indique que le DI *« est placé sous l'autorité du préfet du département où est situé le siège de la direction interrégionale »*.

Beauvau prend de la place

Cela rappelle à certains DI qui dirige au niveau des départements et régions (issues de la réforme territoriale). Cela montre également la très nette prise de contrôle par la Place Beauvau sur les différents services déconcentrés de l'État [2].

Ces articles signifient donc clairement 2 choses :

- les DI peuvent donc désormais librement appliquer le PSD dans leur circonscription en détruisant le maillage existant en AG-CO-SU. Plus question pour eux de le nier !
- élément tout aussi marquant, le poids renforcé des préfets risque de compliquer les choses à un moment où la réforme territoriale se met en place.

  Sachant qu'une des prochaines réformes sur laquelle planche la haute administration sera la mise en place d'un statut unique des 3 Fonctions Publiques (via le PPCR) avec des CAP inter-catégorielles dans les grades C, B et A directement sous l'égide … du préfet !

Les conséquences sont donc très claires : **face aux réorganisations de services qui s'annoncent, il faudra rester vigilants et mobilisés**.

---

[1] *Consultables à cette adresse pour le décret de 2007 : https://www.legifrance.gouv.fr et pour celui de 2016 : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000032295712&fastPos=1&fastReqId=869397131&categorieLien=id&oldAction=rechTexte.*

[2] *Élément que nous avions anticipé : cf. la Pelle à Chnis n°11 de septembre 2014 pp 4-5 (« Réformes de l'État, 2 pour le prix d'une »).*

CAPC agents de constatation TA AC1-ACP2-ACP1 et recours Paris – 5 avril 2016

Concernant ces Tableaux d'Avancement (TA), le Président de la CAPC, M. Alexis LOPES, indique que le nombre de promus ne sera qu'indicatif puisque les taux de promotion restent inconnus à ce jour. Les différentes listes complémentaires (LC) permettront des ajustements.

I – Les conditions d'accès

A – ***Au grade d'AC 1***

- avoir atteint le 5ème échelon d'AC 2 au 31/12/2016.
- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade.
- ne pas avoir été sanctionné disciplinairement.
- ne pas avoir fait preuve d'insuffisance professionnelle.
- avoir obtenu au minimum un cadencement moyen l'année précédente.

B – ***Au grade d'ACP 2***

- avoir atteint le 5ème échelon d'AC 1 au 31/12/2016.
- avoir au moins 6 ans de services effectifs dans le grade.
- ne pas avoir été sanctionné disciplinairement.
- avoir obtenu au minimum un cadencement moyen l'année précédente.
- ne pas avoir fait preuve d'insuffisance professionnelle.
- pour les agents de plus de 53 ans, être proposés et avoir obtenu au moins une cadence moyenne.

C – ***Au grade d'ACP 1***

- avoir atteint le 6ème échelon d'AC 2 avec, au moins, 2 ans d'ancienneté au 31/12/2016.
- avoir au moins 5 ans de service effectif dans le grade.
- ne pas avoir été sanctionné disciplinairement.
- ne pas avoir fait preuve d'insuffisance professionnelle.
- avoir obtenu au minimum un cadencement moyen l'année précédente.
- pour les agents de + de 54 ans, être proposés et avoir obtenu au moins une cadence moyenne.

II – Statistiques des années antérieures

Pas de données en Agent de Constatation.

ACP2 :
2014 : 444 promouvables, 177 promus, soit 40 %
2015 : 400 promouvables, 152 promus, soit 38 %

ACP1 :
2014 : 393 promouvables, 106 promus, soit 27 %
2015 : 372 promouvables, 96 promus, soit 26 %

III – Les Tableaux d'Avancement

A – ***Au grade d'AC 1***

24 vocations, 3 promus (dont 2 de la LC 2015) et 2 sont repris sur LC.

Vote SOLIDAIRES *: abstention (le classement est respecté et personne n'a été écarté, mais le taux de promotion est très faible).*

B – ***Au grade d'ACP 2***

Le représentant SOLIDAIRES comme le suppléant ne pouvait siéger, car ils étaient repris sur la liste.

Un représentant CFDT a fait remarquer qu'en l'absence du titulaire, l'expert SOLIDAIRES ne pouvait prendre la parole.

- un agent a été repêché en fond de classement en raison de son âge (plus de 53 ans).
- 8 collègues ont été écartés pour des questions de discipline ou de mention d'alerte.
- démission d'un collègue pourtant en position d'être promu.
- un agent avait été révoqué.

377 vocations, 131 promus (dont 8 de la LC 2015) et 20 agents sur LC.

B – ***Au grade d'ACP 1***

Le Président annonce 85 promotions et une LC de 10 agents. Après intervention syndicale, le président reconnaît qu'il y a une erreur et que le nombre de promotions est de 75 et non de 85.

Il y aura donc finalement 75 promotions et une LC de 10 agents.

... / ...

IV – Les recours en évaluation

Pour mémoire, le solde 2015 des mois à attribuer est de 81. 19 dossiers d'AC et ACP vont être étudiés lors de cette CAPC.

A – *Agents de Constatation*

7 recours pour la session restreinte d'AC1 étaient à l'étude (6 ayant obtenu un cadencement moyen, 1 ayant obtenu une réduction d'avancement d'1 mois en CAPL).

Les 6 agents qui avaient obtenu le cadencement moyen ont obtenu 1 mois d'accélération.

Vote SOLIDAIRES *: pour l'obtention d'un mois à chacun des 6 agents.*

Par contre, celui qui avait obtenu une réduction d'un mois en local et qui en demandait 2 supplémentaires en central ne les a pas obtenus. Pourtant le Président avait au départ estimé que la manière de servir de cet agent méritait une réduction d'avancement supplémentaire et proposé la révision de son cadencement en conséquence.

SOLIDAIRES, comme d'autres OS, s'est exprimé en faveur de l'agent. Compte-tenu du nombre de mois disponibles et à la vue de la qualité du dossier, il semblait possible de donner satisfaction à l'agent en lui accordant une réduction de 3 mois.

Après une suspension de séance demandée par la CGT, le président a surpris tout le monde en rejetant le recours de l'agent.

Vote SOLIDAIRES *: contre le rejet par le Président du recours déposé par l'agent (l'agent méritait 3 mois, le volant de mois disponibles permettait de les lui attribuer sans léser les autres agents présentant des recours sur le cadencement).*

C'est la soupe à la grimace en CAPC ...

B – *Agents de Constatation Principaux de 2ème classe*

3 dossiers qui portaient tous sur le cadencement.
- 1 dossier a obtenu 1 mois
- 2 ont vu la demande être rejetée.

C – *Agents de Constatation Principaux de 1ère classe*

9 dossiers qui portaient tous sur le cadencement.
- 6 dossiers ont obtenu 1 mois
- 3 dossiers ont vu le cadencement maintenu

Pour information, suite à cette CAPC, il reste 68 à distribuer lors des prochaines CAPC de recours.

SOLIDAIRES DOUANES était représenté par **Yannick DEVERGNAS** (titulaire) **et Fabien MILIN** (expert).

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à le consulter.

Compte-rendu de la CAPC cat. B
1er tour des mutations – 19 avril 2016

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A/2. Assistaient à la séance : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et SNCD-FO.

Secrétaire-adjoint de séance : CGT.

I – Approbation d'un PV

Il s'agissait du PV du 08/10/2015 (2ème tour des mutations 2015 catégorie B).

Vote pour unanime.

II – Information de la CAPC

- affectation des lauréats de l'exa pro C2 : 51 agents
- mouvements internes dans les DOM et COM : 1 en Guadeloupe et 1 à la Réunion.

III – Demandes de modifications de points au TAM 2016 *(9 agents)*

Des agents ayant eu des oublis de points (*« enfants à charge »* ou *« résidence bonifiée »)* ont vu leur total de points augmenté.

IV – Demandes de radiation des TAM 2016

A – Sur demande de l'agent

- tableau général : 1363 demandes (un agent pouvant en faire plusieurs dizaines)

- tableau des spécialistes : 148 demandes

Vote pour unanime.

B – Pour des motifs de gestion ou erreurs de saisie *(6 agents)*

Vote pour unanime.

V – Demandes d'inscription hors-période

A – Réalisées avec quelques difficultés *(4 agents)*

3 agents avaient demandé à ce que soit rajoutée la mention Rapprochement de Conjoint (RC) sur tout ou partie de leurs demandes.

Vote pour unanime.

1 agent a voulu faire intégré la mention RC ultérieurement à sa demande de mutation. Refus de l'administration.

Vote contre : SOLIDAIRES, CFDT, CGT et SNCD-FO
Abstention : UNSA

B – Réalisées sans difficulté

- 4 réorganisations de service

Vote contre unanime.

- 3 demandes d'agents reconnus travailleurs handicapés (art. 60)

Vote pour unanime.

VI – Mouvements au TAM 2016

A – Mouvements en DOM et COM

Les mutations pour La Martinique, Guadeloupe, La Réunion, La Guyane, Mayotte, St-Pierre-et-Miquelon ont été étudiées séparément. Pour le détail des votes par OS, vous pourrez vous reporter utilement au compte-rendu en ligne (p 5).

B – Mouvements en métropole

- DNRED : les OS n'ont pas prises part au vote *(en cause, l'opacité des sélections)*,
- autres directions :

Vote pour : CFDT, SNCD-FO et UNSA
Vote contre : SOLIDAIRES et CGT *(à cause des restructurations en cours).*

VII – Mouvements 2016 des spécialistes

Vote contre unanime *(à cause des restructurations en cours).*

VIII – Emplois offerts par enquête

- 10 postes offerts au Service d'Analyse de Risque et de Ciblage (SARC) : 17 candidats.
Vote contre unanime *(2 agents ont été écartés pour diverses raisons alors qu'ils étaient classés).*

- 1 poste offert au Service des Grands Comptes (SGC) : 1 candidat.
Vote pour unanime.

- 1 poste offert de correspondant social à Perpignan : 15 candidats
Vote contre (CFDT et CGT) – **Abstention** : UNSA (SOLIDAIRES et FO n'étaient pas concernés mais nous aurions voté contre car le 2ème a été retenu et non le 1er).

- 1 poste offert de chef d'atelier à la BCMA de Mérignac : 2 candidats.
Vote pour unanime *(le 1er du classement a été choisi).*

- 2 postes offerts à la DOD Ivry
Vote contre unanime *(les OS ont dénoncé un « tripatouillage » pour cette enquête).*

VIII – Demandes de Mise à Disposition

Vote pour unanime pour les 3 MAD.

Le compte-rendu complet peut être consulté sur le site de Solidaires ou en cliquant sur ce lien.

Frontex : le prix de l'infamie

Les principales routes migratoires (source Frontex)

Lorsqu'il s'agissait d'aider la Grèce à accueillir les réfugiés*, on a guère vu l'Union Européenne se mobiliser. Mais lorsqu'il s'est agi d'aider ce même État à renvoyer ces personnes vers la Turquie pour pouvoir ensuite les refouler vers la Syrie ou l'Afghanistan, alors là, oui, la machine se met en marche de toutes ses forces.

Et alors quel rapport avec la Douane ? Tout simplement la note DG A3 n°160330 du 01/04/16 intitulée : « Appel à candidature pour mise à disposition de l'agence européenne FRONTEX d'agents de la surveillance de la DGDDI afin d'assister les autorités grecques dans les procédures de réadmission vers la Turquie ».

Procédures de réadmission ? Quel mot fantastique pour qualifier l'accord le plus honteux et ignoble jamais signé entre l'UE et un autre État.

Ce superbe document fait un appel à candidature afin de fournir du personnel à l'agence FRONTEX** pour « Dans le cas présent, il s'agit pour la France d'assister les autorités grecques dans la réalisation des opérations d'escorte des migrants irréguliers de Grèce vers la Turquie ». Mais rassurons-nous, cela se fera sur la base du volontariat et avec quelques contraintes :

- un niveau en langue anglaise suffisant
- être en mesure d'exécuter des gestes professionnels techniques coercitifs

Pas d'inquiétude cependant, car les agents seront équipés du bâton télescopique de protection, ainsi que de bombes incapacitantes en dotation individuelle et porteront un brassard portant les insignes de l'Union européenne et de FRONTEX. Pour ceux qui hésiteraient un peu, notre DG sort l'argument infaillible et sans appel : les agents toucheront 222€ par jour pour leurs frais. Eh bien en voilà une belle mission qui, à n'en pas douter, va redorer le blason de la douane française et son honneur. Rappelons qu'en son temps, un certain Judas s'était contenté de 30 deniers et que nos glorieux ancêtres n'avaient pas hésiter à assurer la garde du camp d'Argelès-sur-Mer où avaient été parqués les réfugiés républicains espagnols en 1939 !

Il est vrai que la DG a déjà accepté de se faire financer son troisième patrouilleur par Frontex (en attendant une future vedette à Nice en 2017). Il est bien normal dans ces conditions qu'elle renvoie l'ascenseur.

À SOLIDAIRES,
nous le disons clairement :
nos emplois ne seront pas sauvés au prix de l'infamie !

* Un réfugié est une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de la dite crainte. A contrario , un migrant est une personne qui quitte un pays pour un autre.

** FRONTEX : agence européenne mettant à disposition des États membres une force de réaction rapide (*RABIT acronyme anglais d'Équipe d'Intervention Rapide aux Frontières*) composée d'un vivier de gardes frontières européens qui assistent les États membres dans l'organisation d'opérations de retour communes.

L'action sociale n'est ni un luxe, ni un confort !

Suite au groupe de travail (GT) du 17 février, un second GT sur l'action sociale s'est réuni le 7 mars, présidé par la DRH, adjointe du Secrétaire Général de Bercy, Mme BRAUN-LEMAIRE.

Au préalable, **Solidaires Finances** a interrogé la directrice sur plusieurs sujets dont la question des suppressions d'emploi dans les délégations départementales d'action sociale. Sur ce point, la présidente de séance a répondu qu'en 2016 aucune suppression n'était actée (« bonne nouvelle » à relativiser suite aux suppressions antérieures et à la baisse de 28 M€ du budget 2016 d'action sociale).

À noter qu'au cours de la séance, les organisations syndicales (OS) ont appris au débotté que l'EPAF [1] quittait les locaux qu'elle occupe actuellement pour s'installer à Montreuil. Après ça comment parler de circulation de l'information ?

I – Les prestations de loisirs

Cette partie de l'action sociale absorbe presque 29 % du budget total (28,6%). Entre 2010 et 2015, Solidaires Finances constate une érosion du nombre de bénéficiaires.

Il rappelle que l'objectif d'EPAF est d'accueillir :

- s'agissant des colonies, tous les enfants y compris ceux en situation de handicap pour lesquels les parents en font la demande ;
- concernant vacances familles, en priorité durant les vacances scolaires et en fonction des places disponibles, les familles à revenus modestes.

Il précise que l'offre du catalogue s'est élargie avec l'ouverture en 2015 de la résidence de Vendres (Hérault) à forte capacité d'accueil et, à l'automne prochain, celle de La Saline (La Réunion).

Solidaires Finances a dénoncé la remise par l'EPAF à France Domaine de la résidence de Cervières en 2014 sans que les membres de l'AG du CNAS et du Conseil de surveillance n'aient été informés. Cette décision, « justifiée » par l'absence d'investissement et de travaux, est inadmissible et inacceptable. Serait-ce un procédé utilisé pour se débarrasser de sites ? L'avenir de la résidence de colonies de vacances de La Baule (Loire Atlantique) est inquiétant. Bien que très bien située géographiquement, et disposant d'un grand parc, celle-ci est laissée à l'abandon faute d'entretien.

Il appartient à l'État propriétaire de pourvoir à l'entretien du patrimoine mis à disposition de l'EPAF afin d'éviter qu'il ne se dégrade et que cela ne serve de justification pour s'en débarrasser.

II – Discussion sur les associations type ATSCAF, Centre Sportifs des Finances...

Pour Solidaires elles ont toutes leur place au sein de l'action sociale : le budget de celle-ci participe au financement de ces associations à hauteur de 6,8 M€ (dont 5,8M€ au titre de la masse salariale).

Par exemple l'ATSCAF intervient sur le domaine des activités sportives, or l'action sociale ministérielle n'a pas de véritable approche sportive et n'en favorise pas la pratique. Des liens sont à établir entre l'ATSCAF et les délégations.

Dès que des subventions sont versées à des associations, **Solidaires Finances** estime que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) a un droit de regard sur leurs activités et qu'elles doivent justifier leur action.

III – Gouvernance des associations EPAF, AGRAF et ALPAF

Solidaires Finances a dénoncé le manque de transparence au sein des associations. À titre d'exemple, apprendre incidemment des licenciements de personnels de droit privé ou le déménagement des services d'une association pose question.

Pour **Solidaires Finances**, cela passe par :

- davantage de transparence à tous niveaux dans le fonctionnement des trois associations et une meilleure circulation de l'information entre les trois instances (Assemblée générale, CNAS, Conseil de surveillance).
- la mise en place d'un calendrier de réunions de chaque instance précisant les thématiques, les ordres du jour. Ce calendrier devra être adressé à tous les instances le plus en amont possible.
- la mise en place d'un système de relevé de discussions permettant d'établir un fil rouge entre les différents thèmes.

Le compte-rendu complet de la réunion est à consulter sur le site de Solidaires Finances en page d'accueil (http://www.solidairesfinances.fr).

[1] *L'Éducation Plein Air Finances (EPAF) partage les locaux d'un immeuble (dit Valmy) à Paris avec l'AGRAF (restauration) et l'ALPAF (logement).*

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :

Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*

Suppléants :

Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n° 2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :

Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*

Suppléantes :

Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n° 3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :

Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*

Suppléant :

Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*

Suppléante :

Éliane LECONTE *(Bureau de Bourges)*

Comité Départemental d'Action Sociale

Suppléant :

Jean-Marc PONS *(Pontarlier BSE)*

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

Suppléante :

Édith BEDEAUX *(Morteau BSE)*

Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail 25

Titulaire :

Christophe BEDEAUX *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs (FIPHFP)

Titulaire :

Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*

COTISATIONS 2016

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	Directeur de Services Douaniers 2ème classe	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	Directeur de Services Douaniers 1ère classe	**294,00€**
Contrôleur de 1ème classe	**96,00€**	Directeur Régional de classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de service comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être inclues**.
- la cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- la cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂ -

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

JE SOUSSIGNÉ(E) DÉCLARE ADHÉRER AU SYNDICAT SOLIDAIRES DOUANES

NOM : PRÉNOM :

RÉSIDENCE : SERVICE :

GRADE : ECHELON : INDICE :

TEMPS PARTIEL : ☐ OUI ☐ NON % :

ADRESSE :

TÉL. (TRAVAIL) : TÉL. (DOM.) :

MAIL (PRO) : MAIL (PRIVÉ) :

A LE

SIGNATURE

LES DONNÉES REPRISES SUR LE BULLETIN D'ADHÉSION SONT CONFIDENTIELLES ET INTERNES AU SYNDICAT. ELLES NE SERONT EN AUCUN CAS COMMUNIQUÉES À DES TIERS.

UNE FOIS REMPLI, CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT DOIT ÊTRE RENVOYÉ À M. RENAUD GOYATTON OU M. CHRISTOPHE BEDEAUX (BUREAU DE MORTEAU - AVENUE DE LA GARE 25500 MORTEAU).

LA PELLE À CHNIS

numéro 30 – mai 2016

FRANCHE-COMTÉ,

LE HK DÉBARQUE (p 5-6)

AGENDA DE JUIN

- **01/06** : CAPC cat. C titularisation AC + recours AC-ACP2-ACP1.
- **07/06 :** CAPC cat. A recours.
- **09/06** : TA IP1-IP2.
- **13 au 17/06** : Congrès Solidaires Douanes.
- **23/06** : Commission Territoriale de la Masse à Dijon.

* * * *

SOMMAIRE

- *les brèves* (p 3)
- *CR CAPL LA C en B (27/04)* (p 4)
- *le HK débarque !* (p 5-6)
- *les nouvelles de la Masse* (p 7)
- *CHSCT 25 : un président KO* (p 8-9)
- *CR CAPC mutations cat. C* (p 10-11)
- *infos flash* (p 12)
- *vos représentants Solidaires* (p 13)
- *adhésion/cotisations 2016* (p 14)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Té. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Té. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Té. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

2015 aura marqué pour la Douane une rupture dans la continuité. A priori complètement antinomiques, ces deux termes sont pourtant parfaitement complémentaires en ce qui concerne notre administration.

Suite aux attentats de novembre, les ravages du PSD sont apparus au grand jour : des unités aux effectifs réduits à la portion congrue, la question des frontières remise au coeur du débat (même si cela a été de manière parfaitement démagogique par nos cadres et les élus ; premiers responsables de leur abandon depuis 1992 au nom du libéralisme) ...

Les jours suivants le 13 novembre, les premières décisions ont commencé à pleuvoir : entre autre 1000 créations de postes. À SOLIDAIRES, on y croyait très peu. Sans doute de vieux souvenirs de paroles non tenus (*« les promesses n'engagent que ceux qui y croient »*).

On sait aujourd'hui que ce ne sont plutôt 450 à 500 créations de postes qui sont actées (les non-suppressions chez les technocrates sont en fait des créations d'emplois ; comme les fusions d'unités qui ne sont pas des suppressions mais des réorganisations [1]). Dans le même temps, Montreuil annonçait des suppressions de brigades.

Qu'à cela ne tienne, la DG a la réponse toute prête : pas de renforcements significatifs en termes de personnels ; mais l'introduction du pistolet-mitrailleur HK UMP 9.

Il est bien évidemment beaucoup trop tôt pour avoir une opinion claire sur le sujet, les moniteurs terminent en ce moment leur formation à l'ENDLR. Mais cette question de l'armement lourd divise : syndicats (y compris parmi les partisans de l'arme longue), équipes managériales et agents.

En discutant avec les uns et les autres, au-delà des clichés et des polémiques stériles, se pose très clairement la question de l'avenir et des missions de la SURV au sein de la DGDDI. Parler de frontières et ne renforcer ni la Guyane, ni les Antilles (et, à la marge, la frontière Suisse) tout en mutant 80 agents dans les DI de Lille et Metz, cela pose question.

Doter les collègues SURV des moyens d'auto-défense (gilets pare-balles par exemple) est une nécessité absolue. Mais le travail des douaniers reste la régulation des flux de marchandises et les contrôles à la circulation. Nous ne sommes pas une force de sécurité intérieure ; nous dépendons de Bercy, pas de la Place Beauvau. A force de vouloir récupérer des missions à droite et à gauche, sans les moyens humains bien entendu mais pas que, on pourrait se retrouver dans une situation peu enviable sous peu.

Pas sûr que nos hauts cadres se rendent bien compte du jeu dangereux auquel ils se livrent.

Bonne lecture à vous.

[1] *Discours tenu par la DG lors des différentes CAPC (moyens également utilisé afin de justifier le non-versement de primes au titre des restructurations).*

Hausse de la prime ACF

C'était l'une des revendications de Solidaires lors du GT «sécurité des contrôles» du 18/12/2015. La prise en compte et la reconnaissance de la qualification moniteurs de sécurité tir/TPCI.

Bercy a accédé à la demande de la DG : les moniteurs sécurité de tir et de TPCI vont donc voir leur indemnité ACF augmentée au 01/07/2016.

À un moment où les questions de sécurité et d'armes longues deviennent prégnantes, c'était un minimum.

Un jackpot de 70,3 Mds €

C'est le montant des sommes recouvrées par la DGDDI en 2015 (+2 % par rapport à 2014).

- sont pris en compte les droits de douane, les accises, les taxes sur les carburants ....
- en 2014 la DGDDI avait perçu 69 Mds €.
- l'impôt sur le revenu 2015 : 69,3 Mds €.

Ces quelques chiffres montrent, si besoin en est encore, toute l'importance de la douane en tant qu'administration financière. Et qu'elle n'a pas du tout vocation à devenir une force de sécurité intérieure. A bon entendeur ...

Des saisies en rafale, mais ...

Douane : police des marchandises ou force de sécurité?

2015 : 1158 armes saisies (+ 40 % par rapport à 2014). 19/02 : 50 armes longues (8000 munitions) en Vendée ; 17/05 : 30 armes longues, des lances-roquettes, plus de 17 000 munitions diverses découverts dans l'Aisne. Voici quelques-unes des dernières saisies d'armes effectuées par la douane.

Si porteurs que soient ces chiffres en termes de com' (surtout à une époque où il faut montrer ses talents anti-terroristes !), ce type d'intervention n'est pas sans risques. Un de nos collègues l'a payé de sa vie récemment.

Au risque de fâcher certains, il faut rappeler qu'intervenir chez des particuliers armés présente des risques et requiert des techniques qui sont l'apanage de certains services spécialisés (type BRI, RAID ou GIGN). L'oublier ou le nier, cela s'appelle mettre en danger la vie de nos collègues.

Jack Bauer à la DG [1]

Par une note datée du 11/04, la DG annoncé la création d'une cellule de crise. Elle sera apte à répondre à des crises sanitaires, nucléaires (!) et même à des cyber-attaques.

Elle sera composée d'agents de la DNRED, des GIR ... Y compris, si besoin est, de services des DR/DI. Mais lesquels ?

Avec un réseau mis en pièces par le PSD, la DG croit-elle seulement à cette fable ?

ZUS : l'argent, ce n'est pas encore pour demain

« Incompétence », « malhonnêteté », « laisser pourrir une situation » ; voici quelques-uns des qualificatifs que l'on pourrait utiliser pour qualifier l'attitude de l'administration vis-à-vis des agents des ex-ZUS, actifs et retraités (aujourd'hui QPPV [2]).

Alors qu'il a fallu presque 10 ans pour que l'administration se décide enfin à appliquer les textes – les BOP de reconstitution des carrières des C, B et A viennent d'être publiés, le sort des retraités n'est toujours pas réglé. Pire, la cellule DG-ZUS est quasiment démantelée. N'y travaille plus qu'un agent. Et la DG refuse toujours de dire ce qu'il en sera du versement des indemnités prévues dès le départ dans le décret de création des ZUS !

---

[1] *Jack Bauer a été pendant plusieurs saisons le héros de la série américaine « 24 heures chrono ».*
[2] *QPPV (ex-ZUS) : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.*

CAPL Liste d'Aptitude de C en B Dijon – 27 avril 2016

Le 27 avril avait lieu à Dijon la CAPL de passage de C en B. Une CAP qui n'a pas suscité de remous, ce dont personne ne se plaindra.

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET (DI), M. MILLET (DR Centre), M. HERRIOT (p/c DR de Franche-Comté), M MONIN (p/c DR de Bourgogne), MM. CLAVEAU et GAGEY.

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Judith MOINDROT et Frédéric MICHAU (T C1),
- CGT : Bernard CLERC (T) , Brigitte de BOIS-VILLIERS (T), Pascale PARETI (S), Françoise RAYNAUD (S sans voix délibérative),
- UNSA : Alain GUYON (T).

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger. Elle s'ouvre à 13h45.

I - Approbation de 4 PV (18/09 et 15/12/15, 06/01 et 12/01/2016)

Ceux-ci étaient relatifs :
- aux demandes de mise en disponibilité de deux agentes
- aux campagnes d'informations des lauréats de la DI de Dijon
- à l'examen pro au grade de contrôleur
- à l'affectation des lauréats de l'examen pro de contrôleur.

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.

II - Liste d'aptitude des agents ACP1 → C2.

Quelques rappels préalables :

- la CAPL se réunit pour proposer une liste d'ACP1 à la CAPC, en accord avec la note 16-001214 du 15/3/2016.

- les ACP1 qui ont 9 ans de service public au 01/01/2016 peuvent se porter candidats.

- les candidats promus en CAPC devront obligatoirement suivre une formation professionnelle à l'ENDLR, en même temps que les lauréats du concours C2 (probablement début octobre 2016).

Toutefois, les bénéficiaires de la promotion retraite (PR), et ceux qui sont proches de la retraite, pourront en être dispensés. Les promus au titre de la PR doivent s'engager à prendre leur retraite 6 mois après leur promotion.

La note précise également que les agents promus seront nommés dans leur DR, soit dans leur résidence, soit à moins d'une heure de route de celle-ci – avec leur accord. Le président précise que dans toute la mesure du possible, ils seront nommés sur place – comme les années précédentes.

Le nombre d'agents à promouvoir n'est pas connu à ce jour. En 2015, le nombre de promus était de 77, dont 16 en promotion retraite (chiffres constants depuis 2012). Pour la DI de Dijon, 2 agents ont été retenus en promotion active et 1 seul en promotion retraite.

En 2015, la moyenne d'âge des candidats retenus était de 57 ans et de 34 ans et 10 mois d'ancienneté en catégorie C en Douane.

Le tableau proposé par l'administration propose une liste de 15 noms en promotion active et 6 noms en promotion retraite (PR), le tout sur 113 candidats. Conformément à la note ci-dessus référencée, la candidature du 2ème de la liste a été proposée en 1ère place (candidat en liste complémentaire non retenu en 2015).

Vote final : *SOLIDAIRES a voté pour les tableaux tels qu'ils ont été proposés, car les propositions de la DI suivaient le tableau SIGRID.*

L'attention des agents est portée sur les deux points suivants :

- seul l'arrêté de promotion définitif sera publié sous réserve de la parution du texte fixant les taux de promotion 2016.
- chaque agent peut demander par courriel à la GRH de la DI l'extrait du PV de la CAPL le concernant.

Judith MOINDROT et Frédéric MICHAU représentaient SOLIDAIRES lors de cette CAPL.

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Franche-Comté : le HK débarque !

C'est à une petite révolution que nous allons assister en Franche-Comté. En effet 2 BS, celles de Besançon et de Pontarlier, vont servir de laboratoire de test pour le pistolet-mitrailleur de marque allemande, Heckler und Koch (HK).

Avant de commencer, il faut préciser une chose.

Le HK va être testé et un certain nombre d'agents formés, en Franche-Comté et ailleurs. Il ne s'agit pas ici de *« tirer à boulets rouges »* sur l'administration ou sur qui que se soit à partir d'informations qui vont forcément évoluer dans le temps.

L'objectif est de présenter la situation qui prévaut au mois de mai 2016 et de voir les possibles évolutions.

I – Une expérimentation qui fixera un cadre et une doctrine d'emploi

C'est lors du GT du 18 décembre dernier portant sur la sécurité des contrôles qu'a été entériné le choix du pistolet-mitrailleur HK UMP 9.

Près d'un mois après les sanglants attentats de Paris, la DG a estimé que ce type d'armement permettrait aux agents SURV de faire face aux nouvelles menaces lors de l'exercice de leurs fonctions.

De plus, élément à ne pas négliger, le HK UMP 9 est déjà en dotation comme armement collectif parmi les marins des patrouilleurs.

À partir des informations dont nous disposons actuellement, et qui évolueront nécessairement, on peut d'ors et déjà avancer les éléments suivants :

- une quinzaine d'unités sont prévues pour tester cette arme en France.
- l'expérimentation sera menée pour la DR de Franche-Comté au sein des BS de Besançon et de Pontarlier.
- dans un premier temps, 9 agents à Besançon et 14 à Pontarlier seront formés de même que les équipes de commandement (pour la partie théorique).
- une fois l'expérimentation terminée, ce seront l'ensemble des agents de l'unité qui seront habilités au HK.
- les 3 moniteurs de tir de la DR assureront les formations (2 pour le HK et 1 assurant la sécurité). Les agents « expérimentateurs » seront formés par groupe maximum de 6.
- la formation comprendra, outre le cours théorique, 20 heures de pratique. Environ 250 cartouches seront tirées par chaque stagiaire (les gendarmes en consomment individuellement entre 200 et 250 chaque année).
- les moniteurs de tir sont actuellement en formation à La Rochelle. Les sessions de formation s'étaleront ensuite entre juin et début juillet.
- le calibre (9mm) sera le même que celui du Pistolet Semi-Automatique (PSA Sig Sauer) en dotation dans les unités. Il permettra de recourir aux mêmes stands de tir que ceux actuellement utilisés (Vercel, Montbéliard ...).
- transport et stockage des armes seront déterminés à l'issue de l'expérimentation (coffres dans les voitures ...).
- les tubes de désarmement seront les mêmes que pour les PSA déjà utilisés dans les unités.
- au final une centaine d'unités seront formées.
- l'expérimentation menée avec la quinzaine d'unités permettra de dégager une doctrine d'emploi qui sera ensuite validée par la DG.
- le BOD sur l'usage des armes étant obsolète, il devrait être remis à jour dans la foulée.

II – Quelles suites à l'expérimentation ?

Une fois l'expérimentation achevée, la doctrine d'emploi sera élaborée et validée à la DG par les services compétents.

Néanmoins certaines questions ne vont pas manquer de se poser. Pêle-mêle on peut citer :

- combien de HK seront fournies par brigade ?

- comment seront choisies les futures BS dotées de HK (sachant que certaines, ferroviaires par exemple, pourraient ne pas en recevoir) ?

- les budgets d'achat des munitions (entraînements et dotation des unités) permettront-ils de faire oublier le couac des munitions non

Chef, le PLI a oublié de nous payer les munitions ...

... / ...

commandées en 2015 ?

- que va-t-il en être du gilet pare-balle (GPB) « lourd » renforcé en plaques de céramiques (taille, poids réel, confort et conditions d'utilisation…) ?

Outre ces questions pratiques, il faut aussi aborder d'autres aspects. Ne mentons pas, tout le monde n'est pas apte au port de l'arme, à plus forte raison lorsqu'il s'agit du HK qui est une arme de guerre.

Des moniteurs estiment que parmi les futurs AC, la même chose pourrait être dite en catégorie B, un certain nombre d'agents ne devraient pas être habilités car ne répondant pas aux critères de sélection. Dans ce cas que faire ? Et si une partie d'une unité, par choix ou du fait de la non-obtention de l'habilitation, était déclarée inapte au port du HK comment fonctionnerait-elle ?

III – La position de Solidaires

Celles et ceux qui s'attendent à une position tranchée vont être déçus.

En effet SOLIDAIRES, comme les autres OS, est partagée entre plusieurs points de vue sur le HK. Ce débat est similaire à celui de la question du port du GPB lors des services.

Pour nos collègues marins qui disposent du HK en dotation collective, cette arme est parfaite. Relativement compacte, elle ne sert que lors de certaines interventions mais pas à l'intérieur des bateaux. Donc très peu en fait. Ce qui pourrait ne pas être le cas pour les « piétons » admettent-ils.

SOLIDAIRES rappelle son opposition au fait d'armer avec le HK les escouades opérant dans les trains (le PSA est déjà suffisant et problématique d'emploi dans un tel endroit confiné). Le HK ne doit pas se substituer à des moyens de protection et d'auto-défense non-létaux.

SOLIDAIRES réaffirme que les dotations en pistolets-mitrailleurs (PM) ne doivent pas se faire au détriment du renforcement des unités en personnels. Aux yeux des usagers, le nombre restera toujours le facteur le plus important et le plus visible lors d'un dispositif de contrôle. Une arme longue pourrait à contrario provoquer un surcroît de tension et un stress inutile. Ou alors l'alternative aurait pu être le fusil à pompe. Mais l'option d'une arme plus massive, au coup par coup, a été rejetée par la DG. Un certain nombre de personnes à SOLIDAIRES militaient pourtant pour ce type d'arme longue.

À ceux qui militent pour ce type d'armement, SOLIDAIRES rappelle que les GPB ne peuvent arrêter à la fois des balles et des coups de couteaux. Si le PM devait, selon ces mêmes personnes, s'avérer à terme insuffisant que réclameraient-ils comme moyens supplémentaires ? Des drones ? Des missiles ? En somme, une course sans fin.

SOLIDAIRES pose également la question de son usage futur : le chef d'escouade décidera si oui ou non le HK doit être emmené. N'y a-t-il pas un risque à terme que les agents s'en lassent car trop contraignant et ne le laissent dans le coffre à la BS ?

L'article 56 du Code des Douanes qui détermine les conditions du port d'arme en SURV ainsi que les règles de la légitime défense sera-t-il toujours d'actualité avec le HK ? La question posée à la DG est pour le moment restée sans réponse.

Au vu du discours ambiant, SOLIDAIRES ne croit pas inutile non plus de rappeler son opposition totale à la transformation de la SURV en une force de sécurité intérieure, supplétive des forces de police et de gendarmerie. Ce qui, à court terme, amènerait nécessairement la Place Beauvau à en réclamer la tutelle (expérience amère vécue par la gendarmerie). Au nom d'une meilleure gestion dans la lutte anti-terroriste ! Son rôle doit rester la régulation des flux de marchandises.

Sources complémentaires

- compte-rendu Solidaires du GT du 18/12 : http://www.solidaires-douanes.org/tout-a-ete-dit-a-la-dg-de-jouer-pour-une-fois.

- cabinet de C. Eckert : *rapport présentant le renforcement de l'action de la douane aux frontières et contre le terrorisme* 22 janvier 2016 (proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20381.pdf).

- site du fabricant (Heckler & Koch) : http://www.heckler-koch.com/fr/produits/militaire/pistolets-mitrailleurs/ump/ump/caract-techniques.html.

- Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/HK_UMP.

- article de Sud-Ouest du 23/05/2016 : http://www.sudouest.fr/2016/05/23/la-rochelle-formation-au-pistolet-mitrailleur-a-l-ecole-des-douanes-2372924-1391.php.

Merci aux collègues des différents services et unités consultés pour la rédaction de cet article pour leur aide et les renseignements fournis.

Cité de Pontarlier : on s'en repaye une tranche ?

La seconde tranche des travaux a débuté à la cité de Pontarlier.

Les locataires du bâtiment n°6 ont pu récupérer leur appartement refait début mars (07/03). Lors de la réinstallation, un certain nombre de malfaçons ont été constatées (chauffe-eaux défectueux, peinture écaillée, VMC hors-service …). Elles ont été listées au fur et à mesure et sont pour la plupart résolues ou en voie de l'être. Reste le problème de la peinture qui, neuve, s'écaille déjà. La confirmation que la société de peinture avait mal fait son travail (ce dont personne ne doute plus).

Le déménagement des locataires du second bâtiment (n°8) s'est achevé le 18/03. Les travaux ont débuté par le désamiantage des pièces humides (cuisine, WC et salle de bains). Sauf que, petite surprise, le service central de la Masse à Paris n'a pas levé l'option pour les 6 derniers appartements du bâtiment. Seuls 6 sur 12 seront donc désamiantés et rénovés. Pas les autres, pour cause de manque de fonds.

Cela posera un problème à l'avenir. Les entreprises l'ont bien spécifié au responsable de casernement et à son adjoint.

S'ils devaient de nouveau intervenir pour seulement 6 logements (la partie des appartements faisant face à la copropriété voisine), il faudrait soit confiner individuellement chaque logement, soit reconfiner tout le bâtiment et donc refaire déménager les locataires une fois de plus. En espérant qu'il y aurait suffisamment de place pour accueillir tout le monde dans l'autre bâtiment.

6 logements non désamiantés : quel gain pour le futur?

Les travaux de désamiantage se sont achevés le 13/04. Désormais c'est aux ouvriers de jouer. Et de ne pas répéter les mêmes erreurs que dans le premier bâtiment. Avec la présence désormais constante à chaque réunion de chantier du responsable de casernement et/ou de son adjoint, sans compter les membres du Service Territorial de la Masse de Dijon, on peut espérer que cela se passe mieux.

Masse : la commission d'attribution des logements

Créée au sein de la Commission Territoriale de la Masse (CTM), la Commission d'attribution des logements a pour mission de répartir les appartements vacants entre les différents demandeurs.

Elle est composée des titulaires élus en CTM. À la différence d'autres CTM, celle de Dijon ne se réunit pas physiquement. Elle a adopté le principe du vote par messagerie électronique.

La demande de l'agent est soumise pour avis aux représentants élus qui valident ou non celle-ci.

Pour mémoire, la DI a un parc de 6 cités (Auxerre et Dijon pour la Bourgogne, Morteau, Pontarlier, Delle et Les Rousses pour la Franche-Comté).

Jusqu'à présent, on comptait davantage de logements vacants que de demandeurs. Sous réserve que l'appartement souhaité ne fasse pas l'objet de plusieurs demandes simultanées, il était plus commode et plus rapide pour le demandeur de procéder de cette manière.

Depuis une dizaine d'années, SOLIDAIRES s'est toujours opposée à ce que l'on rende des cités.

À cette époque l'administration, et même certaines OS, critiquaient cette position arguant que le coût d'entretien de ces logements vides grevaient le budget de l'EPA Masse. De son côté SOLIDAIRES rappelait que ces logements pourraient très bien servir à des collègues et que, ce faisant, on bradait le patrimoine des agents des douanes. On en voit aujourd'hui tout l'intérêt.

Depuis 2014-2015, ce ne sont pas moins de 12 demandes ou permutations de logements que la Commission a eu à traiter. Et les prochaines arrivées de catégories C et B en Franche-Comté risquent de voir la Commission traiter de nouvelles demandes.

CHSCT 25 : OS : 1 – président : KO

À la suite d'incidents répétés et de violations du règlement intérieur de la part du nouveau président du CHSCT 25, les représentants des 3 OS siégeant (SOLIDAIRES, CGT et FO) ont décidé collectivement de démissionner. Voici la liminaire lue lors de la réunion du 27 avril.

Monsieur le président,

Vous nous conviez ce jour à une réunion du CHSCT 25, enfin nous devrions plutôt dire " vous nous convoquez d'autorité " tant il est évident que vous n'avez que fort peu de respect pour les représentants du personnel et les règles régissant le fonctionnement des CHSCT.

Nous vous rappelons que le règlement intérieur du CHSCT actualisé en février 2016 stipule :

- **article 3** : Le président établit annuellement en lien avec le secrétaire du comité (choisi par les représentants du personnel)… un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires de l'instance.

- **article 7** : l'ordre du jour de chaque réunion du comité est arrêté par le président en association avec ce même secrétaire.

- **article 12** : concernant précisément ce secrétaire, le président l'associe étroitement à l'ordre du jour.

Or que constatons-nous de votre part depuis votre nomination en tant que président de cette instance ?

- le non-respect du calendrier prévisionnel fixé lors du GT du 11 février 2016 par la remise en cause de ces dates de façon unilatérale et répétée.

- votre obstination à maintenir une réunion le 17 mars alors que 6 des 14 représentants du personnel vous avaient clairement informé lors du GT du 11 février qu'ils ne pourraient être présents, ce type d'attitude relevant à notre sens d'un véritable passage en force.

- votre total mépris envers le rôle du secrétaire choisi par les représentants du personnel que vous n'avez jamais daigné associer à l'élaboration de l'ordre du jour.

- l'annulation, dans votre même logique de fonctionnement arbitraire, du groupe de travail initialement prévu le 8 avril au motif qu'il n'y avait pas de point à l'ordre du jour alors qu'il aurait du être consacré, excusez du peu, à l'étude du projet de destruction, pardon, de restructuration, envisagé par la DDFIP [1]. À cet effet, comment pouvez-vous oser convoquer un CHSCT sur les restructurations de la DDFIP sans avoir programmé au préalable un GT portant sur ce sujet de la plus haute importance ?

Sur un tel sujet, il est évident qu'il était indispensable de fournir une analyse détaillée, non seulement aux représentants issus de la DDFIP mais surtout à ceux issus des autres directions et leur donner les moyens de pouvoir l'étudier en amont du CHSCT par l'organisation d'un GT.

… / …

[1] *DDFiP : Direction Départementale des Finances Publiques.*

À ce sujet il est effarant de constater que lorsque les représentants du personnel décident l'organisation de ce GT par voie de courriel émanant de la secrétaire syndicale en date du 7 avril, vous proposiez comme toute réponse une réunion informelle avec un chef de service de la DDFIP. Pour la préparation des CHSCT, des droits syndicaux sont prévus (ASA 15). Dans quel cadre les représentants du personnel se rendraient-ils à ce simple rendez-vous qui n'a aucun caractère officiel ?

Ces derniers dénoncent par ailleurs plusieurs points :

- la non-réponse aux exigences qu'ils avaient formulées lors du CHSCT du 27 novembre 2015.

- le non-respect de vos obligations en ne produisant pas dans le cadre des restructurations envisagées à la DDFIP, les fiches d'impact prévues en pareil cas par la note d'orientation ministérielle SG-DRH 3B de février 2016.

Cette note rappelant que le CHSCT est une instance spécialisée où un dialogue social constructif doit permettre de faire émerger des mesures de prévention de nature à améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents des ministères économiques et financiers, il est évident que soit vous l'ignorez totalement soit vous en faites fi sciemment.

En conséquence, pour toutes les raisons exposées, les représentants du personnel ont décidé de ne pas siéger ce jour.

Enfin, pour ces mêmes raisons, l'ensemble des représentants du personnel CGT, FO et SOLIDAIRES, titulaires et suppléants, ont décidé de présenter leur démission avec effet immédiat.

Cette déclaration qui sera jointe au PV a été transmise à Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE, présidente du CHSCT ministériel.

Les représentants du personnel CGT, FO et SOLIDAIRES du CHSCT 25

Le président a tiré la mauvaise carte!!

Et maintenant ?

Il faut savoir qu'actuellement 3 CHSCT ont démissionné : ceux des départements 14 (Caen) et 76 (Le Havre) en plus du 25 donc.

Cela signifie que ces CHSCT sont bloqués et ne peuvent plus engager de dépenses vis-à-vis de Bercy. En effet, pour qu'une dépense soit actée, il faut que le Ministère ait une réunion et un PV qui valident cette dépense. Car, pour mémoire, dans un CHSCT seules les OS votent.

Il n'y aura pas de nouvelles élections pour le CHSCT 25. L'administration (en fait le Ministère), après avoir sans nul doute rappelé à l'ordre le directeur des Finances Publiques, président du CSHCT 25, va demander aux OS siégeant – CGT, FO et SOLIDAIRES – de bien vouloir désigner des représentants.

De toute façon l'attitude de l'administration va très rapidement être connue, car elle a organisé une réunion avec les représentants CGT, FO et SOLIDAIRES le vendredi 27 mai afin de pouvoir trouver une issue à cette situation.

CAPC 1er tour des mutations catégorie C Paris – 13 avril 2016

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2. La séance s'est ouverte à 9h30.

Organisations syndicales (OS) présentes CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et SNCD-FO.

Le secrétariat-adjoint a été confié à la CGT.

2 OS ont fait une déclaration préalable :
- CGT – thématiques principales : mission Frontex, octroi de mer à la DGFiP en Guadeloupe, douane administration prioritaire.

- SNCD-FO (déclaration) : demande communication des postes proposés en sortie de stage.

- réponses du président à ces questions : ne connaît pas le sujet Guadeloupe, l'octroi de mer est maintenu en Douane. Sur Frontex pas de réponse sur le cadre politique. Les emplois dédiés sont en lien avec une situation de crise et à l'engagement de la France dans l'UE.

I – Demandes d'intégration en douane

Il s'agissait de l'examen d'une demande d'intégration, dans le corps des agents de constatation des douanes et droits indirects, d'un agent détaché de son administration d'origine depuis 5 ans.

Vote unanime pour.

I I – Demande de MAD pour convenance personnelle

Il s'agissait de l'examen d'une demande de renouvellement de placement en disponibilité pour convenances personnelles pour 3 ans.

Avis négatif du bureau A1 pour cause de conflit entre le métier de douanier et l'activité professionnelle, ainsi que du fait de problèmes d'effectifs au niveau local.

Malgré l'intervention de la quasi-totalité des OS sur ce dossier (UNSA : historique, CFDT : gestion des dispos et effectifs, SOLIDAIRES : aspect sécurité de la demande, CGT : conclusion), le président a proposé le rejet de la demande.

Vote pour *(le rejet de la demande)* : administration,

Vote contre *(le rejet de la demande)* : CFDT, CGT, Solidaires et UNSA,

Abstention : SNCD-FO.

III – Approbation des PV du 23/02/2016

Il s'agissait de l'approbation des PV de la CAPC du mardi 23 février 2016 et qui portaient sur la formation du Tableau 2016.

Vote unanime pour.

IV – Demandes de modifications de points au Tableau 2016 *(4 dossiers)*

- 1 dossier portait sur le rajout d'1 point pour charges de famille,
- 3 dossiers portaient sur le rajout de 45 points au titre d'une résidence bonifiée.

Vote unanime pour.

V – Demandes de radiation des TAM 2016

- 2 dossiers : retrait du bénéfice de rapprochement de conjoint (RC) car absence des justificatifs.

Vote unanime pour *(dans les 2 cas).*

- sur demande (il peut y en avoir plusieurs dizaines par agent) :
  - tableau général : 471 dont une demande liée
  - tableau des spécialistes : 62 demandes

Vote unanime pour *(vote global).*

VI – Demandes d'inscriptions hors-période aux TAM

- 3 dossiers au titre du RC (avec justificatifs)

Vote unanime pour *(dans les 3 cas).*

- 4 dossiers suite à réorganisation de services

Vote unanime pour *(dans les 4 cas).*

- 5 dossiers pour autres motifs
  - 4 suite à changement dans la vie personnelle
  - 1 pour pouvoir s'occuper d'un parent (mais pas de justificatifs fournis).

Vote unanime pour *(dans les 4 premiers dossiers).*

Vote pour *(le rejet de la demande du 5ème dossier) :* administration et Solidaires (pas de justificatifs fournis),
Vote contre *(le rejet de la demande)* : CFDT, CGT,

... / ...

SNCD-FO et UNSA.

- 4 dossiers suite à une formation initiale de spécialiste

Vote unanime pour *(dans les 4 dossiers).*

VII – Emplois offerts par enquête

- 1 poste à la DOD Ivry : enquête ouverte aux C puis aux B (15 candidats).

La DG a annoncé qu'aucun candidat en cat. C n'avait été retenu (*la parité syndicale a fortement réagi : le PV de la CAPL DNRED est entaché d'erreurs de dates et de votes, ainsi 4 voix délibératives (avec droit de vote) en p1 du PV deviennent 6 voix en 4ème et dernière page du PV de CAPL ! De surcroît, il manque un candidat sur la liste transmise*).

Vote pour : administration,
NPPV [1]: toutes les OS pour dénoncer *« une bouffonnerie »*.

- Postes offerts au SARC (1 candidat)

Le Président a annoncé qu'il ne pouvait présenter cette candidature au vote, car elle avait été écartée pour motif disciplinaire.

VIII– Mouvements au titre du Tableau Général des Mutations 2016

- 2 dossiers retirés pour motifs disciplinaires

La CGT est intervenue pour indiquer que soit l'agent avait le « droit à l'oubli », soit il fallait que la DG lui signifie que la SURV était désormais inenvisageable.

- Examen des mouvements en DOM-COM

- Martinique, Guadeloupe et Réunion

Vote contre : CGT *(résidence unique)*,
Vote pour : administration, autres OS.

- Guyane

Vote pour unanime.

- Mouvements en métropole

- DNRED :

Vote pour : administration,
NPPV : toutes les OS (opacité des sélections).

- autres directions :

Vote pour : administration, SNCD-FO,
Vote contre **:** toutes les autres OS (v*ote dirigé contre les restructurations qui bouleversent le TAM ; vote évidemment pas contre les collègues*).

IX – Mouvements au titre du Tableau des spécialistes

Vote unanime pour.

X – Demande de Mise à Disposition (MAD)

1 dossier pour une demande d'1 an.

Vote unanime pour.

Pour Solidaires Douanes siégeaient **Yannick DEVERGNAS** (titulaire) et **Gérald MANCELL** (expert).

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

[1] *NPPV : Ne Prennent pas Part au Vote.*

Info flash

La Bourgogne et la Franche-Comté collaborent !

La fusion effective de la Bourgogne et de la Franche-Comté au 01/01/2017 va obliger les organisations syndicales à s'adapter à cette nouvelle donne.

En effet, certaines instances « régionales » vont très bientôt couvrir les 2 anciennes régions.

Le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER), le Fonds d'Insertion des personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) par exemple vont être concernés au premier chef.

Le souci va être de réussir désormais à concilier les réalités locales de 2 régions aux profils très différents.

C'est dans cette optique que les représentants des Solidaires locaux[1] 25 et 70 ont rencontré leurs homologues de la coordination Solidaires de Bourgogne le 29/04 à Dijon.

Cette rencontre a permis entre autre de préparer les élections professionnelles de décembre prochain dans les TPE[2], d'évoquer le futur de certaines structures comme les SRIAS dont le futur n'est toujours pas assuré.

Info flash

Nouveau Congrès, nouvelles têtes

Tous les 3 ans, Solidaires Douanes se réunit en Congrès.

Après Berlats (Tarn) en 2013, ce sera le parc ornithologique du Teich (bassin d'Arcachon) qui accueillera les membres de Solidaires Douanes du 13 au 17 juin prochain.

Lors de celui-ci, toutes les sections se réuniront pour élire le Bureau National. Celui-ci sera renouvelé pour un nouveau mandat de 3 ans.

Ce Congrès sera l'occasion de faire le bilan des actions menées (par exemple le combat anti-PSD et ses conséquences sera analysé), de reprendre ce que les différentes commissions ont rédigé …

Outre les bilans et la préparation de futures actions, le Congrès sera également le théâtre de débats sur des thématiques spécifiques. Des invités, certains d'autres OS, seront également conviés.

---

[1] *Solidaire local : le Solidaire local est une structure qui regroupe l'ensemble des sections Solidaires privées et publiques d'un même département. Dans certaines régions, ils se regroupent au sein de coordinations régionales (cf. la Bourgogne).*

[2] *TPE : Très petites Entreprises (moins de 11 salariés).*

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n° 2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n° 3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :
Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*
Suppléante :
Éliane LECONTE *(Bureau de Bourges)*

Comité Départemental d'Action Sociale

Suppléant :
Jean-Marc PONS *(Pontarlier BSE)*

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

Suppléante :
Édith BEDEAUX *(Morteau BSE)*

Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail 25

Titulaire :
Christophe BEDEAUX *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs (FIPHFP)

Titulaire :
Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*

COTISATIONS 2016

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	Directeur de Services Douaniers 2ème classe	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	Directeur de Services Douaniers 1ère classe	**294,00€**
Contrôleur de 1ère classe	**96,00€**	Directeur Régional de classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de service comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être incluses**.
- la cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- la cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂ -

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

JE SOUSSIGNÉ(E) DÉCLARE ADHÉRER AU SYNDICAT SOLIDAIRES DOUANES

NOM : PRÉNOM :

RÉSIDENCE : SERVICE :

GRADE : ECHELON : INDICE :

TEMPS PARTIEL : ☐ OUI ☐ NON % :

ADRESSE :

TÉL. (TRAVAIL) : TÉL. (DOM.) :

MAIL (PRO) : MAIL (PRIVÉ) :

A LE

SIGNATURE

LES DONNÉES REPRISES SUR LE BULLETIN D'ADHÉSION SONT CONFIDENTIELLES ET INTERNES AU SYNDICAT. ELLES NE SERONT EN AUCUN CAS COMMUNIQUÉES À DES TIERS.

UNE FOIS REMPLI, CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT DOIT ÊTRE RENVOYÉ À M. CHRISTOPHE BEDEAUX OU RENAUD GOYATTON (BUREAU DE MORTEAU – AVENUE DE LA GARE 25500 MORTEAU).

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté
numéro 31 – juin 2016

Le (mauvais) film des CAPC
p 8-10

AGENDA DE JUILLET

- **07/07** : CAPC TA IR3.
- **12/07** : CAPC LA C2 et recours en évaluation.
- **12/07** : CHSCT Ministériel.
- **12/07** : reconvocation du CT local.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR AG ODOD 10/05* (p 4)
- *CHSCT 25, la conciliation* (p 5)
- *CR réunion Masse 23/06* (p 6-7)
- *CR CAPC TA C1 18/05* (p 8-9)
- *CR CAPC recours cat. C 01/06* (p 10)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org

Solidaires-Douanes

@SolidR_DOUANES

« Je vous entends mais ne vous écoute pas »

En deux jours, les français ont vu le résultat de l'absence d'écoute de la part de gouvernants. Dans un cas, cela a pris la forme d'une opposition résolue à une interdiction de manifester et dans l'autre, cela s'est traduit par une sortie de l'Union Européenne pour le Royaume-Uni.

Et les deux situations ont chacune une cause (une politique d'austérité qui touche les classes moyennes et les personnes à faibles revenus) et des symptômes communs (une absence totale de dialogue social et une défiance marquée vis à vis des « élites »). C'est la loi du plus fort qui s'applique.

Cela fait maintenant quatre mois que se succèdent en France les manifestations dénonçant les méfaits de la loi travail (question des heures supplémentaires ...). La seule réponse du gouvernement a été d'utiliser l'article 49-3 pour passer en force au lieu de chercher à discuter. Pire, il n'écoute même pas les protestations et feint de continuer sa route comme si de rien n'était. Pour des personnes pour qui le consensus était la pierre philosophale de l'action en politique on rit jaune !

Refus de dialoguer, aveuglement, diktat du chiffre, la DGDDI applique elle aussi une forme de 49- 3. La DG passe en force avec le PSD et ne fait pas mystère de son mépris des personnels. On ferme, on restructure, on déplace des personnels. Et en cadeau on limite le nombre d'emplois pouvant bénéficier d'une prime de restructuration. Bon heureusement, on n'oublie de récompenser les cadres sup' en leur octroyant une belle hausse de leur NBI en plein mois de juillet ! Faudrait pas exagérer quand même.

Mais attention, certains bénéficient d'une écoute dont les personnels et les OS ne peuvent se prévaloir depuis bien longtemps. Vous êtes une entreprise et les douaniers vous embêtent ? Si vous êtes OEA ou avez des relations pas d'inquiétude, les tracas administratifs cesseront bien vite. Comme quoi le dialogue existe. Encore faut-il être deux et avoir le bon partenaire.

Pour terminer, peut-être allons-nous bénéficier d'un coup de main, involontaire de la part de nos « amis » britanniques. Si leur sortie de l'UE devenait effective et s'ils se retrouvaient considérés comme pays tiers, les BS dans la Manche pourraient regagner des effectifs. Un cadeau qu'une DR sinistrée comme celle de Rouen ne refuserait pas.

À toutes celles et ceux qui partent en vacances profitez-en bien. À ceux qui partiront en août bon courage.

Bonne lecture à vous.

Congrès de SOLIDAIRES Douanes

Du 13 au 17 juin s'est tenu au parc ornithologique du Teich (bassin d'Arcachon) le Vème Congrès de Solidaires Douanes.

A été réaffirmée l'opposition totale de notre syndicat au contexte imposé d'austérité ainsi qu'à son support, l'ultra-libéralisme. Les sections ont rappelé la nécessité de s'opposer et de combattre le PSD. Lors des débats a été présenté le combat actuellement mené par la BSI d'Agen dont la suppression a été annoncée en CT Local.

Un débat d'actualité a été organisé au sujet de la « *crise* » des réfugiés en Europe avec la présence de la spécialiste C. de Wihtol de Wenden. Les échanges qui ont suivi ont permis de mettre en lumière ce que recouvre réellement cette question et toutes les manipulations dont elle fait l'objet.

A été renouvelé pour 3 ans le mandat du bureau national qui voit partir un des 2 co-secrétaires généraux, Elie Lambert, remplacé par Morvan Burel (en poste à la DG). L'autre co-secrétaire général demeure Philippe Bock (DNRED).

Anonymisation des procédures

Depuis les attentats de Charlie, cette question agitent toutes celles et ceux qui rédigent des PVC, PVS ...

Des BS (dont certaines de la DI) ont décidé que les agents verbalisateurs n'indiqueraient désormais plus que leur numéro de matricule.

Le rappel à l'ordre de la hiérarchie n'a pas tardé. En effet, en cas de numéro de matricule repris sur le PV, la procédure engagée pourrait « tomber » pour cause de nullité. Un dialogue interministériel avec l'Intérieur et la Justice aurait été engagé sur le sujet.

Ne pouvait-on pas le faire il y a un an ? Comme pour les gilets pare-balles et tant d'autres sujets on attend toujours le dernier moment pour faire et organiser. Tout en laissant les agents se coltiner avec les réalités du terrain. Seuls.

Touche pas au grisbi ... pardon aux 100€

Le Comité Technique Ministériel du 06/04 dernier a annoncé le maintien de la Prime d'Intéressement Collectif pour tous les agents. Cette prime est versée lorsqu'un certain nombre d'indicateurs sont atteints par les différentes composantes de Bercy.

Mais, petite nouveauté, elle sera désormais plafonnée à 100€ par an ! Sans doute ce que l'on qualifie de 13ème mois ?

LA de B en A : la diète !

L'austérité a des conséquences directes concernant les taux de promotion, entre autre ceux de B en A. En octobre prochain, au cours de la CAPC, ce ne seront que 21 promotions qui seront prononcées (65 en 2015!).

Le Plan Ministériel de Qualification (ou PMQ) ne prévoit pour 2016 que 21 promotions. Et pour le moment, seules des promotions actives semblent envisagées rue de Montreuil. Dont les trois-quart seront des postes à profil.

Et lorsque l'on sait que nous avons 22 DI à contenter, il est évident que le nombre de déçus va être très élevé cette année encore.

150 M€/an ? Vraiment ?

Dans le n°15 de *Regard sur la LCF* (daté du 15/06), un article traite de la contrefaçon des articles de sport (Euro oblige ...). On y apprend que 15 % des articles de l'UE sont fabriqués en France. Mais que la contrefaçon entraîne des pertes estimées à 150 M€ de recettes fiscales et 2800 emplois/an.

Questions :

- qui a délocalisé dans des pays socialement moins contraignants ?
- qui augmente ses bénéfices années après années en versant des salaires de misère à ses employés-es ?
- qui délocalise ou a délocalisé dans des pays « à risque » concernant la contrefaçon (Turquie, Chine ...) ?

Réponse :

Les mêmes qui « pleurent » pour que la douane protège leurs dividendes. Adidas, Nike, Lacoste, Salomon & Cie.

ASSEZ D'HYPOCRISIE !!

Assemblée Générale de l'ODOD
Besançon 10 mai

Le 10 mai s'est tenue devant une quarantaine de personnes l'Assemblée Générale du Comité régional (CR) de l'Oeuvre des Orphelins de la Douane. Elle a eu pour cadre le Centre International de Séjour (CIS) à Besançon.

I – Quelques éléments de l'AG

Parmi les personnes présentes on notera la présence d'un petit nombre d'actifs comparé aux retraités présents. À noter la présence parmi l'assemblée d'un administrateur issu du Comité de Perpignan.

L'ODOD constate une perte du nombre d'adhérents sur le dernier exercice (15 643 au 31/12/2014 contre 14 940 au 31/12/2015 dont 7 077 douaniers en activités et 5 621 à la retraite).

Le constat a été fait que les enfants de douaniers non adhérents profitent des colonies de vacances ainsi que des diverses aides proposées. Cela n'incite pourtant pas les parents à adhérer (changement d'époque et de mentalité).

Avant la fin 2016, une grande campagne pour inciter les personnes à faire des dons va être lancée par l'ODOD par voie d'affichage.

À l'occasion de cette AG, un tiers des membres du Comité régional devait être renouvelé (3 personnes ont fait acte de candidature spontanée). Tous les candidats ont été élu-es à l'unanimité. Parmi ceux-ci, on notera la présence de notre nouvelle correspondante sociale, Mme E. Bedeaux. Un nouveau président a également été élu en remplacement de F. Salvi, impliqué depuis de très nombreuses années dans le CR.

II – Analyse succincte du bilan 2015

La subvention de la DGDDI est annoncée en baisse pour 2016 pour s'établir à 4,9 M€ (soit une baisse de 150 000€). Une baisse supplémentaire devrait être enregistrée en 2017 (- 100 000€).

Étonnamment, l'ODOD enregistre une hausse de près de 59 % des dons/legs en 2015 :
- 276 561€ en 2014
- 438 627€ en 2015.

Le domaine de Chalès a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 10 % suite aux rumeurs de fermeture. Néanmoins, en dépit des mesures drastiques prises (fermeture de l'internat par exemple), le domaine reste déficitaire et devrait faire l'objet d'une vente au cours des prochaines années.

La résidence de Bilhervé est désormais gérée par un prestataire qui a pour but de « rentabiliser » les séjours au sein de l'établissement [1].

On peut y ajouter la vente de la forêt nord du domaine de Chalès (soit 2,4M€ qui vont rentrer dans les caisses de l'ODOD). Cela devrait amortir la baisse de la subvention DGDDI.

Le résultat de l'exercice 2015 reste déficitaire (- 1 096 975€) ; en diminution de 181 905€ par rapport à 2014 (-1 278 880€).

Le 7 septembre lors de l'AG de l'ODOD, seront votées 7 résolutions dont certaines porteront modifications sur le règlement intérieur ainsi que sur les statuts (*présentation dans le Pupille n° 201*).

[1] *Un site internet est consultable (www.bilherve.com) ainsi qu'une adresse de messagerie (bilherve@wanadoo.fr). Les coordonnées du site de l'ODOD restent inchangées (www.odod.fr).*

CHSCT 25 : le retour de Balthazar *

Si le mois de mai a été marqué par le retour des organisations syndicales au sein du CHSCT 25, celui de juin a été placé sous le signe des tracasseries administratives.

En ces temps de restrictions budgétaires, il est toujours surprenant de constater que certains, non contents de faire leur travail, font surtout du zèle.

Ainsi la DI de Dijon, dans un légitime souci d'économie, a décidé de se servir sur le dos des membres du CHSCT 25. Interprétant donc à son avantage les écrits du Secrétariat Général du Ministère, elle en a conclu que désormais il n'était plus nécessaire pour elle de rembourser les frais de déplacement et de restauration des représentants du personnel lorsque ceux-ci exercent leur droit de visite dans les services. À charge pour eux de se faire rembourser par leur CHSCT !

Pourquoi pas ?

Sauf qu'à ce petit jeu, ce sont les collègues, c'est à dire vous, qui serez pénalisés car bien entendu en transférant le fardeau des remboursements au CHSCT, celui-ci aura désormais un budget plus réduit pour répondre aux innombrables demandes de financement.

Mais après tout la DI s'en moque, l'essentiel étant toujours et encore de trouver par tous les moyens des manières de réduire ses dépenses. Cette attitude, plus que discutable, est certes pénible.

Par contre elle devient carrément scandaleuse et illégale lorsque ces mêmes agissements sont appliqués aux dépenses engagées par l'Assistante de Prévention : *citons la page 29 de la Circulaire de février 2016 relative au fonctionnement des CHSCT des MEF ** : "Les crédits des directions supportent les frais (déplacement ou autres) liés aux activités de l'assistant de prévention."*

Comme le dit si bien un proverbe irlandais, « tout ce qui entre dans la bourse n'est pas gain ».

* L'Oncle Picsou pour les intimes
** MEF ou Ministères Economiques et Financiers

COMMISSION MASSE 23 juin

Étaient présents pour la parité administrative :

M. Baillet (DI), M. Combe (DR Franche-Comté), M. Gagey (PLI), M. Le Lann (SGI), M. Reveillon (PLI-immobilier), MM. Vauchey et Genoud (service territorial de la Masse – STM) et Mme Baudry (STM).

Étaient présents pour la parité syndicale :

- CFDT : M. Pidancier (T),
- CFTC : M. Zini (T),
- CGT : M. Billard et M. Boudot (S avec voix délibérative),
- Solidaires : M. Goyatton (T),
- UNSA : M. Maire (T).

Étaient également présents :
- Mmes Bulle et Bedeaux (correspondantes sociales Bourgogne et Franche-Comté),
- M. Moussy (société Semcoda),

La candidature comme secrétaire-adjoint de séance de M. Billard (CGT), est acceptée.

En ouverture de séance, la CGT et Solidaires ont lu une déclaration préalable commune.

I – Approbation du PV du 03/03/2016

Vote : le PV est adopté à l'unanimité.

II – Etat d'avancement des travaux

M. Moussy, de la société Semcoda, est sollicité par le président pour présenter l'état des travaux en cours. (Pontarlier, Auxerre ...).

Juste avant, il passe la parole à Solidaires.

Les remarques de Solidaires :

Félicitations au STM pour le travail, pas toujours simple, effectué et pour la rapidité apportée aux questions posées.

Après une nouvelle visite (la 3ème) effectuée sur le site de Pontarlier le 20 juin par l'élu Solidaires, il faut admettre que le retour d'expérience a fonctionné. Le STM en suivant les travaux au plus près a permis d'éviter les erreurs du bâtiment n°6.

Des post-it signalent les endroits où des reprises doivent être faites, des goulottes dissimulent les tuyaux, des compteurs individuels d'eau ont été posés, la toile de verre des cuisines est de meilleure qualité que le projeté initial.

Mais tout n'est pas rose pour autant :

- les travaux accusent 6 mois de retard pour le bâtiment n°6,
- des tuyaux restent apparents dans les couloirs et pourraient être détériorés,
- les portes coupe-feux ont du jeu au niveau des serrures et pourraient ne pas jouer leur rôle correctement en cas de sinistre,
- dans le bâtiment n°6, le projeté qui avait été vanté comme une solution miracle est une catastrophe. Impossible de le nettoyer. Un des locataires a déjà dû refaire sa cuisine. Il sera donc difficile pour les locataires de rendre des appartements propres.
- Solidaires a exprimé ses regrets que le Service Central de la Masse n'est pas jugé utile de lever l'option sur la dernière tranche des travaux dans le bâtiment n°8 (6 appartements non désamiantés/refaits). Cela aura un coût lors d'un futur désamiantage : reconfiner tout un bâtiment, déménager 6 appartements occupés. Et on ne négocie pas le prix de 6 logements comme celui de 12.

Concernant les travaux prévus à la cité d'Auxerre, M. Moussy apporte les éléments suivants :

- les colonnes d'évacuation d'eau vont être changées. Le études ont démarré au printemps ; les entreprises seront consultées en septembre (avec appels d'offre) et le démarrage des travaux est prévu pour la fin 2016.

- les colles contenues dans les joints du carrelage contiennent très certainement de l'amiante. Un confinement léger sera utilisé (pas du type de celui mis en œuvre à Pontarlier).

- les vannes thermostatiques ont été en grande partie changées. Elles vont permettre aux locataires de réaliser de réelles économies de chauffage

III – Création de chambres de célibataires

Solidaires, UNSA, CFDT et CGT ont ensuite demandé où en était la question des chambres de célibataires ; thème déjà abordé en mars dernier.

3 cités ne disposaient pas de chambres de célibataires alors que la demande existe : Delle, Morteau et Pontarlier. Pourtant le DI admet l'intérêt de disposer de tels logements.

Le STM nous a apporté les précisions suivantes :

- les travaux vont débuté cet été à Delle. 12 000€ de travaux ont été prévus (plomberie, peinture et électricité) pour transformer un T5 en 3 chambres de célibataires),
- le principe des chambres a été validé pour Morteau par le SCM mais les fonds n'ont pas encore été débloqués,

... / ...

- aucune décision n'a encore été prise pour Pontarlier (l'idée de transformer un T5 en chambre de célibataires au lieu d'un T3 à Pontarlier est acceptée).

Les remarques de Solidaires :

- (*conjointement avec l'UNSA*) pourquoi est-ce si long pour mettre en place ce qui est une opération simple (surtout à Pontarlier où des T5 sont neufs) ?
- a été rappelé par notre représentant la nécessité d'agir vite. Les demandes ont lieu maintenant, pas dans 5 ans. Il faut que le SCM s'en rende compte.

IV – Programmation immobilière 2017 (PI 2017)

Les DI ont l'obligation de procéder à des rénovations ayant un caractère d'urgence ou dans l'objectif d'améliorer le bâti (économies d'énergie ...).

Aucune des propositions faites par la DI en 2015 pour 2016 n'avaient été acceptées. Elles ont donc été reconduites pour 2017.

Vote : la PI 2017 est adoptée à l'unanimité.

V – Etat des impayés / rappels de charges

5 dossiers ont été étudiés dont certains sont suivis par les assistantes sociales.

Concernant les rappels de charges 2015, le SCM a annoncé qu'ils seraient envoyés aux locataires en septembre.

Les provisions de charges ne seront pas augmentées.

Vote : la proposition de ne pas augmenter les provisions de charge est adoptée à l'unanimité.

VI – Le taux d'occupation des cités

S'améliore grandement pour certaines cités (cf. Pontalier, Dijon) mais reste préoccupant pour Delle.
S'améliore grandement pour certaines cités (cf. Pontarlier, Dijon) mais reste préoccupant pour Delle.

La remarque de Solidaires :

- compte-tenu du cas de l'agent « exclu » de l'attribution d'un logement à Dijon, ne serait-il pas possible d'avertir le tiers que son bail précaire ne serait pas renouvelé en 2017 ?

La DI y avait songé et propose de ne pas renouveler le bail précaire en 2017. cela laisserait la possibilité à l'agent de repostuler.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité.

VII – Commission d'attribution de logements

1/ cité d'Auxerre :

1 personne issue de l'administration territoriale a demandé à pouvoir bénéficier d'un logement de type T5 pour elle et ses 3 enfants.

Vote pour unanime.

2/ cité des Rousses

1 demande de logement T3 est étudiée pour une occupation au 01/08. Pas d'autre demande pour ce logement.

Vote pour unanime.

3/ cité de Pontarlier

- 1 demande de logement T2 est parvenue au STM. Pas d'autre demande pour ce logement.

Vote pour unanime.

- 2 demandes pour un même appartement de type T3 ont été étudiées. La question des ressources a permis de trancher en faveur de l'agent ayant le moins de ressources.

VIII – Questions diverses

La signature de 2 contrats d'entretien de la cité de Dijon (pelouse, haies et arbres) ont été approuvés par les OS.

2 dossiers de locataires ont été évoqués par la CGT lors de cette CTM. Les dossiers sont également suivis par le STM.

SOLIDAIRES était représentée par Renaud GOYATTON.

Le compte-rendu complet est en ligne sur le site de Solidaires.

CAPC TA C1 et recours catégorie B
Paris 18 mai

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2. La séance s'est ouverte à 9h30.

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.

Le secrétariat-adjoint a été confié à SOLIDAIRES.

Parmi les déclarations préalables, la CGT a fait remarquer que le CTR du 19/05 ne prévoyait dans le cadre de la réforme territoriale que des élections en CT et pas en CAPL (celles-ci ne seraient donc que des instances de « seconde zone »).

Pour SOLIDAIRES et l'USD-FO, une journée pour étudier tous les dossiers à l'ordre du jour de la CAP est clairement insuffisant.

Réponses du président : il y a en moyenne 120 recours par an et catégorie (100 à 110 en catégorie B en 2016). Le calendrier pour la catégorie B sera adapté au second semestre.

I – Étude d'une mutation dans l'intérêt du service

A – Présentation du dossier

Un agent a fait l'objet d'un changement d'affectation au sein de la DI, entraînant une perte de rémunération. Ce changement a été contesté en justice par l'agent, pour excès de pouvoir et au motif qu'il s'agissait d'une sanction disciplinaire déguisée.

La Cour Administrative d'Appel (CAA) indique que la mesure a été prise dans l'intérêt du service, entraînant une perte très sensible de rémunération sans que l'intéressé ait été à même d'obtenir communication de son dossier.

Sur cette base, la CAA décide d'annuler la décision de mutation et de mettre à la charge de l'État le versement de la somme de 1 500 euros au titre des frais exposés par l'intéressé.

La DG déduit que la CAA conclut que le dossier de l'agent aurait dû faire l'objet d'une consultation de la CAPC compétente.

B – Réactions des OS

- UNSA : seul le président estime que c'est la CAPC qui est compétente. Tel n'est pas l'avis de tous les représentants des personnels.

- SOLIDAIRES : avons eu connaissance du dossier la veille de la CAPC et de manière visuelle uniquement (!). En procédant ainsi la CAPC cherche à valider la décision de la DI. Au contraire il semble que la CAA ait invalidé la décision du DI.

- CGT : est attachée aux vertus pédagogiques des procédures disciplinaires.

- CFDT : a indiqué que la rigidité dans les mutations n'était pas une bonne chose, et qu'il était dommageable que des acquis collectifs aient été remis en cause par des initiatives juridiques individuelles. Que le droit social ne soit issu non plus du dialogue social, mais de la jurisprudence.

- l'USD-FO a pointé la nécessité de définir des règles et a invité la DG à parler de cette question dans un groupe de travail.

C – Vote de la CAPC

Les OS ont refusé de prendre part au vote. Seule la parité administrative a voté et entériné donc la mutation.

II – Étude des recours en évaluation *(26 dossiers)*

A – Statistiques

Le président a indiqué disposer d'un total de 23 mois pour 95 recours, sachant que 26 recours devaient être étudiés ce jour, les autres lors de CAPC ultérieures. Cela laissait une provision d'environ 5 mois à cette CAPC.

26 recours devaient donc être débattus en une journée, c'est-à-dire un nombre très (trop) important pour qui veut préparer correctement la CAP. Les OS n'ayant accès aux dossiers personnels des agents que la veille sans possibilité de photocopier le moindre document, le temps consacré à chacun d'eux est inversement proportionnel à leur nombre.

... / ...

B - Bilan

1 – <u>types de recours</u>

- 2 recours concernaient la phraséologie et la cadence d'avancement (il sera examiné ultérieurement) ; 1 recours portait uniquement sur la phraséologie ; 23 recours ne concernaient que la cadence d'avancement.

2 – <u>reports</u>

L'examen de 2 cas a été remis à la prochaine CAPC : l'un parce que l'administration souhaitait examiner la recevabilité du recours ; l'autre parce qu'un complément d'information, demandé à la hiérarchie de l'agent (et déjà réclamé en CAPL), était manquant.

3 – <u>décisions définitives</u>

- 5 agents ont été récompensés chacun d'un mois.
- le seul recours sur la phraséologie étudié n'a pas donné lieu à modification, l'agent n'ayant aux yeux de l'administration pas suffisamment étayé son argumentation avec des résultats concrets.

C – Commentaires : un exercice en fin de vie ?

Cette pénurie de mois entraîne l'application par l'administration de critères empiriques, dont les OS peuvent au mieux vérifier leur application égalitaire à tous :

- un changement d'échelon ou de grade dans l'année étudiée (que ce soit à l'ancienneté ou par voie d'examen) constitue une récompense, le dossier n'est donc pas prioritaire, aussi bon soient les résultats obtenus.

Des mois je vois ...

- **la « boule de cristal » :** si l'agent a obtenu un avancement lors de la campagne 2016 (élément connu lors de la CAPC), justice lui a été rendue. CQFD.

Quand l'administration en arrive à développer de tels concepts, c'est le signe évident que l'exercice de l'évaluation a atteint ses limites !

III – <u>Tableau d'avancement au grade de C1</u>

A – Rappel des conditions statutaires

- être depuis un an dans le 7ème échelon de contrôleur (et avoir 5 ans de services en cat. B au 01/01 de l'année du TA,
- avoir au moins une cadence d'avancement moyenne l'année précédente,
- ne pas avoir subi une sanction disciplinaire non amnistiée ou d'une certaine gravité.

B - Statistiques

Les agents	Années				Evolution 2013-2016
	2013	2014	2015	2016	
Ayant vocation	611	511	381	479	-21,6 %
Promus	223	195	178	176	-21,08 %
Présents sur le TA de l'année précédente	12	22	20	12	=
Exclus (motifs disciplinaires, insuffisance professionnelle)	8	7	8	6+1 HC	-12,5 %
Propositions initiales de l'administration	7	9	9	6+1 HC	=
Suite à l'intervention des OS : - réintégrations dans le TA	1	2	1	0	-100 %
- encouragement pour le TA suivant	1	1	0	0	-100 %

7 agents ont été exclus du tableau pour diverses raisons (sanctions disciplinaires ...).

Vote contre (CGT et CFDT), **pour** (Administration, UNSA et USD-FO), **abstention** : SOLIDAIRES (*explication : le rang de classement a été respecté, les exclusions pour motifs disciplinaires sont statutaires*).

Le compte-rendu complet est en ligne sur le site de Solidaires Douanes.

CAPC titularisations/promotions/recours catégorie C (Paris 1er juin)

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2. La séance s'est ouverte à 9h30.

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.

I – Titularisation des Agents de Constatation de 1ère classe (AC 1)

- 167agents de la 64ème promotion et 1 de la 60ème ont été titularisés.
- 2 agents ont eu une prolongation de stage de 4 mois, 1 agent a vu le sien prolongé de 6 mois.

L'administration s'est engagée à donner aux agents les raisons de la prolongation de leur stage (en particulier pour ceux amenés à repasser l'oral).

II – Promotion aux grades d'AC 1/ACP 1-2

A – ***Tableau d'avancement au grade d'AC 1***

Peuvent s'inscrire les agents :

- au 5ème échelon d'AC 2 au 31/1/2016 et totalisant au moins 5 ans de service effectif,
- ayant obtenu au moins le cadencement moyen en 2015 (pas de note d'alerte),
- en cas de sanction disciplinaire d'un certaine gravité et non amnistiée pas de promotion.

24 agents étaient promouvables, 4 ont été inscrits par l'administration et 1 sur la liste complémentaire.

Vote SOLIDAIRES pour.

B – ***Tableau d'avancement au grade d'ACP 2***

Peuvent s'inscrire les agents :

- au 5ème échelon d'AC 1 au 31/1/2016 et totalisant au moins 6 ans de service effectif,
- ayant obtenu au moins le cadencement moyen en 2015 (pas de note d'alerte),
- en cas de sanction disciplinaire d'un certaine gravité et non amnistiée ou d'insuffisance professionnelle, pas de promotion.

Seuls les agents postulant pour une promotion retraite mais partant à une date postérieure à la publication de l'arrêté de nomination pourront profiter de cette promotion.

377 agents avaient vocation. La DG en a inscrit 129. 20 ont été mis sur la liste complémentaire.

Vote SOLIDAIRES pour.

C – ***Tableau d'avancement au grade d'ACP 1***

Peuvent s'inscrire les agents :

- ayant 2 ans d'ancienneté au 6ème échelon d'AC 2 au 31/1/2016 et totalisant au moins 5 ans de service effectif,
- ayant obtenu au moins le cadencement moyen en 2015 (pas de note d'alerte),
- en cas de sanction disciplinaire d'un certaine gravité et non amnistiée ou d'insuffisance professionnelle, pas de promotion.

Seuls les agents postulant pour une promotion retraite mais partant à une date postérieure à la publication de l'arrêté de nomination pourront profiter de cette promotion.

326 agents avaient vocation. La DG en a inscrit 77. 8 ont été mis sur liste complémentaire.

III – Détachement dans le corps des AC

1 adjoint technique de 1ère classe du Ministère de l'intérieur a demandé son détachement. Accepté.

IV – Recours en évaluation

Il reste 68 mois (solde 2015). 20 dossiers étaient prévus pour être étudiés lors de cette CAPC.

A – ***Agents de constatation***

4 dossiers (3 sur le cadencement et 1 sur la phraséologie).
- 1 dossier a obtenu 1 mois.
- 2 dossiers ont eu le cadencement maintenu.
- 1 a eu la phraséologie maintenue pour le 14ème.

B – ***Agent de constatation principal de 2ème classe***

3 dossiers (2 sur le cadencement et 1 à double titre).
- 2 dossiers ont obtenu 1 mois.
- le 3ème a eu le cadencement et la phraséologie maintenus.

C – ***Agent de constatation principal de 1ère classe***

14 dossiers (13 sur le cadencement et 1 à double titre).
- 8 dossiers ont obtenu 1 mois.
- 5 ont eu le cadencement maintenu.
- la phraséologie a été maintenue.

11 mois ont été attribués, restent donc 57 mois en réserve.

SOLIDAIRES DOUANES était représentée par Yannick DEVERGNAS et Gérald MANCELL.

Vos représentants SOLIDAIRES dans les diverses instances

Comité Technique Local (CTL)

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Centre)* et **Agnès MARCEAUX** *(Bourgogne)*
Suppléants :
Renaud GOYATTON *(Franche-Comté)* et **Jacques CHEMINET** *(Bourgogne)*

CAPL n° 2 Contrôleur 1ère classe

Titulaires :
Frédéric MICHAU *(Bureau de Blois)* et **Judith MOINDROT** *(Dijon RR)*
Suppléantes :
Catherine ROYER *(Bureau d'Orléans)* et **Karine ANSELMO** *(Morteau BSE)*

CAPL n° 3 Agent de constatation principal 1ère classe

Titulaire :
Sylvie FAUCHET *(Dijon Viticulture)*
Suppléant :
Jean-Paul DE CUBBER *(Dijon Bureau)*

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :
Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*
Suppléante :
Éliane LECONTE *(Bureau de Bourges)*

Comité Départemental d'Action Sociale

Suppléant :
Jean-Marc PONS *(Pontarlier BSE)*

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

Suppléante :
Édith BEDEAUX *(Morteau BSE)*

Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail 25

Titulaire :
Christophe BEDEAUX *(Bureau de Morteau)*

Représentant au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique département du Doubs (FIPHFP)

Titulaire :
Renaud GOYATTON *(Bureau de Morteau)*

Se syndiquer aujourd'hui : un droit ? NON, une NÉCESSITÉ !

COTISATIONS 2016

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	Directeur de Services Douaniers 2ème classe	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	Directeur de Services Douaniers 1ère classe	**294,00€**
Contrôleur de 1ère classe	**96,00€**	Directeur Régional de classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de service comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être incluses**.
- la cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- la cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂ -

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

JE SOUSSIGNÉ(E) DÉCLARE ADHÉRER AU SYNDICAT SOLIDAIRES DOUANES

NOM : PRÉNOM :

RÉSIDENCE : SERVICE :

GRADE : ECHELON : INDICE :

TEMPS PARTIEL : ☐ OUI ☐ NON % :

ADRESSE :

TÉL. (TRAVAIL) : TÉL. (DOM.) :

MAIL (PRO) : MAIL (PRIVÉ) :

A LE

SIGNATURE

LES DONNÉES REPRISES SUR LE BULLETIN D'ADHÉSION SONT CONFIDENTIELLES ET INTERNES AU SYNDICAT. ELLES NE SERONT EN AUCUN CAS COMMUNIQUÉES À DES TIERS.

UNE FOIS REMPLI CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT DOIT ÊTRE RENVOYÉ À M. RENAUD GOYATTON (BUREAU DE MORTEAU – AVENUE DE LA GARE 25500 MORTEAU) OU MME KARINE ANSELMO (BSE 7, RUE DU 8 MAI 25500 MORTEAU).

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté
numéro 32 – été 2016

11/07 : la DG abat ses cartes … et des services (p 7-8)

(cette photo ne représente pas le CODT de Bordeaux)

CODT de Bordeaux : la coordination du futur ? (p 9)

L'ÉDITO

AGENDA DE SEPTEMBRE

- **07/09** : examen pro B en A.
- **08/09** : CAPL cat. A recours.
- **20/09** : CAPL cat. B recours.
- **22/09** : CAPL cat. C recours.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *le CT Local du 28/06* (p 4)
- *CHSCT 25, la réconciliation* (p 5)
- *CR CAPC recours cat. A 2016* (p 6)
- *11/07, la DG abat ses cartes* (p 7-8)
- *le CODT de Bordeaux* (p 9)
- *CR GT SURV 08/06* (p 10-11)
- *vos représentants Solidaires* (p 11)
- *adhésion/cotisations 2016* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Après une actualité très chargée ces derniers temps, et c'est peu de le dire, le responsable de l'édito s'en est allé appliquer le slogan *« Sous les pavés, la plage »*.

Il sera de retour au mois de septembre, frais et reposé, espérons-le.

Ce n'est parce que nous sommes en juillet que l'actualité n'es pas agitée. Vous allez pouvoir vous en rendre compte en lisant les pages de ce numéro.

Très belles vacances d'été à celles et ceux qui en prennent. Bon courage aux autres qui feront « tourner la boutique » pendant ce temps-là.

Bonne lecture à vous.

Mis dehors à toute ALUR !

Vous pouvez être un locataire payant son loyer normalement, sans retard. Vous pouvez habiter dans une cité avec des appartements vides. Vous ne prenez la place de personne. Vous êtes considéré comme « tiers » (= non douanier) même lorsque vous êtes le fils d'un ancien collègue en retraite.

En dépit de tout cela, l'EPA Masse peut décider depuis Paris de vous mettre à la porte, comme ça. En plus cela entraîne pour la Masse la perte d'un loyer car votre appartement n'est pas reloué. Une gestion saine quoi !

Un exa pro « fusillé »

Certains collègues doivent avoir actuellement des envies de meurtre et on peut les comprendre. La raison ?

Certaines copies du concours de l'examen professionnel de B en A ont été égarées par Chronopost. Le concours est donc bien évidemment annulé. La date annoncée par la DG pour le refaire passer aux candidats est le 07/09. Sympa pour celles et ceux qui seront en vacances à ce moment. Ou même ceux qui, écoeuré-es, ne le repasseront pas.

Le petit baigneur ...

Est-ce l'approche des vacances d'été ou bien se sentait-il d'humeur taquine ? Toujours est-il qu'E. Macron a fait croire qu'il allait payer aux douaniers 2 de ces engins appelés « Sea Bubbles » et capables d'évoluer 1 mètre au-dessus de l'eau. Ils auraient remplacé les 2 vedettes qui parcourent la Seine.

Vedettes dont la suppression est annoncée par chaque nouveau locataire de Bercy ... qui s'empresse de les utiliser pour transporter ses hôtes de marque sur la Seine.

Fin de la campagne de radiation 2016

Elle est fixée au **05/09/2016**

Demandes hors-période 2016 *

catégorie B : date limite **02 septembre**
catégorie A : date limite **06 septembre**
catégorie C : date limite **09 septembre**

* *documents justificatifs à l'appui*

Une DR dépecée

Dans toute expérience, il faut des cobayes. C'est ce que doivent penser les agents de la DR de Provence.

Après avoir testé le décret refondu de 2007 réorganisant la DR (la DI l'a vidée de ses composantes telles que bureaux, SRE, SRA et bientôt BSI), voilà une nouvelle partie du protocole mis en œuvre.

Cette fois-ci ce sont les chefs des POC et PAE qui sont priés de faire leurs valises et de déménager. À leur place, sera nommé un DR-adjoint. Pourquoi si ce n'est pour démanteler encore un peu plus une DR déjà exsangue (transfert de ces services à la DI?).

Et le plus triste c'est que les agents l'ont appris lors d'un CT (celui du 24 juin). Management ? Non. Juste le mépris le plus total [1].

Messagerie pro : ils doivent plaisanter !

Le 01/07 nous avons été destinataires d'un message de DG-C3 nous rappelant qu'il est « *inapproprié* » d'utiliser l'adresse pro à des « *fins personnelles* ».

Rien de choquant en soi ; il apparaît pour le moins hasardeux d'utiliser son adresse pro pour se connecter à des sites extérieurs au Ministère (Twitter ...). Le piratage de Linkedin, cité dans le message, est là pour le rappeler.

On peut aussi citer l'effraction, non médiatisée, qui a touché le Minefi il y a un an : tout le fichier des adresses pro avait été piraté !

Mais lorsque l'on apprend le même jour que nos données, via Cybèle, vont être stockées sur le serveur externe d'une société privée, on se dit que la sécurité informatique est à géométrie variable. Et ne parlons pas des spams quotidiens dans nos boîtes pro !

Bref, on nous amuse ...

[1] *Lire à ce sujet sur notre site le courrier envoyé à la DG (le DI de Méditerranée ne daignant pas répondre à nos questions) : www.solidaires.org/situation-de-la-dr-de-provence-solidaires-ecrit-a-la-dg.*

COMITÉ TECHNIQUE du 28 juin

Ce second CT de l'année 2016 a réservé quelques surprises.

Après la lecture d'une déclaration préalable par la seule CGT Centre, les sujets qui fâchent ont été abordés par le président du CT.

L'opposition entre les OS et le président s'est cristallisée autour des fusions/suppressions des structures CO et SURV de Chalon. L'administration souhaite supprimer la BSI de Chalon et la rattacher à celle de Dijon. Pour les CO, l'idée est de fusionner le bureau de douane avec l'antenne viti.

En effet **le CHSCT 21 n'avait pas rendu d'avis sur ces 2 fusions/restructurations** lors de sa séance du 21 juin car en attente des résultats d'expertises demandées (en SURV : temps de déplacement, conditions d'accueil des agents dans la BSI de Dijon en terme de vestiaires. En CO : calcul de la future charge de travail ...). Qu'à cela ne tienne. Pour le président, se réunir équivaut à rendre un avis (!).

Face à ce passage en force, SOLIDAIRES et la CGT, rejointes par d'autres OS, ont rappelé certains points de règlement de CHSCT (avis non rendus, les demandes d'expertises, les fiches d'impact ...).

Il faut également ajouter que les documents du CHSCT n'avaient pas été transmis dans les délais réglementaires aux OS (le dossier du bureau de Chartres, sinistré depuis des années, n'avait même pas été communiqué au CT. Le CHSCT 45 ayant, semble-t-il, rendu un avis positif sur la fermeture de la structure).

Le président du CT pouvait d'autant moins crier à l'obstruction que lors de la séance du 21 juin, **le CHSCT 21 avait rendu un avis positif à la fermeture de la recette locale de Beaune (RL) et sa transformation en centre de viticulture**. Cette transformation est voulue par les agents.

Par contre, un (futur) point d'achoppement sera le calcul de la charge réelle de travail à Beaune. Favorables à la transformation en centre de viticulture, les collègues ont appris que cela se ferait à effectifs constants (mis à part la mutation d'un agent de catégorie A comme chef de centre).

Finalement, le président du CT a décidé de retirer ses points à l'ordre du jour (Chalon CO/SURV, Beaune et Chartres) et de les soumettre au vote lors d'un prochain CT [1].

Ensuite a été votée l'implantation d'un A à la tête de la BSE de Delle (l'unité passant à 21 agents avec un maître-chien). Cette nomination sera effective lorsque l'actuel chef de poste s'en ira. Par contre, et c'est regrettable, un poste de catégorie C, non pourvu, est supprimé dans l'opération.

À ensuite été évoquée la réorganisation de la filière viti-vinicole dans la DI. La situation de chacune des 3 DR a été évoquée.

Pour la Bourgogne, le futur de la filière sera construit autour des bureaux d'Auxerre et donc de Chalon et de Beaune. Pour le Centre, 3 centres préexisteront : Blois, Bourges et Tours [2]. Se pose par contre le problème du bassin viticole (celui du Val de Loire qui couvre 3 régions douanières : Bretagne, Centre et région nantaise). Les organismes professionnels jouant déjà des différences entre DR.

Pour la Franche-Comté, le DR a rappelé que l'actuel bureau de Lons fonctionne déjà comme un centre de viticulture.

Par contre, pour les 3 DR, devront être précisées les futures charges de travail, la répartition ainsi que la gestion des CI non vinicoles, les formations des agents ... Autant de points qui risquent de poser de réels soucis. Le tout bien entendu se faisant à effectifs constants.

Au chapitres des questions diverses, a été posée la question de la future Recette Interrégionale de Dijon et la fermeture des RR de Besançon et d'Orléans. La première fermera en octobre 2018 et la seconde en avril 2019. Les agents souhaitant rester sur place seront reclassés en surnombre sur la résidence (assurance du DI).

À la question de l'expérimentation de l'arme longue, le DR de Franche-Comté a indiqué que tout se passait très bien et que les hésitations du départ avaient disparu. Les FP se succédaient et les livraisons des HK se poursuivaient. D'ici la fin d'année, l'expérimentation sur le terrain sera faite.

Il a, par ailleurs, confirmé que la BSE de Pontarlier aurait pour le poste-frontière de La Ferrière un nouvel auvent. Les travaux débuteront en 2017.

D'autres questions ont ensuite porté sur l'anonymisation des procédures dans Garance NG ou sur la situation des agents dans les GIR.

Un prochain CT devait être organisé au mois de septembre.

Le compte-rendu complet du Comité Technique est en ligne sur le site de Solidaires.

---

[1] *Cela ne remet aucunement en cause la fermeture/transformation des bureaux de Chartres et de Beaune. Les agents n'ont donc pas à craindre un quelconque revirement de la part de l'administration.*

[2] *Les représentants des personnels n'étaient pas au courant de la liste des résidences supprimées, présentée le 11/07 au CTR.*

CHSCT 25 : « I will be back » [1]

Après la démission en avril dernier des représentants des personnels CGT, FO et SOLIDAIRES, le Président du CHSCT 25 a finalement compris la leçon semble-t-il. Il a invité les OS à discuter des conditions d'un redémarrage du comité lors d'une réunion programmée le 27 mai.

Un détail avait dû en effet échapper à ce très cher Directeur des services fiscaux (le CHSCST 25 est présidé par le Directeur des Services Fiscaux du Doubs comme le CHSCT 21 l'est par le DI) : toute dépense engagée par un CHSCT doit, pour être budgétisée, avoir fait l'objet d'une décision officielle lors d'une réunion plénière ou d'un GT du CHSCT concerné. Comme les OS boycottaient et qu'aucune réunion ne pouvait se tenir, aucune dépense ne pouvait être engagée. Le calcul a dû être assez facile à faire pour lui...

> ***Boycott : le CHSCT 25 pas seul touché***
>
> *Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le CHSCT 25 n'était pas le seul à avoir démissionné.*
>
> *En effet, les CHSCT 14 et 76 avaient eux aussi fait de même. Les dossiers sont toujours en cours de résolution.*

Nous avons donc été très clairs à ce sujet en posant nos conditions. Celles-ci avaient surtout trait au fonctionnement de cette instance afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Entre autre, le respect des délais de convocation (15 jours), l'envoi de documents pertinents (des fiches d'impact détaillées et réalistes ; assez de textes justifiant les suppressions d'emplois et les réformes), des ordres du jour clairs établis en coordination entre le Président et la Secrétaire syndicale, etc. ...

Un premier CHSCT s'est déroulé le 22 juin dans le but d'acter ces engagements et sur tous les points évoqués ci-dessus nous avons obtenus satisfaction et. À cette occasion, Aline Guillon (représentante CGT) a été élue Secrétaire syndicale.

Seul bémol (*voir article consacré à ce sujet dans le numéro de la Pelle à Chnis de juin*), l'attitude déplorable de la DI de Dijon concernant les remboursements de frais de certains membres (représentants et assistant de prévention). Cette question n'est d'ailleurs toujours pas réglée.

Alors, tout est bien qui fini bien ?

Ne soyons pas naïfs. La rentrée sociale s'annonce déjà chargée de mauvaises nouvelles pour nous et « nos » différentes administrations. C'est à ce moment que nous découvrirons si ces engagements ne sont que paroles en l'air ou véritables changements d'attitude !

* * * * *

Quelques petits rappels pratiques concernant le CHSCT

• les Comités Hygiène et Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) datent, sous cette forme, des élections professionnelles de la fin de l'année 2011. Auparavant ils ne géraient pas les conditions de travail.

• dans cette instance, un secrétaire administratif prépare et organise les réunions en compagnie d'un secrétaire syndical qui joue le rôle de coordinateur des OS siégeant.

• en CSHCT, seules les OS votent, pas les administrations.

• cette instance rend des avis qui ont un caractère non contraignant pour les administrations concernées.

[1] *Phrase d'un célèbre androïde (Terminator 1984) devenu des années après gouverneur de Californie.*

Compte-rendu des CAPC 2016 recours en évaluation cat. A

Trois CAPC ont été organisées en 2015-2016 pour les recours en évaluation sur l'année de référence 2015 (14 octobre 2015, 15 mars et 7 juin 2016).

Rapide compte-rendu de celle du 7 juin :

Un reliquat de 23 mois était disponible pour cette CAPC.

22 recours ont été examinés. Sur ces 22 dossiers :

- 3 agents avaient obtenu 1 mois lors de leur évaluation,
- 19 agents avaient obtenu pour leur part le cadencement moyen.
- 20 agents faisaient un recours exclusivement sur le cadencement obtenu,
- 2 agents faisaient un recours portant à la fois sur les appréciations phraséologiques et le cadencement obtenu.
- 1 des 22 recours portait sur le cadencement 2014 et non 2015 (*il a d'ailleurs été reporté à une date ultérieure par le président de la CAPC pour un complément d'informations*).

11 mois ont été attribués lors de cette CAPC.

À noter qu'un seul agent ayant au départ obtenu 1 mois lors de leur évaluation a pu en obtenir un second lors de cette CAPC. Le dossier était vraiment excellent et les résultats obtenus exceptionnels selon l'administration elle-même.

Explication de vote : SOLIDAIRES a voté contre à chaque fois que l'administration a rejeté un recours (tant au niveau du cadencement que des appréciations phraséologiques).

Excepté le dossier 2014 qui sera examiné plus tard, il ne devrait plus y avoir normalement de nouveaux recours sauf si des dossiers ont été « oubliés » par des DI.

Tableau récapitulatif des 3 CAPC de recours

Date de la CAPC	Nbre de mois disponibles	Nbre de recours	Nbre de recours sur le cadencement	Nbre de recours sur la phraséologie	Nbre de recours portant sur les 2	Recours	
						acceptés	rejetés
14/10/2015	49	3	2	0	1	3	0
3 mois ont été attribués : ***restent 46***							
15/03/2016	46	43	43	0	0	23	20
23 mois ont été attribués : ***restent 23***							
07/06/2016	23	22	19	0	2	11	10
11 mois ont été attribués : ***restent 12***							

À noter que, contrairement aux catégories C et B mais en se fondant sur le même mode d'attribution de mois de réserve, la catégorie A dispose de davantage de mois. Ce qui ne signifie en aucune façon que tous les agents seront récompensés ; y compris avec de très bons dossiers.

11/07 : la DG abat ses cartes … et des services

22/07/2015 : un décret paru en catimini au JORF annonce que la NBI de certains cadres sup', DG-ette à DR inclus, est augmentée de plusieurs dizaine de points. **11/07/2016** : lors d'un Comité Technique, la DG annonce que 35 structures terrestres/navales/aériennes seront fermées/fusionnées (dont 6 pour la DI de Dijon).

Nous laisserons les agents en tirer eux-mêmes les conclusions qui s'imposent tout en rappelant la maxime de la Fontaine : *« selon que vous soyez puissant ou misérable … ».*

Dans le jargon administratif on ne supprime pas des services ou des unités. On réorganise le maillage ou le réseau. Sauf que le résultat est exactement le même. On l'a encore vu le 11 juillet.

Lors de ce Comité Technique de Réseau (Comité Technique Douane), plusieurs points étaient soumis à vote et d'autres seulement à informations des représentants des personnels.

I – Points soumis à vote

A – *Vote du PV de la séance du 16/12/2015* : adopté

B – *Evolution du RP Mutations : cas des ex-ZUS*

Il est désormais prévu que les agents évoluant en QPV (ex-ZUS) recevront 24 points pour 5 années passées sur place. Point adopté.

II – Points soumis à information

A – *Perspectives d'évolution du réseau déconcentré*

Le tableau concernant les fermetures de service n'a été communiqué aux OS que juste avant la pause méridienne (on voit à ce genre de détail la qualité du dialogue social initié par la DG!).

Selon la DG ces structures perdaient ou allaient perdre la majorité de leur trafic avec le CDU. Impossible de donner un contre-avis puisque les données manquaient au moment de l'étude de ce point. Plus sûrement la DG maintient son dogme de fermer coûte que coûte des structures afin de supprimer des effectifs.

B – *Mesures d'accompagnement des agents restructurés*

Contrairement à ce qu'elle annonce, la DG ne peut garantir aux agents un reclassement dans un service de la DGFiP (lorsqu'il s'agit de la dernière structure douanière du département, comme prévu par l'accord d'accompagnement social signé par 3 OS en mars 2015).

Pourquoi ? Mis à part un cas de vacance, tout simplement par ce que la DGFiP va perdre cette année près de 2000 emplois et elle aussi doit reclasser ses personnels.

Pris par certains comme une boutade, la DG envisagerait de se débarrasser des agents restructurés dans la fonction territoriale, qui dégraisse elle aussi, et dont les statuts et régime indemnitaire ne sont absolument pas les mêmes !

À noter que la DG a admis que la liste des structures supprimées/fusionnées avait été modifiée (absence du bureau d'Evreux entre autre). Si prolixe d'habitude, la DG a peiné cette fois-ci à fournir des explications (sans nul doute un cumul de résistance des agents, pressions des élu-es locaux et médiatisation des luttes). **Donc se rappeler que LA LUTTE PAIE**.

Les suppressions annoncées

Outre les 6 de la DI de Dijon, d'autres DI sont touchées :

- DI de Lyon : 7 fermetures/fusions,
- DI de Nantes : 6 fermetures,
- DI de Metz : 3 fermetures,
- DI de Bordeaux : 2 fermetures (dont la RR),
- DI de Marseille : 2 fermetures/fusions,
- DI de Paris : 2 fermetures,
- DI de Lille/Montpellier : 1 fermeture chacune,

sans oublier

Fermeture de 2 unités navales et restructurations de 2 autres (DI Nantes) et de la BSAT (DI de Paris).

C – *Evolution du parcours des cadres*

Il s'agissait de donner des informations sur le futur des cadres travaillant dans les RR supprimées pour créer les RI.

D – *Modalités d'organisation et calendrier des élections en CT pour les DI touchées par la réforme territoriale*

3 DI (Nantes, Bordeaux et Montpellier) vont être concernées par la future réorganisation territoriale. De nouvelles élections en CT devront être organisées. Les CAPL ne seront pas concernées ; selon la DG elles ne sont pas très importantes (!) car n'ayant qu'un rôle de préparation des dossiers pour les CAPC.

III – Réponses de la DG aux interrogations des OS

- **les GIR** : une étude a été lancée sur l'utilité réelle des agents des douanes en leur sein. Dans le pire des cas, un agent du POC maintiendra le rôle de coordination interministérielle.

- **les astreintes opérationnelles** (y compris de commandement et du SNDJ) : elles seront revalorisées à compter du 01/01/2017.

- **la prime au mérite** (RIFSEEP [1]) : la DGDDI est officiellement exclue de ce régime indemnitaire liée, entre autre, aux fonctions occupées et à la mobilité.

- **les PPF** : à la demande de SOLIDAIRES, la DG a communiqué la liste des 13 Points de Passage Frontière qu'elle rend au Ministère de l'intérieur et les 3 saisonniers qu'elle récupère (la liste complète est dans le CR du CT sur notre site).

Points intéressants pour Besançon et Montbéliard BSI : les PPF de La Vèze et de Courcelles sont rendus à l'Intérieur.

- **la carte Cybèle** : la DG n'avait pas vu que le fait que ce soit des agents qui signent directement un contrat avec une société privée pose soucis. SOLIDAIRES et la CGT ont demandé en séance à ce que ce soit la DGDDI qui signe pour les agents.

Nous ne pouvons que vous engager à aller lire sur notre site le communiqué fait en suite du CTR concernant l'accompagnement social.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : DES PRÉCISIONS

Le dispositif fonction publique

Dans l'engagement n°5 de la ***circulaire relative à la Feuille de route de l'accompagnement RH de la réforme des services régionaux de l'État*** [2], en date du 09 septembre 2015, il est ainsi indiqué :

« Il sera créé, par voie législative, un droit à mutation prioritaire pour les agents dont le poste est supprimé. Ils pourront bénéficier d'une priorité d'affectation ou de détachement sur tout emploi vacant correspondant à leur grade dans les administrations de l'Etat situées dans la même zone géographique. »

Sur **tout emploi vacant** ? La possibilité d'être affecté en « sur-nombre » sur un poste disparaît.

Dans les administrations de l'État ? La garantie d'être affecté dans la même direction ou dans le même ministère disparaît également. Dans la même zone géographique ? Aucune mention territoriale explicite (infra-départemental ? Départemental ? Supra-départemental ?).

Et quand c'est flou, c'est qu'il y a forcément un loup...

Les perspectives sur le terrain

En Douane, tout d'abord, il y aura très peu de possibilités dans un périmètre décent. Les rares « opportunités » seront sur des métiers différents et à une distance parfois très importante. Il y a fort à parier que l'administration cherchera des reclassements ailleurs qu'à la DGDDI. Mais là aussi, on risque d'être assez largement dans le registre de la fiction.

La très grande majorité des administrations suppriment des postes. Il y a fort peu de chances qu'elles accueillent de douaniers. Tous les engagements de la DG n'y changeront strictement rien.

La circulaire fonction publique indique, dans son engagement n°10 : *« **Tous les agents**, titulaires et contractuels, **bénéficieront d'un traitement égal, indépendamment de leur ministère d'appartenance**. Tous les agents de l'État seront ainsi accompagnés dans les mêmes conditions par des **dispositifs interministériels, appliqués de manière identique dans tous les services**. »*

En d'autres termes, c'est la fin des dispositifs directionnels particuliers.

---

[1] *RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle.*

[2] *Accessible à partir de ce lien : www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/files/carrieres_et_parcours_professionnel/reforme_territoriale/circulaire-1-feuille-de-route.pdf*

Le CODT de BORDEAUX

Parmi les projets actuellement mis en œuvre par la DG, il faut parler des Centres Opérationnels Douaniers Terrestres (CODT).

I – Les origines des CODT

La Douane disposait de Centres de Liaison Inter-services (CLI) terrestres, maritimes et aérien (celui de Dugny). À partir de ceux-ci ont été/seront créés les CODT. Ils seront à vocation terrestre [1]. Pour le maritime, des « CODT » seront implantés (Nantes par exemple) ; sans compter sans doute celui de Dugny pour les aériens.

Les CODT sont prévus pour être au nombre de 6 : Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Paris et Marseille.

II – Genèse et fonctionnement du CODT de Bordeaux

Avant sa transformation en CODT, le CLI de Bordeaux, composé de 9 agents, remplissait des missions classiques : répondre aux demandes des agents sur le terrain, aux questions des bureaux ou encore assurer la liaison inter-services.

Sa transformation en Centre Opérationnel Douanier Expérimental (CODEX) entre septembre et octobre 2013, projet porté à bout de bras par le DI de Bordeaux, s'est faite parallèlement à l'installation des Lecteurs Automatiques de Plaques d'Immatriculation (LAPI).

Les LAPI sont des sortes de scanners qui émettent une alerte à chaque fois qu'une plaque d'immatriculation, préalablement rentrée dans les bases de données, est détectée. Cela s'appelle dans le jargon un « hit ».

Car une des futures fonctions des CODT sera de gérer les LAPI installés sur les grands axes autoroutiers (A9, A63 et A75 pour celui de Bordeaux). Actuellement, 6 sont installés et gérés par Bordeaux mais ce chiffre devrait monter aux alentours de 17 avec le « projet Hercule ». Celui-ci a pour but d'en implanter sur les passages frontaliers secondaires.

La formation sur le LAPI a par contre été réduite à la portion congrue ; celle-ci s'étant déroulée en tout et pour tout le jour de l'installation des premiers terminaux au CODEX-CODT.

Le passage CLI-CODEX a entraîné une hausse, modérée, des effectifs ; ceux-ci passant de 9 à 10 gérés par un B+. Depuis le 01/02/2016 et le passage en CODT à part entière, les effectifs sont désormais de 16 agents avec un A comme chef de service.

Comment s'organise le travail au CODT ?

Service de la SURV, le CODT possède une côte de service qui doit permettre l'organisation de vacations de 12 heures par équipes de 3 agents en journée et 2 la nuit. Ces agents gèrent les postes LAPI (2 à terme lorsque tous auront été installés) et 1 poste CLI (pour répondre aux questions des agents).

Le service continue de renseigner les agents sur toute question posée pendant les services (réglementaires ...). Il aide également à géolocaliser les voitures des unités sur la route.

Dans le cadre des futurs « grands dispositifs » (interventions simultanées de plusieurs BS sur un même axe), il pourrait être chargé de coordonner le dispositif. En réorientant des BS su tel ou tel point de contrôle par exemple.

III – Des problèmes néanmoins demeurent

Dès le départ, le DI de Bordeaux a obstinément refusé de considérer le CODT comme une création de service. Pour lui, il s'agissait d'un simple ajustement du CLI. Ce qui est faux puisque le service a été fortement transformé.

Tout accaparé par son nouveau « jouet » (une vitrine selon lui), le DI en a carrément oublié de réclamer des FP pour les agents. Mis à part celle, expresse, sur le LAPI, rien. Zéro. Comme souvent, ceux-ci ont dû se former eux-mêmes. Pire, n'étant pas des spécialistes (seuls les agents du CLI aéro-terrestre le sont), ils ont dû former d'autres collègues ; sans prime. La pilule est mal passée. De nombreuses applications ne fonctionnent toujours pas. Ce qui ne facilite pas le travail.

En travaillant sur le LAPI, nos collègues travaillent en fait davantage pour la Place Beauvau que pour Montreuil (90 % des « hits LAPI » concernent la police, la gendarmerie ou la DCRI ; le reste la DGDDI). Cela fait donc des (futurs) CODT des exécutants du ministère de l'Intérieur.

Des écrans, mais pour quelles unités?

Autre soucis : la zone géographique d'intervention. Le CODT couvre les DR de Bordeaux, Bayonne et de Toulouse (à terme celle de Poitiers aussi). Mais avec la désintégration du maillage, quelles BS resteront pour surveiller une aussi vaste zone ?

Merci aux collègues du CODT de Bordeaux pour leurs précieux renseignements.

[1] *Voir à ce propos notre tract du 22.05.2015. En ligne sur le site de Solidaires : Les (enthousiasmantes) perspectives de la DG.*

Compte-rendu du GT SURV terrestre
Paris 8 juin

Après un GT consacré à la sécurité des contrôles le 18 décembre dernier, ce GT était spécifiquement dévolu à la partie « terrestre » de la SURV. Et les surprises n'ont pas manqué.

À commencer par le boycott surprise de la CGT et de l'UNSA en début de séance après la lecture de liminaires. CFDT, SOLIDAIRES et USD/FO sont, eux, restés.

La DG a annoncé qu'un GT sur l'évolution de la chaine hiérarchique se tiendrait en novembre. La question de l'astreinte opérationnelle est en cours de discussion à Bercy.

I – Sécurité dans les contrôles

A – *L'expérimentation du HK*

La DG a présenté les résultats de l'expérimentation dans la DR de Bayonne.

Les 30/40 armes manquantes seront livrées pour la fin juin. Les unités expérimentatrices prioritaires sont les unités routières et frontalières. L'expérimentation reste fondée sur le volontariat uniquement.

Les spécialistes (motards et EMC) ainsi que les chefs d'équipe n'auront pas vocation à porter l'arme longue. Une escouade avec arme longue sera composée de 3 agents plus le porteur de l'arme qui ne participera donc pas directement aux contrôles.

À noter la remarque de la directrice A, nouvellement arrivée en Douane [1], et qui a trouvé que l'habilitation au HK en douane *« c'était un peu léger … »*.

B – *La bombe incapacitante*

Il est prévu que le DI est seul compétent pour délivrer une habilitation au bâton télescopique à un agent (après avis, bien entendu, des moniteurs TPCI). Si un agent ne peut être habilité au bâton, il doit être doté individuellement d'une bombe incapacitante.

L'administration a annoncé la création d'un poste de référent régional sécurité des contrôles. Par ailleurs, à compter du 01/07, **la NBI des moniteurs de TIR et de TPCI** seront identiques (10 points) et ils verront leur ACF revalorisée de 70,01€ bruts par mois.

II – Bilan 2015 de la FP, perspectives 2016/2017

A – *Bilan 2015*

Prévention dans le cadre des contrôles dynamiques : 3000 agents ont été formés. L'administration réfléchit pour faire évoluer cette formation notamment lors des recyclages.

Contrôles ferroviaires : un module spécifique pour les contrôles de train a été mis en place. Des sessions de formation sont prévues pour la fin 2016-début 2017.

Le stage de commandement (CSDS et CSDSA) a semblé satisfaire les agents. Il est prolongé pour un an, notamment pour les nouveaux CSDS.

B – *Perspectives 2016*

Une **formation Chef d'équipe** avec un module spécifique va être mise en place à l'ENDLR fin 2016. Cette formation a vocation à accompagner les nouveaux chef d'équipe sur un plan opérationnel.

Maintenir la fiction des contrôles

Par rapport au renforcement des contrôles en frontières intra-Schengen, **une formation gardes-frontières** a été présentée à l'ENDLR. Cette formation vise essentiellement les contrôles en PPF et PPA. La mission de gardes-frontières a pour but le contrôle migratoire et le contrôle de personnes.

SOLIDAIRES est intervenue sur l'art 67 (contrôles d'identité en frontière) réactivé pour la COP 21 puis prorogé suite aux attentats. Cette mesure, provisoire jusqu'au 26/07, va-t-elle être maintenue ? Grand moment de solitude de la part de la DG… qui n'était pas au courant de la situation. *No comment*.

[1] *Sa dernière affectation était au sein de l'administration pénitentiaire.*

III – Nouveaux moyens de la SURV

A – *Système d'Aide à la Décision (SAD)*

Ce système proposera des scenarii qui aideront à la formation des collègues. Il intègrera des parties TIR et TPCI.

B – *Equipement des motards*

La DG assure que les DI ont un stock de casques et que c'est à elles de passer commande à l'ENDLR.

C – *Gilets tactiques et munitions*

Le gilet tactique permettra le maintien du ceinturon du HK. Les gilets pare-balles féminins devraient arriver sous peu dans les unités ; le cycle de distribution étant redevenu normal.

Il en va de même pour les munitions d'entraînement et de service : la commande globale police-gendarmerie-douane devrait déboucher sur des livraisons d'ici 6 mois.

IV – La mise en place des CODT

La DG admet des retards compte-tenu de la nouveauté des systèmes mis en œuvre. Le CODT de Bordeaux servira de base-test pour les suivants (Lille, Metz).

Le CODT bordelais devrait être déclaré opérationnel mi-septembre. Concernant la superficie des locaux, ceux de Lille et de Metz seront mieux dimensionnés (la DG admet que les travaux pour Bordeaux *« ont été faits à l'économie »*).

V – Mathieu, Sirhius et CET

Ces 3 thèmes ont été abordés : le lien Mathieu-Sirhius sera présenté aux référents Mathieu lors d'un séminaire. SOLIDAIRES a également mentionné les soucis de validation de CET rencontrés par certains agents. La dg a rappelé que les DI restent les décisionnaires finaux pour régler ce genre de problème.

La délégation SOLIDAIRES était composée de Cécile HANSEN, Katia MADIER et Dominique MASPIMBY *(le CR exhaustif est en ligne sur le site de Solidaires).*

* * * * * * *

VOS REPRÉSENTANT-ES SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : *M. Frédéric MICHAU (Centre)* *Mme Agnès MARCEAUX (Bourgogne)* Suppléants : *M. Renaud GOYATTON (Franche-Comté)* *M. Jacques CHEMINET (Bourgogne)*	**CHSCT 25**	Titulaire : *M. Christophe BEDEAUX*
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : *M. Renaud GOYATTON (Franche-Comté)* Suppléante : *Mme Eliane LECONTE (Centre)*	**CDAS 25**	Suppléant : *M. Jean-Marc PONS*
CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe	Titulaires : *M. Frédéric MICHAU (Centre)* *Mme Judith MOINDROT (Bourgogne)*	**SRIAS 25**	Titulaire : *Mme Edith BEDEAUX*
CAPL n°3 Agent de Constatation 1ère classe	Titulaire : *Mme Sylvie FAUCHET (Bourgogne)* Suppléant : *M. Jean-Paul DE CUBBER (Bourgogne)*	**Infos utiles** : **www.solidaires-douanes.org** **@ : solidaires.section25@gmail.com**	

COTISATIONS 2016

Agent Berkani	**26,00€**	**Inspecteur du 8ème au 12ème échelon**	**136,00€**
Agent de Constat de 2ème classe	**45,00€**	**Inspecteur Régional 3ème classe**	**186,00€**
Agent de Constat stagiaire externe	**30,00€**	**Inspecteur Régional 2ème classe**	**198,00€**
Agent de Constatation de 1ère classe	**57,00€**	**Inspecteur Régional 1ère classe**	**219,00€**
ACP de 2ème classe	**63,00€**	**Inspecteur Principal 2ème classe**	**198,00€**
ACP de 1ère classe	**69,00€**	**Inspecteur Principal 1ère classe**	**240,00€**
Contrôleur stagiaire externe	**42,50€**	Directeur de Services Douaniers 2ème classe	**273,00€**
Contrôleur de 2ème classe	**85,00€**	Directeur de Services Douaniers 1ère classe	**294,00€**
Contrôleur de 1ère classe	**96,00€**	Directeur Régional de classe fonctionnelle	**309,00€**
Contrôleur Principal	**99,00€**	Directeur Interrégional	**384,00€**
Inspecteur stagiaire externe	**63,00€**	Chef de service comptable	**441,00€**
Inspecteur jusqu'au 7ème échelon	**126,00€**		

- les cotisations ouvrent droit à un crédit d'impôts égal à 66 % du montant versé. **Attention, si vous avez opté pour les frais réels, les cotisations syndicales doivent y être incluses**.
- la cotisation des agent(e)s retraité(e)s est fixée à 50 % de la cotisation "actif" comprise au moment du départ à la retraite.
- la cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

✂ -

BULLETIN D'ADHÉSION 2016

JE SOUSSIGNÉ(E) DÉCLARE ADHÉRER AU SYNDICAT SOLIDAIRES DOUANES

NOM : PRÉNOM :

RÉSIDENCE : SERVICE :

GRADE : ECHELON : INDICE :

TEMPS PARTIEL : ☐ OUI ☐ NON % :

ADRESSE :

TÉL. (TRAVAIL) : TÉL. (DOM.) :

MAIL (PRO) : MAIL (PRIVÉ) :

A LE

SIGNATURE

LES DONNÉES REPRISES SUR LE BULLETIN D'ADHÉSION SONT CONFIDENTIELLES ET INTERNES AU SYNDICAT. ELLES NE SERONT EN AUCUN CAS COMMUNIQUÉES À DES TIERS.

UNE FOIS REMPLI CE BULLETIN ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT DOIT ÊTRE RENVOYÉ À M. RENAUD GOYATTON (BUREAU DE MORTEAU – AVENUE DE LA GARE 25500 MORTEAU) OU MME KARINE ANSELMO (BSE 7, RUE DU 8 MAI 25500 MORTEAU).

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté
numéro 33 – septembre 2016

Rapport Laurent : Nouvelle attaque sur les 35 heures? (p 6-7)

(image détournée du manga « Ken le survivant »)

AGENDA D'OCTOBRE

- **05/10** : CAPC mutations cat. A.
- **06/10** : CAPC mutations cat. B.
- **10/10** : CAPC mutations cat. C.
- **13/10** : CAPC recours cat. B.
- **18/10** : CAPC cat. A LA B en A + recours en évaluation.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *les nouvelles locales* (p 4)
- *la Masse toujours en chantier* (p 5)
- *remise en cause des 35h ?* (p 6-7)
- *CR GT RH (28/06) / CR TA IR3* (p 8)
- *CR CAPC LA C en B 12/07* (p 9)
- *carte Cybèle : la conclusion ?* (p 10)
- *présentation du CLI de Lyon* (p 11)
- *grilles de sudoku / vos représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org

Solidaires-Douanes

@SolidR_DOUANES

AU BORD DU PRÉCIPICE

En 2016, nous fêterons les 80 ans de la création des congés payés. Ce dispositif, voté par le Front Populaire en 1936, devait permettre de donner davantage de temps libre aux travailleurs de l'époque. Mais ce progrès ne fut obtenu que grâce à une très forte mobilisation populaire. Sans elle, jamais les responsables politiques de l'époque n'auraient pris le risque de mécontenter le patronat.

La rentrée 2016 signifie l'ouverture de la période pré-électorale en vue des présidentielles de 2017. Comme à chaque fois, elle va être l'opportunité pour certain-es de mener la charge contre les « avantages indus » des privilégiés[1], pardon des fonctionnaires. Et parmi ceux-ci le statut de la Fonction Publique Etatique. Ce dernier est pourtant le garant de l'indépendance des fonctionnaires et la certitude que les usagers seront traités de manière égale et équitable.

Dans le passé, la mobilisation a permis de faire reculer les gouvernements qui voulaient à toute force imposer des lois ou des réformes iniques (cf. le mouvement contre le Contrat Première Embauche).

Mais pour la DGDDI, de nombreux nuages s'amoncellent au dessus de sa tête et des nôtres. En dépit de recrutements massifs (430 contrôleurs sortiront de l'ENDLR en mars 2017), 250 suppressions d'emplois annuelles sont prévues jusqu'en 2018. Alors même si cela va sembler utopique à certains, rappelons que ce n'est que la mobilisation de toutes et tous qui permettra de freiner ce mouvement, voire de le bloquer, au moins pendant un certain temps.

Pour ceux qui en douteraient encore, nous allons subir de véritables purges et la Dg-ette, elle-même, a avoué que le reclassement des agents de la DR d'Auvergne risquait d'être fort compliqué, pour ne pas dire impossible. À moins, peut être, de les expédier dans la Territoriale !

Mais quel avenir et quelle carrière seront proposés à nos collègues ? Les Surv garderont-ils leur bonif ou leurs collègues AG-CO leurs primes ?

Alors oui, il faudra se battre pour défendre et sauver nos emplois et nos conditions de travail. Et cela demandera des efforts de chacun. Ce combat se sera pas mené à notre place ou par procuration.

Car en 36, les travailleurs ne se sont pas posés la question de savoir s'ils allaient ou non manifester et descendre dans la rue ! Ils l'ont fait et ils ont gagné !

Bonne lecture à vous.

[1] *Privilège : dans la France de l'Ancien Régime, droit, avantage exclusif possédé par un individu ou un groupe par concession royale ou par droit de naissance (Larousse).*

Droits de douane : notre position validée !

Le 19/07, les Echos, que l'on peut difficilement soupçonner de sympathie à l'égard des positions de SOLIDAIRES, ont publié un article très intéressant [1].

L'industrie de l'acier ne tourne vraiment plus rond!

Face aux importations d'acier laminé à froid en provenance de Russie, de Corée du Sud ou de Chine (ces pays, actuellement en sur-capacité de production, doivent vendre à bas prix, voire pratiquer du dumping), l'UE a décidé d'imposer des droits de douane de 18 à 35 % sur ce type d'acier. Mais la nouveauté ne réside pas là.

Les pays souhaitant ces droits de douane étaient majoritaires et soutenus par des sociétés comme Thyssen, ArcelorMittal ou Tata Steel. De plus, ces droits seront rétroactifs sur une période de 3 à 9 mois. Est évoquée la nécessité de protéger la production et les industries de l'acier européennes face à la concurrence.

C'est une position que SOLIDAIRES a toujours défendue : que l'UE protège nos industries et les emplois qui les accompagnent et éviter ainsi des délocalisations qui ne cessent de se multiplier, entraînant une désindustrialisation sans cesse croissante. Et pour cela les droits de douane sont un des moyens à sa disposition. On parle là de **protectionnisme européen**, pas national.

[1] *L'article des Échos est accessible à partir de ce lien : http://www.lesechos.fr/monde/europe/0211104231591-face-au-dumping-les-europeens-changent-de-doctrine-et-envoient-un-message-de-fermete-2012722.php#*

ZUS : la fin de l'injustice ?

Dans une note confidentielle (NA DG-A1 n°161352 du 26.07.16) et cotée seulement à certains agents, la DG semble entre-ouvrir la porte à un règlement définitif de l'épineuse questions des Zones Urbaines Spéciales – ZUS – rebaptisées depuis 01/2015 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Après une régularisation au niveau des échelons et, éventuellement, des grades au mois de mars dernier, va être mise en place une régularisation financière. Elle se déroulera en 2 étapes via Sirhius.

Schéma d'une ZUS jusqu'à présent

Toutefois, cette reconstitution financière ne pourra aller au-delà de 4 ans selon le système de la prescription quadriennale des dettes de l'État. Cela va donc encore être un combat à mener tant à la DGDDI qu'à la DGFiP.

Sirhius a mauvaise presse

Cela a commencé par un courrier envoyé par la Cour des Comptes à la DGFiP concernant l'état d'avancement du logiciel Sirhius. Censé gérer à terme les paies des agents, (mais pas que), il doit surtout permettre… de supprimer 569 ETPT !

Avec des coûts qui s'envolent et un calendrier repoussé déjà de 2 ans (au mieux 2018), forcément la Cour s'impatiente. Dans leur réponse, M. Sapin et C. Eckert ont notamment souligné : *« L'évaluation de ces gains repose… sur un dimensionnement des CSRH basé sur une productivité, ce qui constitue un net progrès par rapport à la situation antérieure ».* No comment !

Mais le Canard Enchaîné a renchéri le 06/07 avec un article intitulé *Un logiciel de gaspillage à Bercy*.

Y sont évoqués pêle-mêle : les coûts dus aux retards (140M€), le refus de la DGCCRF de rejoindre Sirhius, le fait qu'elle se soit dotée de son propre système, que 2020 apparaît plus probable comme entrée en fonction et que, comble du malheur, les 569 emplois « économisés » ne sont plus assurés !

Mutuelle, retour à la case départ

Courant 2016, les agents détachés auprès de la Mutuelle des Douanes ont eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'au 01/04/17 (très mauvais poisson!), ils devraient avoir réintégré leur service douanier d'origine. Comme ça, sans réelle explication.

Petit souci, outre le fait que certains agents travaillent à la Mutuelle depuis très longtemps, certains services dont ils sont originaires ont été supprimés. Encore un casse-tête supplémentaire qui s'ajoute aux restructurations actuellement en cours.

INFOS LOCALES

Solidaires et le DR de Franche-Comté pas sur la même ligne (… de tir ?)

Lors du dernier Comité Technique Local [1], suite à une question posée par SOLIDAIRES, le DR de Franche-Comté a présenté un premier bilan de l'expérimentation du HK.

Selon lui, tous les agents choisis pour participer à cette expérimentation n'ont plus d'appréhension dans le maniement du HK. Les moniteurs ont fait un excellent travail suite à leur formation à l'ENDLR (ce dont nous ne doutons pas).

Décidément en verve, il nous a également indiqué que la DR avait anticipé l'arrivée du HK et créé un groupe de travail dédié. Celui-ci était composé des moniteurs de tir, de responsables de la DR et du moniteur sécurité régional (J-M. Vauchey BSI de Lons). Elle avait fait venir le formateur national suisse et celui-ci avait été impressionné : il semblerait que notre matériel (visée laser sur le HK et gilet pare-balles dernière version) suscitent la jalousie des gardes-frontières. À voir…

Car SOLIDAIRES ne partage pas tout à fait cet optimisme.

En effet un certain nombre d'agents continuent de faire part de leur réserve sur l'arme. Que se passera-t-il si certains échouent aux tests d'habilitation ?

Le DR a évoqué le problème que posait encore le fait d'avoir des escouades de 3 agents le week-end avec le HK. Se prépare-t-on à devoir les avoir de plus en plus souvent dans les escouades ? En toute occasion et en tout lieu ?

On découvre que la DG avait déjà rédigé une pré-doctrine d'emploi. Pourra-t-elle réellement être amendée ? Voire totalement réécrite si elle s'avère inadaptée lors des tests de contrôle menés « en réel » à l'automne ?

Autre problème : il n'est pas a priori prévu de coffre dédié dans les voitures pour transporter le HK. Ce sont les agents qui l'auront sur les genoux …

Cette expérimentation a fait l'objet d'un article dans Aladin le 04/08/2016 : http://aladin-ng.douane/default.asp#/Accueil/afficheActu/16926

* * * * * *

Les GIR dans la ligne de mire

Depuis plusieurs années, la DG souhaite *« réduire la voilure »* en termes d'effectifs détachés au sein des Groupes d'Intervention Régionaux (GIR). Pour mémoire 37 GIR, composés de douaniers, policiers, gendarmes et agents des Finances publiques, se répartissent sur le territoire (21 GIR métropolitains, 7 outre-mer et 9 départementaux - surtout en Île-de-France). Ces structures interministérielles créées en 2002 luttent contre l'économie souterraine. Ceux-ci sont composés d'un douanier, sauf pour certains GIR où 2 agents sont détachés. Sauf que la DG voudrait désormais économiser ces 50 à 70 emplois (PSD oblige).

Mais comme le faire officiellement nécessite du courage, on préfère agir en douce. D'abord en abordant récemment la question lors d'un séminaire des Unités d'Organisation et de Commandement des GIR, UOC-GIR, puis en posant la question de l'utilité que ces agents soient armés. Selon la DG, les agents auraient tous été avertis par courriel et via l'intranet. Une info datée du … 12/06/2014 indique que DG/D3 *« réfléchit à l'optimisation de la présence douanière au sein des GIR »*.

Sauf qu'un certain nombre d'agents affirment ne rien avoir reçu ! Lors du CT du 28/06, le DI avait affirmé en pleine séance qu'aucune réforme n'était envisagée !

Plus étonnant, alors qu'aucune décision définitive ne serait prise, 2 ou 3 GIR devraient malgré tout servir de plate-formes de test d'ici la fin de l'année. Le rôle dévolu aux agents détachés dans les GIR serait repris par le POC. On voit très bien le schéma se mettre en place. A-t-on déjà vu la DG revenir sur une expérimentation ?

Que va-t-on faire de ces agents et où iront-ils (via une mutation puisqu'ils sont sur une résidence autonome comme le sont les SRA) : dans les CROC ?

[1] *Sur le détail de ce CTL, voir notre CR publié dans le numéro 32 de la Pelle à Chnis.*

La Masse toujours en chantier

L'arrivée d'Agents de Constatation a permis de mettre en relief le fait qui, si de réelles améliorations pouvaient être notées dans certaines cités, il restait encore beaucoup à faire.

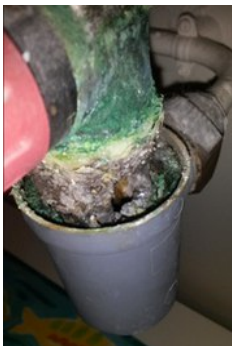

Sympa la canalisation !

Le diable se niche souvent dans les détails dit-on. Comme il ne s'agit pas de gros œuvre, la nécessité de faire procéder aux réparations requises est d'autant plus difficile à faire admettre à la DI.

La cité de Pontarlier a fait l'objet de très gros travaux en 2015 et 2016 mais, suite au refus de la DG de les financer - la DI n'est pas responsable sur ce coup - les 4 derniers appartements n'ont pas été rénovés (désamiantage, cuisine et salle de bains refaites, nouveau mobilier).

Les collègues qui y habitent se retrouvent avec des canalisations abîmées ou sujettes à des fuites, des sols et des murs usés et sales… Certaines réparations ont été signalées comme urgentes mais silence radio de la DI. Le chef de casernement appelle, fait des relances rien n'y fait. À cela, il faut ajouter que certaines sociétés ne font rien pour arranger les choses (malfaçons non ou mal corrigées). On en arrive à une situation où un logement n'a pas d'eau alors qu'à l'étage en dessous, le locataire a une fuite !! Sans doute le principe des vases communicants…

La situation est similaire pour Delle avec des appartements en mauvais état car non occupés depuis longtemps et n'ayant donc fait l'objet d'aucune rénovation [1]. La difficulté supplémentaire réside dans le fait que la cité n'a pas de chef de casernement (comme pour celle de Dijon). N'y a-t-on pas découvert par hasard un jour une fuite provenant d'un radiateur ?

Il ne s'agit pas de « taper » sur la DI bêtement ; pour se défouler. Mais SOLIDAIRES a dû intervenir à plusieurs reprises ces derniers temps pour appuyer les demandes de responsables de casernement et pour que la Masse résolve des problèmes touchant des locataires. Et ces situations sont inacceptables pour plusieurs raisons :

- les collègues qui logent dans ces appartements sont les premières « victimes » de cette situation.

- SOLIDAIRES, et d'autres OS, réclament depuis des années que des réparations a *minima* soient effectuées dans les logements vacants ; à fortiori lorsque les arrivées d'agents sont connues à l'avance.

- des logements non entretenus se dégradent d'autant plus vite.

- ce n'est pas aux locataires de payer des réparations qui incombent au propriétaire (canalisations…) et qui ne relèvent pas du simple confort (tapisseries, peintures…) ou d'une usure classique. Qui, elle, est à la charge du locataire.

SOLIDAIRES ne cesse de rappeler l'importance pour une cité d'avoir un responsable de casernement présent sur place, investi dans ses fonctions et qui sera le parfait relais du service territorial de la Masse (la fameuse proximité).

D'ailleurs la DG a dû se faire la même réflexion, car elle a mis un frein à la limitation des heures accordées aux chefs de casernement ; décision qui avait provoqué un certain nombre de démissions… non remplacées. Il suffit de voir ce que l'absence d'un responsable de cité à Delle occasionne comme surcroît de travail au service de la Masse de la DI.

Et si la résolution de tous ces problèmes heurte la fameuse maxime : « *il ne faut pas dépenser trop d'argent, si on ne dépense rien c'est encore mieux* » et bien SOLIDAIRES répond : « tant pis ! ». On parle de dialogue social, d'une administration proche de ses agents et à leur écoute ? Qu'elle le prouve au lieu de faire le contraire de ce qu'elle professe ! Les collègues ne s'en porteront que mieux.

Facile de relever un volet sans manivelle!

[1] *Elle est citée dans le référé de la Cour des Comptes publié au mois de juillet (cf. notre tract sur ce sujet : www.solidaires-douanes.org/avenir-de-lepa-masse-les-mauvais-comptes-de-la-cour/).*

Rapport Laurent : est-ce

Le rapport Laurent [1] sur le temps de travail dans la fonction publique (hors enseignement, magistrats et militaires) est sorti, sans susciter d'éclats médiatiques.

Mais, qu'il serve de support au « fonctionnaire bashing » ou pas, la mise en œuvre de tout ou partie de ses préconisations à court terme ou plus tard, est à surveiller. La Ministre n'a-t-elle pas tenu des propos contradictoires à ce sujet, rassurants auprès des organisations de fonctionnaires, et plus polémiques auprès des médias. Mais est-ce bien surprenant ? En tout cas, la vigilance est de mise. Les 35 h sont clairement sur la sellette.

Ce gouvernement mène une politique libérale d'austérité avec réduction des dépenses publiques (54 Mds€ de 2015 à 2017) et cadeaux aux entreprises (les 41 Mds€ du Pacte de Responsabilité), sans contrepartie et sans effet sur l'emploi.

L'emploi public, moyen essentiel d'action publique est regardé comme une charge, sans regard pour les missions exercées par le service public. Du reste, dès son introduction, le rapport Laurent plante le décor : *« la question de la durée de travail des fonctionnaires est revenue dans les débats actuels. La raison principale est d'ordre budgétaire, dans un cadre de plus en plus contraint pour chacune des trois fonctions publiques »*.

LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT

▷ **annualisation du temps de travail** dans les services de l'État et les établissements hospitaliers **soumis à des variations saisonnières d'activité**. Pour ce faire, il propose d'inscrire dans les textes une obligation annuelle de travail (OAT) de 1607h, quel que soit le nombre de jours fériés.

▷ **flexibilité** ; et le rapport Laurent de déclarer que *« l'annualisation dans la FPT permet de lisser la charge de travail sur l'année et de générer moins d'heures supplémentaires : on peut regretter que cette possibilité soit peu utilisée dans la FPE ou la FPH »*.

Et de recommander d'aligner dans la fonction publique hospitalière le plafond d'heures supplémentaires sur celui des autres fonctions publiques, en raison du coût des heures sup !

Alors que le volume considérable d'heures supplémentaires réalisé dans ce versant résulte d'un niveau très insuffisant d'emplois, cette dernière question n'est bien sûr pas à l'ordre du jour… Dans cette situation, l'instauration d'un plafond générerait un surplus d'heures supplémentaires non rémunérées !

▷ le Rapport Laurent vise au premier chef **les collectivités territoriales** et tend à **remettre en cause les accords locaux conclus**.

Concernant la FPT, le rapport Laurent recommande ainsi de *« mettre fin aux régimes dérogatoires à la base légale de 1607 h et à l'attribution de jours d'absence dépourvus de base légale, à sujétion identique »*.

Il suggère aussi l'organisation d'un débat au début de chaque mandature dans les collectivités de plus de 3500 habitants sur l'organisation des services et le temps de travail.

▷ **le versant hospitalier** est, de plus, en ligne de mire **au sujet des ARTT**. *« La révision des protocoles ARTT s'inscrit dans la nécessité de retrouver des marges budgétaires »* affirme le rapport Laurent, qui relève que *« ceci a conduit la majorité des établissements à procéder à une révision de leur accord de base »*.

Il précise que *« plus récemment, l'APHP [2] illustre un mouvement général de renégociation que la FHF encourage » !!!* C'est un accord de flexibilité de remise en cause des 35h qui a été conclu à l'APHP avec la seule CFDT (15% du personnel). Un accord très minoritaire donc, qui remet gravement en cause le dialogue social.

▷ pour tous les fonctionnaires, il propose de **distinguer les jours de congés des jours RTT** en créditant ces derniers mensuellement en fonction de la présence réelle de l'agent (c'est déjà la règle dans les textes : un jour de RTT de moins pour 10 jours de congés maladie si on est aux 39h, de plus les jours d'ARTT ne peuvent théoriquement être pris qu'à terme échu, lorsque le droit en a été constitué, même si dans les faits, bien souvent, dans la gestion quotidienne, jours de congés et jours RTT sont banalisés).

C'est un non-sens : historiquement, la réduction du temps de travail s'est accompagnée du développement des jours de congés sans distinction entre eux. Le but, en réalité, est de sanctionner les agents en maladie en leur faisant perdre des jours de congés. Comme s'il s'agissait de leur fait…

▷ dans le même sens, il **remet en cause les jours de fractionnement** et suggère de *« laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7h par jour et 35h par semaine et ne bénéficiant*

… /…

[1] *Cet article est tiré d'un tract de Solidaires Finances publié à l'occasion de la sortie du Rapport Laurent.*
[2] *APHP : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.*

la fin annoncée des 35h ?

pas de jours RTT », avec alignement du versant hospitalier sur celui des autres fonctionnaires (perte du jour de fractionnement supplémentaire).

▷ le **régime des astreintes** est examiné au regard de son coût et de son impact possible sur le temps de travail, puisque les astreintes peuvent donner lieu, soit à indemnisation, soit à récupération horaire

Le rapport Laurent propose l'évaluation de tous les dispositifs d'astreinte (nécessité des astreintes et contreparties) et suggère leur mutualisation, voire leur remplacement par des *« bonnes pratiques »* ou des *« cycles horaires mieux adaptés » !*

▷ pour les **autorisations d'absence**, le rapport propose la mise en place d'une norme commune, afin de *« limiter leur inflation »*. Le versant territorial est particulièrement visé.

▷ le rapport préconise **le pilotage managérial du temps de travail :** mise en place de chartes du temps, définition d'un tronc commun d'indicateurs sur le temps de travail, création d'un circuit harmonisé de l'information relative au temps de travail sous l'égide d'un directeur de projet placé auprès du ministre de la fonction publique, etc.

▷ en matière d'**organisation du travail dans l'administration**, proposition de la mise en place d'une fonction externe et indépendante de contrôle, de médiation, avec certains pouvoirs de sanction !

PRIVÉ, PUBLIC, MÊME NIVELLEMENT

Après avoir souligné dans son introduction que *« pour le **secteur privé**, le **droit du travail tend vers davantage de souplesse** accordée au niveau local (au plus près des besoins du terrain) et accepte une **plus grande variabilité de la règle**, alors que la fonction publique autorise moins d'adaptations »*, la conclusion du rapport Laurent est éclairante : *« d'importants chantiers s'ouvrent sur le temps de travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des **évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère** »*.

Le dumping social est à l'œuvre, au sein du secteur privé, comme entre secteurs publics dans une course à l'alignement des droits sociaux vers le bas.

Le projet de loi Travail est un accélérateur puissant de cette politique régressive avec notamment l'inversion de la hiérarchie des normes (l'accord d'entreprise prime sur l'accord de branche et même sur la loi !) et la possibilité affirmée de conclure des accords de flexibilité…

14 octobre 2016

Assemblée Générale annuelle de la section SOLIDAIRES Douanes de Franche-Comté

Relais de Franche-Comté
rue Charles Schmitt BP 33
25800 Valdahon

Rendez-vous à partir de **9h15**

INFOS NATIONALES

GT Ressources Humaines
Paris – 28 juin

Ce GT comportait 2 points à l'ordre du jour :
- classement des agents des Quartiers Prioritaires de la Ville (ou QPV, ex-ZUS) au TAM,
- reclassement des cadres suite à la réforme comptable.

Concernant **les QPV**, une grande partie du travail avait été fait lors des 3 GT de gestion organisés courant 2015 (26/06, 06/11 et 08/12).

L'idée est d'attribuer un total supplémentaire (une sorte de bonus) de 24 points aux agents exerçant en QPV ; soit l'équivalent de 2 ans d'ancienneté. Cette mesure concernerait environ 650-700 agents.

Ce système éviterait de complexifier encore davantage un tableau dans lequel s'agrègent déjà les priorités au titre de l'art. 60 de la Loi 84-16 (11/01/1984) : RC, handicap, agents restructurés et donc QPV.

Concernant **les cadres exerçant sur un poste comptable**, l'annonce des futures Recettes Interrégionales (RI) sonne le glas d'une époque.

La DG a annoncé la fin d'une partie des carrières comptables en métropole suite à la création des RI. Une centaine d'emplois serait ainsi concernée (administrateurs, DSD, IR1).

Pas de crainte cependant pour leur avenir puisqu'un redéploiement de ces postes vers les filières AG/CO/SU est à l'étude.

La roue de la (bonne) fortune... pour certains

Questions :
- où va-t-on les reclasser ?
- comment va-t-on les gérer au milieu des restructurations (celles officialisées le 11/07 par exemple) ?
- n'est-ce pas l'annonce, future, de la disparition d'une compatibilité par administration et la création d'une seule administration dédiée (cf. l'exemple de Sirhius) ? Ce que l'UE réclame depuis des années.

* * * * *

CAPC TA IR3 – Paris 7 juillet

Cette CAPC était présidée par Mme DEBAUX, sous-directrice A, accompagnée d'Alexis LOPES, chef du bureau A2. Les organisations syndicales (OS) qui siégeaient étaient la CFDT, SOLIDAIRES et l'USD-FO.

C'est cette dernière qui a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

Après l'approbation du PV du TA d'IR3 du 17/12/2015, les OS ont dû se prononcer sur le renouvellement d'une Mise à Disposition (MAD) pour raison médicale.

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

I – Emplois sur enquête

Les 2 emplois à pourvoir concernaient le nouveau service du CARM Antilles (Centre d'Analyse de Risques Maritime des Antilles). 5 agents avaient fait acte de candidature. Les 2 retenus l'ont été sur recommandations de la DNRED qui, fait rare pour être noté, avait argumenté ses choix en insistant sur les compétences des 2 postulants ainsi que leur connaissance du milieu maritime et/ou géographique.

Vote sur le 1er emploi (**pour** : administration, Solidaires et USD-FO) ; 2ème emploi (**pour** : administration et Solidaires, **contre** : USD-FO). Dans les 2 cas CFDT : **abstention**).

II – Demande d'intégration dans la catégorie A

Au bout de 5 années au titre du détachement (MAD, détachement ...) la DG doit statuer. L'agent sollicitait son intégration dans la catégorie A de la DGDDI.

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

III – Tableau d'Avancement au grade d'IR3

54 postes étaient proposés lors de ce TA :
- 52 candidats pour 14 postes de chefs de services,
- 285 candidats pour 31 postes d'experts,
- 14 candidats pour 8 postes en promotion retraite.

Le compte-rendu complet est en ligne sur le site de Solidaires.

Vous y retrouverez en particulier les règles de gestion applicables au TA d'IR3 ainsi que nos remarques concernant le fonctionnement de la CAPC.

CAPC LA C en B – Paris 12 juillet

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau DG/A2. La séance s'est ouverte à 9h30.

Organisations Syndicales (OS) présentes : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, SNCD-FO et UNSA. UNSA est désigné secrétaire-adjoint de séance.

I – Examen des titularisations

Il s'agissait de réétudier le dossier de 4 agents, dont le renouvellement de stage avait été proposé lors de la CAPC du 09/12/2015 [1] (1 pour une note de stage pratique <10/20 et 3 pour note d'oral de fin de stage <10/20). Ces 4 agents ayant eu depuis une note supérieure à la moyenne dans les domaines concernés, la DG a proposé à chaque fois leur titularisation.

SOLIDAIRES et l'UNSA sont intervenus pour que la titularisation intervienne à la date du 01/09/2015 et non du 01/03/2016. Demande acceptée par le président.

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

II – Liste d'Aptitude (LA) au grade de C2

1 – ***Conditions d'accès au grade de C2***

- avoir 9 ans de services en catégorie C au 1er janvier de l'année de la LA (au 01/01/2016).
- faire acte de candidature.
- nomination et titularisation le 01/10/2016.
- les candidats retenus pour une promotion retraite s'engagent à partir à l'échéance de 6 mois de fonction dans leur nouveau grade (soit au 01/04/2017).

2 – ***Quelques statistiques***

- en 2016 : 3922 avaient vocation, 2025 ont candidaté, 325 ont été proposés.
- 60 postes étaient disponibles : 54 en promotion active et 4 en promo retraite.
- 42 % des candidats étaient des candidates et 2 ont été promues au titre de la promo retraite.

3 – ***Constitution en CAPL***

À cause de la faiblesse des effectifs en catégorie B, il n'y a aucune CAPL en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna. Une CAPL (à la DG) se réunit donc afin d'examiner les candidatures à la LA avant la CAPC.

Polynésie : le président a accepté 4 candidatures (sur 8) dans l'ordre de classement à l'ancienneté (moins 1 dossier écarté pour motifs disciplinaires), le vote POUR a fait l'unanimité.

Wallis-et-Futuna : les 4 dossiers ont été acceptés mais 2ont été inversés à l'ancienneté.

Vote pour : administration, SNCD-FO et UNSA.
Vote contre : CFDT, CGT et SOLIDAIRES (*explication de vote : OS en faveur de la linéarité de carrière et opposées au classement au mérite*).

Le président a annoncé **60 places**, toutes en « Promotion Active » (PA). Il a justifié ce choix par des contraintes budgétaires et qu'il souhaitait *« privilégier le déroulement de carrière des agents actifs »* plutôt que la promotion des retraitables, officiellement parce que la différence de points d'indice entre les deux est minime (*« 10 maximum »* selon la DG).

SOLIDAIRES a souligné le message très négatif envoyé aux agents qui ne comprendraient pas pourquoi ils ne seraient pas récompensés d'avoir déroulé une belle carrière, alors que la note de campagne le prévoit !

Par ailleurs, SOLIDAIRES a souhaité que les chiffres nationaux de promotion active et retraite soient donnés aux présidents avant la tenue des CAPL afin que les tableaux soient cohérents avec les perspectives budgétaires et que les OS puissent conseiller correctement les agents sur leur positionnement.

Notamment quand ils sont candidats à double titre : les agents peuvent choisir de retirer leur candidature de la LA « Promotion Active » pour privilégier une candidature en « Promotion Retraite » (PR), sans savoir que ce serait la première année où il n'y a pas de PR !!!

Les OS ont réagi unanimement à une telle annonce de suppression de PR en LA : ce n'est pas un choix budgétaire, mais un véritable changement de doctrine !

Une suspension de séance a permis au Président de se rapprocher de ses experts.

À l'issue de cette suspension, il nous a fait l'annonce qu'il avait *« débloqué »* 4 promotions parmi les candidats PR (toutefois repris sur le quota des promotions totales, soit **56 PA et 4 PR**, au motif que ces nouvelles règles n'étaient pas connues au moment des CAPL).

SOLIDAIRES était représenté par E. YOT (titulaire), F. MILIN (suppléant) et J. MOINDROT (experte). Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à les contacter.

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

[1] *Le compte-rendu de cette réunion est accessible ici : http://www.solidaires-douanes.org/wpcontent/uploads/2015/12/2015-12-09-CAPC5-CAPC-titul-recours-CR.pdf*

Cartes Cybèle : conclusion (provisoire ?)

M. Dudouyt, chef du bureau C2, est venu à la Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur (DNSCE) le lundi 1er août et a souhaité rencontrer les organisations syndicales (OS) au sujet de Cybèle.

Il a présenté le projet Cybèle, la nécessité pour la Douane d'avoir un mécanisme d'authentification et de signature électronique d'un haut niveau de sécurité pour que les procédures douanières ne soient pas opposables et respecter les exigences d'authentification pour se connecter, entre autres, à la plate-forme nationale des interceptions judiciaires.

Il a fait part des retards (6 mois) de sa diffusion et, donc, maintenant, de l'urgence à remplacer les cartes Cado obsolètes d'un point de vue de niveau sécurité, dont la fabrication est abandonnée, et en conséquence, indisponibles pour les nouveaux agents.

Les remarques de SOLIDAIRES

Regrets de ne pas rencontrer un responsable de la direction A, car pour nous, il s'agit d'un problème de responsabilités et de conditions de travail. C'est à la DGDDI qu'il revient de fournir les outils de travail et de se porter garante vis-à-vis d'un prestataire extérieur.

Nous lui avons fait part de la communication déplorable de la Douane, tentant de faire passer les demandes de certificat et de CGU en catimini par les TSI.

C'est uniquement suite aux réticences exprimées par les collègues pour signer un tel contrat, et aux réactions de SOLIDAIRES, que la DG s'est fendue d'une note explicative, a proposé des entrevues aux OS, et finalement, a rédigé 2 notes (04/07 et 22/07).

Questions de SOLIDAIRES sur les CGU	Réponses de l'administration
Qu'est-ce-qu'un usage « inapproprié » du certificat 3 ?	Même chose que pour la carte Cado.
Comment assurer la sauvegarde sécurisée du certificat 4.2 ?	Ne pas la perdre ni se la faire voler.
Comment un agent décédé (!) demande-t-il la révocation de son certificat ?	M. Dudouyt a indiqué que le processus n'était pas encore finalisé (SOLIDAIRES a fait part de ses regrets quant à cette formulation).
Comment vérifier le contenu du certificat ?	Il faut contrôler *« que la carte porte bien son nom et son prénom… »*.
Le bénéficiaire est-il considéré comme responsable de la conservation et de la protection de la clé 6.1 ?	Les mêmes soins doivent être apportées à la carte Cybèle que pour la commission d'emploi. L'**agent est responsable devant l'administration et non la société Certinomis**. Pour SOLIDAIRES si cela est le cas pas besoin de CGU. Selon la DG, cela fait partie du processus d'attribution nominatif des cartes.
Que se passe-t-il en cas de perte ou d'oubli de la carte Cybèle ?	Il faudra se rapprocher des TSI pour qu'elle soit révoquée. Nous ne savons pas encore s'il existera un ticket Cybèle comme pour la carte Cado.
Qu'a prévu l'administration pour la sécurisation des cartes (à la différence des commissions d'emploi, Cybèle ne devra pas quitter le lieu de travail) ?	Rien, aux agents de se débrouiller. Le coût du déploiement est précisé : 1,2 millions sur 3 ans. Le déploiement se fera d'octobre à fin décembre 2016.

Pour conclure

Nous nous félicitons d'avoir soulevé une problématique essentielle pour tous les douaniers, ce qui a obligé l'administration à communiquer sur leurs droits et obligations. Cela ne dissipe pas l'impression d'amateurisme et d'impréparation de la DG.

Malgré toutes ces réserves, **SOLIDAIRES propose aux agents de ne pas retarder davantage le processus de commande des cartes**, puisque celles-ci vont bientôt faire partie des outils professionnels indispensables à l'exercice de leur métier. Mais SOLIDAIRES continuera de surveiller ce dossier et de défendre les intérêts des agents.

CLI de Lyon : quel futur ?

Après le CODT de Bordeaux dans le dernier numéro coup de projecteur aujourd'hui sur le CLI de Lyon.

I – Le CLI, quésaco ?

C'est le Centre de Liaison Inter-services. Il a vocation à aider les unités de la branche surveillance mais peut également être un soutien réglementaire pour les bureaux.

Actuellement, le CLI de Lyon gère 32 brigades de la DI Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que des DR de Bourgogne et de Franche-Comté. Il peut, de même, recevoir des demandes d'aide de la part des quelque 32 bureaux de cette vaste portion de territoire.

Au 01/07, les effectifs ont été augmentés, passant de 13 à 17 (chef de service compris). L'idée est de le rapprocher des effectifs prévus pour les futurs CODT (17-20 agents).

Sans être exhaustif, le CLI gère au quotidien (24h/24h, 7j/7) :
- toutes les demandes des escouades sur le terrain,
- tous les incidents en rapport avec les brigades notamment lors des déclenchements du plan d'alerte en cas de contrôle forcé…
- il passe aux fichiers les noms des personnes contrôlées (ROC, SIV…) et fournit des renseignements aux bureaux (la cote Argus [1]…).

Comme il existe des accords bilatéraux avec la Suisse, il retransmet aux autorités suisses les résultats CTX du Léman en matière de stupéfiants. En échange, les Suisses informent le CLI des délits de droit commun survenus sur leur territoire (ce qui fait que les chefs d'unités reçoivent ces « alertes » sur leur téléphone de service).

Le CLI est aussi la porte d'entrée :
- des demandes d'ouverture de frontière qui sont retransmis aux brigades,
- des fiches S,
- des escortes prévues par le Ministère des Affaires Étrangères,
- de tout contact avec les autres administrations (préfectures, Ministère de l'Intérieur, Parquet…).

Cette activité soutenue, renforcée encore par la présence du système LAPI devrait être normalement validée par la transformation de ce service en CODT. Devrait car derrière les grandes manœuvres tout n'apparaît pas aussi clair. Surtout pour les agents.

II – Un futur encore incertain

Depuis 03/2015, le CLI de Lyon est raccordé au système de Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (ou LAPI). 5 portiques en sont équipés et sont gérés depuis le CLI.

Comme pour le CODT de Bordeaux, près de 80 % du travail est effectué pour des organismes autres que la DGDDI (gendarmerie, police…). Alors cet instrument est-il réellement un outil miracle ou une faiblesse ? Selon les informations disponibles localement, les futurs CODT seront sous le contrôle des chefs de POC.

La Directrice Inter [2] ainsi que la responsable du POC de Lyon souhaitent que le CLI déménage très rapidement dans de nouveaux locaux afin d'anticiper la future date du basculement en CODT fixée au mois de mars 2017. Cela bien entendu sans concertation avec le CHSCT 69 et encore moins le CT compétent (aucune étude des futurs locaux n'est faite, aucune fiche d'impact n'est rédigée…).

Même si les déplacements ainsi occasionnés peuvent apparaître peu importants au regard des dizaines de kilomètres que parcourent (ou vont parcourir) des agents restructurés en province, les temps de transport ou les modifications des conditions de vie sont bien réels mais suscitent peu d'intérêt de la part de hiérarchie locale.

Comme pour le CODEX de Bordeaux, les outils informatiques ne sont pas au rendez-vous ou ne fonctionnement pas correctement. Les agents ne sont pas considérés comme des spécialistes, à la différence de ceux du CLI aéroterrestre, et ne peuvent donc bénéficier de primes.

Pour rappel

- il existait à l'origine 10 CLI (Antilles-Guyane, Bordeaux, Dugny, Guadeloupe, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes et Rouen).

- le CODEX de Bordeaux est désormais officiellement un CODT.
- en janvier 2016, le CLI de Lille est devenu CODT.
- devrait suivre prochainement celui de Metz.

---

[1] *C'était le cas pour la DR de Franche-Comté jusqu'à ce que la DI donne un accès internet direct aux services à la cote Argus.*
[2] *Pour celles et ceux souhaitant mieux connaître les « exploits » de cette Directrice inter, voir notre tract daté du 16/12/2015 : http://www.solidaires-douanes.org/cadres-de-tres-tres-haut-niveau.*

Un peu de détente

Grille facile

	7		6	5	1			
	5	9	8		4	7		
		4					5	
7	2				8		4	5
	3		9		2		1	
9	1		5				2	7
	8					5		
		1	7		5	8	3	
			2	8	3		9	

Grille moyenne

7			2			5		
3		8	9	7		4		
	5			8			6	
		3	5	2				
	1						3	
				4	1	8		
	2			1			7	
		4		5	8	2		6
		7			2			8

Grille difficile

			9	2		4		
		9				2	7	1
	3	4			7			
4		6		3				
	1						2	
				1		3		7
			4			9	5	
5	7	8				6		
		3		5	6			

Grille diabolique

6	4				7		9	3
			1			7		
	3						4	
			2				5	4
			7		5			
4	5				1			
	6						3	
		5			9			
7	9		5				8	6

Les réponses seront publiées dans le numéro d'octobre.

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Agnès MARCEAUX*** *(Bourgogne)*	**CHSCT 25**	Titulaire : ***M. Christophe BEDEAUX***
Commission Territoriale de la Masse	Titulaire : ***M. Renaud GOYATTON*** *(Franche-Comté)*	**CDAS 25**	Suppléant : ***M. Jean-Marc PONS***
CAPL n°2 Contrôleurs 1ère classe	Titulaires : ***M. Frédéric MICHAU*** *(Centre)* ***Mme Judith MOINDROT*** *(Bourgogne)*	**SRIAS 25**	Titulaire : ***Mme Édith BEDEAUX***
CAPL n°3 Agent de Constatation 1ère classe	Titulaire : ***Mme Sylvie FAUCHET*** *(Bourgogne)*	**Infos utiles** : **www.solidaires-douanes.org** **@ : solidaires.section25@gmail.com**	

LA PELLE À CHNIS

numéro 34 – octobre 2016

Réunion EPA Masse 29/09 : des rénovations sur des fondations fragiles *(p 9-11)*

Comité Technique de Dijon : l'éternelle rengaine ! *(p 6-7)*

AGENDA DE NOVEMBRE

- **23/11** : GT règles de gestion cat. A.
- **23/11** : CAPC cat. B titularisation et recours en évaluation.
- **24/11** : GT attractivité des logements Masse et GT élections Masse 2017.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *AG de la section 14/10* (p 4)
- *CR CAPL C 20/09 et B 22/09* (p 5)
- *CR CT Local 23/09* (p 6-7)
- *CR CAPC mut' A du 05/10* (p 8)
- *CR Commission restreinte de l'EPA Masse 29/09* (p 9-11)
- *grilles de sudoku / vos représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Avis de forte tempête en vue

La vision que nous avons du romantisme est très souvent celle d'un homme seul, au sommet d'une falaise ou au bord d'une plage, stoïque face aux éléments déchaînés.

Cette vision était à peu de choses près celle que nous pouvions avoir d'une Douane résistant à tout (libéralisme, réformes successives, suppressions d'emplois...). Hélas pour nous, cela appartient désormais au passé.

Que ce soit au niveau de la Masse, de l'organisation des services ou encore de la création de nouvelles structures, la DG-ette et son cercle d'affidés avancent au pas de charge. Sur tous les fronts (CSRH, SRE, Recettes Interrégionales...). Lorsqu'ils n'y arrivent pas de manière directe ils recourent à des voies détournées. Sans se préoccuper des conséquences pour les agents (d'ailleurs s'en soucient-ils ?). Les agents ne sont que des obstacles sur la réalisation de leur présence rue de Montreuil : démanteler une douane qui fait obstacle au libéralisme, à la libre-circulation des capitaux et des marchandises.

Très clairement la LCF n'est plus une priorité pour la DG. Par contre les contrôles migratoires...

Par touches successives certaines mesures prises par les responsables politiques, et auxquelles cette chère Hélène ne fait strictement rien pour s'y opposer tracent un sillon qui risque de conduire la branche SURV dans les bras de l'Intérieur. Il faut dire que si elle souhaite retrouver un poste elle va devoir faire preuve de zèle après ses piteux échecs de 2014 et 2015.

La dernière en date concerne la capacité désormais reconnue aux douaniers de réprimer certains troubles constatés lors de manifestations [1]!

Et c'est en cela que réside le piège. En faisant croire à certains que leur salut passera par la disparition de l'autre. En donnant une nouvelle raison d'être à une branche compte-tenu d'un contexte particulier tout en détruisant systématiquement l'autre. Sans que la première ne soit au final préservée.

SOLIDAIRES ne pratique par la langue de bois ni ne berce les gens de fausses illusions ou de vaines promesses. Seuls, nos chances de pouvoir résister sont infimes. Unis nous avons une chance (même si cela apparaît utopique et risible pour certains mais nous l'assumons parfaitement).

À condition de le faire très rapidement et ensemble.

Bonne lecture à vous.

[1] *Circulaire du Ministère de la Justice du 20/09/2016 concernant la lutte contre les infractions commises lors de manifestations ou tout autre mouvement collectif : https://reporterre.net/Le-gouvernement-prepare-une-repression-de-masse-sur-la-Zad-de-Notre-Dame-des-Landes.*

Le Compte Personnel de Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est une des conséquences de la Loi Travail. Un GT Fonction Publique s'est tenu le 18/07 sur le sujet. L'administration veut que les agents puissent se former *« afin d'acquérir de nouvelles compétences »*. Un droit pour l'agent de 150 heures serait ouvert qui ne serait pas équivalent à ce qui existe déjà dans le privé.

L'administration souhaite que ces formations aient un intérêt pour l'employeur. Elle ne précise pas le catalogue de formations qui serait accessible. SOLIDAIRES a rappelé que ce CFP ne doit pas être mis en œuvre lors de restructurations ; permettant ainsi à l'administration d'échapper à ses obligations de reclassement. L'administration souhaite avancer vite.

Affaire à suivre donc.

SAISON 2016-2017 ATSCAF

Depuis le 01/09, il est possible de se réinscrire à l'ATSCAF en Franche-Comté.

Nouveauté 2016, l'adhésion comprend celle à la Mutuelle des sportifs. Une adresse mail est également demandée pour pouvoir communiquer plus facilement.

Tarifs : adhérents (actifs, retraités et extérieurs) : 22€, conjoint d'adhérent : 15€, enfant de + de 16 ans : 10€ (gratuit si moins de 16 ans) et bienfaiteur : 35€.

Le bulletin d'inscription est à renvoyer à :

M. Gaëtan GACHOD - Correspondant ATSCAF 25
CFP - Trésorerie Morteau
BP 89 - 6, rue Charles Brugger
25503 Morteau Cedex
Tél. : 03 81 67 75 90

Un étui pas partageur !

Les agents des unités SURV disposent d'étuis discrets lorsqu'ils opèrent, en civil, lors des contrôles embarqués dans les trains, les bars. Ces étuis leur permettent de dégainer rapidement leur arme en cas de besoin.

Le Service Central de l'Armement de l'ENDLR a informé la DG que les armes de poing dont seront dotés les actuels stagiaires ne pourraient plus être utilisées avec ces étuis. La raison ?

Une fois insérées dans l'étui, les armes ne pourraient plus en être ressorties. Un peu ballot pour les cas d'urgence !

C'est pour ma pomme !

La Suisse aurait hébergé un héros élevé depuis lors au rang d'icône nationale : Guillaume Tell. Tout le monde a entendu parler de la pomme posée sur la tête de son fils et coupée en 2 par un tir d'arbalète.

Morteau a eu affaire en octobre au clone de Guillaume. Sans doute désireux de montrer sa dextérité à son ami, un tireur du dimanche a eu la brillante idée de viser un tas de sable adjacent au bureau. Il l'a raté. Mais pas le bureau.

Le carreau a traversé un double vitrage, un rideau et terminé sa course dans le couloir, à 6-7 mètres de la vitre.

Fort heureusement, ni pomme ni tête d'un collègue ne se trouvait sur sa route...

Oui, le combat syndical peut payer !

Nous avions évoqué le fait que le DI avait décidé de « virer » le fils d'un ancien collègue habitant à la cité de Pontarlier. Sous prétexte qu'il s'agissait d'un tiers. Le fait que l'appartement ne soit pas demandé et que les loyers rentrent sans difficulté ne pesaient pas lourd.

Visiblement, le soucis n'était plus le même lorsque le commandant de police a fait une demande pour loger à la cité !

SOLIDAIRES et d'autres OS ont alors mis le marché entre les mains du DI : l'accord pour le commandant était conditionné au fait que le fils de notre collègue puisse lui aussi rester. Avec en plus la NA envoyée par l'EPA Masse (juste avant un Conseil d'Administration) permettant pour le moment aux enfant de douaniers de rester le tour était joué ! Même s'il dispose pour le moment d'un bail précaire d'un an, c'est déjà une belle victoire.

T'AS PAS 100 BALLES ?

Une prime de 100€ va être versée aux agents de la DGDDI en poste au 31/12/2015. *« Au titre de l'engagement et des efforts d'adaptation accomplis par les agents »*.

Alors que la DG annonce à court terme de (très) grosses migrations d'agents induites par le PSD, à combien se montrera la prime versée au titre des efforts d'adaptation pour celles et ceux qui auront dû bouger sur des distances parfois très importantes ?

INFOS LOCALES

Assemblée Générale 2016
Valdahon 14 octobre

Le 14 octobre dernier, la section SOLIDAIRES de Franche-Comté organisait son AG annuelle au Relais de Franche-Comté à Valdahon. La séance est ouverte à 9h45 par Renaud Goyatton, secrétaire de la section.

I – Bilans des dernières réunions

A - Congrès Solidaires Douanes 2016

Les sections étaient présentes du 14 au 16 juin dans le bassin d'Arcachon pour participer au Congrès et élire un nouveau Bureau National et des co-secrétaires généraux.

Le constat est le suivant : certes les renforts arrivent en SURV (Delle, Pontarlier, Lons ont reçu des agents). Mais 250 suppressions annuelles sont inscrites dans la loi tandis que des BS ferment (Agen, Hirzon et Arles). Petit à petit, les éléments du PSD se mettent en place (services nationaux : CSRH et SNDFR, SGC…) avec toutes les conséquences que cela a pour les agents et les services. La LCF n'est clairement plus une priorité de la DG.

En parallèle, on assiste à la mise en œuvre de la réforme territoriale (REATE) avec 12 nouvelles régions. Les préfets concentrent tous les pouvoirs entre leurs mains.

B - Les dernières nouvelles

La DG-ette a finalement donné une cartographie des services mais valable seulement jusqu'en 2018. Au total, près de 800 agents vont être touchés par les restructurations-fusions-suppressions. Des bureaux ferment (Chartres) mais aussi des BS (Agen).

D'autres annonces ont été faites comme la suppression à moyen terme des GIR (transfert dans les CROC?) ou la fusion des CROC et des pôles supervision des bureaux principaux.

En audience, la directrice en charge de la RH, Mme Debaux (sous-directrice A) a parlé de futures *« migrations massives »* suite aux suppressions/fusions/restructurations. Elle a rappelé que les agents *« sont titulaires de leur grade, pas de leur emploi »*.

Pour information, un audit de l'IS sur les conditions de mise en œuvre de la convention Schengen va être lancé au mois d'octobre. Va-t-on vers ce qui était prévu dès le départ, à savoir la création d'un corps de gardes-frontières européen ?

II – Point GRH

A - Nouvelles règles pour le TAM 2017

Le nouveau Règlement Particulier des mutations a été publié le 10/10. Parmi les changements à noter :
- la fin de l'obligation des 3 années avant de pouvoir s'inscrire au tableau des mutations,
- la fin des résidences bonifiées,
- les points ex-ZUS (maintenant Quartiers de la Politique de la Ville ou QPV) sont conservés.

B – Autres questions

Ont été aussi abordées les questions des ZUS et du protocole PPCR dont la mise en œuvre débutera dès le 01/01/2017. En particulier la question de la fin du cadencement en C et en B (en cours de discussion en A) et les échelons désormais fixes.

III – Point sur le CHSCT 25

Christophe a fait une présentation du fonctionnement du CHSCT. Il a en particulier rappelé ce qu'étaient la fiche de signalement ainsi que les droits de retrait et d'alerte.

Il a insisté sur la nécessité de faire remonter les soucis et problèmes rencontrés dans l'exercice des missions. Cela évite à l'administration de minimiser les situations à risques ou de les ignorer.

IV – Vie de la section

Les adhérents ont réélu le bureau et le secrétaire régional pour un nouveau mandat.

Un appel a été lancé afin d'obtenir des informations pour la rédaction d'articles pour alimenter le journal.

V - Elections Masse de juin 2017

Suite à leur report en 2017 pour cause de réforme territoriale (3 nouvelles régions sont concernées), la nouvelle période pour les élections avancée par l'EPA Masse serait au mois de juin 2017. Elle reste à être confirmée par la DG.

Les listes constituées initialement pour le mois de mai dernier vont être réactivées et les personnes candidates contactées afin de savoir si elles maintiennent ou non leur candidature.

L'ordre du jour étant épuisé et sans nouvelles questions, la séance est levée à 16h15.

CAPL recours cat. B - Dijon 20 septembre

Étaient présents lors de cette CAPL :
- Parité administrative : M. BAILLET (DI Dijon), Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. MILLET (DR Centre), M. COMBE (DR Franche-Comté), M. CLAVEAU & M. GAGEY (experts).

- Parité syndicale :
• SOLIDAIRES Douanes : **F. MICHAU** & **J. MOINDROT** (T), A. MARCEAUX & C. GERBAIX (expertes).
• UNSA : A. GUYON (T) & M. HOLTZER (S).
• SNAD CGT : F. RAYNAUD (T) & P. PARETTI (suppléante ayant voix délibérative), C. BILLARD & H. AUGRIS (experts).

284 contrôleurs avaient vocation à être notés :
- 76 ont refusé l'entretien soit 1/4 des agents !
- 80 agents ont eu la cadence moyenne.

- 159 agents ont eu 1 mois de réduction,
- 43 se sont vus attribuer 2 mois et 1 agent 3 mois.
- 18 dossiers font l'objet d'un recours en cadencement exclusivement (5 en C2, 7 en C1 et 6 en CP) et 1 à double titre en C2 (cadencement + phraséologie) soit 19 dossiers sur les 3 grades.

Le Président informe les élus qu'il met 4 mois à disposition de la CAPL (soit 1 mois pour 5 dossiers). On ne peut que constater, et déplorer, une inflation des recours (+ de 50% par rapport à l'an passé). Le Président s'interroge sur les causes de cette augmentation spectaculaire.

En C2, 5 dossiers étaient à l'étude :
- 1 agent ayant déjà obtenu un mois, son dossier a été écarté par le Président.
- 1 seul agent a obtenu 1 mois de réduction.
- 1 recours qui portait sur les appréciations phraséologiques a été rejeté par l'administration.

En C1, 7 dossiers étaient à l'étude :
- 2 agents ayant déjà obtenu un mois ont vu leur dossier écarté par le Président.
- 2 dossiers se sont vus attribués 1 mois de réduction d'avancement (grâce aux OS, car le Président n'avait pas prévu de les récompenser).

En CP, 6 dossiers devaient être étudiés :
- 1 seul a obtenu 1 mois de réduction d'avancement.

Le compte-rendu complet est en ligne sur le site de Solidaires (y compris celui de la catégorie C ci-dessous).

* * * * *

CAPL recours cat. C - Dijon 22 septembre

SOLIDAIRES DOUANES a été désigné secrétaire-adjoint de la CAPL.

Étaient présents :
- **Parité administrative :** M. BAILLET, (DI), M. MILLET (DR Centre), M. MONIN représentant Mme LARMAND CANITROT (DR Bourgogne), M. COMBE (DR Franche-Comté) et M. CLAVEAU (expert).

- **Parité syndicale :**
- SOLIDAIRES Douanes : **Mme FAUCHET** (T), **Mme MARCEAUX** (experte)
- SNAD CGT : M. BOUDOT (T), M. DIMECH (S), Mme GROUSSOT (expert)
- UNSA : M. SIMONET (T), M. GENAUX (T), M. AUGRIS (expert)
- élus sans étiquette : M. MILLEREAU (T) M. JAVERLHAC (S).

À noter : le nombre d'agents à évaluer dans la DI est égal au nombre d'agents en échelon utile soit **157** (2015 :166). Aucun agent n'a été non évalué (2015 : 4). Le nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel est de 110 (2015 : 116), **47** agents l'ont donc refusé (2015 : 50).

La réserve de mois à la disposition de la CAPL est de 4 pour 6 dossiers : 1 AC1-AC2, 2 ACP2 et 3 ACP1. Il a été décidé de voter en fin de CAPL, après examen de tous les dossiers.

2 dossiers sur le cadencement ont été présentés en ACP2 :
- **1** seul agent a obtenu satisfaction (***vote pour à l'unanimité***).
- l'administration a maintenu le cadencement du second : v***ote contre des OS.***

4 dossiers ont été présentés en ACP1, **1** sur la phraséologie et **3** sur le cadencement :
- le recours en phraséologie a été rejeté par l'administration (***vote des OS contre***).
- 2 recours sur le cadencement ont été acceptés (***vote pour à l'unanimité)***.
- le dernier recours a été rejeté par l'administration (***vote des OS contre***).

COMITÉ TECHNIQUE 23/09

En ce vendredi de septembre, les OS étaient réunies à Dijon pour assister au Comité Technique (CT).

La séance a débuté par la lecture de 3 déclarations préalables : celle, commune, de la CGT/CFDT /UNSA, celle du SNCD-FO. Puis finalement celle de SOLIDAIRES qui a fait remarquer qu'il était difficile de prendre pour argent comptant ce qui nous était dit en CT puisque les annonces faites par la DG-ette lors du CT de Réseau du 11/07 contredisaient les annonces du DI.

I – Approbation des PV des 07/04 et 28/06/2016

PV du 07/04 : reconvocation suite au boycott de la séance du 24/03/16 par SOLIDAIRES et la CGT (la CGT-Centre ayant, elle, siégé). L'intersyndicale nationale demandait de boycotter les CT pour faire pression et obtenir la cartographie des services qu'on nous refusait jusque-là.

SOLIDAIRES **n'a pas pris part au vote** (comme la CGT B-FC [1]).
CGT-Centre, CFDT, SNCD-FO et UNSA ont voté **« pour »**.

PV du 28/06 : la teneur du PV est conforme aux débats de ce jour-là, mais SOLIDAIRES estime que de nombreux termes, bien que retranscrits fidèlement, sont tendancieux et incorrects dans le PV (p. 4, 5, 6 et 9 notamment).

SOLIDAIRES s'est donc **abstenue** de voter.
CFDT, CGT, SNCD-FO et UNSA : vote **« pour »**.

II – Points donnant lieu à vote

1- *Fusion antenne de Chalon Viti avec Chalon bureau et fusion des BSI de Chalon et de Dijon*

Vos représentants ne pouvaient se prononcer en toute connaissance de cause, puisqu'ils ne disposaient pas de toutes les informations.

Une délibération intersyndicale, signée à l'unanimité des organisations syndicales, a été lue en séance du CT, expliquant les raisons de cette impossibilité de voter ces 2 fusions.

Les remarques de Solidaires

Rappel sur l'articulation CHSCT–CT : le CHSCT doit rendre un avis sur les conséquences qu'une réorganisation peut avoir sur les conditions de travail des collègues, leur santé physique et mentale. Et ce, préalablement à tout débat et vote en CTL.

Or, le CHSCT 21 n'a pas pu rendre d'avis (le 21/06/16) car de trop nombreuses questions étant restées sans réponse de la part de notre administration). Il n'y avait donc eu aucun avis préalable du CHSCT sur ces fusions. L'instance avait fait une demande d'expertise agréée auprès du président du CHSCT 21 (qui est aussi le DI de Dijon) qui a été refusée en juillet dernier.

2 - *Fermeture de la Recette locale de Beaune et création d'un centre Viticulture.*

SOLIDAIRES, CFDT, CGT (2 votes sur 3), SNCD-FO et UNSA se sont **abstenues**.
CGT F-C : **« contre »**.

Les remarques de Solidaires

SOLIDAIRES s'est abstenue, car nous ne pouvions pas voter « pour » une fermeture de service. De plus, nous attendons les résultats de la délégation d'enquête du CHSCT 21 qui est en cours sur le sujet.

MAIS dans l'intérêt des agents qui souhaitent la création de ce centre Viti/CI avec un cadre A sur place, nous ne pouvons pas voter contre cette mesure. Les collègues ont expressément demandé la création de postes en nombre suffisant pour un fonctionnement correct. Ce que l'administration ne peut assurer.

3 - *Fermeture du bureau de Chartres (ou « chronique d'une mort annoncée »)*

Ce bureau a été fragilisé pendant des années par des pertes d'emploi. L'administration considère qu'il n'est plus viable. Elle veut donc le supprimer et transférer l'activité sur Orléans.

SOLIDAIRES, CGT (sauf CGT-Centre) et UNSA **votent « contre »** cette fermeture.
CGT-Centre **vote « pour »** la fermeture.
CFDT et SNCD-FO **s'abstiennent**.

Les remarques de Solidaires

- ce que la DI oublie de dire : les flux et le dédouanement du bureau augmentaient mais l'administration n'a eu de cesse de miner les procédures domiciliées. Puis elle a baissé petit à petit les effectifs pour arriver à 3 agents, rendant impossible la réalisation de toutes les missions. Entraînant le départ des transitaires.

- la charge de travail qui arrivera dans les autres services après la fermeture n'a pas été sérieusement évaluée (il n'y a pas eu d'étude sur les effectifs nécessaires à Orléans par exemple).

- aucun agent ne semble vouloir aller à Orléans. Mais les collègues souffrent de cette situation : ils sont dans l'attente, se posent des questions, s'inquiètent des trajets qui vont être rallongés…

… / …

[1] *B-FC : Bourgogne, Franche-Comté.*

- sans oublier le fait qu'en actant cette fermeture, l'administration vide un département d'une présence douanière. Ce qui pour SOLIDAIRES est totalement inacceptable.

4 – *Implantation d'un agent catégorie A à Vesoul*

Ce bureau est la seule structure douanière restante en Haute-Saône. 3 agents s'occupent des distillations, des contrôles physiques TSVR et des contrôles/enquêtes tabacs (dédouanement et NSTI sont déjà partis à Besançon). Des tâches supplémentaires vont-elles leur être confiées par la DI? Aucune réponse claire n'a pu être fournie.

SOLIDAIRES, CFDT, CGT-B., UNSA et SNCD-FO ont voté « **pour** ».
CGT Centre et FC ont voté « **contre** ».

Les remarques de Solidaires

SOLIDAIRES s'inquiète pour l'avenir des missions de ce service. Toutefois, puisqu'il s'agit de maintenir un service et d'aider des agents, SOLIDAIRES vote pour cette création de poste.

III – Points donnant lieu à information

Ces points n'étaient pas soumis à vote mais avaient pour but selon le président de « *rassurer les agents* » sur les annonces faites lors des Comités Techniques de Réseau des 08/02 et 11/07/16.

- La future Recette interrégionale de Dijon

Sa création est prévue pour avril 2018, puisqu'elle doit avoir lieu avant l'arrivée de la charge de travail de Besançon (prévue pour octobre 2018) puis de celle d'Orléans (pour avril 2019).

- Les bureaux d'Auxerre, Blois, Bourges et Chalon

Le tableau des effectifs indique leur transformation en Centres Viti/CI pour 2019. Quid des effectifs d'ici cette date butoir ? Pas de réponse du DI (pour rassurer les agents, c'est raté !).

Par ailleurs, SOLIDAIRES souhaite souligner que la disparition de la mission dédouanement à Blois va poser de gros problèmes puisque l'entreprise Thalès Elancourt (91) annonce le basculement de ses encours à Vendôme. Or, toutes les déclarations d'import (de 700 à 1000 déclarations en circuit noir), seront autant de contrôles physiques qui devront être réalisés par Blois.

SOLIDAIRES estime donc que beaucoup de conséquences n'ont pas été entièrement envisagées. Le DI pense au contraire que « *les conséquences ont été dûment actées* ».

IV – Questions diverses

- Le président du CT répond que pour 2019, il y aura plus de monde que prévu à la CPE [2] de Tours (on nous prédit un « *solde positif en termes d'effectifs* »).

- Immobilier à Bourges : il semble que les soucis de relogement ne soient pas terminés puisque des problèmes juridiques demeurent. Et y aura-t-il assez de place pour le nombre d'agents prévus dans le nouveau bâtiment ? « *Il se pourrait que oui…* » n'est pas une réponse acceptable pour nous !!

- Pénurie de moniteurs de tir : on nous explique que les demandes de places ont été faites mais la Bourgogne n'aurait pas été retenue. Et pourtant la Bourgogne a des candidats disponibles…

- Concernant les problèmes de motos à la BSI de Dijon : où l'on apprend que c'est un « *vrai souci* » et que la DR et le DI font remonter « *ces soucis* » à B2. Ils espèrent que cela se débloquera dans la semaine qui vient.

- Idem pour les véhicules sérigraphiés : « le manque de place … « *c'est un problème en effet* ! » (là, ça pose le débat !).

- Idem pour le véhicule maître de chien (le véhicule obtenu est de faible motorisation et n'a pas de ventilation : c'est un véhicule « bidouillé » par l'UGAP et qui ne correspond absolument pas aux besoins de l'équipe MCS [3]).

Merci l'UGAP pour l'aération!

Réponse du DI : on ne prendra plus de commande de véhicules par l'UGAP. En attendant, on va voir comment faire en sorte qu'il soit adapté, car on ne peut pas le réformer, il n'a qu'un an (une bidouille à combien?).

- Le recrutement d'agents PACTE pour la future RI : la priorité de recrutement sera celle-ci :
- agents des RR qui ferment et souhaitent suivre leur fonction.
- agents de la résidence (« mutation » interne)
- agents « extérieurs » inscrits au TAM.

Le DI explique qu'il va être mis en place un système de « *mutation différée à 2 années* ». « *On pourra les réaffecter, même en surnombre si besoin* ». Mais « *dans toute restructuration, il y a toujours un passage difficile* ». ***Pour SOLIDAIRES, le passage difficile, c'est surtout et toujours pour les agents…***

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le site de Solidaires.

---

[2] *CPE : Cellule des Produits Energétiques.*
[3] *Équipe MCS : équipe maître-chien stupéfiant.*

CAPC mutations 2ème tour cat. A
Paris 5 octobre

Étaient concernés les inspecteurs, IR3 et IR2. Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau DG-A/2 à la DG.

I - Information de la CAPC

- du fait de leur nomination en tant que chefs de service, 2 agents ont été rayés du tableau des mutations.
- l'administration a mis fin à la mise à disposition d'un agent, du fait de son inscription au stage d'ODJ.
- les points ont été recalculés à la baisse pour 2 agents.
- 4 agents n'ont pas été affectés sur le poste prévu lors du 1er tour de mutation pour diverses raisons.
- mouvements internes aux DOM : 5 mouvements ont été effectués (1 en Guadeloupe et 4 en Martinique).
- 13 mutations pour la DG ont eu lieu.

II - Refus de mutation

Un refus de mutation a été examiné : un agent a oublié de cocher la case « Demande liée » dans l'application Mutation. Il a donc refusé sa mutation.

L'administration lui a appliqué les sanctions administratives (2 ans sans pouvoir déposer de demandes et perte des points de résidence).

Solidaires et la CFDT sont intervenus pour plaider la maladresse de l'agent et demandé l'indulgence. L'USD FO a soutenu l'administration puis s'est abstenu ! Solidaires et la CFDT ont voté ***« contre »***.

III - Examen des radiations au tableau 2016

a) Examen des radiations pour motifs de gestion sur demande de l'agent : 15 examinées.
b) Examen des radiations sur demande : 85 examinées.
Vote pour unanime de la parité syndicale.

IV - Examen des demandes d'inscription "hors période" au tableau 2016

- au titre de la priorité de rapprochement du conjoint ou du concubin : 13 inscrits au tableau avec accord unanime de la parité syndicale.
- inscriptions hors période dans le cadre de la réorganisation des services : 2 agents inscrits ; vote pour unanime de la parité syndicale.
- autres motifs : 8 inscrits au tableau avec l'accord unanime de la parité syndicale et 2 refus d'inscription avec abstention unanime.

V - Emplois offerts par enquête

- 1 candidature à un poste d'officier naval, chef de service du patrouilleur garde-côtes de Brest.
Vote unanime pour de la parité syndicale.
- 1 emploi au pôle BOP Logistique à la DNRED Ivry : 2 candidats, le premier est retenu.
Vote unanime de la parité syndicale.
- pas de candidature pour la RR de la DNRED-Ivry.
- 2 emplois à la Cellule de Recueil de Preuve Informatique (CRPI) DED-Ivry : 7 candidats, l'administration retient le 1er et le 6ème.
Solidaires vote contre, abstention de la CFDT et de l'USD-FO.
- 1 emploi au BRCE à la DNRED-Ivry : 4 candidats, l'administration retient le 4ème.
Vote contre de Solidaires, abstention CFDT-USD-FO.
- 2 emplois au bureau des opérations de la DOD Ivry : 14 candidatures, l'administration retient le 1er et le 12ème.
Solidaires vote contre, abstention de la CFDT et de l'USD-FO.
- 1 emploi de CSDS à la Rochelle Pallice (DR de Poitiers) : 11 candidats, l'administration retient le premier.
Vote Pour unanime.
- 5 emplois au groupe d'analyse NEMROD (DNRED-Ivry) : 16 candidats, l'administration en retient 5 mais pas les 5 premiers.
Cf. CR en ligne pour le détail, un peu complexe, des votes des OS.
- candidatures pour 2 emplois au SNDJ Nice : 1 seule candidature.
Vote unanime pour des OS.

VI - Tableau général des mutations 2016

94 mouvements d'IR2/IR3 et A ont été réalisés (3 mouvements de spécialistes ont été inclus dedans).
Solidaires a voté contre (les enquêtes DNRED étant inclues dans le TAM et pour lesquelles nous avions voté « non »). La **CFDT s'est abstenue** et l'**USD-FO a voté pour**.

Rappelons que les votes « contre » de Solidaires ne sont évidemment pas dirigés contre les agents, mais contre la pratique de la DG concernant le mode de sélection des candidats.

VII - Reclassement d'un agent

Déclaré inapte à la SU pour raisons médicales, un agent a été reclassé, à sa demande, en OP/CO.
Vote pour unanime de la parité syndicale.

La délégation était composée de **P. REYNAUD**, **J. CHEMINET**, **R. PRATO** et **R. GOYATTON**.

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à les contacter.

Le compte-rendu complet, avec la question du PPCR en particulier, est en ligne sur le site de Solidaires.

Commission restreinte EPA Masse
Paris 29 septembre

Cette réunion avait pour but de préparer le Conseil d'Administration de l'EPA Masse qui aura lieu le 18 octobre prochain [1].

Elle associait administration et OS (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO) sous la présidence de Mme PEROZ (vice-présidente EPA Masse) et M. HULIN (directeur de l'EPA Masse).

8 délibérations étaient prévues ainsi qu'un point d'information concernant les suites données au référé de la Cour des Comptes concernant la Masse

La réunion a débuté avec une minute de silence en mémoire de la collègue décédée le matin même à Roissy.

M. HULIN a ensuite annoncé aux représentants qu'un calendrier annonçant les réunions à venir serait communiqué avant le CA du 18/10.

A ensuite débuté l'étude des délibérations.

Délibération n°1 : approbation du PV du 12/04

Une demande de modification du PV faite par l'USD/FO a été actée.

Délibération n°2 : l'impact de la réforme territoriale

Il faut selon les responsables de l'EPA Masse tenir compte de la réforme territoriale en cours (dite la REATE) et de l'organisation de la DGDDI.

Un rapport sur le resserrement du réseau des Services Territoriaux de la Masse (STM) a été commandé à l'Inspection des Services (IS). L'idée est de limiter le nombre de STM, de recentrer leur activité sur la gestion locative (meilleure diffusion de la réglementation, des bonnes pratiques, attribution des logements, gestion des espaces communs des cités).

L'EPA souhaite aussi réduire le poids des procédures papier au niveau des factures et faciliter la mise en œuvre du dernier volet de la réforme comptable dénommé Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) au 01/01/2017.

La situation des CTM varie selon les DI. Dans certains cas elles sont intégrées au PLI (Dijon), elles voient des agents être détachés pour la gestion des cités (Bayonne) voire elles ne concernent qu'un agent détaché au sein d'une BS (Amiens).

L'EPA et la DG souhaitent qu'une « unité territoriale » (nombre de logements gérés par un STM) ne soit pas inférieure à 100.

Ne resteraient plus que 16 STM :
- Bayonne, du fait d'un parc éloigné de la DI, et la Corse resteraient des entités autonomes.
- la situation des DOM reste inchangée.
- Lyon et le Léman fusionnent (le parc est situé dans le Léman et 1 agent seul gère le versant lyonnais).
- les STM de Nantes et de l'ENDLR fusionnent.

Le futur des agents des STM touchés par les restructurations reste encore en suspens.

Concernant la réforme comptable, le Directeur de l'EPA fait le constat que les effectifs ayant des qualifications (marchés publics par exemple) ne sont pas suffisants.

À noter que certaines OS, USD/FO en tête, ainsi que les STM militent pour que les ordonnateurs soient directement rattachés au Service Central. L'EPA indique souhaiter également une meilleure répartition des effectifs entre le niveau central et les STM.

Parmi les réformes envisagées, la dotation des STM en véhicules. Il pourrait être fait appel à des plateformes externes (UGAP…).

Délibération n°3 : la future organisation comptable (GBCP)

La réforme va toucher en premier l'Agence Comptable de la Masse puis les STM. Actuellement, les agents sont trop dispersés et le circuit de facturation trop lourd et chronophage.

L'objectif est de travailler en réseau, simplifier le circuit « facturier » avec la mise en place d'un service

… / …

[1] *Lors de cette Commission restreinte, il n'y a aucun vote ; seulement une étude des délibérations. Elles ne font l'objet d'un vote que lors du Conseil d'Administration. Le CA a été finalement boycotté le 18/10 et sera reconvoqué ultérieurement.*

central unique. Un nouveau logiciel va être acheté et les formations débuteront avant la fin 2016. Les STM ont été étroitement associés au choix du logiciel.

Délibération n°4 : remise à France Domaine d'un pavillon inoccupé à Kourou (Guyane)

Selon le STM il n'a plus aucune utilité et est en mauvais état.

Mme PEROZ indique que 50 % du produit de la vente seront reversés par France Domaine (FD). La DGDDI est plus avantagée que d'autres services de Bercy qui, eux, reçoivent entre 20 et 30 % et doivent davantage réfléchir en terme interministériel. Cette part pour la Douane a permis par le passé de financer une partie des travaux de l'ENDLR.

Délibération n°5 : budget rectificatif n°2 2016 (BR 2 2016)

2ème budget rectificatif de l'année, il permet d'affiner les résultats financiers principalement en termes de dépenses (surtout au niveau des coûts des travaux engagés par l'EPA).

Lorsque la GBCP sera effective en 2017, il sera possible de procéder à des transferts de crédits entre différentes lignes budgétaires donnant ainsi de la souplesse à l'EPA dans sa gestion financière.

Délibération n°6 : programmation immobilière 2017 (PI 207)

Elle avait déjà fait l'objet d'un GT (cf. notre CR ci-dessus) le 15/09. 5,2M€ seront consacrés à la rénovation des cités en 2017.

- 2 très grosses opérations de rénovation auront lieu en 2017 et se poursuivront jusqu'en 2020 :

- la réfection totale de la cité de Port Saint-Louis (STM Méditerranée), cité qui tombe en ruines,
- réfection des planchers de la cité de Nantes.

- une trentaine d'opérations concerneront chacune une centaine de milliers d'euros.

Délibération n°7 : budget Initial 2017 (BI 207)

Recettes 2017 estimées : 11 998 845€.
Dépenses 2017 estimées : 15 221 219€.
Résultat 2017 : - 3 222 374€ (déficit).
Subvention DGDDI : 500 000€.
Part de l'Etat : 80 000€.

Délibération n°8 : montant de la prime exceptionnelle versée à certains agents de la Masse

Cette somme, une centaine d'euros bruts, est versée à 5 contractuels et 2 titulaires.

Point d'information : la réponse au référé de la Cour des Comptes

Il a déjà été transmis au Parlement.

Le député Camille ROCCA-SERRA s'est déjà rapproché de l'EPA Masse pour des explications complémentaires.

Une mission réunissant des membres de la DG, de l'EPA Masse et de FD fera des propositions prochainement. Le principal point de reproche de la Cour concernerait les loyers trop modérés dans 38 cités.

À cette occasion a aussi été évoquée la future collaboration avec FD, depuis peu administration intégrée à part entière au sein de Bercy. Son expertise devrait permettre de ramener de nouveaux locataires à la Masse (importance du questionnaire consacré à l'attractivité de la Masse. 3491 avaient été remplis au 27/09).

Les remarques de Solidaires

- 1 GT dédié aux réponses que l'administration apportera au référé de la Cour des Comptes sera organisé.
- le premier GT de 2017 sera consacré aux critères de gestion des enfants de douaniers souhaitant accéder à un logement Masse.
- l'EPA Masse se plaint, suite au rapport de l'IS, de la mauvaise intégration des STM au sein des PLI. Mais en fait qui dirige « la boutique » ? Paris ou les DI ?
- SOLIDAIRES est intervenu lors de la réunion sur le coût des réservations effectuées et sur les suites données aux réservations dont les conventions s'achèvent en 2020. De nombreuses chambres de célibataires seront perdues à cette occasion.

Deux solutions semblent étudiées par l'EPA :

- missionner FD pour trouver de nouveaux logements,
- faire appel à l'ALPAF (surtout en Ile-de-France) qui dispose d'un parc de plus de 10 000 logements.

SOLIDAIRES a remis un courrier à M. Hulin concernant les conditions de logements des futurs stagiaires à l'ENDLR totalement inadaptées à l'arrivée d'un aussi grand nombre de personnes.

Le compte-rendu complet, avec les 2 GT du 15/09, est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de **Fabienne LAURENT** (titulaire) et **Renaud GOYATTON** (expert).*

... / ...

Détail des principales opérations de rénovations en 2017

Service Territorial de la Masse (STM)	Cité	Nbre de logements	Travaux réalisés	Montants des travaux
Méditerranée	Port St Louis	22	Réfection totale	**1 017 887,20€**
Nantes	Nantes	59	Reprise des planchers	**500 000€**
Méditerranée	Toulon	20	Réhabilitation cuisines + salles de bains	**262 000€**
Méditerranée	Joliette	342	Réfection toitures	**250 000€**
Bourgogne	Auxerre	16	Réfection façades + volets roulants	**241 131€**
Léman	Ferney-Voltaire	40	Réfection des réseaux enterrés	**192 000€**
Lyon	Montmélian	12	Réfection doublage intérieur + cloisons intérieures	**171 756€**
Guadeloupe	Deshaies	7	Étanchéité des toitures + drainage du bâtiment	**170 000€**
Lille	Amiens	24	Remplacement des canalisations de chauffage	**101 630€**
Tous les STM			Métrage, DPE, diagnostic obligatoire	**140 000€**
Sous-total des opérations de réfection majeures				**2 944 774,20€**
Île-de-France	L'Hay-Les-Roses	100	Sécurisation de la résidence	**100 000€**
Méditerranée	Joliette	5	Réhabilitation de 5 logements	**100 000€**
La Rochelle	La Rochelle	34	Remplacement des chaudières	**95 538,33€**
Bourgogne	Les Rousses	12	Changement de chaudière fioul par gaz	**87 381€**
Bayonne	Cambo	24	Remplacement robinets radiateurs + isolation planchers + menuiseries	**86 500€**
Bayonne	Gaud	12	Réhabilitation des sanitaires + cuisines	**70 000€**
Montpellier	Bourg-Madame	32	Enrobé du parking + raccordement au réseau d'évacuation	**70 000€**
Bourgogne	Pontarlier	24	Changement de chaudière fioul par gaz	**68 960€**
Corse	Porto Vecchio	20	Installation d'une VMC	**55 000€**
Guyane	Saint Laurent	13	Installation de nouvelles gouttières	**47 703€**
La Rochelle	Rochefort	9	Changement de chaudière	**43 459,36€**
Bayonne	Arès	5	Rénovation de 5 logements	**38 000€**
Metz	Chalampé	24	Réfection revêtement cour	**37 500€**
Corse	Calvi	12	Installation d'une VMC	**33 000€**
Montpellier	La Grande Motte	20	Réfection parking + candélabres + parties communes	**33 000€**
Lille	Mont-en-Baroeul	16	Réfection de la chaufferie	**31 900€**
Lille	Calais	38	Mise aux normes des installations électriques	**31 4000€**
Montpellier	Bourg-Madame	32	Assainissement des eaux usées	**30 000€**
Léman	Veigy	6	Réfections des sols (amiante)	**28 710€**
Rouen	Le Havre	153	Remplacement de l'automate de la chaufferie	**27 240€**
Sous-total des autres opérations de réfection				**1 281 169,08 €**
Sous-total général				**4 225 943,28 €**

Certaines opérations de réfection, Port St Louis et Nantes, sont prévues pour durer plusieurs années. Manquent à ce tableau 10 autres opérations de réfection.

Un peu de détente

Grille facile

		3	7	4		8	5	
		8	1	5		9		7
	7				9			3
1	5		4	6				
				1	5		7	6
8			3				2	
4		6		9	1	7		
	3	7		2	6	1		

Grille moyenne

7		1		8		2	3	
	9					7	8	
8					9			
6			5		2			
		9				3		
			3		7			4
			2					3
	3	2					4	
	6	4		7		1		2

Grille difficile

					4	9	3	
7			2	1				
	2				6			7
3	9							5
		6		4		8		
4							7	9
6			8				2	
				2	5			4
	1	7	4					

Grille diabolique

				4		3		1
3				6			9	
	4		9					6
		4	8					
	2	1				7	8	
					2	9		
5					4		6	
	1			8				3
2		7		9				

Les réponses seront publiées dans le numéro de décembre.

Solutions du numéro 33

Grille facile

3	7	2	6	5	1	4	8	9
1	5	9	8	2	4	7	6	3
8	6	4	3	9	7	2	5	1
7	2	6	1	3	8	9	4	5
4	3	5	9	7	2	6	1	8
9	1	8	5	4	6	3	2	7
6	8	3	4	1	9	5	7	2
2	9	1	7	6	5	8	3	4
5	4	7	2	8	3	1	9	6

Grille moyenne

7	4	1	2	6	3	5	8	9
3	6	8	9	7	5	4	2	1
9	5	2	1	8	4	7	6	3
4	8	3	5	2	6	9	1	7
2	1	5	8	9	7	6	3	4
6	7	9	3	4	1	8	5	2
8	2	6	4	1	9	3	7	5
1	3	4	7	5	8	2	9	6
5	9	7	6	3	2	1	4	8

Grille difficile

7	8	1	9	2	5	4	6	3
6	5	9	3	8	4	2	7	1
2	3	4	1	6	7	5	8	9
4	2	6	7	3	8	1	9	5
3	1	7	5	4	9	8	2	6
8	9	5	6	1	2	3	4	7
1	6	2	4	7	3	9	5	8
5	7	8	2	9	1	6	3	4
9	4	3	8	5	6	7	1	2

Grille diabolique

6	4	1	8	2	7	5	9	3
5	8	9	1	3	4	7	6	2
2	3	7	9	5	6	8	4	1
9	7	3	2	6	8	1	5	4
8	1	6	7	4	5	3	2	9
4	5	2	3	9	1	6	7	8
1	6	8	4	7	2	9	3	5
3	2	5	6	8	9	4	1	7
7	9	4	5	1	3	2	8	6

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)
Mme Agnès MARCEAUX
(Bourgogne)

CAPL n°2
Contrôleurs 1ère classe

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)
Mme Judith MOINDROT
(Bourgogne)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

M. Renaud GOYATTON
(Franche-Comté)

CAPL n°3
Agent de Constatation 1ère classe

Titulaire :

Mme Sylvie FAUCHET
(Bourgogne)

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté
numéro 35 – novembre 2016

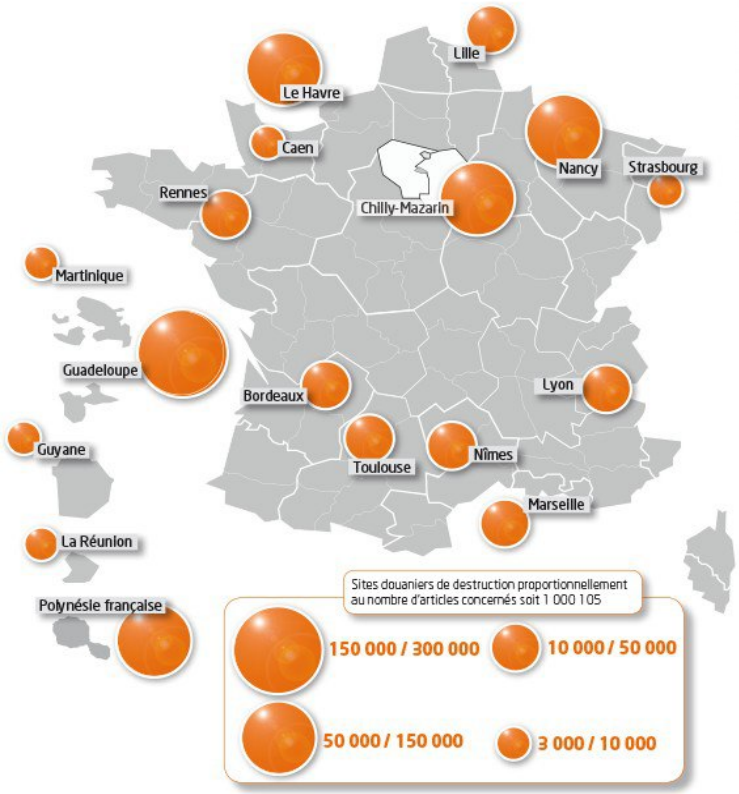

Lutte contre la contrefaçon :

est-elle efficace ou n'est-ce que de la poudre aux yeux? (p 6-7)

AGENDA DE DÉCEMBRE

- **08/12** : Comité Technique de Dijon ; GT bilan réforme chaîne SURV et GT Télétravail.
- **13/12** : CAPC cat. C titularisation et recours.
- **14/12** : CAPC cat. A TA IR3.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *CR du CNAS 07/10* (p 4)
- *CR AG de l'ODOD 07/09* (p 5)
- *lutte contre la contrefaçon* (p 6-7)
- *CR des CAPC cat. B mut' (06/10) et cat. A LA B en A (18/10)* (p 8)
- *CR du GT Télétravail 07/10* (p 9)
- *le PSD fait causer* (p 10)
- *soutien au CSRH* (p 11)
- *grilles de sudoku / vos représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

L'art de la communication

La communication servait, au départ, à donner des informations à divers publics. Puis à distiller des messages orientés. Actuellement, la com', telle que pratiquée par la DGDDI, consiste en des mises en scène. Pour le prouver 2 exemples.

Le premier vient d'avoir lieu il y a quelques jours de cela (la 4ème journée de destruction des contrefaçons). L'autre est un jeu de dupes qui dure depuis plus de 2 ans : c'est le CSRH de Bordeaux.

Les contrefaçons font parties du fameux triptyque stups-contrefaçons et tabacs (avec les infractions financières désormais). Cette lutte, pour la défense de l'emploi nous dit-on, est l'occasion pour de nombreux responsables douaniers de mises en scène de destruction avec présence de nombreuses autorités extérieures (préfets, gendarmes, industriels…). Et en avant le champagne, les petits fours et les photos.

Pendant des décennies, de très nombreuses entreprises ont délocalisé fuyant des systèmes économiques soi-disant trop rigides avec des cotisations sociales. En Asie c'était le paradis : des salaires de misère, pas de syndicat, pas de contestation. Et hop par ici les dividendes pour des actionnaires bien au chaud en Europe, aux Etats-Unis… Par contre, pour les régions industrielles c'était une désindustrialisation programmée.

Si nous analysons les rapports produits par l'UE et certains pays comme la Belgique, on se rend compte que les chiffres se contredisent ; certains pays trouvant même que Bruxelles « gonflent » les chiffres des saisies et des procédures engagées !! De la pure com' !

À l'inverse, le CSRH, qui gère (excusez du peu une partie de la RH douanière et la paye) est un condensé de ce qu'est un projet mal conçu, mal réalisé mais très bien vendu.

En dépit des avertissements, y compris de la DGFiP, Montreuil a créé de bric et de broc un service géographiquement excentré, très lourd à gérer et dont acquérir les connaissances demandent du temps. Or le temps est ce qui manque aux agents sur place. La DG n'a absolument pas calibré le service à la bonne taille, les RPS augmentent, les demandes de mutations se multiplient et les Paris spé ne peuvent compenser l'hémorragie.

Lors des divers GT organisés sur le sujet, la DG, droite dans ses bottes, a indiqué tout se passait bien et qu'il n'y avait pas de raison de s'inquiéter. Le DI vend un de ses « bébés » (l'autre étant le CODT) et la DG clame que les salaires sont versés. Sans crainte que des retards, ou pire, n'arrivent parce que les agents n'arriveront tout simplement plus à suivre.

Ah au fait, il semblerait qu'une autre réussite tant vantée par la DG connaisse aussi des soucis. On parle du SNDFR de Metz. Quand la com ' sert à vendre du vent !

Bonne lecture à vous.

Des SRIAS en fusion

La réforme territoriale continue d'avoir des conséquences sur l'organisation des structures, douanières et préfectorales.

Comme nous vous l'annoncions dans le numéro de septembre 2015, la structure des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS) de Bourgogne et de Franche-Comté va évoluer.

À compter du 01/01/2017 la future région aura 2 SRIAS mais 2 budgets agglomérés. Avant de devoir envisager la fusion pure et simple des budgets en 2018 (toujours avec 2 SRIAS) puis celle des SRIAS en 2019. Avec bien évidemment un budget qui ne permettra pas de couvrir les besoins réels des 2 ex-régions.

T'as un ticket mon gars

Pour rappel, à compter du 01/01/2017 les tickets restaurant seront dématérialisés. D'ici la fin de l'année, une carte individuelle sera remise à chaque agent qui pourra ainsi payer avec, ses repas (cf. photo du prototype). La société en charge de ce futur système est bien connue : Natixis…

Ce système verra la mise en place de terminaux dédiés chez les commerçants (un simple terminal bancaire fera aussi l'affaire). La principale conséquence sera que la somme qui pourra être dépensée journalièrement sera plafonnée à 19€ ! Faisant perdre ainsi au système de sa souplesse et d'une partie de son intérêt.

Des gilets garantis ?

Petite surprise au CHSCT 75 du mois de septembre. Suite à une question posée par les OS concernant la prise en compte de la sécurité des agents, la DG bureau B2 a fourni une note du Centre d'Etude et d'Expertise de la Logistique du Ministère de l'Intérieur concernant les gilets pare-balles (GPB) à port discret modèle Comoditex 2001.

Il y est stipulé que sous réserve d'avoir été conservés dans des conditions satisfaisantes (en clair suspendu, droit et non plié), ces GPB pouvaient voir leur durée de validité de 10 ans être dépassée. Cette note a, au moins, le mérite d'engager la DG d'un point de vue juridique vis-à-vis de ses personnels.

Chers salaires !

Il n'a échappé à personne que nos fiches de salaire nous sont désormais envoyées depuis la DNSCE (Toulouse).

Le circuit implique la DRFiP de Gironde et la DNSCE ; l'une éditant les fiches de salaire et les transférant à l'autre. Cette dernière ensuite les envoie aux agents.

Comme quoi on n'arrête plus le progrès : nos fiches de salaire nous arrivent maintenant avec un décalage de 2 mois pour un coût annuel de plus de 106 000€ (0,53 cts/feuille de salaire pour 16 700 agents) et sans compter les coûts des enveloppes et du transport.

Alors qu'auparavant nous les recevions au début du mois suivant et sans frais pour l'administration !

Drames et accidents en série

Un certain nombre d'événements sont venus nous rappeler l'importance des conditions de travail et leur impact sur le travail des agents des douanes.

3 suicides, dont un ancien collègue de la Direction de Bourgogne, se sont produits ces dernières semaines.

Par ailleurs, des accidents se sont également produits, mettant en danger la vie de collègues (accident d'un motard de l'échelon de Dijon, blessure très grave par balle d'un collègue lors d'une démonstration de contrôle à Lille).

Tout ceci doit faire prendre conscience à l'administration de l'importance de la thématique des conditions de travail et des CHSCT. On constate encore une trop grande résistance de certains DR/DI pour s'y impliquer sérieusement [1].

[1] *Pour rappel, la DG souhaitait que soit mis en place des CHSCT purement douaniers. De manière à pouvoir laver son linge sale en famille ? Il est sûr que de voir certaines de nos turpitudes déballées devant la DGFiP doit faire mauvais genre !*

INFOS NATIONALES

Compte-rendu du Comité National d'Action Sociale

La pénurie désormais érigée en mode de gestion

Les Fédérations aux Finances avaient rendez-vous à Bercy le 07/10 pour faire le point sur l'action sociale.

I – Bilan 2015 de l'action sociale à Bercy

139,8M€ ont été dépensés (sur un total de 149,2M€). Le poste restauration, 46 % des dépenses totales, a absorbé 64,4M€. Mais l'aide aux petites structures n'a pas été revalorisée et certaines se retrouvent contraintes de fermer alors que les agents ne touchent pas de tickets restaurant (cf. le cas d'Abbeville dans la Somme).

SOLIDAIRES Finances a demandé à ce que les 2,9M€ non consommés en 2015 du secteur restauration soient employés pour l'embauche de personnels dans les structures de restauration. Refus du Ministère. Tout comme l'embauche d'agents Berkani.

SOLIDAIRES Finances remarque aussi que l'ALPAF[1] a reçu une subvention inférieure de 2,7M€ à ce qui lui était promis. Idem pour l'EPAF (-500 000€). Très clairement, nous avons là affaire à une sous-consommation organisée.

L'ALPAF, suite à cette baisse « sauvage » de sa subvention, n'a pas pu honorer toutes les demandes de logements en foyers meublés déposées par de jeunes agents en 2015. Or, a rappelé SOLIDAIRES, les catégories C DGFiP recrutés en 2015 ont une obligation de résidence désormais de 3 ans !

II – Perspectives budgétaires pour 2017

Le projet de budget 2017 sera de 124,12M€ (sur lequel sera appliquée une réserve de 8%). Sont notamment prévus : 64 M€ pour la restauration (AGRAF - titre restaurant inclus), 14,3 pour le logement (ALPAF) et 24,2 pour le tourisme (EPAF) ou encore 4,54 pour l'aide à la parentalité (crèche, CESU 6/12 ans).

L'ALPAF aura un objectif de réservation de 70/80 logements/an (c'est en totale opposition avec la convention signée en 01/2016 pour 3 ans qui fixait un chiffre de 120 logements annuels réservés!).

L'EPAF voit le nombre de séjours organisés baisser d'année en année et leurs coûts s'accroître en parallèle. La solution ? Des séjours de courte durée pour les 4-11 ans où les parents emmènent et reviennent chercher leurs enfants. SOLIDAIRES a rappelé que les tarifs des séjours en résidence pour les catégories C et B restaient trop élevés.

III – Bilan social 2015

Suite au conflit sur le PPCR et la mise en place de la RIFSEEP[2], aucune statistique n'a pu être fournie. SOLIDAIRES Finances a fait remarquer que les Assistants de Service Social (ASS), en grève, sont majoritairement des femmes recrutées à Bac+3 qui, outre l'absence de débouché, se retrouve avec moins de primes qu'un agent de catégorie C !

IV – Présentation des associations

1/ *le Club Sportif du Ministère des Finances (CSMF)* : fondé en 1919 il fonctionne sur quelques arrondissements parisiens. Il compte 2006 adhérents et 40 dirigeants bénévoles. Ses cotisations et les aides versées correspondant aux salaires des fonctionnaires détachés lui permettent d'assurer ses activités sur Paris.

2 / *l'ATSCAF* : nombre d'adhérents en baisse (48 000 en 2016). 1 résidence, sur 5, de vacances, celle de Juans-les-Pins, a été vendue. Elle propose des activités sportives et culturelles sur tout le territoire ainsi que 17 destinations de voyage. Une partie de son budget provient de l'action sociale du CNAS.

V – Questions diverses

Le soutien scolaire : prévu par certains Comités d'Action Sociale (CDAS), il n'y a pas d'obligation de recourir à des « profs experts » pour assurer ce service.

Restauration à Vannes : en 2018 les agents de la DGFiP déménageront à côté du périphérique dans une nouvelle cité administrative, sans commerce alentours. Les 650 agents de la cité n'auront aucun moyen de se restaurer sur place, mis à part à l'hôpital situé à côté de la cité et qui ne pourra accueillir que 80 agents !

SOLIDAIRES Finances a réitéré sa demande de faire construire un Restaurant Inter-Administration (RIA) dans l'enceinte de la future cité administrative. Pas de réponse de la part de la DGFiP.

Prochaine réunion du CNAS, le 8 décembre.

Le compte-rendu détaillé de cette réunion est à consulter sur le site de http://solidairesfinances.fr.

---

[1] *ALPAF (Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières), EPAF (Education Plein Air Finances) et AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières).*

[2] *PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération), RIFSEEP (Régime Indemnitaire fondé sur les Fonctions, Sujétions et l'Expérience Professionnelle : système de prime auquel la DGDDI ne sera pas soumise).*

Compte-rendu de l'AG de l'ODOD
Chalès – 7 septembre

Cette AG s'est tenue le 07/09 dernier au coeur du Domaine de Chalès. Les rapports d'activités, financier ainsi que les modifications des statuts et du règlement intérieur (RI) ont occupé une bonne partie des débats.

I - Le rapport d'activité

Il est articulé autour de 3 thèmes majeurs :

- *une action sociale plus efficace*

L'action de l'ODOD a bénéficié à 4101 personnes (3925 en 2014) soit une hausse de 5 %. Ces aides couvrent les orphelins/accidents de la vie (724), le handicap (557), le soutien à la réussite scolaire et l'accès à l'emploi (207), les vacances et sorties éducatives (2437). Nouveauté 2015 les « jobs d'été » : 176 personnes en ont profité à Chalès et Bilhervé. Soit un total de 4101 bénéficiaires.

Les sommes engagées sont loin d'être négligeables :
- le secours (qui recouvre les orphelins/accidents de la vie et le handicap) représente un total de **2 649 644€** (frais indirects inclus).
- le soutien scolaire/accès à l'emploi : **114 047€**
- les vacances et sorties éducatives : **1 216 920€**
- les « jobs d'été » : **355 950€**.

- *accroître le nombre d'adhérents*

14 940 adhérents en 2015 (-703 par rapport à 2014). Cette diminution est contrebalancée par une hausse des dons.

L'ODOD pourtant multiplie les axes de communication : bulletin d'adhésion aux couleurs de l'association (2013), proposition de parrainage (2014), adhésion en ligne désormais possible (2015)…

- *une communication plus élaborée*

Le magazine est distribué 3 fois par an (les rapports d'activités et financiers sont joints après les AG), un site internet modernisé a été mis en ligne en 2015, des supports ont été réalisés (plaquette, affiches…).

II - Le rapport financier

Le résultat de l'exercice 2015 est déficitaire comme depuis plusieurs années (-1 097 k€) mais se redresse par rapport à 2014 (+182 k€).

La fermeture de l'internat a permis de rediriger les sommes vers l'action sociale (avec une hausse des bénéficiaires de 5 % en 2015).

Concernant le budget prévisionnel 2016, le résultat devrait se traduire par un déficit d'exploitation réduit (-1,5 M€). À noter que la baisse du nombre de CDI à Chalès sera compensée par la hausse des CDD et des intérimaires (*ce qui amène à se poser quelques questions tout de même*). La vente de Chalès, espérée pour 2016-2017, pourrait dégager de nouvelles ressources pour l'action sociale (*sans baisse de la subvention de la DGDDI ? Rien n'est moins sûr*).

III - Le point sur la vente de Chalès

Son entretien coûte 2,5 M€/an à l'ODOD. 2 acheteurs potentiels sont pressentis (mais avec des prix sans doute inférieurs à ce que souhaite en obtenir l'ODOD) :
- un groupe UE de tourisme qui ne reprendrait pas tous les employés,
- un groupe français spécialiste de l'économie sociale.

La vente pourrait se réaliser en 2016-2017.

IV - Modification des statuts et du RI

Les modifications statutaires devaient permettre d'adapter les textes au nouveau contexte, créer de nouveaux secours et ne pas concurrencer la MDD.

Les moyens d'actions (art. 2 des statuts) ont été précisés, la notion d'âge pour les bénéficiaires des secours a été supprimée – art. 3 (seul le RI le prévoit désormais). Les agents restructurés ont été pris en compte (art. 3)…

Nouveauté 2016, l'art. 15 du RI qui prévoit les divers secours possibles a été augmenté. Le financement d'une partie du permis de conduire a été acté (selon le quotient familial). La création d'autres secours a également été votée lors de cette AG (toujours art. 15 du RI).

Toutes ces modifications des statuts et du RI ont été validées par le vote de 7 résolutions ; toutes votées à l'unanimité.

V – Renouvellement de certains mandats

2016 a été marquée par le renouvellement d'un certain nombre de mandats de délégués régionaux (par ex. C. Rochelandet à Besançon).

Pour cette AG, les 14 881 adhérents ont été consultés. 14 166 ont voté. Abstention et bulletins nuls : 200. Soit 13 966 bulletins valides (taux de participation : 98,59%).

9 postes au Conseil d'Administration de l'ODOD étaient à pourvoir (5 membres ont été réélus avec 4 nouveaux entrants). 2 membres du Conseil de Surveillance (sur 6) ont également été élus.

Les rapports détaillés de l'AG peuvent être retrouvés dans le supplément du Pupille n° 202.

Les contrefaçons : poudre

Les contrefaçons constituent depuis plusieurs années un des vecteurs de communication préféré de la DG. Pour autant, cette lutte menée à l'échelle européenne est-elle réellement efficace[1] ?

I – La contrefaçon en quelques chiffres

En 2015 la lutte contre les contrefaçons ce sont : 81 000 retenues de marchandises suspectes (95194 en 2014) qui ont débouché sur plus de 33 000 procédures (presque 21 000 en 2014). Les 40,7 millions d'articles saisis (35,5 en 2014) avaient une valeur totale supérieure à 642 M€ (617 en 2014).

Dans les 5 types d'articles les plus contrefaits, on retrouve en tête les cigarettes, puis les autres marchandises regroupées dans une seule catégorie (chaussures de sport, maroquinerie, vêtements, chaussures hors sport et les montres étant les plus contrefaits), les jouets, les articles de publicité et enfin la nourriture (classement identique en 2014).

Pour les pays de provenance, ce sont la Chine, le Monténégro, Hong-Kong, la Malaisie et le Bénin qui sont les principaux pourvoyeurs de contrefaçons. Apparition aussi de l'Inde. Chaque pays étant « spécialisé » sur un ou plusieurs types de produits (industriels pour la Chine, cigarettes pour le Monténégro, nourriture pour le Bénin et médicaments pour l'Inde).

À 98 % ces articles sont véhiculés par le fret (maritime et terrestre). Pour les articles « au détail », c'est le fret postal qui domine grâce aux commandes des particuliers sur internet. Dans 85 % les articles saisis l'étaient sous une procédure import.

Les 5 principaux pays en pointe contre ces trafics en 2015 sont, en nombre d'articles saisis :

- la Grèce,
- la France,
- les Pays-Bas,
- la Roumanie,
- la Slovénie.

La lutte contre la contrefaçon est un bel outil de communication pour la DGDDI. Des journées spéciales « lutte contre la contrefaçon » sont régulièrement organisées avec force séances-photos. Les magazines télé nous abreuvent de reportages chocs sur les saisies...

Mais cette lutte est-elle pourtant réellement efficace, tant en France qu'en Europe ?

II – Eléments succincts de réponse

Entre 2008 et 2015 le nombre d'articles de contrefaçons saisis a décru avant de se stabiliser à environ 40 millions. Le nombre de pays de l'UE effectuant des saisies reste limité (9 pays font plus de 75 % des saisies totales). Le phénomène n'a pourtant pas diminué ; bien au contraire.

On peut avancer comme arguments :

- implication plus grande des pays ayant une façade maritime (Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Grèce et Roumanie).

- seuls 3 pays disposent encore d'une douane indépendante (Luxembourg, Allemagne et France). Les autres sont intégrées dans d'autres administrations où les priorités ne sont pas forcément les mêmes.

- certains pays identifient désormais la contrefaçon comme pouvant contribuer à financer le terrorisme (Royaume-Uni) ou ont un intérêt à s'en prémunir (l'industrie du luxe en France).

- un très grand nombre d'entreprises (luxe, secteurs pharmaceutique, des technologies...) ont choisi de délocaliser leur recherche/développement et leur production pour des raisons de coûts dans des pays fiscalement plus avantageux en terme de main-d'oeuvre. Favorisant ainsi indirectement la fabrication de contrefaçons et d'articles de contrebande (qui dans ce deuxième cas sont de la compétence des finances publiques par rapport à la TVA).

- les flux d'articles achetés sur internet par des particuliers et le recours au fret express rendent tout simplement impossible un réel contrôle des flux (sans parler des réductions d'effectifs depuis 15 ans limitant les capacités des douanes de l'UE).

Mais ces entreprises qui prétendent défendre l'emploi ont favorisé le transfert de la production pour payer moins cher leurs employés. À part les bénéfices destinés aux actionnaires, beaucoup d'entre elles n'ont plus d'activité en France.

Alors qui est hypocrite ? Ceux qui copient des brevets fabriqués chez eux ou ceux qui leur ont donné les moyens de le faire en venant s'installer chez eux ?

... /...

[1] *Ces informations sont issues du rapport 2015 de l'UE (TAXUD) sur les contrefaçons :* ***Report on EU customs enforcement of intellectual property rights Results at the EU border 2015***.

aux yeux ou lutte efficace ?

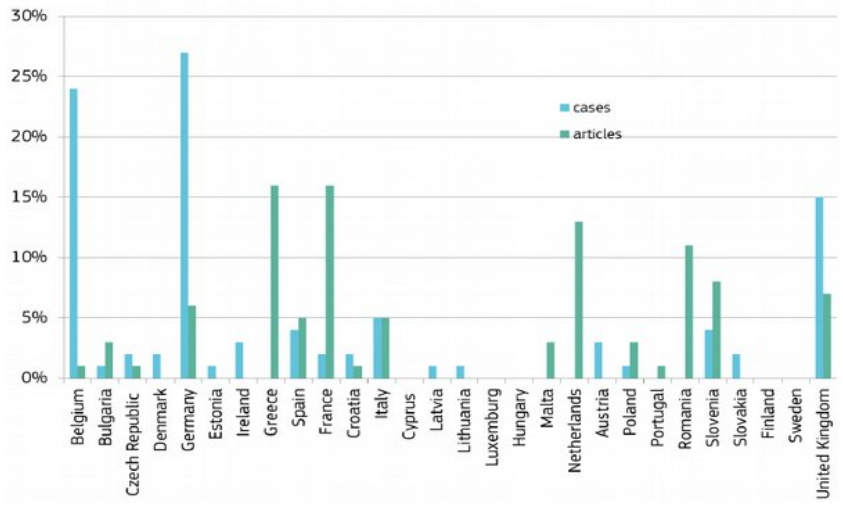

Nombre de procédures (« cases ») et de saisie de contrefaçons par pays

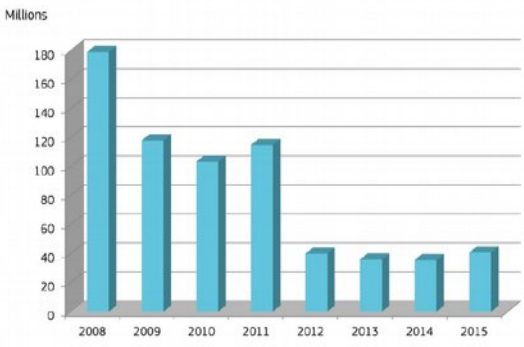

Year	Number of articles
2008	178.908.278
2009	117.959.298
2010	103.306.928
2011	114.772.812
2012	39.917.445
2013	35.940.294
2014	35.568.982
2015	40.728.675

Nombre de saisies de contrefaçons 2008-2015

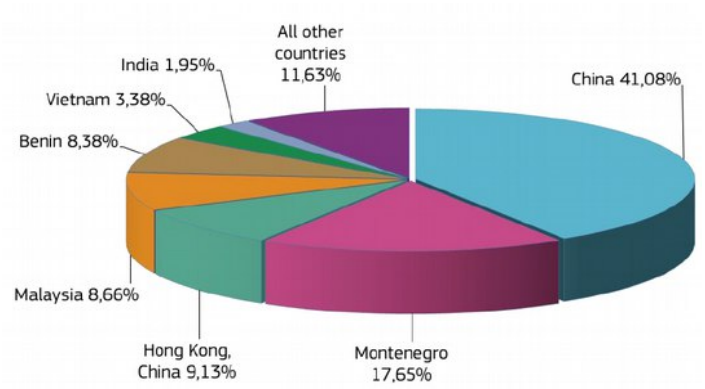

Pays d'origine des contrefaçons

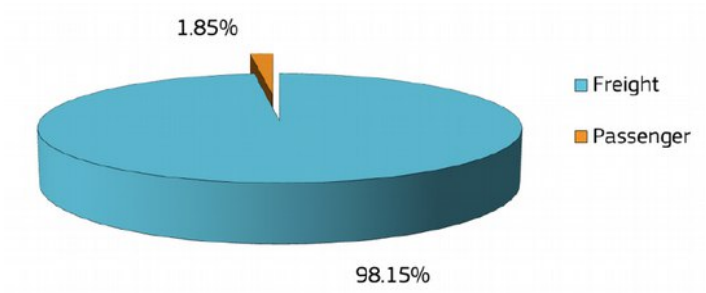

Vecteurs de transport

source des statistiques : ***Report on EU customs enforcement of intellectual property rights Results at the EU border 2015***

CAPC 2ème tour des mutations cat. B
Paris 6 octobre

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A/2 à la DG.

SOLIDAIRES, la CFDT, la CGT, FO et l'UNSA assistaient à cette CAPC.

En réponse aux interpellations des organisations syndicales (OS) sur le mal-être général des agents dans leurs services (SNDFR, CSRH...) et leurs inquiétudes sur l'avenir, la réponse de la DG a été : du déni en forme de mépris.

I - Information de la CAPC

4 agents lauréats du concours d'inspecteur n'ont pas été mutés.

Il y a eu 6 mouvements internes en Guadeloupe, 5 en Martinique, 2 à la Réunion , 4 à Mayotte et 2 à Saint Pierre et Miquelon.

II - Examen des refus de mutations

13 refus de mutations examinés. Dans 7 cas les mesures administratives ont été appliquées. Les OS n'ont pu se faire entendre.

III - Examen des demandes d'inscription hors période

67 demandes ont été examinées (RC, inaptitude SU, réorganisation de services…). 8 rejets au total avec là encore impossibilité pour les OS d'être écoutées par la DG.

IV- Examen des mouvements du 2ème tour 2016

Les OS n'ont pas pris part au vote sur le tableau de la DNRED car totalement opaque. Il y a eu 73 mouvements en CO et 100 en SU.

Vote : SOLIDAIRES a voté contre le tableau général (*à cause des restructurations*).

Concernant les spécialistes, aucune restructuration en cours.

Vote : SOLIDAIRES a voté pour.

V - Autres mouvements

- 10 demandes pour des emplois de contrôleurs (6 émanant de sous-officiers).
- 13 agents ont été choisis pour des postes DNRED, en RR... Les OS ont constaté que lorsque la DG veut un agent, qui n'a pas assez de points au tableau, elle invente des enquêtes.

Elles ont donc refusé de cautionner ce système et de prendre part au vote.

* * * * * * * *

CAPC LA B en A et recours cat. A
Paris 18 octobre

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A/2 à la DG.

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO. Secrétariat-adjoint de séance : la CFDT.

I - Approbation d'un PV

Le PV daté du 15/03/2016 et portant sur les recours en cadencement des inspecteurs a été approuvé à l'unanimité par les parités administrative et syndicale (CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO).

II - Examen des révisions de cadencement 2016

Le président de la CAPC annonce que 41 mois sont disponibles pour cette campagne de recours.

9 recours ont été examinés lors de cette CAPC. 8 portaient exclusivement sur le cadencement et le 9ème concernait à la fois une demande de modification des appréciations phraséologiques ainsi qu'une révision du cadencement.

5 des 8 recours portant sur le cadencement ont reçu 1 mois de réduction d'avancement. 3 ont donc été rejetés. Le 9ème recours a vu ses appréciations phraséologiques rejetées mais 1 mois de réduction lui a été accordé.

I I I - Titularisation des inspecteurs-stagiaires au titre de 2016

Les titularisations concernaient les inspecteurs-stagiaires de la 68ème promotion (**Vote** : unanime pour des parités syndicale et administrative).

IV - Examen de la LA de B en A 2016

Seulement 21 promotions étaient prévues seulement en « actif » (pas de retraitables). 11 étaient des postes à profil.

La DG travaille à ce que sur 3 ans, toutes les DI aient des promu-e-s. Ce système par rotation fait donc nécessairement des déçu-e-s.

Vote : SOLIDAIRES a voté contre ; CFDT et USD/FO se sont abstenus. Solidaires a voté contre car des dossiers ont été écartés lors des CAPL sans raison.

L e compte-rendu complet est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

Compte-rendu du GT Télétravail
Paris 7 octobre

La DG chercherait-elle à développer le télétravail en douane suite à la parution décret Fonction Publique n°2016-151 du 11/02/2016 et l'arrêté ministériel du 22/07/2016 ? Rien n'est moins sûr.

La DG a prévenu qu'un autre GT consacré au télétravail serait organisé au mois de décembre. Entre autres remarques préalables, SOLIDAIRES a fait remarquer que les attentes des personnels étaient grandes sur ce sujet.

La DG ne considère pas le télétravail comme un remède miracle aux restructurations, mais cela pourrait être une solution (provisoire?) proposée aux agents. **12 agents** bénéficient actuellement de cette organisation de travail.

I – Des grands principes ...

Pour rappel, ce n'est ni un droit ni une obligation. **L'agent souhaitant bénéficier de ce dispositif doit faire une demande écrite au DI qui peut la refuser**. Il y est mis fin sur simple demande écrite. L'autorisation est valable 1 an renouvelable.

Le télétravail version douane combine obligatoirement **travail à domicile et au bureau**. SOLIDAIRES a regretté que les autres options offertes par le décret (utilisation de locaux administratifs autres que ceux habituels de l'agent par exemple) ne soient pas exploitées.

La DG a répondu qu'elle souhaitait préserver les collectifs de travail. L'agent bénéficiant du télétravail a l'obligation de rejoindre son poste en cas de nécessité de service (réunion non programmable à une autre date, formation…).

La CFDT a souhaité que ces agents aient l'obligation de rejoindre le service pendant les périodes de congé des autres agents du service.

II - ... avec de sérieuses limites !

Selon la DG, pour pouvoir en bénéficier, les fonctions assurées par l'agent doivent être éligibles. En s'appuyant sur les dispositions de l'art. 2 du décret du 11/02/2016 la DG a exclu toute une liste de fonctions (de contrôle en SURV et CO, encadrement, secrétariat, accueil…).

SOLIDAIRES, et d'autres OS, ont demandé à ce que ce soient les activités au sein de chaque fonction qui soient ou non considérées comme éligible. Cela serait moins restrictif.

La compatibilité du télétravail avec le bon fonctionnement du service sera prise en compte pour accorder l'autorisation. Le télétravail ne doit pas se traduire par une dégradation des conditions de travail pour les agents restants sur site.

Seront pris en compte par l'administration les critères tels que la taille du service, le profil des agents du service (expérimenté ou non), ancienneté dans le poste (au moins 1 an), maîtrise des outils informatiques, la possibilité de rejoindre son poste en cas de nécessité (réunion...).

Une grande latitude sera laissée aux chefs de service pour apprécier la situation.

III – Les modalités pratiques

La durée du télétravail est au minimum d'1 jour et ne peut excéder 3 jours par semaine (présence de 2 jours par semaine sur le lieu de travail pour un temps plein.).

L'administration fournit un ordinateur portable et une sacoche de transport. ET C'EST TOUT ! **Le reste** (imprimante, abonnement internet…) **sera aux frais de l'agent.**

L'agent doit disposer d'un espace dédié et adapté au télétravail : calme, bien éclairé, permettant des respecter la confidentialité des informations traitées.

Les représentants du CHSCT pourront, après accord préalable écrit de l'agent, se déplacer à son domicile pour s'assurer que les règles d'hygiène de sécurité sont bien respectées.

L'agent adressera une demande écrite à son supérieur. L'agent pourra exercer son droit de recours en CAP en cas de refus. Si la demande est acceptée un arrêté individuel validera la demande.

La délégation SOLIDAIRES était composée de Gaële PERON et Anne-Gaëlle CENDRE.

Le compte-rendu exhaustif de ce GT est en ligne sur notre site.

Le PSD fait causer partout

L'article ci-dessous est issu de la Lettre A (numéro 1749 du 27 octobre 2016), une lettre d'informations disponible sur abonnement. Y est présenté, de manière succincte, le PSD ainsi que certaines des conséquences qui en découlent.

Douanes : les képis se concentrent sur quatre villes

Bercy veut faciliter le dédouanement des grandes entreprises, aux dépens des douaniers locaux.

Adieu les douaniers de proximité ! Les importations de **Michelin**, traditionnellement dédouanées au bureau de Clermont-Ferrand, seront progressivement réorientées vers Rouen, dont les services se spécialisent dans l'automobile. La réforme mise en œuvre par **Christian Eckert** (LLA n°1743), secrétaire d'Etat au budget, entrera progressivement en vigueur à partir de 2017. Elle est déjà expérimentée sur quelques sites. Ainsi les douaniers d'Amiens ont déjà dû abandonner une soixantaine de leurs plus gros clients. Les képis, qui sont chargés de repérer les fraudes commerciales, doivent par exemple demander à **Stelia aerospace**, filiale d'**Airbus** installée en Picardie, d'opérer son dédouanement à Toulouse, site où seront regroupées les démarches de la filière aéronautique. Les bureaux de Nantes, Lyon et Rouen seront respectivement dédiés à l'agro-alimentaire, la pétrochimie et l'automobile. L'essentiel de ces démarches, souvent liées à la TVA, se font par voie informatique.

La mise en place de ces quatre secteurs vise à adapter les douanes au nouveau code européen entré en vigueur en mai et à faciliter ainsi les démarches des grandes entreprises, de peur qu'elles ne soient tentées par les ports belges et hollandais, où les contrôles sont moins regardants et les coûts portuaires plus avantageux. Mais pour les agents locaux, cette organisation menace leurs bureaux, indispensables à leurs yeux pour régler les innombrables questions liées aux réglementations et assurer de véritables contrôles. Leur préoccupation est d'autant plus vive que cette restructuration les conduira bientôt à faire leurs valises : près de 17 départements ne compteront plus aucun bureau de douane d'ici 2018.

La conclusion du dernier paragraphe est on ne peut plus claire et laisser peu de place à l'interprétation.

On peut la rapprocher de ce que la sous-directrice A, Mme DEBAUX, annonçait au mois de juillet à la délégation SOLIDAIRES venue la rencontrer : les agents doivent s'attendre *« à des migrations massives »* et ils *« sont titulaires de leur grade, pas de leur emploi »*.

Une analyse détaillée de cet article de la Lettre A est en ligne sur le site de SOLIDAIRES Douanes : http://www.-solidaires-douanes.org/nouveau-code-des-douanes-de-lunion-projet-strategique-il-faut-sauver-le-soldat-opco-ag.

Il ne faut pas non plus oublier de remettre cette réforme dans le contexte global :

- réforme territoriale avec création de 12 nouvelles régions (concernées, les DI de Nantes, Bordeaux et Montpellier devront organiser de nouvelles élections en Comité Technique, seulement, en mars 2017).
- réforme des grades et échelons dans les 3 Fonctions Publiques (Étatique, Territoriale et Hospitalière) avec le protocole PPCR d'application au 01/01/2017.
- volonté affichée du gouvernement de mettre en place une seule catégorie C, B et A pour les 3 Fonctions Publiques. Objectif ? Faciliter les déplacements et les nominations de fonctionnaires selon les besoins des préfets (les documents et réflexion sont en cours depuis 3 ans !).

CSRH : Solidaires au soutien des agents

Voici ci-dessous un tract de SOLIDAIRES DI de Dijon rappelant l'importance du combat mené actuellement par les agents du CSRH de Bordeaux concernant leurs conditions de travail. Un combat qui nous concerne toutes et tous.

Solidaires DOUANES
interrégion Bourgogne - Centre - Franche-Comté
LE DÉCLARATIF
N°2 – 31 OCTOBRE 2016

Le CSRH : un service sinistré

Il n'y a pas si longtemps un Administrateur avait proclamé devant des représentants des personnels, ébahis, lors d'un Groupe de Travail : *« Avec le CSRH, nous allons enfin faire de la vraie RH ! »*. On peut penser que les services RH dans les DI avaient apprécier cette remarque !

Projet-phare de la DG, le Centre des Services des Ressources Humaines (CSRH) est actuellement en plein marasme. Pourquoi ?

Parce qu'en dépit de touts les avertissements lancés par les personnels qui y travaillent et les représentants des personnels, la situation ne cesse de se dégrader. Et parce que la DG ne fait rien pour y remédier.

La pilule passe mal

Le CSRH ne dispose pas d'effectifs en nombre suffisants pour accomplir ses missions (GRH et ne l'oublions pas la paie). Il est actuellement de 110 agents (paris spé compris). Encore insuffisant en termes d'effectifs.
Réponse de la DG : *affectation de Paris spé. Pour le DI de Bordeaux on sera même en sureffectif en 2017 !*

En 2016, les agents remplissent le registre Santé et Sécurité au Travail (SST) : 60 inscriptions en 2016 dénonçant le mal être quotidien.
Réponse de la DG : *rien. Localement, un plan d'action sera proposé lors d'un CHSCT en novembre. Quelles réponses concrètes seront apportées ?*

Un mouvement de grève initié par les personnels et soutenu par l'intersyndicale (CFDT-CGT-SOLIDAIRES-UNSA-USD/FO) a lieu le 29/09 avec envahissement du CTSD par les agents. Ils ont demandé à être entendu lors du CHSCT du 12/10 ; le président du CHSCT pensait pas que c'était le lieu adéquat.
Réponse de la DG : *on verra lors du GT du 19/10.*

GT CSRH du 19/10 : l'intersyndicale au complet interpelle la DG sur les mesures qu'elle compte prendre.
Réponse de la DG : *de belles paroles (« nous prenons en compte »), de vagues promesses (un GT sur le régime indemnitaire début 2017) et un renvoi sur un plan d'action rédigé par le CHSCT 33. Concrètement ? Rien.*

Il y a urgence à agir !
Ce qui se passe au CSRH nous concerne directement

Le CSRH est le service référent pour la paie et la GRH en douane. En cas de défaillance, ce sont tous les agents qui en pâtiront. Chacun a un salaire, des primes, une carrière.

Ce service est emblématique de ce qu'est le PSD : de grands centres interrégionaux, nationaux ou ministériels, concentrer les effectifs sans que la formation, le temps et les moyens ne soient donnés aux personnels. Le résultat ?

Le travail est réalisé grâce à la conscience professionnelle des collègues (au détriment de leur équilibre professionnel), la souffrance au travail s'accroît, les conditions de travail se dégradent.

SOLIDAIRES apporte son plein et entier soutien au combat mené par les agents du CSRH de Bordeaux en vue d'obtenir de meilleurs conditions de travail et une juste reconnaissance du travail effectué.

Faudra-t-il un retard dans la prochaine paye pour que la DG se réveille ?

Solidaires DOUANES
Solidaires Douanes 93bis rue de Montreuil Boîte 56 75 011 Paris
www.solidaires-douanes.org – solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Un peu de détente

Grille facile

		5	1	3			2	6
		4	5	6	8			9
6								
	4	7	2			3		
8		3	6		1	2		7
		6			5	9	4	
								3
3			9	2	7	6		
1	6			5	3	8		

Grille moyenne

						4	1	
	4		3			7	2	8
7		2	9				3	
4	3			6			8	
		9				2		
	2			1			7	4
	1				5	6		2
6	5	7			2		4	
	9	8						

Grille difficile

	5	4		7				
		8	9					
2			1					8
	4	6					8	
	9		4		8		5	
	2					1	4	
7					2			3
					7	8		
				4		2	7	

Grille diabolique

		4	3	9				5
		2				6		
				2	8		7	
					6		3	2
				8				
1	4		2					
	8		7	1				
		5				9		
9				3	2	8		

Les réponses seront publiées dans le numéro de décembre.

Solutions du numéro 34

Grille facile

6	9	3	7	4	2	8	5	1
2	4	8	1	5	3	9	6	7
5	7	1	6	8	9	2	4	3
1	5	2	4	6	7	3	9	8
7	6	4	9	3	8	5	1	2
3	8	9	2	1	5	4	7	6
8	1	5	3	7	4	6	2	9
4	2	6	8	9	1	7	3	5
9	3	7	5	2	6	1	8	4

Grille moyenne

7	4	1	6	8	5	2	3	9
3	9	5	4	2	1	7	8	6
8	2	6	7	3	9	4	5	1
6	1	3	5	4	2	9	7	8
4	7	9	1	6	8	3	2	5
2	5	8	3	9	7	6	1	4
9	8	7	2	1	4	5	6	3
1	3	2	9	5	6	8	4	7
5	6	4	8	7	3	1	9	2

Grille difficile

1	6	8	7	5	4	9	3	2
7	5	3	2	1	9	4	8	6
9	2	4	3	8	6	1	5	7
3	9	1	6	7	8	2	4	5
5	7	6	9	4	2	8	1	3
4	8	2	5	3	1	6	7	9
6	4	5	8	9	7	3	2	1
8	3	9	1	2	5	7	6	4
2	1	7	4	6	3	5	9	8

Grille diabolique

7	9	6	2	4	8	3	5	1
3	8	2	1	6	5	4	9	7
1	4	5	9	7	3	8	2	6
9	5	4	8	1	7	6	3	2
6	2	1	4	3	9	7	8	5
8	7	3	6	5	2	9	1	4
5	3	8	7	2	4	1	6	9
4	1	9	5	8	6	2	7	3
2	6	7	3	9	1	5	4	8

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)
Mme Agnès MARCEAUX
(Bourgogne)

CAPL n°2
Contrôleurs 1ère classe

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)
Mme Judith MOINDROT
(Bourgogne)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

M. Renaud GOYATTON
(Franche-Comté)

CAPL n°3
Agent de Constatation 1ère classe

Titulaire :

Mme Sylvie FAUCHET
(Bourgogne

LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

numéro 36 – décembre 2016

Bilan des 2 Comités Techniques de Réseau des 06 et 15/12 : NÉANT, MENSONGES ET MÉPRIS ! (p 6-7)

Pas de risque que cela dure à Montreuil car il n'y a rien à communiquer aux OS !!

AGENDA DE JANVIER

- **17/01** : GT Masse, accueil des enfants de douaniers en cités.
- **24/01** : GT expérimentation du HK

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *des nouvelles du CHSCT 25* (p 4)
- *le combat syndical peut payer* (p 5)
- *CR CT Douanes 06 & 15/12* (p 6-7)
- *CAPC cat. B recours 23/11* (p 8)
- *CAPC cat. A TA IR3 14/12* (p 9)
- *CR GT Télétravail 08/12* (p 10)
- *CR GT réforme chaîne hiérarchique SURV 08/12* (p 11)
- *grilles de sudoku / vos représentants Solidaires* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 67 09
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires.section25@gmail.com

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org

Solidaires-Douanes

@SolidR_DOUANES

UNE ANNÉE PÉNIBLE

2016 se termine. Et c'est peu dire que ce fut une année pénible. Au niveau ministériel, Direction Générale ou encore local les combats à mener furent nombreux. Sans cesse il a fallu batailler, argumenter pour obtenir des avancées ou faire cesser certaines situations. CHSCT, CT, CAP… toutes les instances ont été le théâtre de ces oppositions entre la hiérarchie et les représentants des personnels. Tout ça en pure perte ?

Et bien non ; n'en déplaise à certains esprits chagrins. Certes ces luttes ne furent pas toutes couronnées de succès, certes les élus en sont ressortis rincés et les personnels savent que le PSD reste d'actualité.

En CHSCT des situations individuelles ou pu recevoir une solution ; des services ont vu leurs infrastructures améliorées. En CT de Réseau (niveau douane) le rapport de force avec la DG a permis d'obtenir, enfin, une cartographie pour les unités SURV. Le même combat est actuellement en cours pour les AG/CO.

2017 sera une année d'élections mais elle verra l'arrivée de 25 jeunes contrôleurs en Franche-Comté (et peut-être aussi la promesse de voir nos cités douanières se remplir encore un peu plus ; pérennisant ainsi la Masse).

Ce sont tous ces combats que SOLIDAIRES, et les autres OS, mènent et mèneront l'année prochaine.

En attendant, la section SOLIDAIRES de Franche-Comté vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à vous ainsi qu'à tous vos proches.

Bonne lecture à vous.

Coup de froid sur les remboursements

Chorus DT est arrivé dans la DI de Dijon. Les FP ont été organisées. Vanté comme étant un système de remboursement très rapide (48h comme Chronopost !), il s'avère que la réalité est quelque peu différente.

Cette plateforme ministérielle est tout sauf intuitive (remplir des cases avec un sens interdit!!). Le délai de 48h n'est valable que si la demande est validée. Or les possibilités de retour sont nombreuses augmentant d'autant les délais. De plus, il semblerait que la DI ait rajouté certains restrictions propres : par exemple si la convocation se fait sous forme de mail il y a un risque de refus (or la DG y recourt de plus en plus fréquemment)...

On peut aussi rappeler que la DG peut mettre jusqu'à 8-10 jours pour faire parvenir les convocations ; obligeant les collègues des PLI, déjà très occupés, à acheter, en urgence, des billets à des tarifs souvent plus élevés !

Après 2 reports consécutifs, l'EPA Masse a annoncé que les élections auraient lieu le

jeudi 19 octobre 2017

Alors toutes et tous à vos agendas pour des élections qui verront le renouvellement du Conseil d'Administration et des Commissions Territoriales.

La TVA liquidée ?

La fraude à la TVA et la non-perception de celle-ci représente une perte estimée à 168 Md€/an pour l'UE. Les taux de TVA au sein des Etats-membres oscillent entre 17 % (Luxembourg) et 27 % (Hongrie). 12 pays ont un taux de 20 ou 21 %.

Est indiqué que le manque à percevoir suite à la fraude dite du « carrousel » se monterait à 45 voire 53 Md€/an (achat de marchandises par une entreprise fictive dans un pays, pas d'acquittement de la TVA dans celui de domiciliation puis transfert des marchandises dans d'autres Etats-membres toujours sans paiement de la TVA).

À noter que le Parlement souhaiterait savoir si le principe d'auto-liquidation de la TVA représente un progrès pour les PME ou un nouveau vecteur de fraude !

L'article est à lire sur le site du Parlement européen : http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room.

FRONTEX étend ses filets

La lettre du CA en date du 21/11 recèle une info intéressante.

Lors de sa visite le 16/11 à Varsovie au siège de Frontex, la DG-ette a discuté d'un élargissement des compétences de l'agence dans les contrôles des pêches (est-ce la raison du financement par Frontex d'une vedette à Nice en 2017 après le PGC3?).

Avec l'audit de l'Inspection des Services sur la mise en œuvre du protocole Schengen (procédures de contrôles, uniforme européen commun...), les formations à l'ENDLR concernant un corps de gardes-frontières, Frontex accroît encore son influence.

Jusqu'où et quelles en seront les conséquences pour les SURV ?

Promos retraite en danger ?

On a pu constater lors des dernières CAPC que le nombre de promotions « retraite » avaient drastiquement chuté. La LA de B en A voyant même aucune promo retraite prononcée par le bureau A2. En catégories C et B, une levée de boucliers des OS avait finalement permis d'obtenir des promotions retraite.

Une des causes pourrait être la sortie du rapport Moreau en 2013 sur les retraites. Celui-ci préconisait d'allonger la durée et le montant des cotisations, d'y intégrer une partie des primes et de ne prendre en compte que les 3 dernières années d'activité des fonctionnaires dans le calcul de leur retraite. Voire les 10 dernières !

Dans ces conditions, il est tentant d'imaginer que la DG, sur instructions ministérielles, commencerait à réduire d'année en année le nombre de promotions « retraite » ; avant peut-être de les supprimer.

Il faudra également surveiller les conséquences du Protocole Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération (PPCR) qui va figer les agents dans des échelons fixes.

INFOS LOCALES

Les nouvelles du CHSCT 25

Une année d'exercice décevante

Alors que l'année 2016 s'achève, il est l'heure de tenter de faire un bilan de la période qui vient de s'écouler. Force est de constater que cette année aura été assez décevante.

A cela s'est rajouté un climat anxiogène dû, en grande partie, à la mise en application des différents plans "stratégiques" (Douane, DRFIP et l'Insee). Plans caractérisés par des fermetures de services et des transferts de personnels en direction de la Bourgogne essentiellement.

La douane se trouve dans une situation un peu particulière, étant la seule administration du Ministère ayant bénéficié de recrutements importants mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt. La SURV a vu ses moyens renforcés tandis que la destruction des AG/CO continue à bon rythme.

En ce qui concerne la Franche-Comté, notre administration s'est vue attribuer différents moyens qui sont plus de l'ordre du cosmétique que d'autre chose (prises électriques, exercice incendie, fauteuils adaptés, évier, VMC, lampes, etc ...).

Cela a quand même eu le mérite d'améliorer quelque peu la situation de certains de nos collègues. Et ce n'est déjà pas si mal par les temps qui courent.

On touche ici à la force et à la faiblesse de notre administration : force de nos collègues de supporter vaillamment des conditions de travail souvent dégradées dans des locaux vieillots, mal équipés et parfois (souvent ?) sales.

Mais c'est là aussi notre faiblesse : ce manque de volonté des uns et des autres de lancer de véritables travaux de rénovation, ce manque de réflexion d'une hiérarchie qui préfère encore très souvent travailler dans son coin plutôt que de faire appel aux CHSCT par l'intermédiaire des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail et des Médecins de Prévention.

La culture de la prévention et la réflexion sur nos conditions de travail sont encore trop souvent vues comme des complications inutiles ou des contraintes. Parfois par les agents (souvent forcés du fait d'effectifs restreints de faire « au mieux et au plus vite ») et assez souvent par la hiérarchie.

Nous passons à coté des compétences professionnelles des différents acteurs en santé et conditions de travail et finalement cela nous conduit à une confrontation permanente en CHSCT. Cela a aussi pour conséquence de nous faisant perdre de nombreuses opportunités en termes de budget(s) et d'appuis techniques.

Franchement? Non. Hélas.

Cette constatation se retrouve d'année en année malheureusement. C'est à nous de nous réveiller pour prendre enfin en main la question de nos conditions de travail. Sans actions, sans réflexions et sans réel changement d'état d'esprit, les textes, décrets et lois ne sont que des promesses sans lendemain.

Le CHSCT, un outil entre vos mains

Par rapport à une situation dégradée ou en voie de dégradation, si vous êtes témoin de danger pour vos collègues vous disposez de divers outils :

- la fiche de signalement : elle est remplie par chaque agent concerné et renvoyée VH (ou directement) à l'assistant de prévention, Mme C. Segond. Elle la fera suivre au CHSCT.
- le registre santé sécurité au travail : il doit être à la libre disposition des agents (en clair pas dans le bureau du chef de service!!).
- vos représentants SOLIDAIRES : ils pourront vous orienter et vous indiquer la meilleure solution.

Oui le combat syndical peut payer !

Alors que la DI envisageait très sérieusement d'expulser 3 locataires de la cité d'Auxerre car considérés comme tiers (= non douaniers), l'un d'entre eux avait déjà reçu un courrier lui enjoignant de quitter la cité, les élus SOLIDAIRES et CGT à la Masse ont écrit au président de la Commission Territoriale de la Masse afin qu'il sursoit à cette mesure (*cf. courrier ci-dessous*).

Et ils ont été entendus ! En effet les locataires ont reçu un courrier de la DI leur annonçant qu'un bail précaire (renouvelable annuellement) leur était finalement accordé. Comme quoi le combat syndical peut encore payer !

la cgt DOUANES — Solidaires DOUANES Interrégion Bourgogne - Centre - Franche-Comté

Les élus SOLIDAIRES-CGT
à la Commission Territoriale de la Masse
DI de Dijon

à

Monsieur le Président
de la Commission Territoriale de la Masse
DI de Dijon

Dijon, le 17 novembre 2016

Monsieur le Président,

La cité d'Auxerre comporte actuellement 16 logements dont 13 sont occupés. Soit un taux d'occupation de plus 80 % et des loyers qui rentrent régulièrement dans les caisses de l'EPA Masse. En 2017, conformément à la Programmation Immobilière votée en Conseil d'Administration, des travaux de rénovation de la façade et la pose de nouveaux volets roulants devraient permettre d'améliorer cette cité qui en a grand besoin.

La BSI d'Auxerre est à effectif complet et le bureau (appelé à fusionné avec le service de viticulture) ne devrait recevoir aucun nouvel agent. Le risque donc de voir arriver de nouveaux agents est plus qu'improbable à l'heure actuelle, y compris avec d'hypothétiques renforts issus des recrutements post-attentats du 13 novembre 2015.

Cette situation est cependant ternie par l'inquiétude dans laquelle se retrouvent actuellement 3 locataires et couples de locataires habitant la cité. Nous parlons de Mme PETIT, M. et Mme LARIVIÈRE, M. et Mme MAYET.

Il s'agit de personnes qui sont logés par la Masse respectivement depuis 1981, 1984 et 1989. Il y a une retraitée des Finances (81 ans), un couple d'agents territoriaux ainsi qu'un couple travaillant dans le privé. Pour certains, cela fait plus de 30 ans qu'ils résident dans cette cité. Leurs loyers ont toujours été payés en temps et en heure. Rien ne peut donc leur être reproché.

Si, par hasard des agents devaient arriver, 3 appartements sont inoccupés. Cependant leurs états (les pièces humides, en l'état, ont 50 ans) risquent fort de décourager d'éventuels volontaires.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire preuve d'humanité à leur égard. La Masse a toujours eu un caractère social et expulser une personne de 81 ans ne nous paraît pas digne de notre administration qui met sans cesse en avant des valeurs familiales et d'accueil. Les baux de ces résidents sont antérieurs à toutes les réformes de la Masse. Payant leur loyer avec constance, ils contribuent aux ressources de l'EPA.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la situation de ces personnes, nous vous prions, Monsieur le Président de la Commission Territoriale, d'accepter nos salutations.

Renaud Goyatton — Christophe Boudot

Comité Technique de Réseau
Paris – 6 décembre 2016

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu intersyndical du Comité Technique de Réseau (Douane) du 6 décembre au cours duquel la Directrice Générale a refusé de donner une cartographie des services AG-CO valable pour la période 2017-2020. Il a donc été reconvoqué le 15 décembre.

CTR du 6 décembre 2016 : Communiqué

-

Pas de dialogue social sans engagement respecté !

À l'ordre du jour du dernier CTR de l'année, les organisations syndicales ont découvert que le point crucial de préoccupations douanières du moment, l'état du réseau (particulièrement OPCO AG) et des emplois n'était pas, ou très mal, programmé à l'ordre du jour.

Par le biais de leurs déclarations liminaires, **toutes les organisations syndicales** ont martelé ces exigences de transparence. Au nom de la démocratie sociale et de la clarté nécessaire, sans laquelle beaucoup de nos collègues, travaillant dans des services menacés par les annonces locales, les spéculations, les rumeurs, sont placés dans l'impossibilité d'organiser leur vie professionnelle et personnelle.

À l'issue de la lecture de ces déclarations, **les réponses sont demeurées vagues et imprécises**. Ce qui est inacceptable. **À l'unanimité**, les organisations syndicales ont écourté les débats. Les sujets placés à l'ordre du jour étaient importants (déploiement de l'arme longue, modalités d'organisation du réseau comptable, affectation des recettes budgétaires liées au plan anti-terrorisme), mais les syndicats douaniers ont tous décidé que le dialogue social était dénué de sens dans ces conditions. Il est indispensable, crucial et primordial que les douaniers disposent enfin d'une carte de leur réseau valable pour plusieurs années !

Nous avons donc exigé :

- Que la direction générale communique un **tableau des restructurations à échéance 2020, pour l'ensemble des services douaniers**, OPCO AG compris, à l'image de ce qui a été communiqué pour les seuls services SURV lors du CT du 8 février 2016 ;
- Que les **effectifs de référence** (ER) pour 2017, par DR, **soit fournis à l'appui du PAE** ;
- Que des GT spécifiques se tiennent sur les sujets cruciaux, qui méritent mieux qu'un débat de quelques minutes au milieu d'un CTR (comme par exemple pour le déploiement de l'arme longue).

L'ensemble des points à l'ordre du jour étaient des projets décrets validant des mesures de restructurations. **À l'unanimité** les OS ont voté contre. Le CT est ainsi reconvoqué dès le 15 décembre.

Le temps pour la DG de revoir ses positions et de **nous donner satisfaction sur les trois points énumérés**. La balle est dans son camp. Sans cela, le dialogue social n'est qu'une façade, une parodie de démocratie, à laquelle elles ne se prêteront plus.

Paris, le 6 décembre 2016

Comité Technique de Réseau
Paris – 15 décembre 2016

CTR du 15 décembre 2016 : compte rendu de séance
-
Engagement non tenu, CTR écourté

Paris, le vendredi 16 décembre 2016

Le comité technique de réseau national de la DGDDI (CTR) s'est tenu hier jeudi 15 décembre 2016. Le compte-rendu de l'intersyndicale a d'ores et déjà été publié hier sur le site des cinq syndicats douaniers représentatifs. Nous en donnons cependant lecture à l'administration. Cette dernière pourra ainsi vérifier qu'il correspond exactement au déroulement des faits observés hier.

Le 6 décembre dernier, à l'occasion de la première convocation du CTR, les syndicats avaient explicitement indiqué à l'administration quelles demandes devaient être satisfaites pour que se tienne enfin un dialogue social utile et pertinent entre l'administration et les syndicats. Pour rappel, il s'agissait :

- de la fourniture par l'administration de la cartographie du réseau OPCO AG jusqu'en 2020, à l'image de ce qu'elle a fourni pour le seul réseau SURV ;
- de la communication des emplois de référence (ER) répartis par DI/DR en complément du PAE 2017 ;
- de l'organisation d'un GT spécifique sur le déploiement de l'arme longue (HK) dans les brigades.

Ces demandes ont été lues en séance (puis écrites dans un communiqué que les syndicats ont rendu public dès le CTR terminé), puis portées à la connaissance de tous les douaniers dans un communiqué public. Le CTR du 6 décembre a été suspendu par la directrice générale à l'issue de cette lecture.

Depuis lors, les syndicats n'ont reçu aucun document répondant aux demandes légitimes qu'elles ont formulées. Ces demandes fortes avaient pourtant pour but de donner des informations claires et transparentes aux agents des douanes, afin de leur permettre de se construire dans leur travail et dans leur vie personnelle.

Nous nous sommes donc contentés en séance de lire le présent compte-rendu.

Les bases minimales d'un dialogue social digne de ce nom, à la hauteur des attentes des agents, ne sont toujours pas réunies. Les syndicats ne reprendront le chemin du CTR que lorsque l'administration voudra bien enfin répondre à des demandes qui ne visent qu'à la transparence.

Enfin, après que l'administration a spammé son communiqué de la séance du 6 décembre ne reflétant que son point de vue partial, les représentants élus du personnel demandent que le présent communiqué soit également publié sur Aladin et adressé par le BIC à l'ensemble des agents.

CAPC cat. B recours 2015
Paris 23 novembre

Cette CAPC était présidée par M. LOPES, chef du bureau A/2.

CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et l'USD-FO assistaient à cette CAPC. La CFDT a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

I - Titularisation des contrôleurs

139 contrôleurs ont été titularisés :
- 128 au titre de la branche générale,
- 7 spécialistes « surveillance et maintenance navale »,
- 2 spécialistes « pilotes d'avion »

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

Pour information, 11 agents n'ont pas été titularisés pour diverses raisons (démission, retours dans les administrations d'origine, réussite à l'examen professionnel ou report de stage).

II - Mutations dans l'intérêt du services

2 C1 ont été mutés dans l'intérêt du service.

Vote unanime pour (seules CFDT et CGT votaient ; SOLIDAIRES n'ayant pas d'élu).

III - Intégration de militaires

7 militaires ont été recrutés en 2015 et intégré lors de cette CAPC (4 l'ont été en 2012, 8 en 2013 et 10 en 2014).

Vote pour (administration et UNSA) ; abstention (CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO) et contre (CGT).

IV - Demandes de détachements d'agents hors douane

2 agents avaient fait une demande de détachement pour le futur service Facturier (SFACT) de Paris.

1 agent était un C1 et l'autre 1 C2. SOLIDAIRES, n'ayant pas d'élu en C1, n'a donc voté que pour l'agent C2.

Agent de grade C1 :
Vote pour : administration et UNSA et abstention : CFDT et CGT.

Agent de grade C2 :
Vote pour : administration et UNSA et CFDT, CGT, SOLIDAIRES et USD/FO.

***Explication de vote** : pour SOLIDAIRES, l'arrivée d'agents de la DGFiP par exemple renforce, à terme, le risque d'une externalisation de la fonction.*

V - Recours en évaluation

9 mois étaient disponibles pour les 40 recours étudiés.

14 recours de C2 étaient inscrits à l'ordre du jour :

- 2 portaient sur le cadencement,
- 5 sur la phraséologie,
- 7 sur les 2.

Seuls 7 recours sur 14 ont été étudiés lors de cette CAPC :
- 2 agents ont obtenu 1 mois,
- 1 agent a vu ses appréciations phraséologiques modifiées,
- 4 recours ont été rejetés.

7 recours ont été renvoyés à la CAPL concernée pour un nouvel examen au niveau local.

Ils avaient en commun les appréciations agressives et dénuées de professionnalisme d'un même chef divisionnaire, qui n'est plus en « odeur de sainteté ».

Le président ayant indiqué être étonné de la chape de plomb entourant jusqu'à présent les agissements de l'individu, ce fut syndicalement l'occasion de pointer et dénoncer un management par la terreur.

De tels errements ne sont pas isolés, et, au-delà du comportement d'un petit chef caractériel, ils posent la question de la formation des évaluateurs. Les OS ont ainsi mis l'accent sur le rôle de la haute administration, qui doit veiller à éviter de trop grandes disparités d'un service ou d'une direction à l'autre.

Il reste que nombre d'évaluateurs, à l'occasion des transmissions[1] des comptes-rendus d'évaluation professionnelle (CREP) se permettent des jugements bien pire que les appréciations contenues dans les CREP.

Le 7ème dossier renvoyé en CAPL ne l'a été que suite à vote à bulletin secret réclamé par les OS car le président s'y refusait.

Et sur 12 votes (6 pour l'administration et 6 pour les OS), 7 l'ont été pour le renvoi en CAPL. Un membre de la haute administration a donc voté dans le sens des OS !!

À partir de la campagne de notation 2017, le système de cadencement disparaît pour la catégorie B (plus d'avancement accéléré). L'entretien d'évaluation continuera à être proposé, et le travail de l'agent à faire l'objet d'appréciations phraséologiques.

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

[1] *Lorsqu'un agent fait un recours, la chaîne hiérarchique rédige des transmissions pour la CAPC seule (les agents n'y ont pas accès).*

CAPC TA complémentaire IR3 2016
Paris 14 décembre

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2 en l'absence de la sous-directrice A, retenue. Les organisations syndicales (OS) présentes étaient la CFDT, SOLIDAIRES et l'USD-FO.

Une surprise attendait les élus : sans annonce préalable mais suite à l'intervention en coulisses d'une OS auprès de la sous-directrice A, les 2 postes de chef d'une Très Grande Unité (TGU) à Roissy BSE T1 et Roissy BSE T2F ont été tout simplement retirés de la liste.

Et cela, sans que les candidats n'en soient avertis [1].

I – Approbation du PV du 07/07/2016

Ce PV concernait la CAPC du Tableau d'avancement au grade d'IR3.

Vote unanime pour.

II – Mutation dans l'intérêt du service

Ce dossier a été étudié en formation restreinte inspecteurs. Il concernait l'application d'une mutation dans l'intérêt du service d'un agent.

La DG a proposé la mutation dans un autre service.

Vote contre de la CFDT.
Abstention : SOLIDAIRES et USD/FO.

III – Tableau d'Avancement complémentaire au grade d'IR3 au titre de 2016

A – Conditions d'accès

- être au 9ème échelon
- avoir effectué au moins 14 ans et 6 mois en douane au 01/01 de l'année du TA.
- les agents promus au titre de l'expertise ou sur un emploi de chef de service sont nommés au 30/12/2016. Ces derniers devront rejoindre leur poste avant le 01/02/2017.
- les collègues nommés au titre de la promotion retraite le seront au 01/12/2016 avec un départ au 01/06/2017 (6 mois d'activité dans leur nouveau grade).

B – Les tableaux d'accès au grade d'IR3

Suite au retrait des 2 postes sur Roissy, ceux-ci ont été reversés de la manière suivante : 1 pour l'expertise et 1 pour la promotion retraite.

52 postes étaient proposés lors de ce TA :
- 7 postes de chefs de services (24 candidats),
- 36 postes d'experts (243 candidats),
- 9 postes en promotion retraite (14 candidats).

Un débat a porté sur la réintégration de collègues qui ont vu le BOP validant leur vocation à candidater à ce TA ne paraître que le 06/12. Les CAPL ayant déjà eu lieu ces agents n'ont donc pu été intégrés dans les classements des DI.

La DG a souhaité intégrer ces agents dans la liste des candidats (*position que SOLIDAIRES partage car ces agents ont vocation à candidater et il serait anormal de les priver de ce droit*).

SOLIDAIRES a voté CONTRE à chaque fois que des agents plus anciens ont été écartés. SOLIDAIRES rappelle sa position de principe favorable à la linéarité de carrière dans la catégorie A.

Ce vote contre ne signifie pas que SOLIDAIRES vote contre des collègues comme cela est dit par certaines organisations syndicales mais contre le mode de gestion du TA d'IR3 retenu par l'Administration qu'elle ne gère pas comme un vrai Tableau d'Avancement mais davantage comme une liste d'Aptitude.

IV – Question diverse

SOLIDAIRES a demandé au président de la CAPC si le Secrétariat Général du Ministère avait donné de nouvelles informations sur le futur de la catégorie A dans le cadre de PPCR et particulièrement le futur TA IR3 de l'an prochain. La réponse a été négative.

On pourrait donc repartir sur un maintien des conditions actuelles pour cette future campagne. Mais sans aucune certitude.

Le compte-rendu exhaustif est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

---

[1] *Pour plus de détails sur ce retrait et ses possibles conséquences, voir notre compte-rendu sur le site de SOLIDAIRES : http://www.-solidaires-douanes.org/capc-n3-4-du-141216-ta-complementaire-ir3/*

Compte-rendu du GT Télétravail
Paris 8 décembre

Après avoir tenu un 1er groupe de travail (GT) sur le télétravail début octobre, la Direction Générale avait prévu de réunir à nouveau les Organisations Syndicales pour éclaircir certains points…

Pour faire court et synthétique, il ne s'est agi que d'un commentaire de texte de l'instruction cadre qui sera proposée à un prochain GT pour validation.

Qui sera exclu du dispositif ?

Tous les agents exerçant des fonctions d'accueil, de contrôle et de visite en sont exclus (*cela en fait du monde!*). Grosso modo, seuls les agents travaillant dans des services tels que les SRE, SRA et CROC pourraient entrer dans le cadre du dispositif.

Tous les agents n'ayant pas le haut débit chez eux ne pourront prétendre à faire partie des heureux bénéficiaires (le wifi est proscrit par l'ANSSI [1] pour des raisons de sécurité). La connexion à la box internet ne pourra se faire que via un câble ethernet.

Le nombre de connexion simultanées garanties est de 300 (cela correspond-il au nombre prévu de demandes?)

Quels seront les heureux bénéficiaires ?

Les cadres sup' et les agents n'exerçant aucune des fonctions décrites ci-dessus (accueil, contrôles et visites).

Ces agents bénéficieront d'un ordinateur portable ainsi que d'une sacoche. Et pour le moment c'est tout. Ils devront signer une attestation sur l'honneur que leur installation électrique est conforme aux normes.

Lors de la signature de la convention de télétravail, un délai pour permettre à l'agent de retourner à son poste de travail sur l'initiative de son chef de service sera décidé entre l'agent signataire et l'administration.

Comment fonctionne le dispositif ?

L'agent signe une convention de télétravail avec son employeur. Y sont indiqués différents éléments :
- les jours consacrés au télétravail et ceux à la présence au bureau (au minimum 2 par semaine),
- les plages horaires auxquelles l'agent est joignable par sa hiérarchie ou ses collègues.
- est indiqué que le CHSCT peut effectuer une visite au domicile de la personne (avec son accord et en l'avertissant au préalable),
- cette formule de travail est octroyée pour une année puis réexaminée à l'issue du délai.
- pour une entrée en vigueur au 01/07 il faudra que la demande ait été déposée le 30/03 ; pour le 01/01/2018 la demande devra avoir été déposée le 30/09.

En cas de rejet de la demande :
- un entretien préalable doit avoir lieu ; le rejet doit être motivé,
- la CAP compétente pourra être saisie par l'agent s'estimant lésé.

Les remarques de Solidaires

- très clairement la DG a souhaité limiter la portée de cet instrument en excluant presque la totalité des personnels de cette mesure : quel en est dès lors l'intérêt réel ?

- les contraintes imposées pour en bénéficier jettent un doute sur la volonté réelle de démocratiser le télétravail.

- que recouvrira le travail déporté ou sur site distant ?

- certaines administrations pourtant pionnières, on pense à la DGFiP, commencent petit à petit à revenir sur ce système pourtant bien plus largement répandu.

Une vraie solution pour les agents?

- attention à ne pas prendre ce mode de travail pour le remède miracle face aux restructurations… Il peut tout aussi bien favoriser l'isolement, la perte des repères. Les premières études dans le privé qui sont sorties tendent à montrer que le bilan n'est pas forcément très positif.

Le compte-rendu de ce GT est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

Pour rappel celui du GT précédent (GT du 07/10).

[1] *ANSSI : Agence Nationale de Sécurité des Systèmes Informatiques.*

GT Bilan de la réforme de la chaîne hiérarchique - Paris 8 décembre

Présidé par la sous-directrice A accompagnée de représentants des 3 bureaux A1, A2 et A3, ce GT était l'occasion, au bout de 6 ans, de faire le point sur la réforme de la chaine hiérarchique SURV. De futurs GT thématiques auront lieu courant 2017.

La DG a rappelé les raisons et les conditions de l'arrivée des « A » en Surveillance (valoriser les agents de catégorie A en Surveillance par rapport aux Opérations commerciales, raccourcir la chaîne hiérarchique, etc...).

À l'origine c'étaient les divisions qui devaient disparaitre, mais après un lobbying efficace, ce sont les subdivisions qui ont « sauté » (*merci qui ?*).

I – Mathieu et mémento

Afin de permettre une meilleure prise en compte du rythme de travail et des disponibilités, l'intersyndicale a demandé la suppression du forfait pour un passage au mémento.

Lors du GT dédié à cette question, il s'agira d'une demande forte portée par tout le monde.

II – Problème de recrutement des CSDS

Une évolution pourrait être la suppression des postes de CSDS du tableau des mutations pour la mise en place de postes à profil, avec entretien préalable voire à affectation suite à enquête. Le maintien des affectations sous forme d'enquête à partir d'IR3 est pour le moment confirmé par la DG.

Au sujet des formations dispensées au CSDS à l'ENDLR : les 1ers retours ont permis d'affiner les demandes (d'après la DG) et donc les stages seront plus pratiques aux niveaux techniques et management, même s'ils ne seront pas rallongés, pour éviter de priver les unités de leur CSDS.

La lutte contre la fraude sera abordée lors de la 2ème partie du stage CSDS (le stage + 9 mois).

III – Le régime indemnitaire

Le grade de Chef de Service Comptable en surveillance, pour autant qu'il détonne par sa dénomination dans un régime hors comptabilité, est le seul moyen vis à vis du service général de gratifier le cadre supérieur d'un grade fonctionnel pour rendre attractive la carrière SURV.

L'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF) sera calculée sur les équivalence OP/CO. Mais le principe est qu'il reste un IR1 [1].

IV – Montant des astreintes

Il a été limité à 40 € pour avoir l'aval du service général. La note sera revue pour lever le doute de la permanence en semaine de 9h à 17h, qui ne devrait pas être incluse dans celle-ci, car la hiérarchie est opérationnelle.

Les remarques de SOLIDAIRES sur ce GT

Vu la lenteur et la complexité des débats (sans compter une durée de réunion nettement insuffisante), et ne pouvant déboucher sur aucune décision puisque ce n'était pas le but de ce GT, la DG a proposé de scinder les thématiques abordées en sous-groupes de travail :

→ 1 sous-groupe Recrutement / Formation,
→ 1 sous-groupe Rythme de travail / Forfait,
→ 1 sous-groupe Rémunération.

Ces sous-groupes seraient restreints à 1 voire 2 personnes au maximum par OS, et seraient suivis d'une mise en commun des travaux par un GT de synthèse.

La délégation SOLIDAIRES était composée d'E. CREACH et P. OLLIVEAUD.

Le compte-rendu complet est accessible sur le site de SOLIDAIRES.

[1] *C'est ce point qui a servi de justification à une OS pour demander que la DG retire 2 postes de chefs de service de deux Très Grandes Unités (TGU) à Roissy lors du TA complémentaire au grade d'IR3 du 14/12.*

Un peu de détente

Grille facile

		6		3	4			
								4
	7	1	5	2		3	6	
		5				6	3	
7	2	3	1		6	9	5	8
	9	8				7		
	6	2		1	3	4	9	
5								
			4	6		8		

Grille moyenne

1			4		7			
2	9					4	7	
	7	4		2				
8	5	3		6			4	
		2				3		
	1			5		9	6	2
				8		5	3	
	3	1					9	4
			6		9			1

Grille difficile

9			2					
	7			4		3		
1		4			5		7	
				6				9
	2	9	5		1	8	3	
6				2				
	5		6			4		3
		8		3			6	
					2			7

Grille diabolique

		2			6			
	1				3		7	
		4		2				9
			2		7		5	4
				9				
3	2		1		5			
8				6		5		
	6		7				4	
			8			1		

Les réponses seront publiées dans le numéro de janvier.

Solutions du numéro 35

Grille facile

9	8	5	1	3	4	7	2	6
7	2	4	5	6	8	1	3	9
6	3	1	7	9	2	4	8	5
5	4	7	2	8	9	3	6	1
8	9	3	6	4	1	2	5	7
2	1	6	3	7	5	9	4	8
4	7	2	8	1	6	5	9	3
3	5	8	9	2	7	6	1	4
1	6	9	4	5	3	8	7	2

Grille moyenne

5	6	3	7	2	8	4	1	9
9	4	1	3	5	6	7	2	8
7	8	2	9	4	1	5	3	6
4	3	5	2	6	7	9	8	1
1	7	9	4	8	3	2	6	5
8	2	6	5	1	9	3	7	4
3	1	4	8	7	5	6	9	2
6	5	7	1	9	2	8	4	3
2	9	8	6	3	4	1	5	7

Grille difficile

6	5	4	8	7	3	9	2	1
3	1	8	9	2	5	7	6	4
2	7	9	1	6	4	5	3	8
5	4	6	2	1	9	3	8	7
1	9	7	4	3	8	6	5	2
8	2	3	7	5	6	1	4	9
7	6	1	5	8	2	4	9	3
4	3	2	6	9	7	8	1	5
9	8	5	3	4	1	2	7	6

Grille diabolique

6	7	4	3	9	1	2	8	5
8	3	2	4	7	5	6	9	1
5	9	1	6	2	8	3	7	4
7	5	8	9	4	6	1	3	2
2	6	3	1	8	7	4	5	9
1	4	9	2	5	3	7	6	8
4	8	6	7	1	9	5	2	3
3	2	5	8	6	4	9	1	7
9	1	7	5	3	2	8	4	6

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)
Mme Agnès MARCEAUX
(Bourgogne)

CAPL n°2
Contrôleurs 1ère classe

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)
Mme Judith MOINDROT
(Bourgogne)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

M. Renaud GOYATTON
(Franche-Comté)

CAPL n°3
Agents de Constatation 1ère classe

Titulaire :

Mme Sylvie FAUCHET
(Bourgogne)